



SCOT GRAYLOIS

RAPPORT DE PRESENTATION

PIECE N°2 / 7

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Document approuvé le 9 décembre 2021

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
CHAPITRE 1 : OU VIVENT LES HABITANTS DU TERRITOIRE ?.....	5
1.1 UNE DEMOGRAPHIE DIFFERENCIEE.....	6
1.2 UN HABITAT EN PLEINE MUTATION.....	18
1.3 DES EQUIPEMENTS ET SERVICES ADAPTES A LA CONFIGURATON DU TERRITOIRE.....	30
CHAPITRE 2 : QUELLES SONT LES FORCES ECONOMIQUES DU TERRIOIRE ?.....	43
2.1 UN TISSU ECONOMIQUE DIVERSIFIE.....	44
2.2 LE TOURISME : UN POTENTIEL FEDERATEUR INSUFFISAMMENT VALORISE.....	66
2.3 UN TERRITOIRE TOURNE VERS L'AGRICULTURE	76
2.4 LA FORET : VERITABLE ATOUT POUR LE TERRITOIRE.....	85
CHAPITRE 3 : COMMENT S'ORGANISE LE TERRIOIRE ?	88
3.1 LA MOBILITE AXEE SURTOUT SUR LES DEPLACEMENTS ROUTIERS.....	89
3.2 LA COUVERTURE NUMERIQUE : FACTEUR D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE.....	105
3.3 UNE STRUCTURATION SPATIALE A ORGANISER.....	111
CHAPITRE 4 : COMMENT S'EST DEVELOPPE LE TERRITOIRE ?	117
4.1 UNE CONSOMAMTION FONCIERE MODEREE.....	118
4.2 LE DEVELOPPEMENT URBAIN EN MUTATION.....	124
4.3 DES POSSIBILITES DE DENSIFICATION.....	130

PREAMBULE

LE PERIMETRE DU SCOT

Au 1^{er} janvier 2017, le périmètre du SCOT

comprend 3 communautés de communes :

- CC Val de Gray,
- CC des Monts-de-Gy,
- CC des 4 rivières.

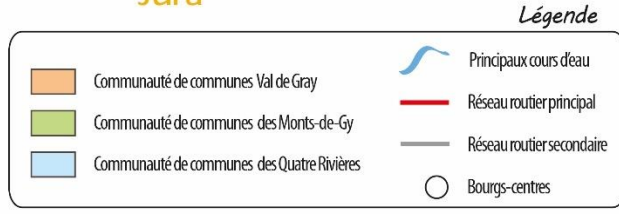
Il regroupe 114 communes et compte près de 38 250 habitants.

Le périmètre est identique à celui du PETR du Pays Graylois.

PÉRIMÈTRE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS au 1er janvier 2017



 **Le Pays Graylois**
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural



LISTE DES 114 COMMUNES DU SCOT GRAYLOIS :

- **CC Val de Gray (48 communes)** : Ancier, Apremont, Arc-lès-Gray, Arsans, Attricourt, Autrey-lès -Gray, Auvet-et-la-Chapelotte, Battrans, Bouhans-et-Feurg, Broye-Aubigny-Montseugny, Broye-lès-Loups-et-Verfontaine, Champtonnay, Champvans, Chargey-lès-Gray, Chevigney, Cresancey, Ecuelle, Esmoulins, Essertenne-et-Cecey, Fahy-lès-Autrey, Germigney, Gray, Gray-la-Ville, Igny, Le Tremblois, La Grande Résie, La Résie-Saint-Martin, Lieucourt, Loeuilley, Mantoche, Nantilly, Noiron, Onay, Oyrières, Pesmes, Poyans, Rigny, Saint-Broing-Corneux, Sauvigney-lès-Gray, Sauvigney-lès-Pesmes, Saint-Loup-Nantouard, Vadans, Valay, Vars, Velesmes-Echevanne, Velet, Venère, Sainte-Reine.
- **CC des Monts-de-Gy (25 communes)** : Angirey, Autoreille, Bourguignon- lès-la-Charité, Bucey-lès-Gy, Charcenne, Choye, Citey, Etreille-et-la-Montbleuse, Frasne-le-Château, Fresne-Saint-Mamès, Fretigney-et-Velloreille, Gy, La Chapelle-Saint-Quillain, La Vernotte, Les Bâties, Lieffrans, Saint-Gand, Vantoux-et-Longeville, Vaux-le-Moncelot, Velleclair, Vellefrey-et-Vellefrange, Vellemoz, Velloreille-lès-Choye, Villefrancon, Villers-Chemin-et-Mont-lès-Etreilles.
- **CC des Quatre-Rivières (41 communes)** : Achey, Argillières, Autet, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejus-et-Quitteur, Brotte-lès-Ray, Champlitte, Courtesoult-et-Gatey, Dampierre-sur-Salon, Delain, Denèvre, Fédry, Ferrières-les-Ray, Fleurey-lès-Lavoncourt, Fouvent-Saint-Andoche, Framont, Francourt, Grandecourt, Larret, Lavoncourt, Membrey, Mercey-sur-Saône, Mont-Saint-Léger, Montot, Montureux-et-Prantigny, Percey-le-Grand, Pierrecourt, Ray-sur-Saône, Recologne, Renaucourt, Roche-et-Raucourt, Savoyeux, Seveux-Motey, Theuley, Tincey-et-Pontrebeau, Vaite, Vanne, Vauconcourt-Nervezain, Vellexon-Queutrey-et-Vaudey, Vereux, Villers-Vaudey, Volon.

Le Pays Graylois se situe à l'Est de la France, au centre de la région Bourgogne Franche-Comté et à l'ouest du département de la Haute Saône.

Le territoire est limitrophe des départements de la Côte d'Or, de la Haute-Marne et du Jura.

Le SCoT Graylois est entouré par 4 SCoT voisins :

- du Val de Saône Vingeanne à l'Ouest,
- du Pays de Vesoul Val de Saône à l'Est,
- du Pays de Langres au Nord,
- du Grand Dole au Sud.

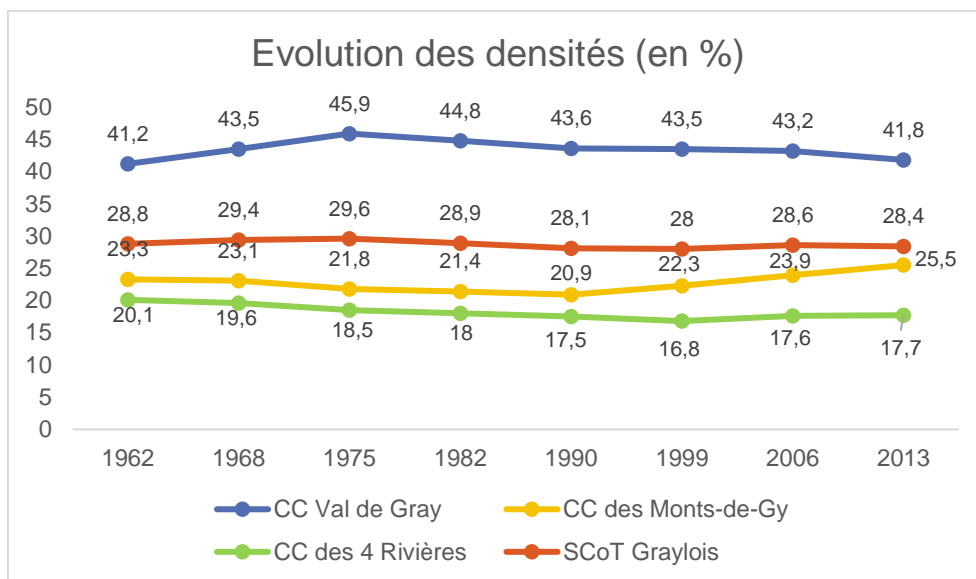


CHAPITRE 1 : OU VIVENT LES HABITANTS DU TERRITOIRE ?

1.1 UNE DEMOGRAPHIE DIFFERENCIEE

Selon la population légale de 2013, le SCoT enregistre plus de 36.800 habitants (population municipale) et près de 38.250 habitants (population totale). Cela correspond à 15 % de la population départementale.

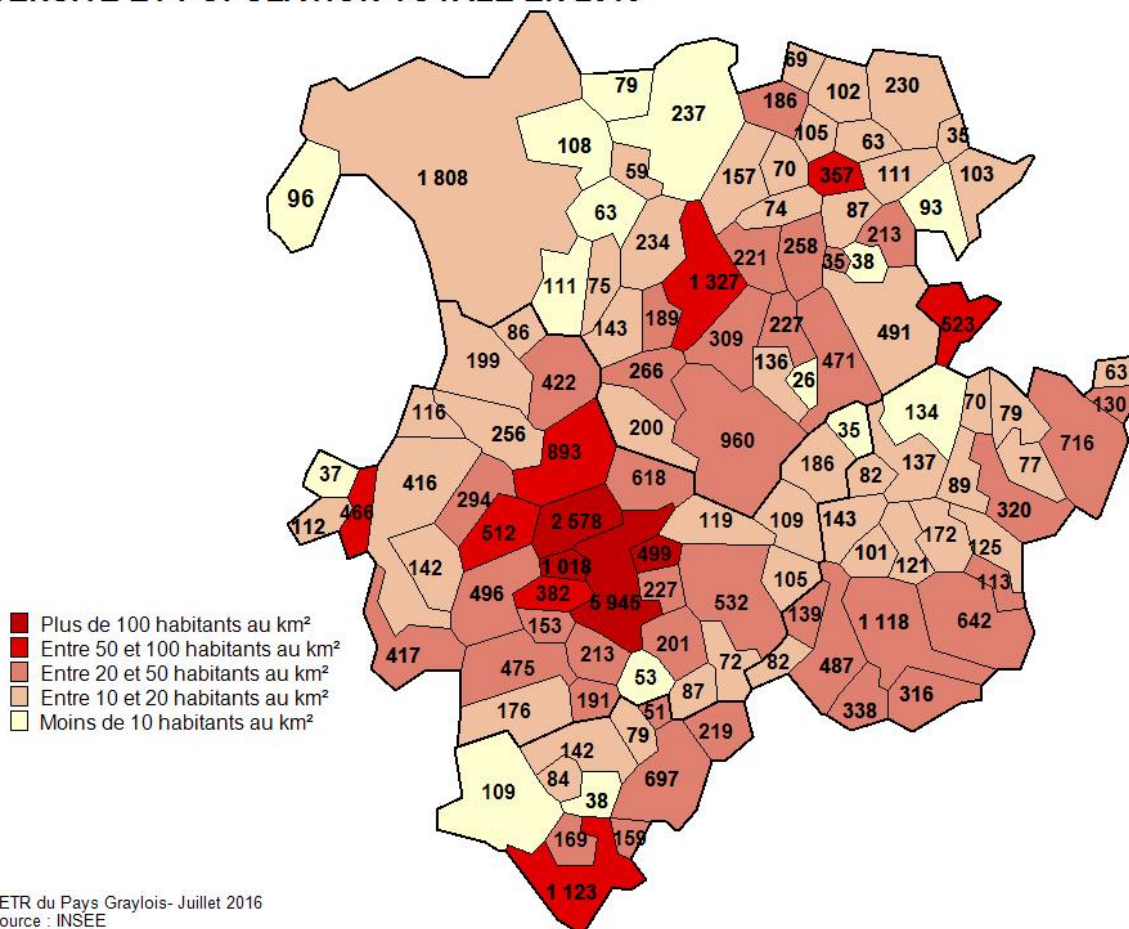
56 % de la population du SCoT vit dans le Val de Gray, 27 % dans les 4 Rivières et 17 % dans les Monts-de-Gy.



Source : INSEE

Le territoire s'étend sur presque 1.300 km². Les densités sont faibles, avec 28,4 habitants au km² (densité départementale de 44 habitants / km²) en 2013. Des disparités existent entre les communautés de communes et plus particulièrement entre le Val de Gray et les 4 Rivières.

DENSITE ET POPULATION TOTALE EN 2013



1.1.1 Des évolutions contrastées selon les territoires

Après avoir gagné près de 1.100 habitants sur la période 1962 / 1975, le territoire en a perdu jusqu'en 1999 (-2033 habitants).

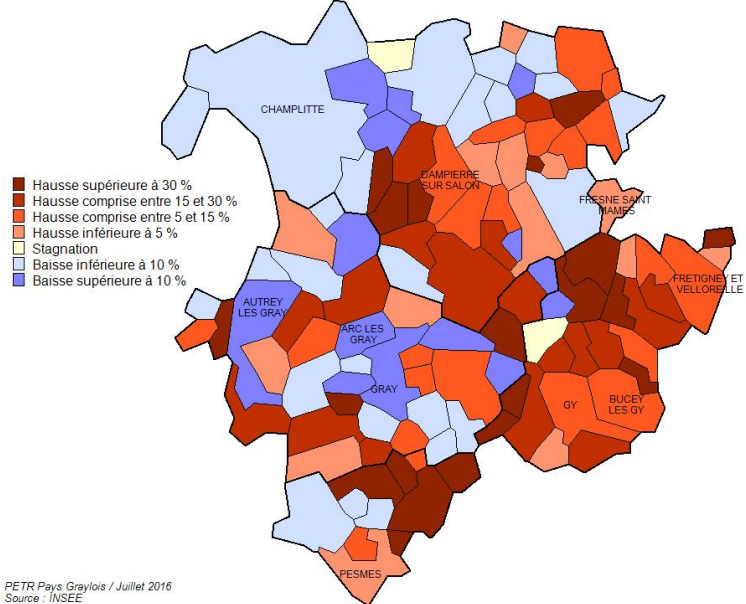
Globalement sur la période récente (1999/2013), il faut noter un gain de 423 habitants, soit une hausse de 1,2 %.

Si la hausse entre 1999 et 2006 a permis de gagner plus de 700 personnes (hausse de 1,9 %), actuellement on assiste à une baisse démographique de l'ordre de près de 280 habitants (soit -0,7 %).

Des inégalités territoriales sont à noter :

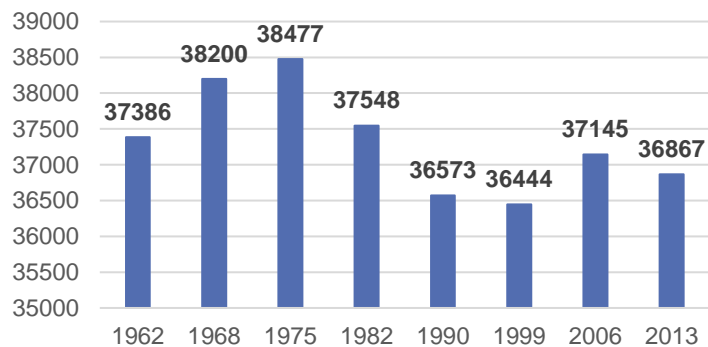
- Perte de population pour le Val de Gray depuis 1975.
- Evolutions positives depuis 1990 pour les Monts-de-Gy et les 4 Rivières.

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ENTRE 1999 ET 2013

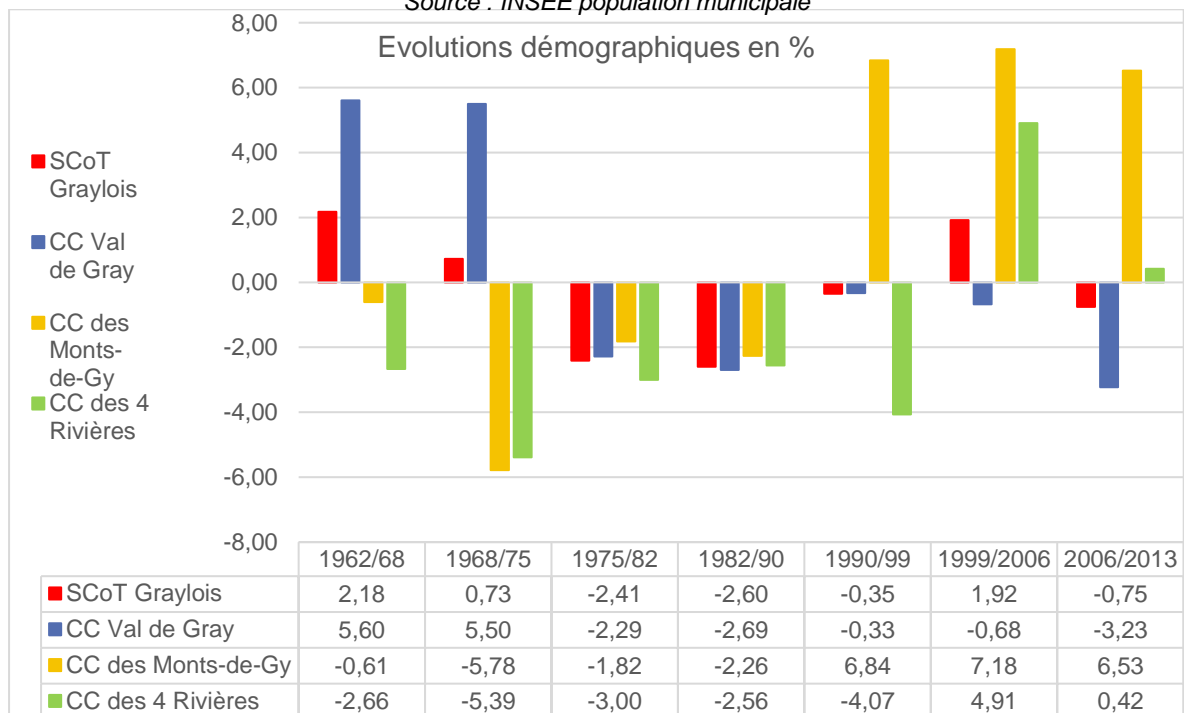


PETR Pays Graylois / Juillet 2016
Source : INSEE

Evolution démographique du SCoT Graylois

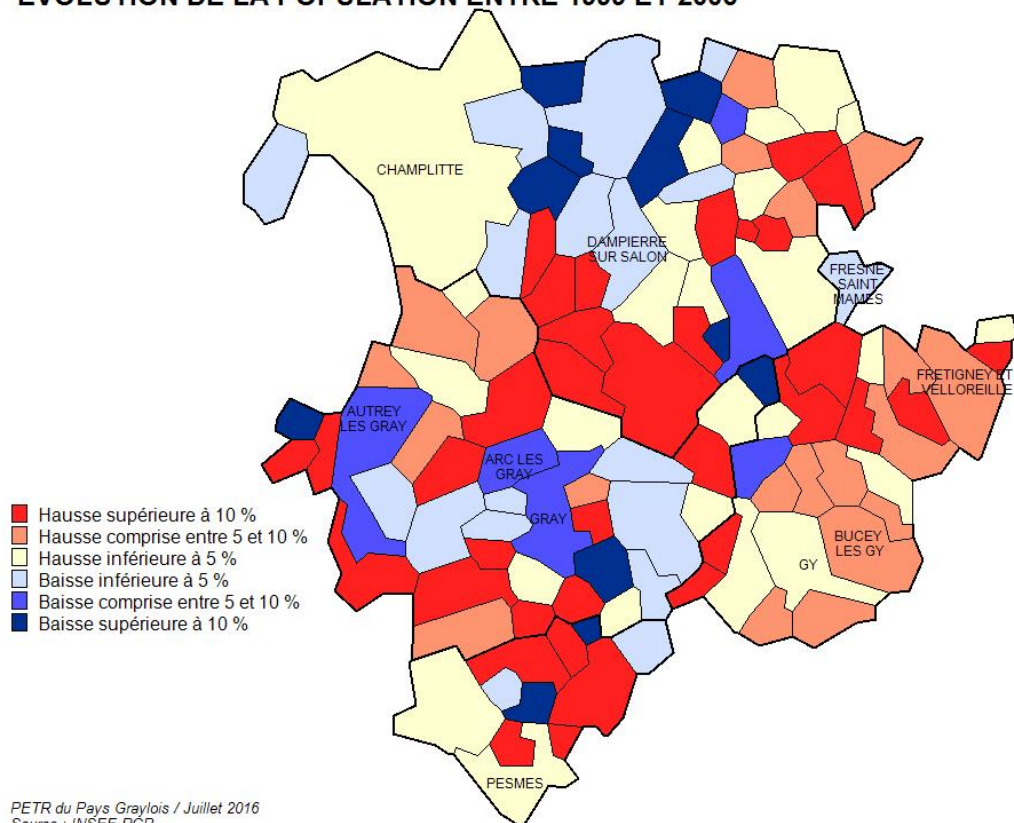


Source : INSEE population municipale

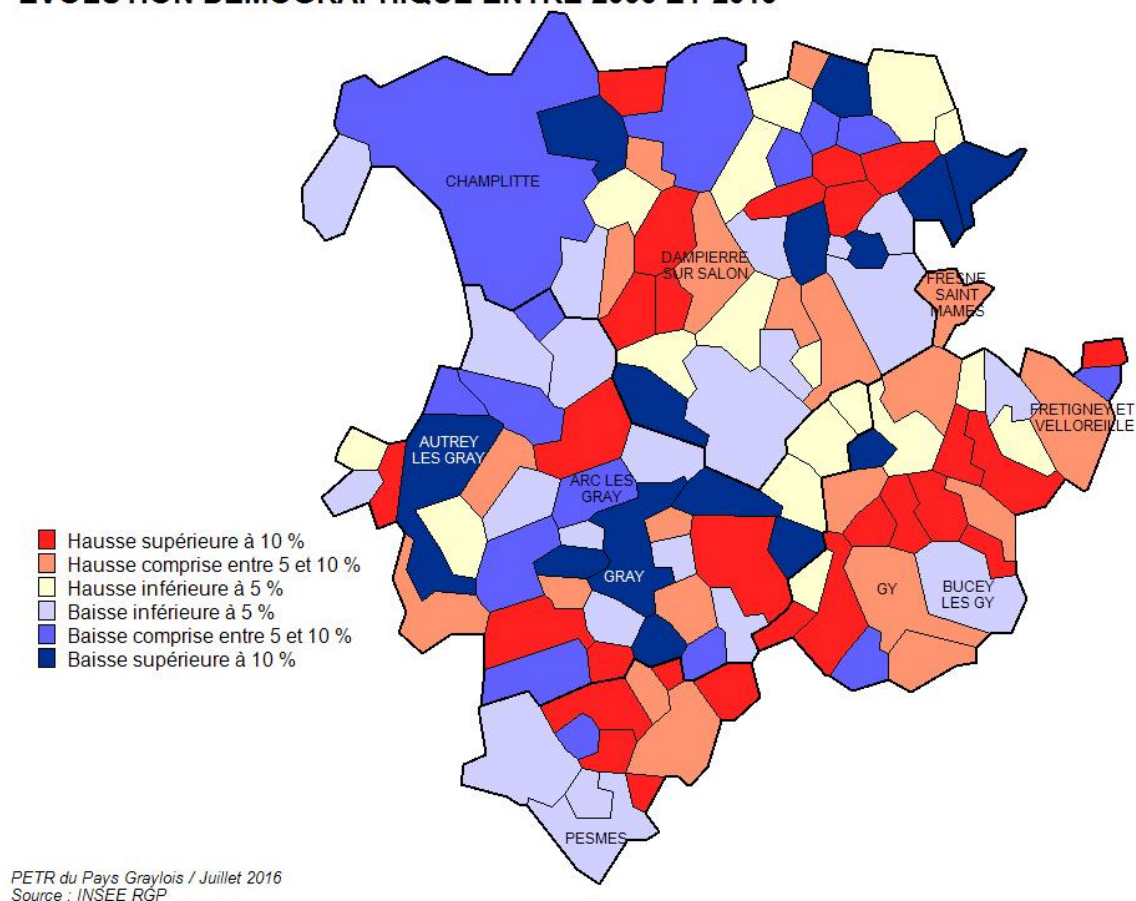


Source : INSEE population municipale

EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2006



EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ENTRE 2006 ET 2013



1.1.2 Solde naturel et migratoire : des dynamiques contrastées

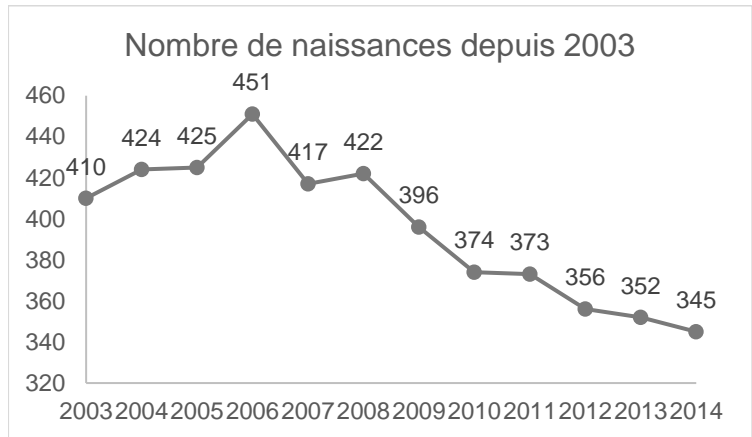
	Solde naturel	Solde migratoire
CC Val de Gray	-253	-442
CC des Monts-de-Gy	124	251
CC des 4 Rivières	-123	165
Scot Graylois	-252	-26

Source : INSEE 2006 / 2013

Les évolutions démographiques négatives sur la période 2006 - 2013 viennent principalement d'un solde naturel négatif. Le solde migratoire (également négatif) contribue dans une moindre mesure à ce phénomène.

Les communautés de communes évoluent différemment :

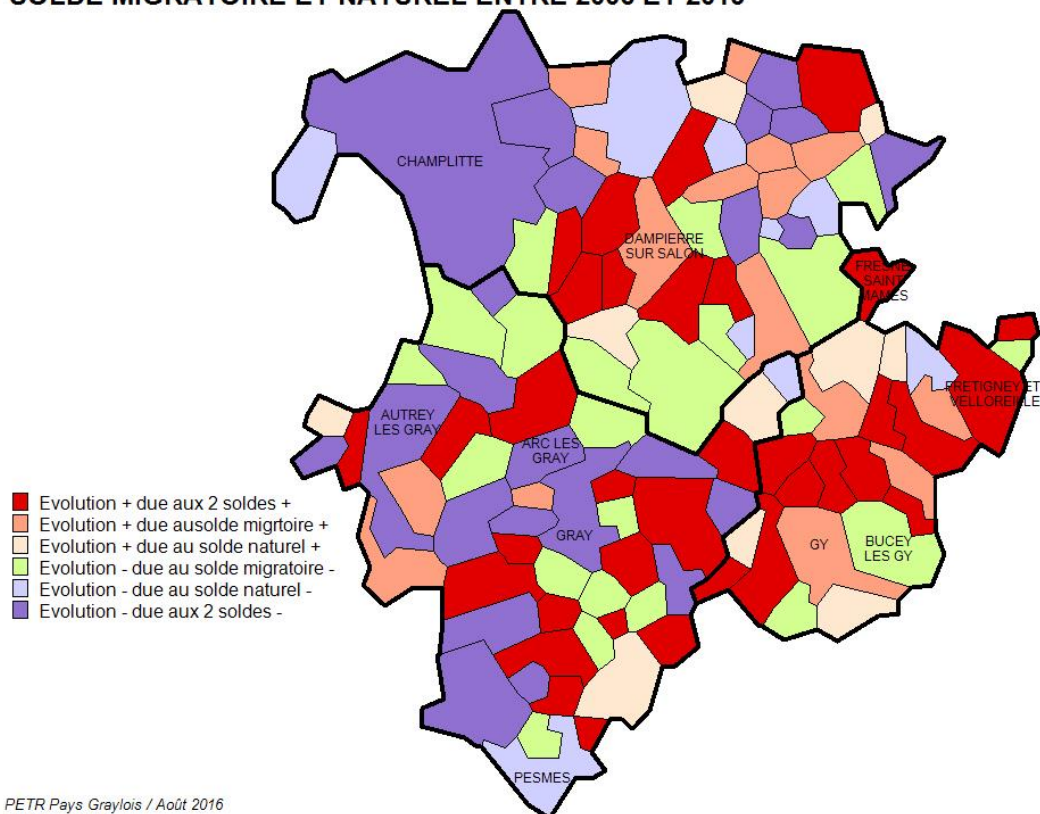
- La CC Val de Gray perd des habitants à cause d'un solde naturel négatif mais surtout d'un déficit d'arrivées sur le territoire.
- Les Monts-de-Gy gagnent de la population avec un excédent des soldes migratoire et naturel.
- La CC des 4 Rivières doit son évolution démographique au solde migratoire positif.



Source : INSEE

Le nombre de naissances diminue depuis 2006 : 345 naissances en 2014 contre 451 naissances à cette époque.

SOLDE MIGRATOIRE ET NATUREL ENTRE 2006 ET 2013



PETR Pays Graylois / Août 2016
Source : INSEE

1.1.3 Un vieillissement de la population

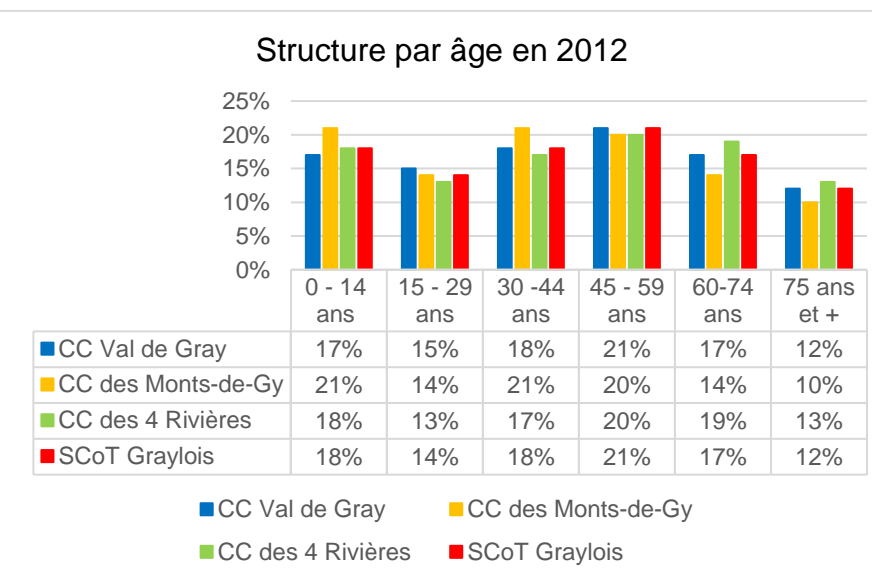
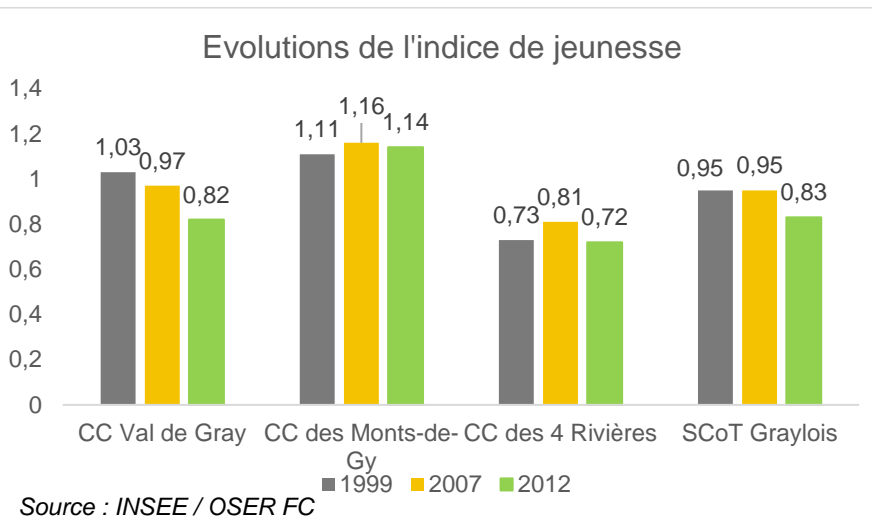
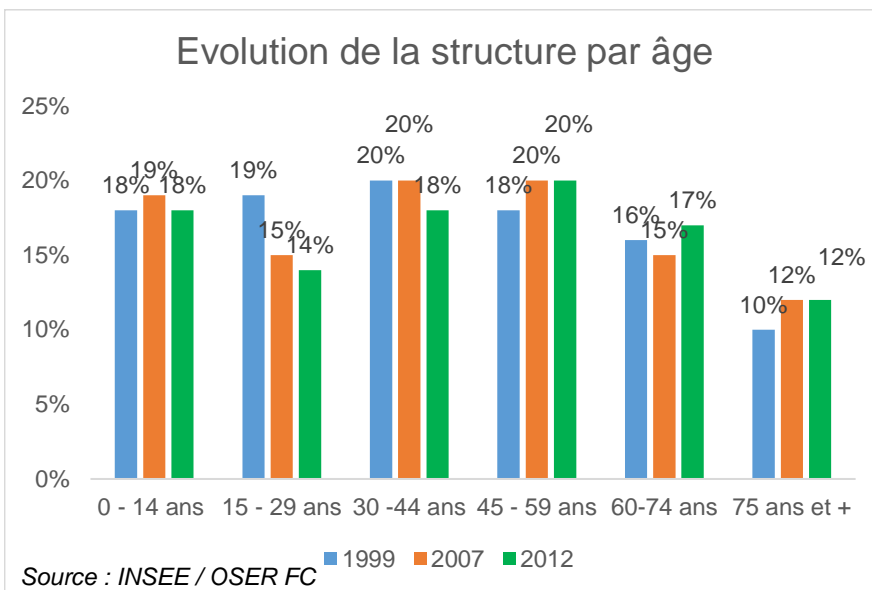
De manière générale on assiste à un vieillissement de la population. Toutes les classes d'âge à partir de 45 ans voient leur part augmenter. En 2012, les plus de 60 ans représentaient 29 % de la population.

A l'inverse le territoire peine à garder ses jeunes. En effet, la classe 15 / 29 ans diminue depuis 1999, passant de 19 à 14 %.

L'indice de jeunesse (ratio entre le nombre de personnes de moins de 20 ans comparé à celui des plus de 60 ans) confirme ce phénomène de vieillissement.

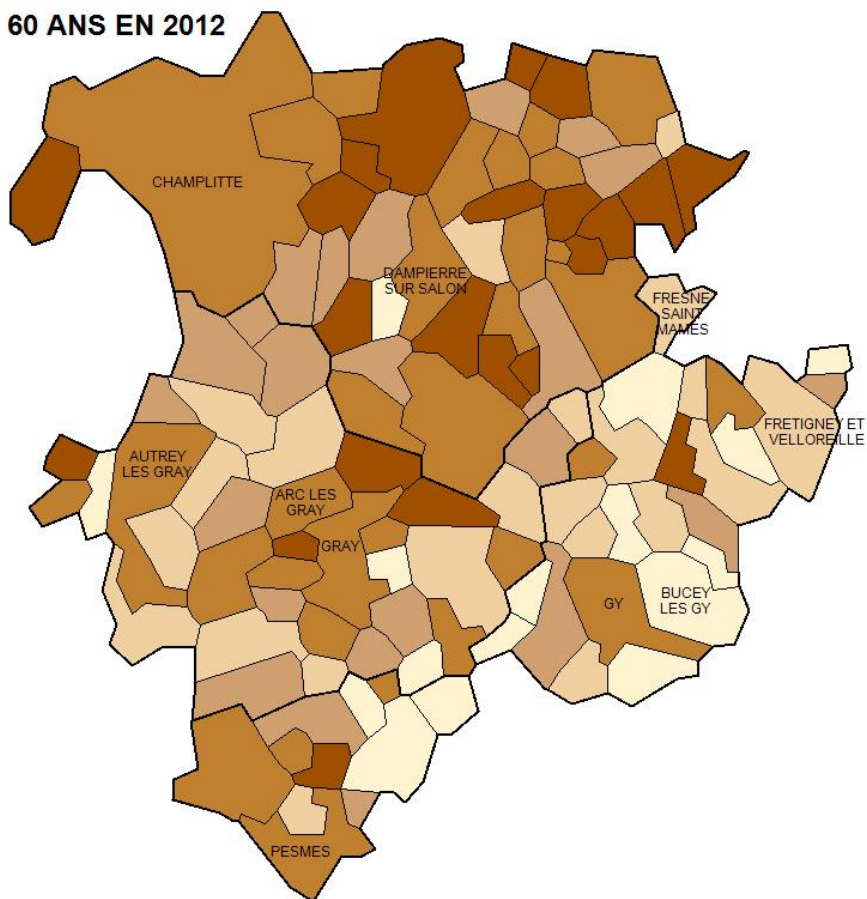
Sur la période 1999-2007, l'indice de jeunesse était proche de 1, indiquant une répartition égale des moins de 20 ans et des plus de 60 ans alors que depuis 2007, le ratio a chuté.

Sur la CC des 4 Rivières le vieillissement de la population est plus ancien. Dès 1999, l'indice était de 0,73, alors que sur le Val de Gray, il a baissé plus rapidement. Une particularité est à noter sur les Monts-de-Gy, où l'indice est encore à l'heure actuelle au-dessus de 1, ceci s'expliquant par l'accueil de jeunes ménages avec des enfants.



PART DES PLUS DE 60 ANS EN 2012

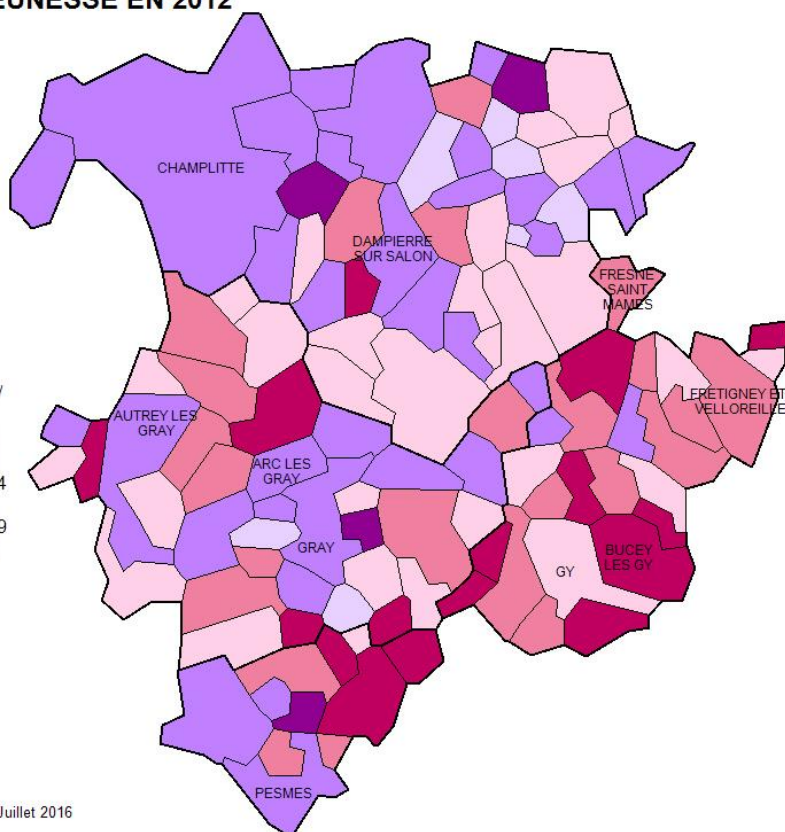
- Plus de 35 %
- Entre 30 et 35 %
- Entre 25 et 30 %
- Entre 20 et 25 %
- Moins de 20 %



PETR du Pays Graylois- Juillet 2016
Source : INSEE

INDICE DE JEUNESSE EN 2012

- Moins de 20 ans /
Plus de 60 ans
- Supérieur à 2
 - Entre 1.5 et 2
 - Entre 1.1 et 1.4
 - Egal à 1
 - Entre 0.5 et 0.9
 - Inférieur à 0.4



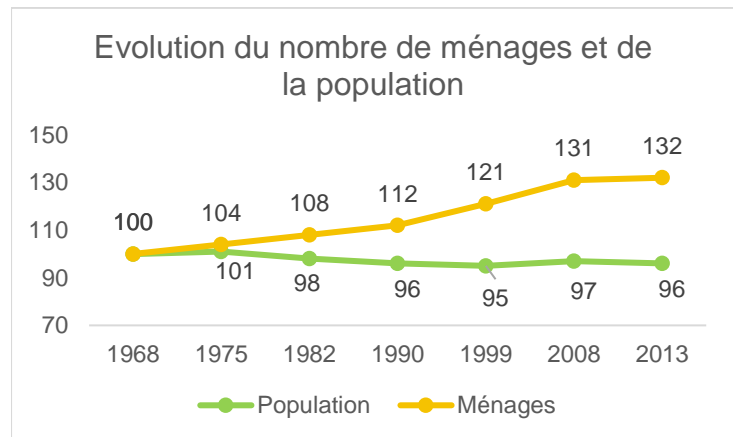
PETR du Pays Graylois- Juillet 2016
Source : INSEE

1.1.4 Un phénomène de desserrement des ménages

Contrairement aux évolutions démographiques à la baisse, le nombre de ménages continue d'augmenter. En 2012, le SCoT Graylois comptait 16.200 ménages, soit une hausse de 2,6 % depuis 2007. Cette augmentation ralentit car sur la période précédente (1999 - 2007), la hausse était de 7,4 %, passant ainsi de 14.694 à 15.785 ménages.

Les communes gagnant de la population sont également celles qui ont vu le nombre de ménages augmenter. C'est le cas par exemple de la communauté de communes des Monts-de-Gy.

	Evolution 1999 2007	/	Evolution 2007 2012
CC Val de Gray	+ 4,2 %		+ 1,7 %
CC des Monts-de-Gy	+ 13,8 %		+ 6,9 %
CC des 4 Rivières	+ 11,2 %		+ 2,3 %
SCoT Graylois	+ 7,4 %		+ 2,6 %

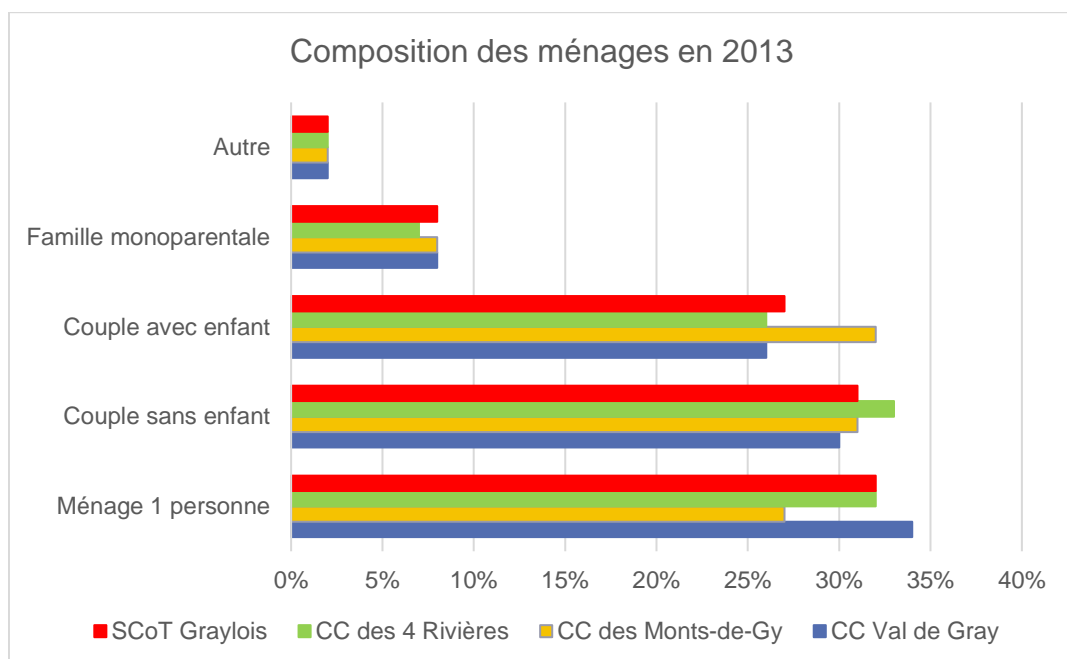


Source : INSEE

La taille moyenne des ménages diminue progressivement. En 1999, elle était de 2,5 comparée à 2007 où la moyenne était de 2,4 et à 2012 où la moyenne était de 2,3.

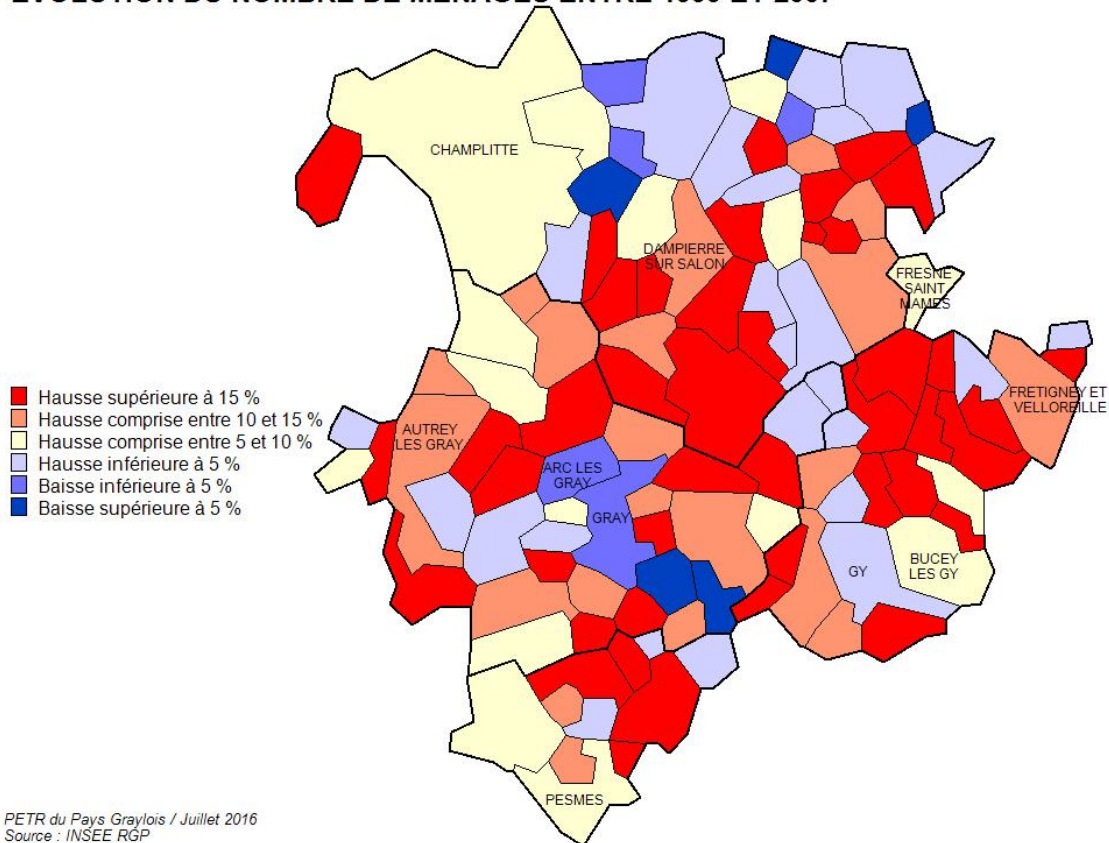
Le desserrement des ménages explique d'une part l'augmentation du nombre de ménages, alors que la population diminue, et d'autre part la diminution du nombre de personnes par ménage, notamment dû au vieillissement de la population.

Le nombre de familles monoparentales a progressé de plus de 16 % entre 2007 et 2012, alors que sur la période 1999 - 2007 cette catégorie était en baisse de 2,6 %. En 2008, elle représentait 6,5 % des ménages. En 2013, 8 % des ménages sont des familles monoparentales.

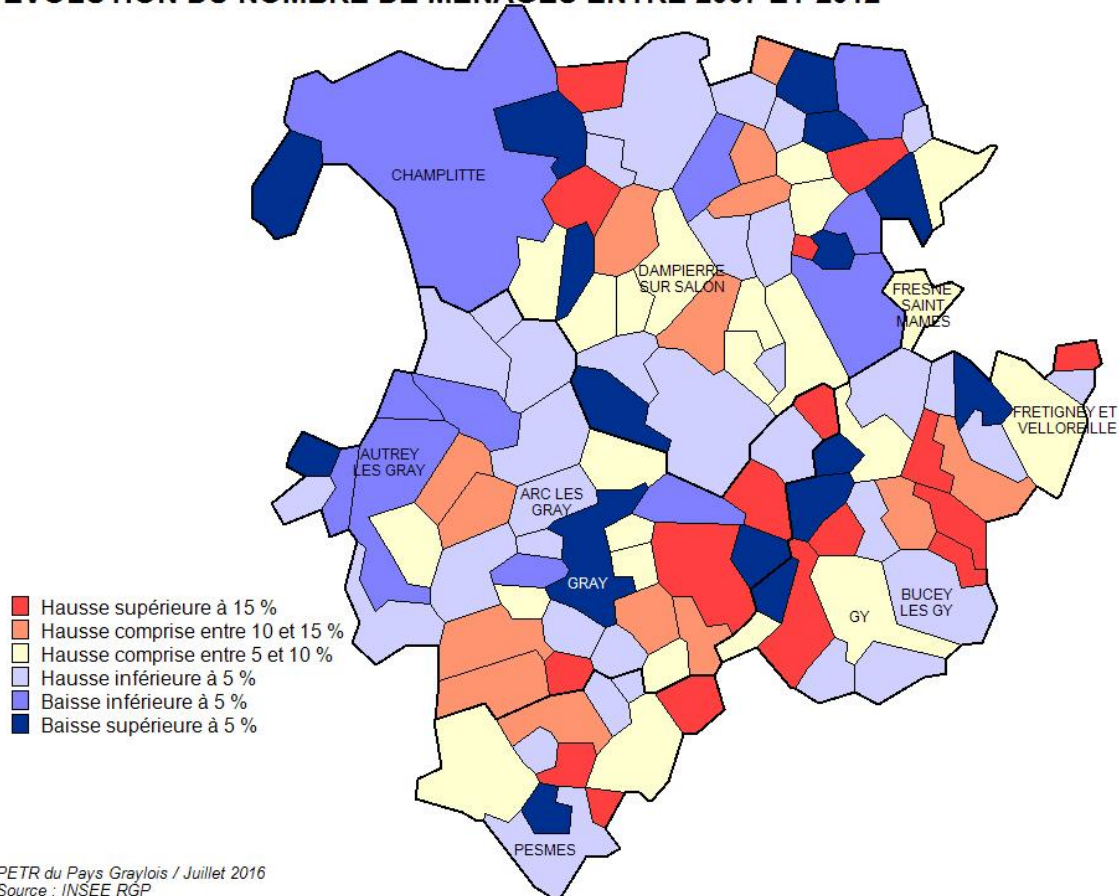


Source : INSEE

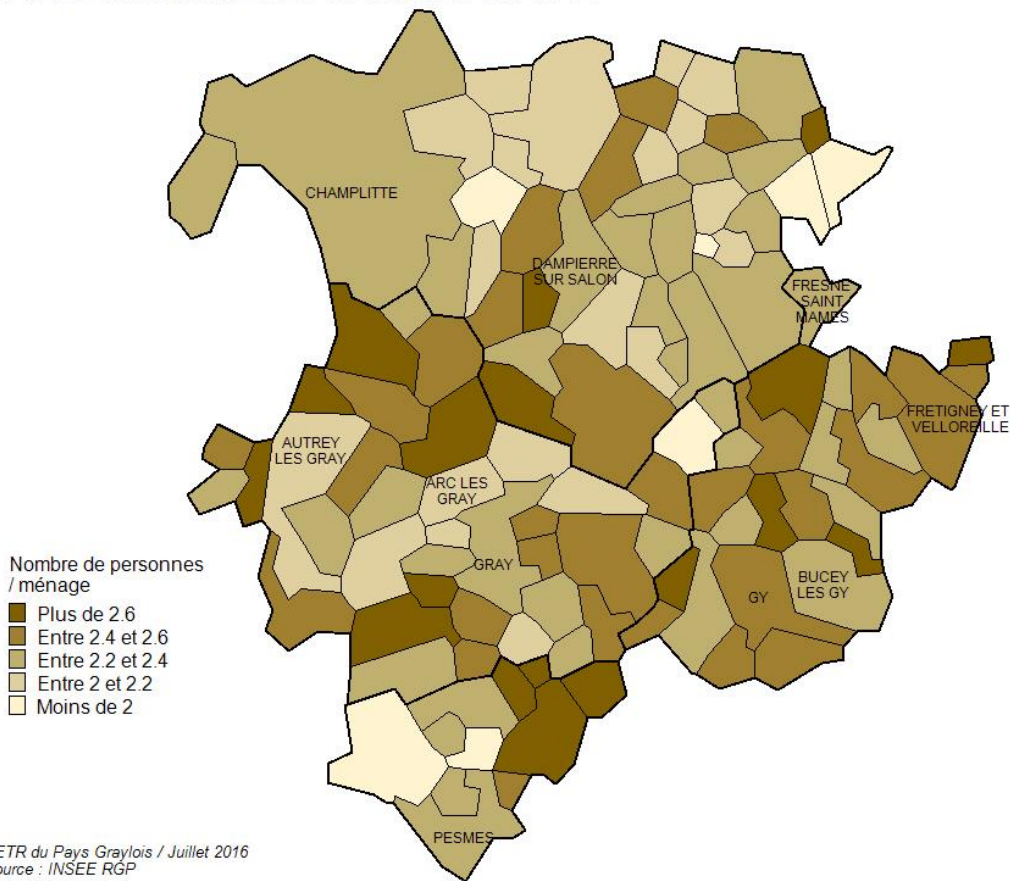
EVOLUTION DU NOMBRE DE MENAGES ENTRE 1999 ET 2007



EVOLUTION DU NOMBRE DE MENAGES ENTRE 2007 ET 2012



TAILLE MOYENNE DES MENAGES EN 2012



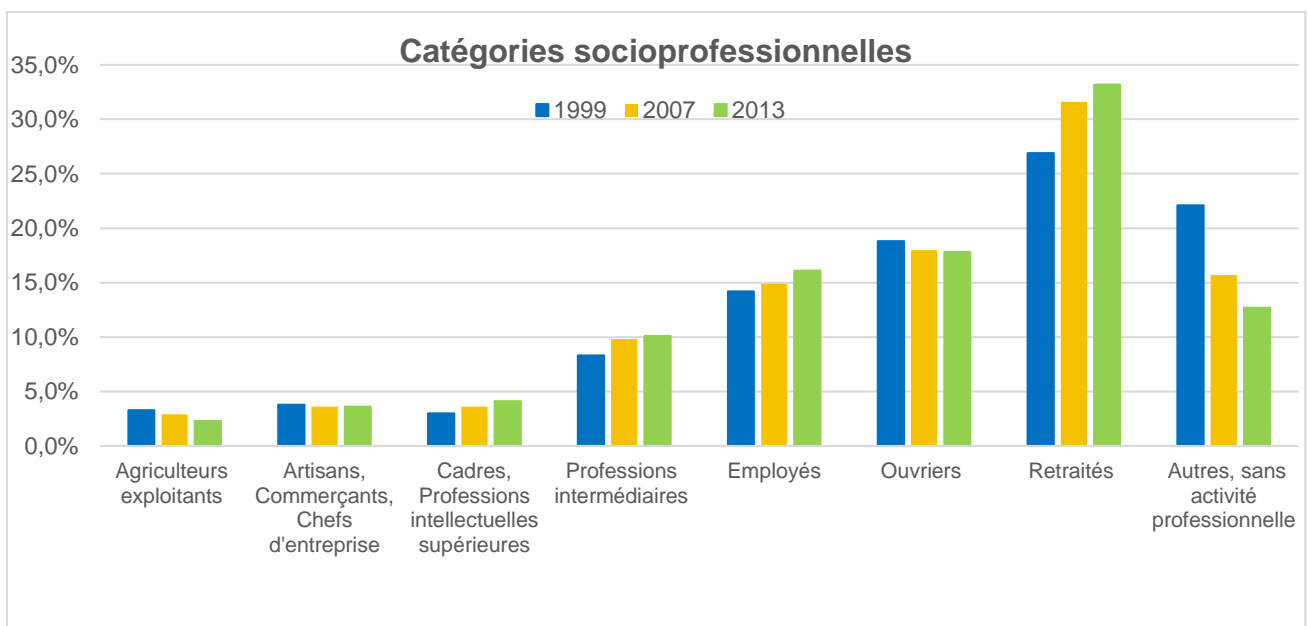
1.1.5 Le profil des ménages en lien avec la structure par âge

Depuis 1999, « les catégories cadre, professions intermédiaires, employés et retraités » ont augmenté au détriment notamment des agriculteurs et des ouvriers.

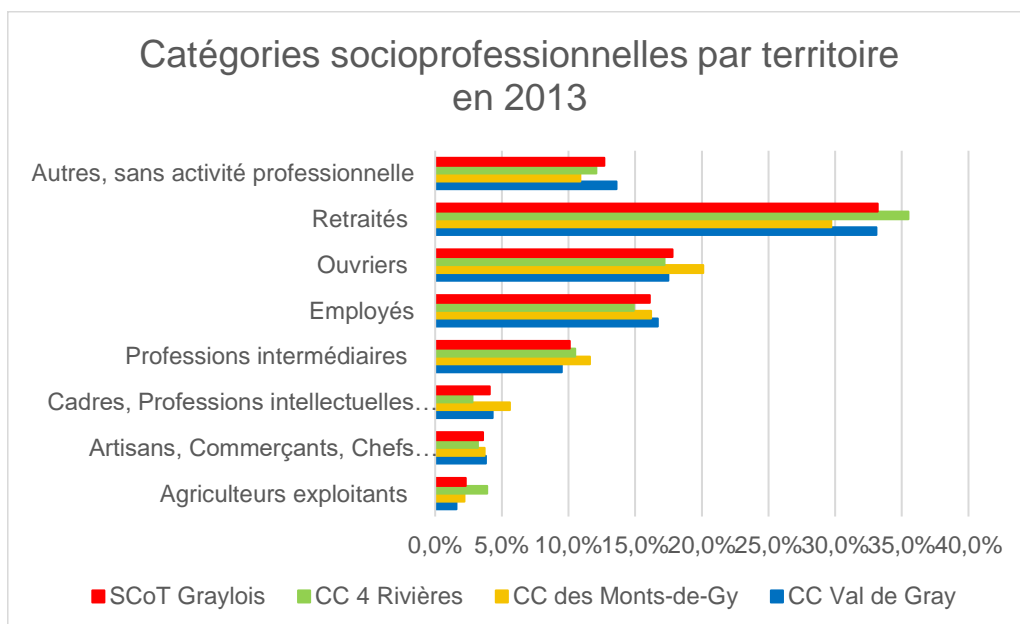
La plus forte progression concerne la catégorie « retraités » (passant de près de 27 % en 1999 à plus de 33% en 2013), confortant ainsi les analyses précédentes quant au vieillissement de la population. Concernant cette catégorie, le taux le plus élevé est enregistré sur la CC des 4 Rivières (soit 35,5 %).

Cette communauté de communes a également une part plus importante d'agriculteurs, alors que les cadres, professions intermédiaires et employés sont sous-représentés.

Pour la CC des Monts-de-Gy, les catégories « cadres, professions intermédiaires et ouvriers » sont sur-représentées et en particulier la part des ouvriers (20,1 %). A l'inverse, la part des retraités est plus faible. Pour la CC Val de Gray il faut noter un taux plus faible d'agriculteurs (1,6 %) et une surreprésentation de la catégorie « autres, sans activité professionnelle ».



Source : INSEE



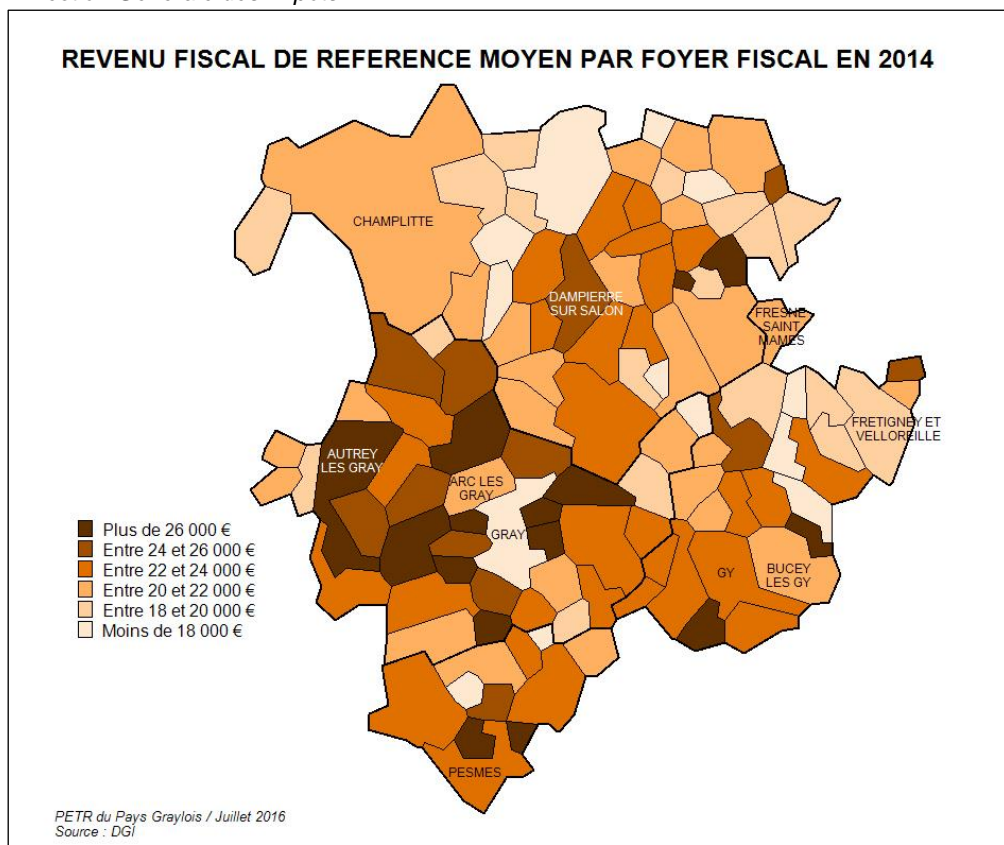
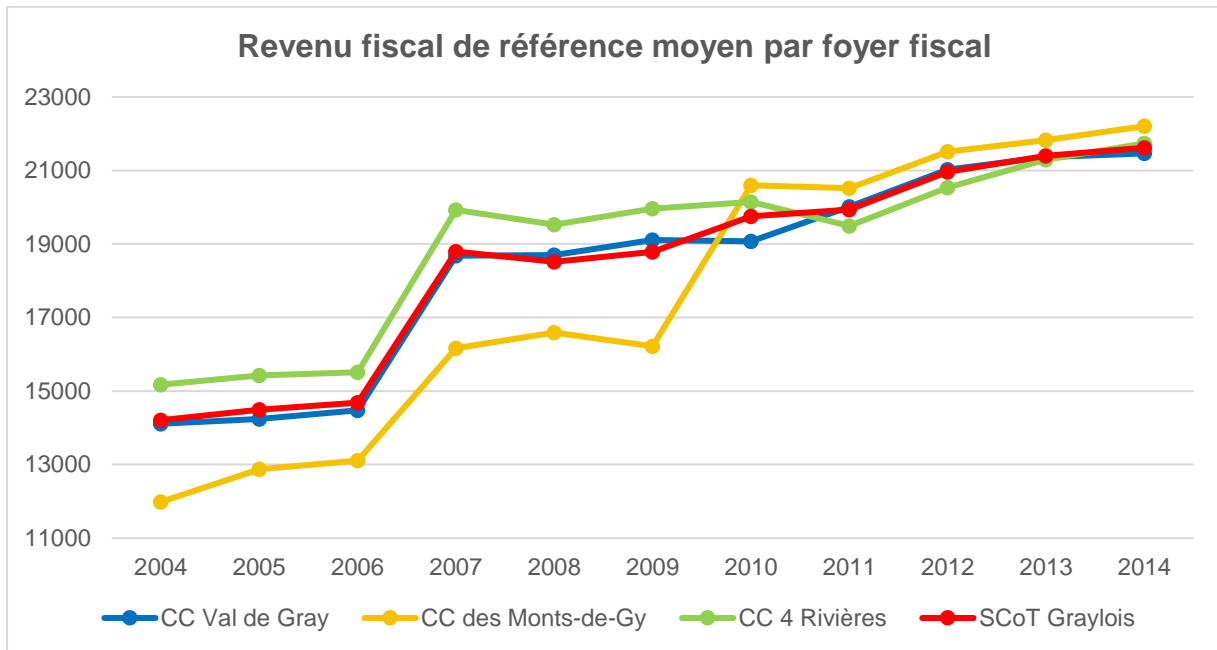
Source : INSEE

En 2014, le revenu fiscal moyen était de 21.618 €. Il est légèrement en-dessous de la moyenne départementale (22.010 €). Cette tendance est apparue à partir de 2008.

Les écarts entre les communautés de communes se sont réduits dès 2010. Les revenus moyens varient de 21.400 € pour Val de Gray à 21.700 € pour les 4 Rivières et 22.200 € pour les Monts-de-Gy.

Ces derniers enregistrent par ailleurs la plus forte progression.

Le niveau de revenus plus faible est aussi à mettre en parallèle avec la part des ménages susceptibles d'entrer dans les plafonds des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). En effet 55 % des ménages seraient éligibles dont 37 % dans les plafonds prioritaires et 18 % dans les plafonds standards.



SYNTHESE DEMOGRAPHIE

FORCES / OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none">- Un gain de 1,2 % de la population entre 1999 et 2013 (+423 habitants).- Des communautés de communes qui continuent à gagner de la population (4 Rivières et Monts-de-Gy).- Une hausse de 2,6 % du nombre de ménages depuis 2007 et des familles monoparentales.
FAIBLESSES / MENACES	<ul style="list-style-type: none">- Des densités de population faibles.- Sur la période 2006 – 2013, baisse démographique de 0,7 %.- Vieillesse de la population et difficulté à retenir les jeunes.- Baisse progressive de la taille des ménages.- Desserrement des ménages avec la hausse de la part de personnes seules et des familles monoparentales.- Des niveaux de revenus plus faibles que la moyenne départementale.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none">- Tirer parti du positionnement du territoire au sein de la région Bourgogne Franche-Comté pour attirer de nouveaux habitants (équidistance entre Besançon et Dijon).- Maintenir la population pour enrayer une nouvelle baisse démographique.- Accompagner la périurbanisation observée sur la communauté de communes des Monts-de-Gy liée à la proximité de Besançon.- Prendre en compte le vieillissement de la population pour répondre aux besoins des personnes âgées.

1.2 UN HABITAT EN PLEINE MUTATION

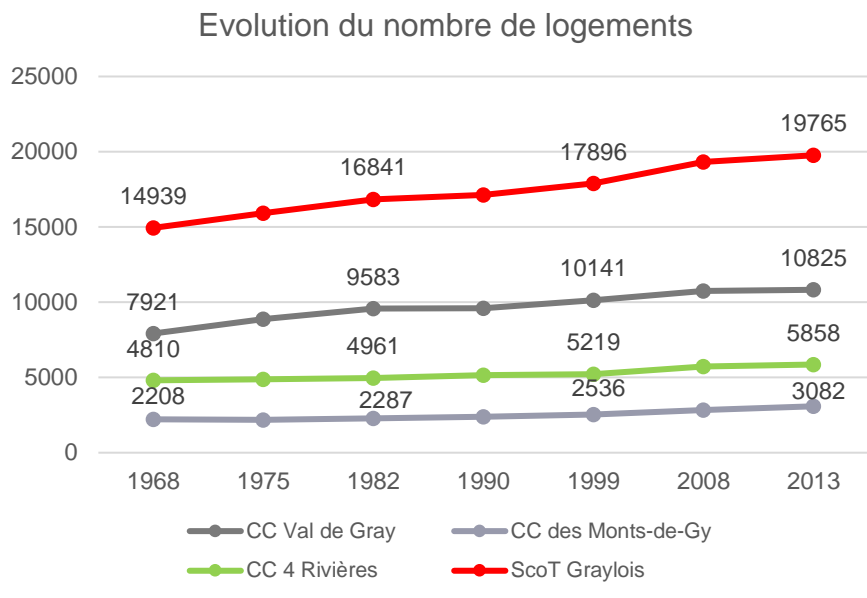
1.2.1 Des dynamiques résidentielles toujours marquées

Depuis 1968, le nombre de logements n'a cessé d'augmenter. Néanmoins sur la période récente, la progression a tendance à s'estomper.

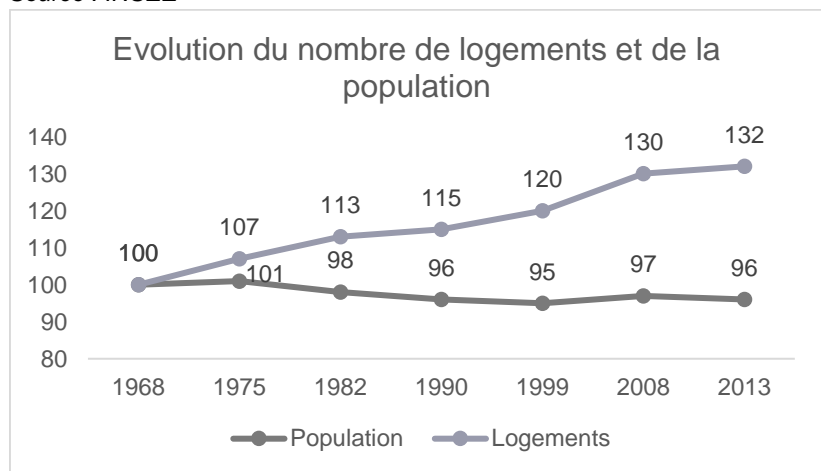
En effet sur la période 1999-2007, la hausse était de 7,1 %, alors qu'entre 2007 et 2012 elle n'était que de 3,6 %.

Selon les communautés de communes, des disparités existent, notamment sur le Val de Gray où la production était de 78 logements entre 2007 et 2012 (avec une baisse du nombre de logements pour la ville de Gray).

A l'inverse pour les Monts-de-Gy, la progression est plus forte et s'accompagne d'une forte part de constructions neuves.

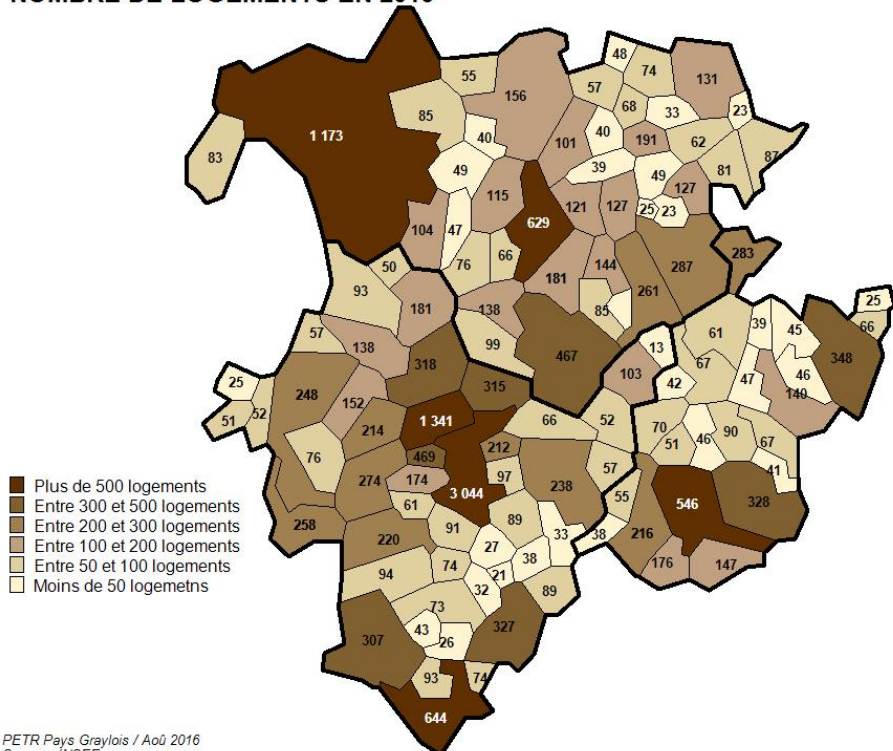


Source : INSEE

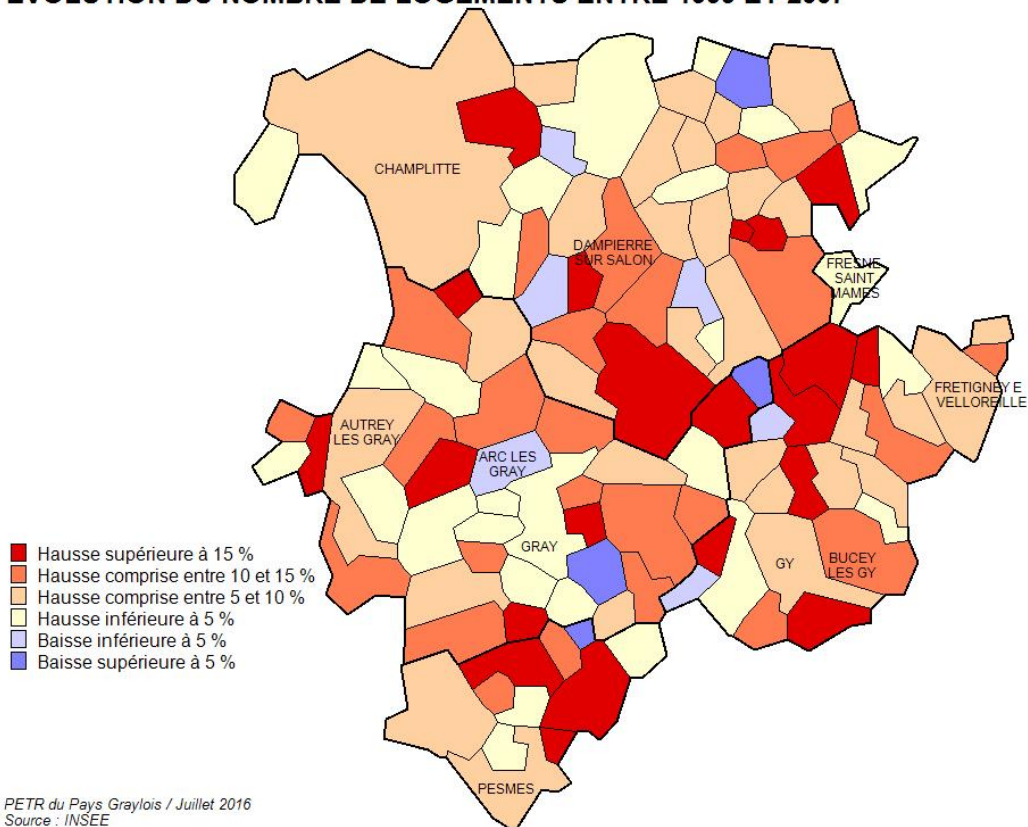


Source : INSEE

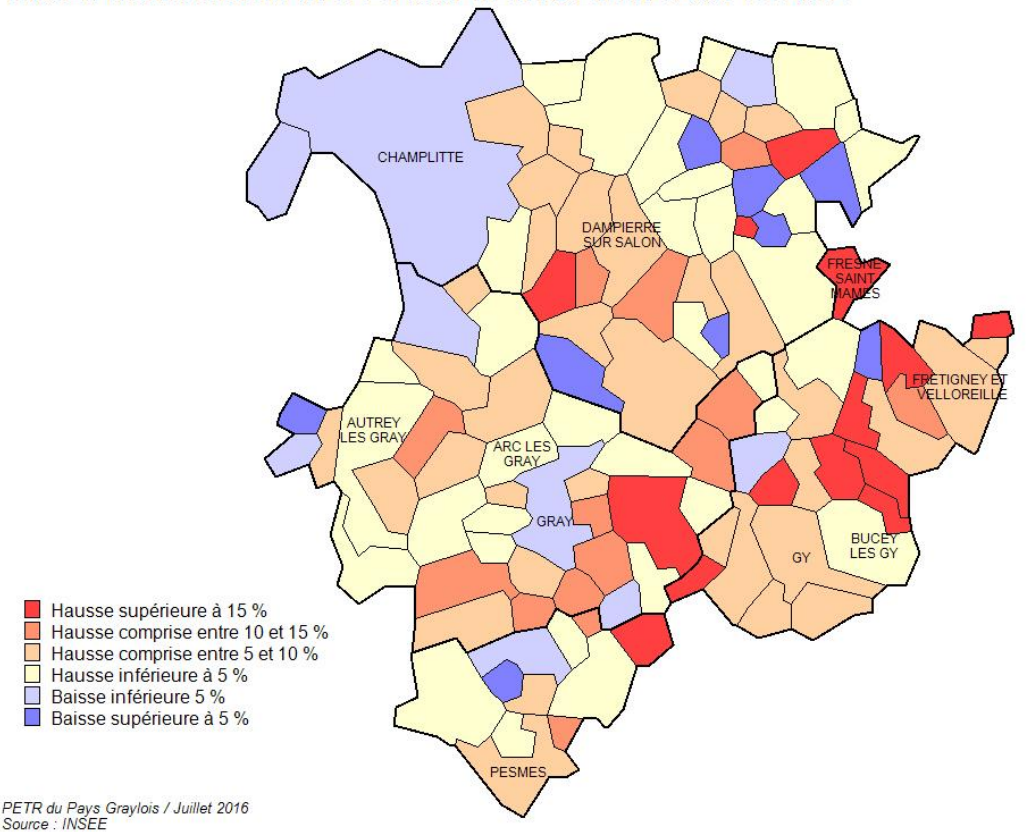
NOMBRE DE LOGEMENTS EN 2013



EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ENTRE 1999 ET 2007

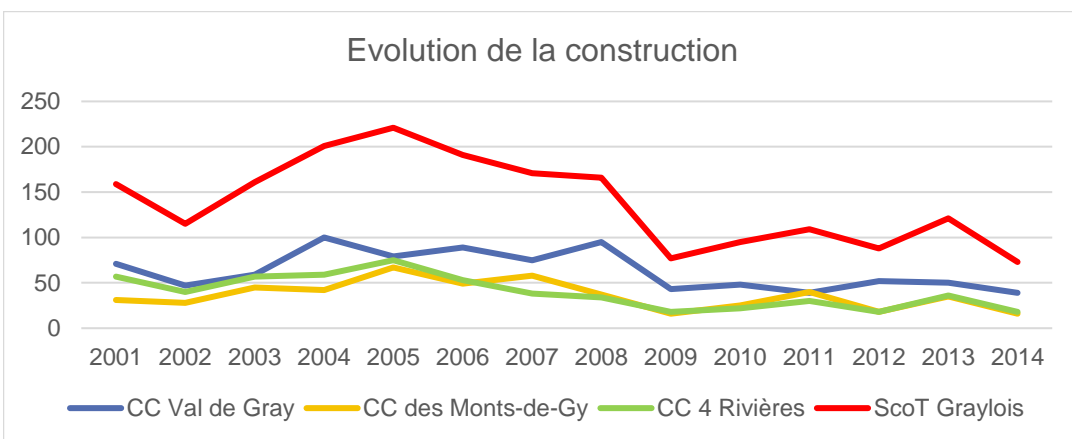


EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ENTRE 2007 ET 2012

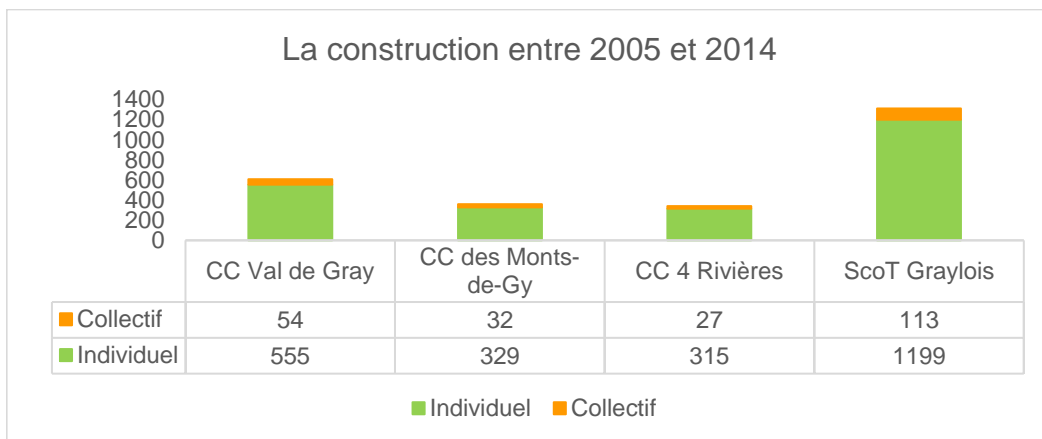


A l'échelle du SCoT, plus de 1.300 logements ont été construits sur les 10 dernières années. La majorité des constructions neuves sont des logements individuels (soit 91%). La construction a fortement chuté depuis 2009 due à la crise financière notamment.

Ces indicateurs sont évidemment à mettre en corrélation avec les hausses démographiques.



Source : SITADEL

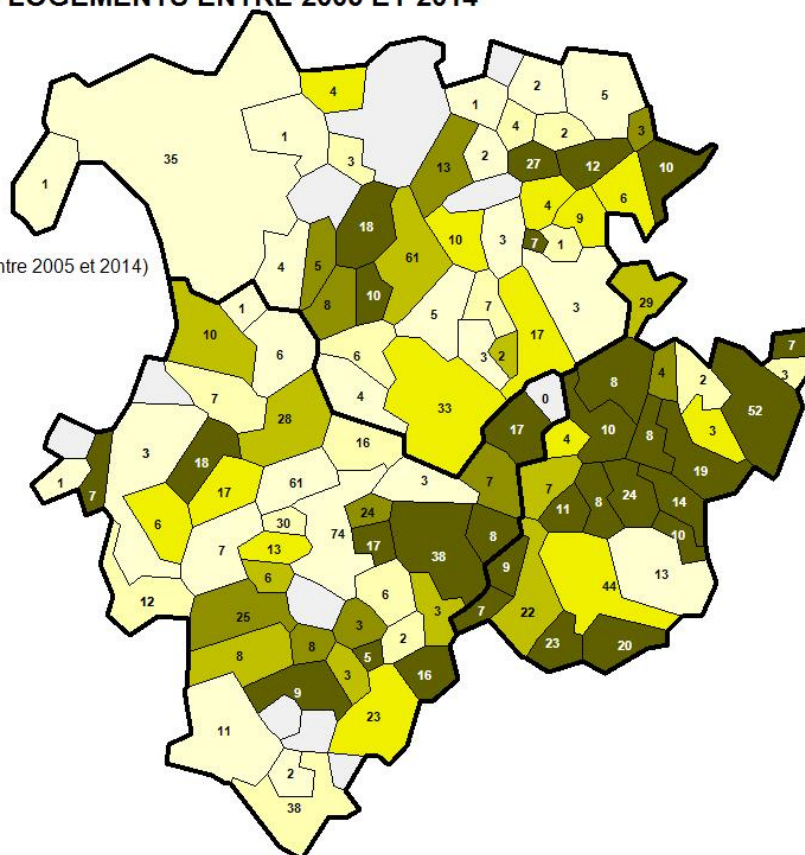


Source : SITADEL

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ENTRE 2005 ET 2014

Nombre de constructions neuves (entre 2005 et 2014)
/ Nombre de logements en 1999

- Plus de 15 %
- Entre 12,5 et 15 %
- Entre 10 et 12,5 %
- Entre 7,5 et 10 %
- Entre 5 et 7,5 %
- Moins de 5 %
- pas de nouvelle construction



1.2.2 La problématique de la vacance

Le parc de logements est composé à plus de 81 % de résidences principales, une part qui diminue depuis 1999. Sur les 4 Rivières, ce taux est plus faible, soit 75 % en 2012.

La part des résidences secondaires diminue progressivement depuis 1999, passant de 10 % en 1999 à 8 % en 2012. Malgré une baisse depuis 1999, le taux de résidences secondaires reste plus élevé pour les 4 Rivières.

A l'inverse des résidences principales et secondaires, le taux de vacance des logements a augmenté depuis 1999.

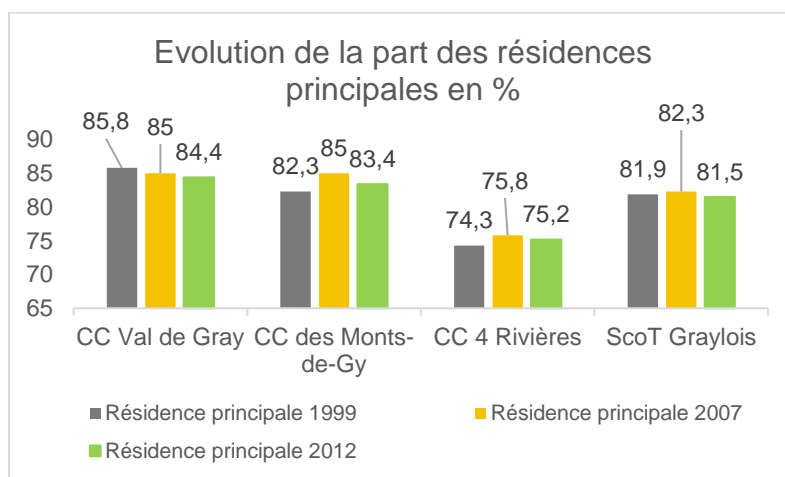
Il représente actuellement plus de 10 % du parc de logements, soit une augmentation de près de 700 logements depuis 1999 dont plus de 370 entre 2007 et 2012. Globalement à l'échelle du SCoT, il s'agit d'une hausse de 52 % depuis 1999, qui se caractérise différemment dans les territoires :

- CC Val de Gray : + 63 %
- CC des Monts-de-Gy : + 50 %
- CC des 4 Rivières : + 34 %

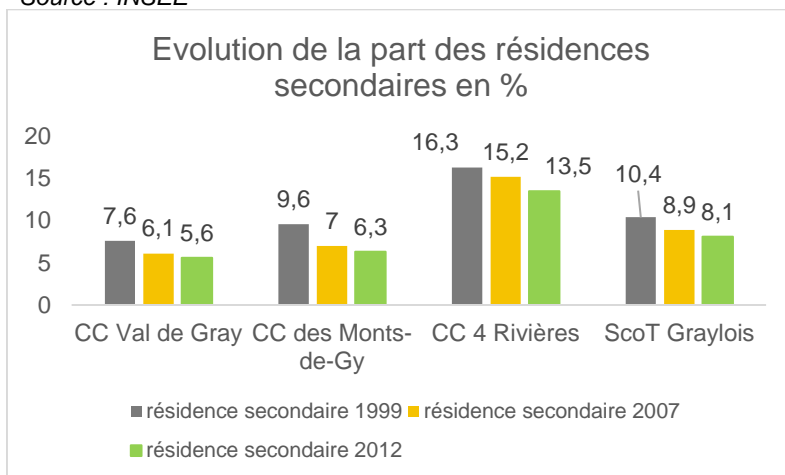
La vacance est souvent plus importante dans les bourgs centres. La part du parc vacant est préoccupante notamment pour les villes de Gray et Champlitte, avec des taux supérieurs à 15 %.

Au nombre important de logements vacants s'ajoutent la durée de vacance plus longue. En effet les données Filocom nous informent sur la durée de la vacance :

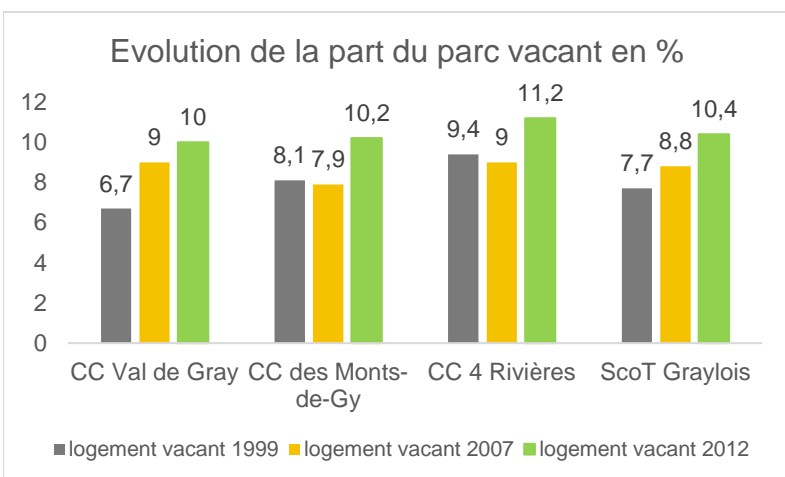
- 29 % des logements sont vacants depuis moins d'un an.
- 31 % des logements sont vacants depuis un an et moins de 4 ans
- 40 % des logements sont vacants depuis plus de 4 ans.



Source : INSEE

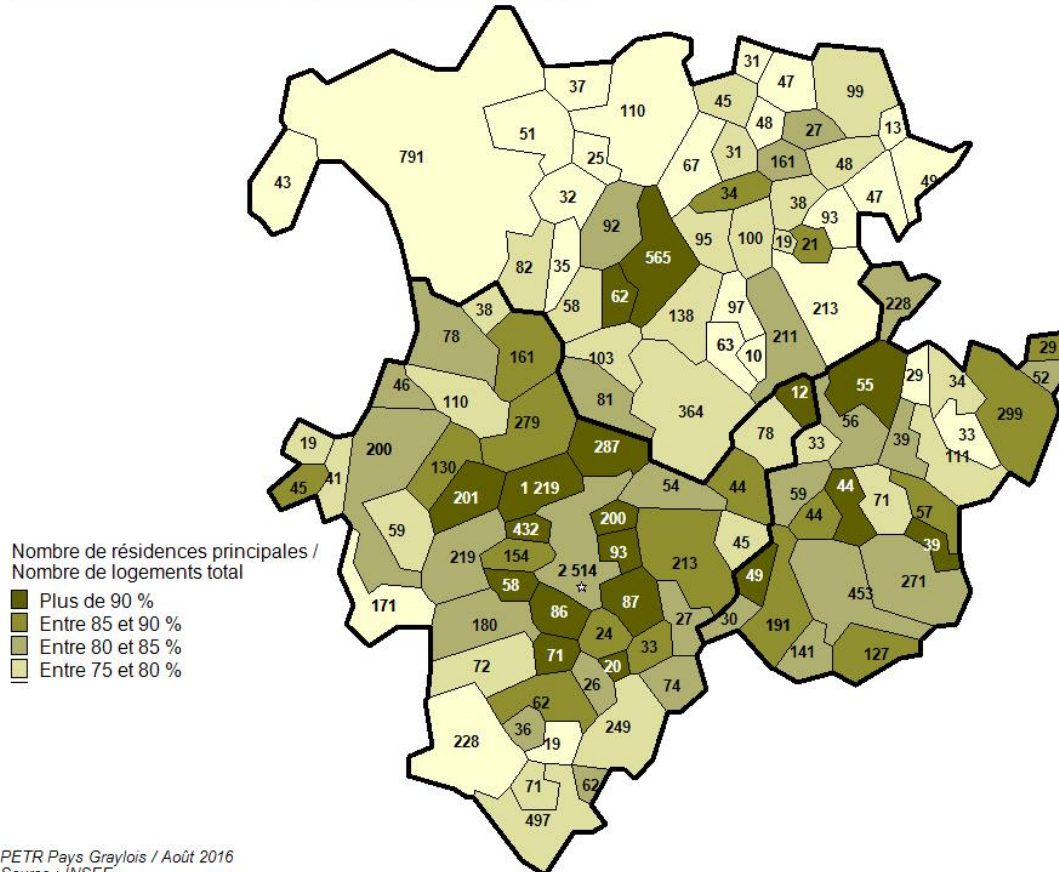


Source : INSEE

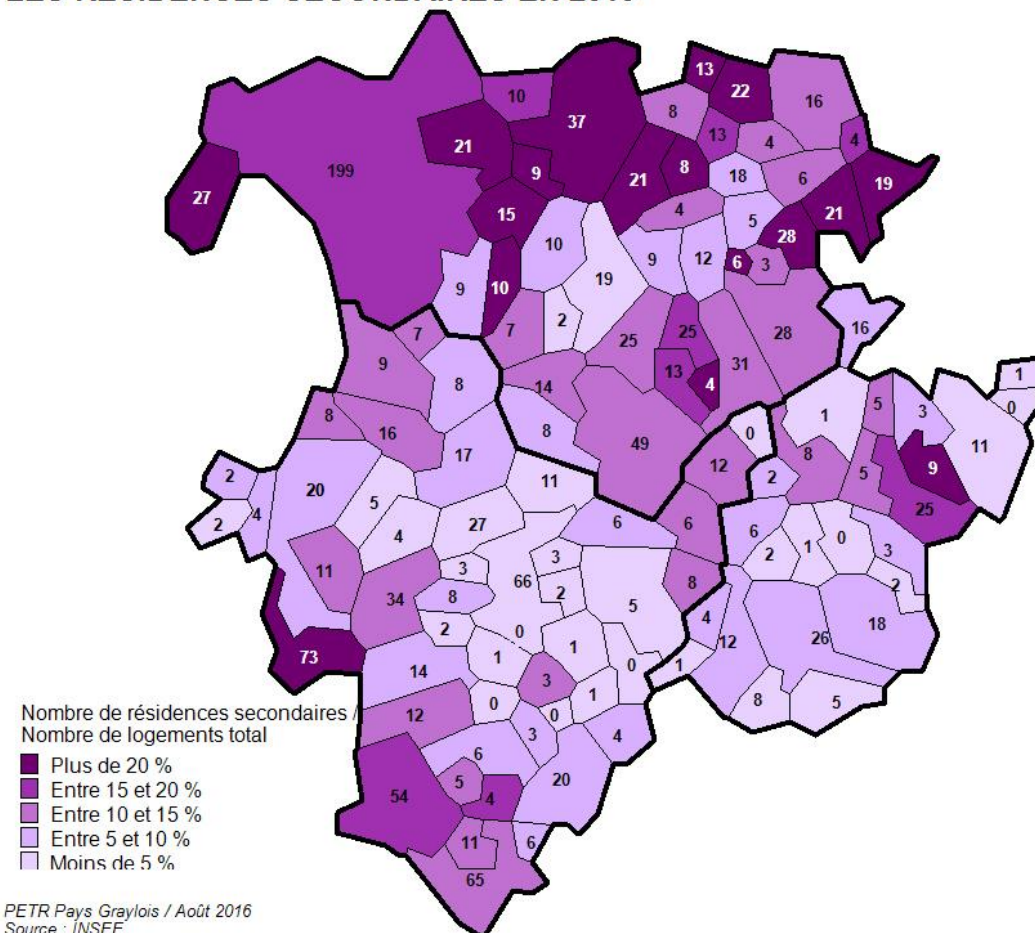


Source : INSEE

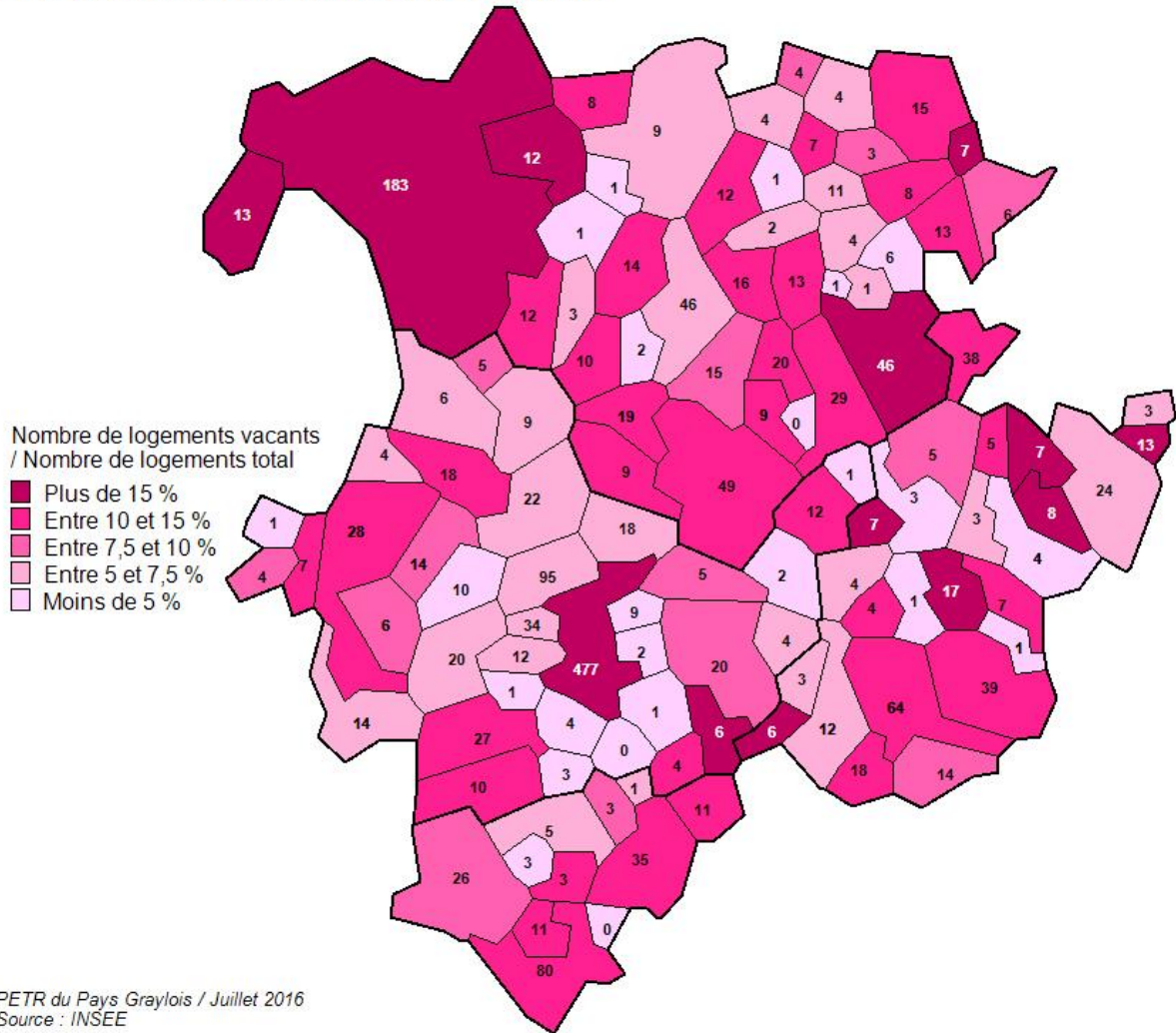
LES RESIDENCES PRINCIPALES EN 2013



LES RESIDENCES SECONDAIRES EN 2013



LES LOGEMENTS VACANTS EN 2012



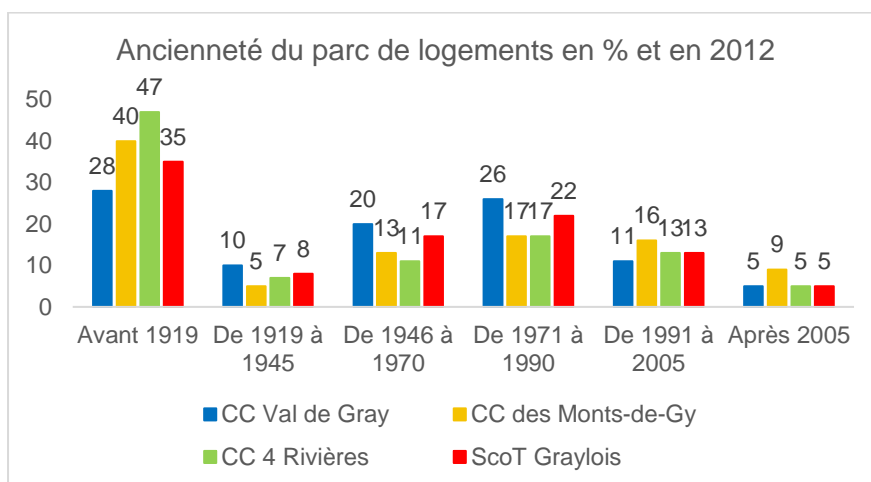
PETR du Pays Graylois / Juillet 2016
 Source : INSEE

1.2.3 Un parc ancien composé de grands logements peu adapté aux besoins actuels et futurs

❖ Ancienneté du parc

35 % des logements ont été construits avant 1919, avec des taux plus élevés sur les Monts-de-Gy et les 4 Rivières.

Après 2005 la part des constructions représente 5 % du parc de logements avec des taux plus élevés sur les Monts-de-Gy (cf. paragraphe sur les constructions neuves).



❖ Type de logement

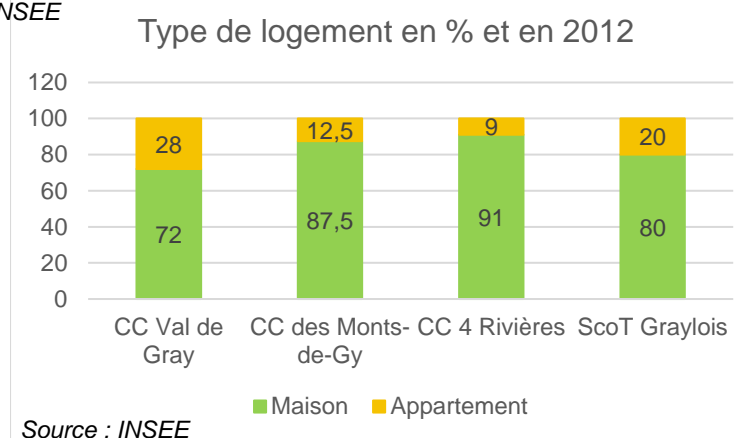
Le modèle de la maison individuelle reste prépondérant avec 80 % des logements. Les taux sont plus faibles (72 %) sur le Val de Gray.

L'occupation du parc est la suivante : 74 % de propriétaires, 20 % de locataires, 3 % de HLM et 3 % logés gratuitement.

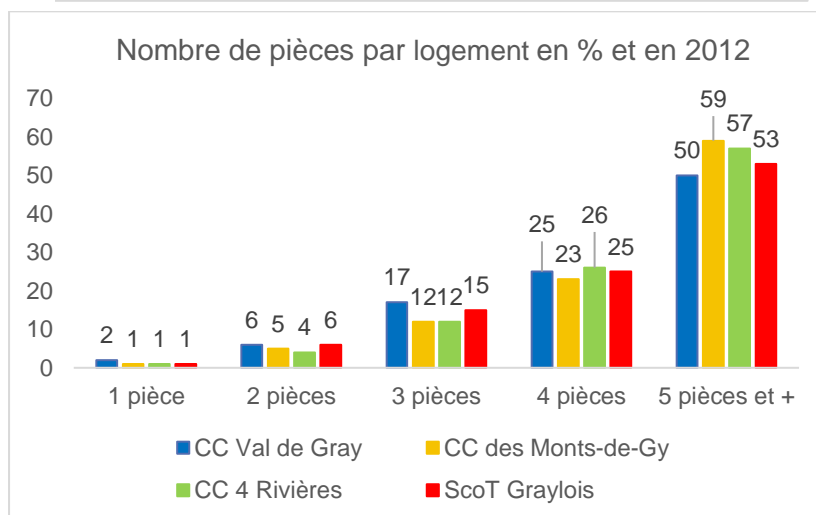
Les logements de grande taille (5 pièces et plus) sont majoritaires sur le territoire, ils correspondent à la moitié des logements.

Face au vieillissement de la population et au desserrement des ménages, il conviendra dans le SCoT d'adapter l'offre de logements aux besoins des ménages, notamment en matière de taille de logements.

Source : INSEE



Source : INSEE



Source : INSEE

❖ Confort des logements

Selon les données Filocom : 8 % des logements sont jugés sans confort, 30 % avec un confort partiel et 62 % avec tout le confort nécessaire. En 2013 le nombre de résidences principales classées dans le parc potentiellement indigne était de 1.102 logements, soit près de 8 % du parc. Il a diminué de 13 % depuis 2007, avec une baisse significative entre 2007 et 2011.

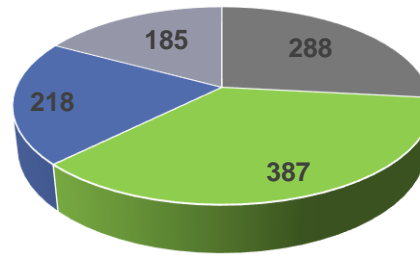
❖ Logement et énergie

Le secteur résidentiel est le 1^{er} secteur consommateur d'énergie. En 2014 plus de 38 % des énergies étaient dédiées au résidentiel. Entre 2002 et 2014 ces consommations ont baissé de 4 %.

Les énergies les plus consommées sont :

- Energies renouvelables : 36 %
- Electricité : 27 %
- Gaz : 20 %
- Produits pétroliers : 17 %

Type d'énergie dans le résidentiel (Ktep) en 2014



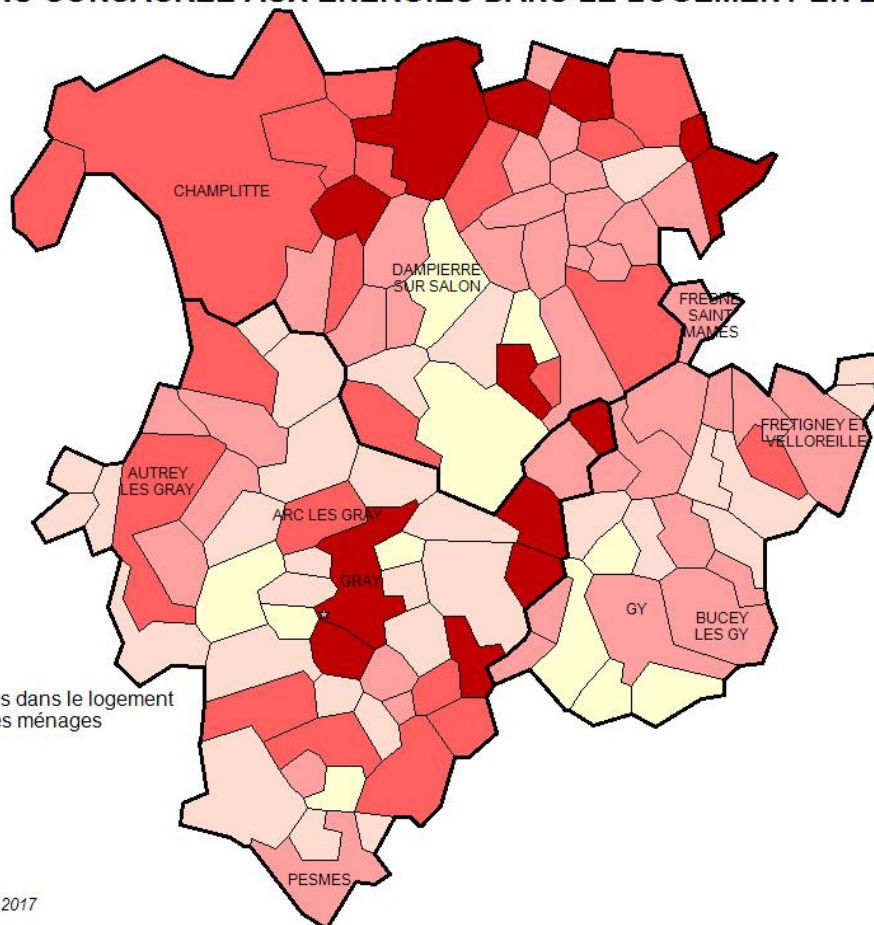
- Electricité
- Energies renouvelables
- Gaz naturel
- Produits pétroliers

Source : OPTÉER

Le résidentiel est le 3^{ème} secteur émetteur de GES (après l'agriculture et les transports), soit 21 % des émissions totales des GES. Entre 2002 et 2014 les émissions ont diminué de 13 %.

A l'échelle du SCoT Graylois, la part du revenu consacrée aux énergies dans le logement varie de 5,1 à 10,5 %.

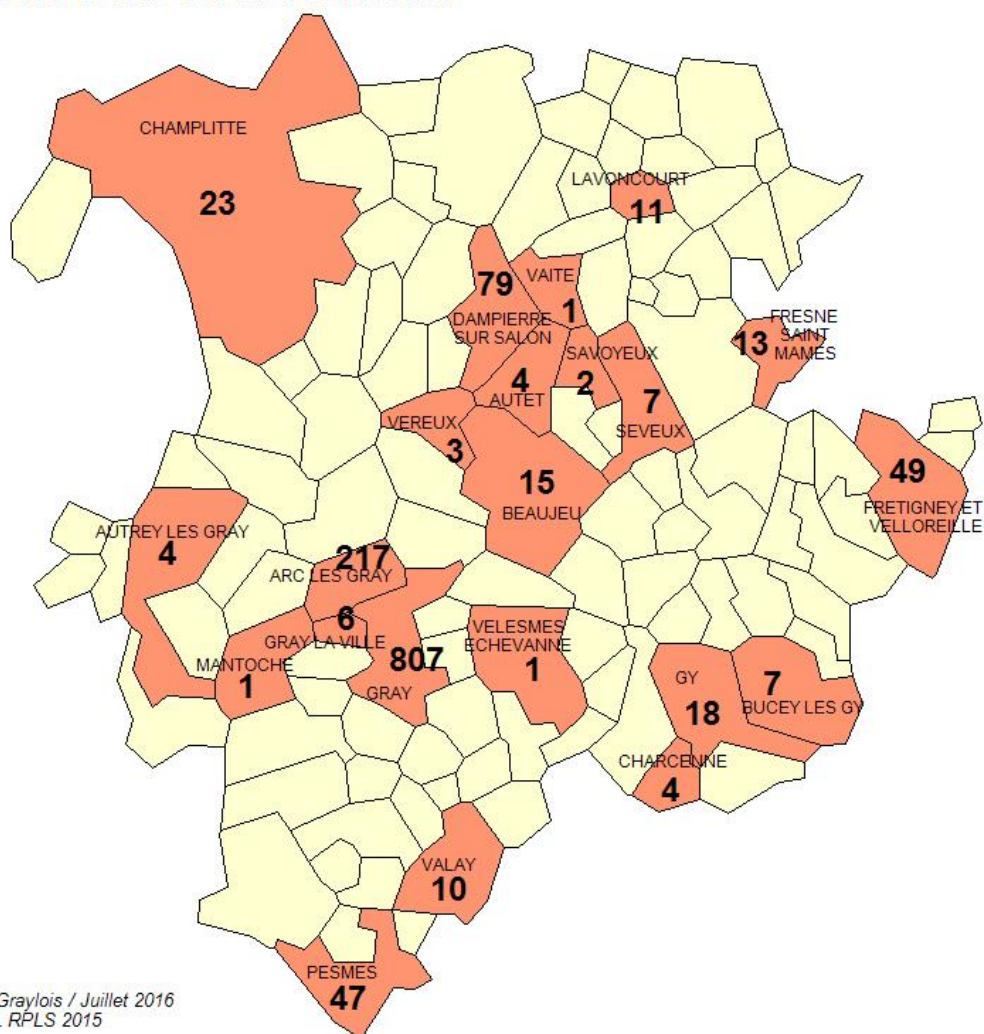
PART DU REVENU CONSACREE AUX ENERGIES DANS LE LOGEMENT EN 2008



PETR du Pays Graylois / Avril 2017
Source OPTÉER

1.2.4 Un parc public social concentré dans les bourgs-centres

LE PARC LOCATIF SOCIAL EN 2015



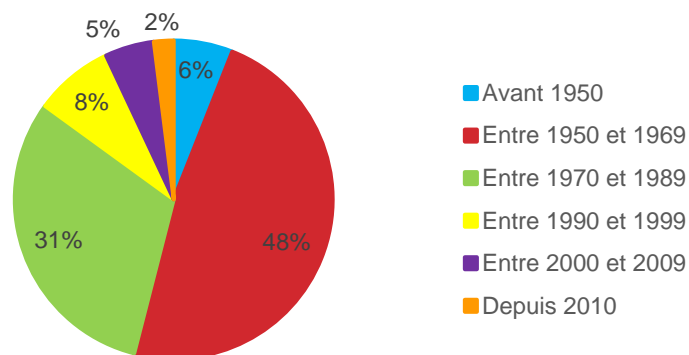
PETR du Pays Graylois / Juillet 2016
Source : DREAL RPLS 2015

Le parc locatif social est constitué de 1.329 logements dont 86 % en collectif.

Le taux de vacance de plus de 3 mois est faible (3,6 %) et le taux de rotation sur le parc est de 12,1 %.

Le parc est ancien car près de 80 % des logements ont été construits entre 1959 et 1989. Des travaux de rénovation ont par ailleurs été engagés.

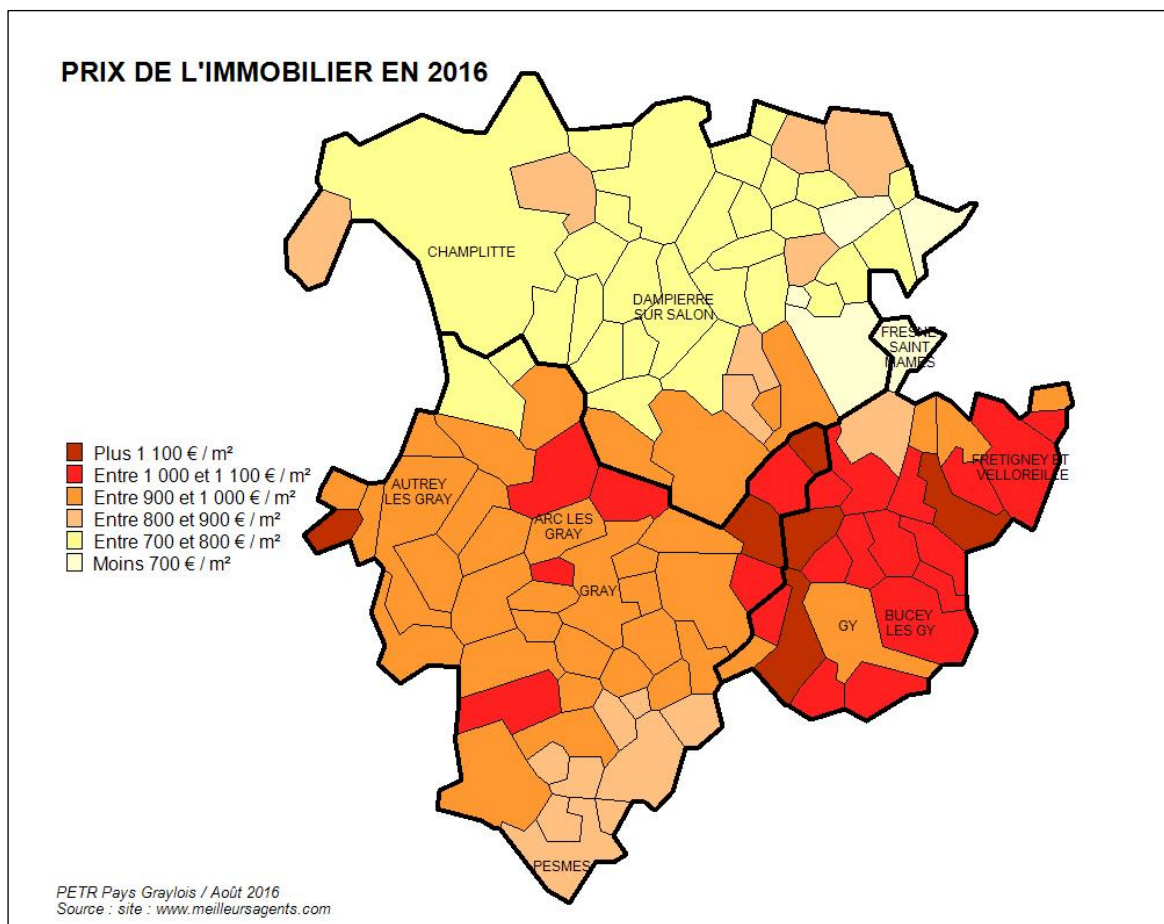
Ancienneté du parc social



Source : RPLS 2015

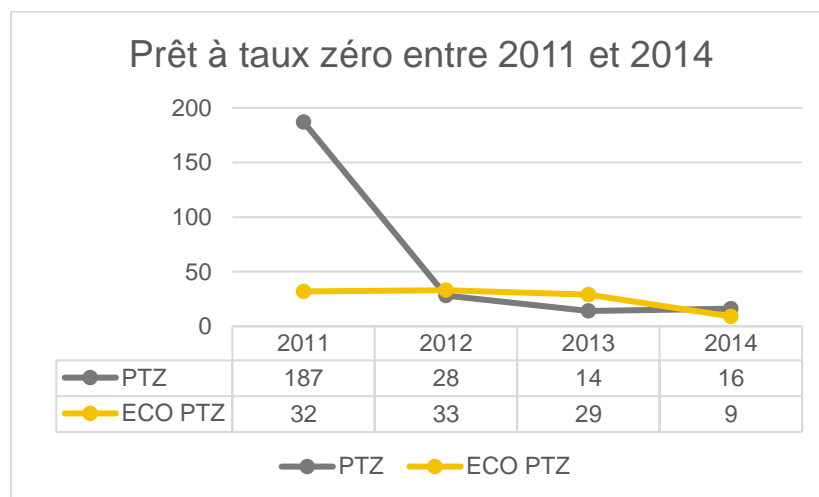
Les loyers sont faibles. En effet, 56 % logements ont un loyer inférieur à 4,5 € / m².

1.2.5 Des prix des terrains, de vente et/ou de location de maisons globalement hétérogènes



Les prix de vente des maisons varient de 671 €/m² (par exemple à Fresne-Saint-Mamès) à 1 157 €/m² (comme à Sainte-Reine). L'attractivité de la communauté de communes des Monts-de-Gy due à la proximité de l'agglomération bisontine explique des niveaux de prix plus élevés.

Selon l'étude de L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), le niveau moyen des loyers à l'échelle du Pays Graylois est compris entre 6 et 6,5 €/m² pour 2015. Ce dernier enregistre une baisse de 1,3 % entre 2014 et 2015.



Source : DREAL

1.2.6 Les programmes en faveur de l'habitat

- Le plan départemental de l'habitat rappelé dans la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre.
- Les autres plans :
 - Le PACT (Programme d'Action Concertée Territoriale) 2014-2019 signé entre les communautés de communes et le Département. Il s'agit d'une territorialisation du projet Haute-Saône 2020. Les opérations identifiées dans les contrats PACT doivent permettre de réduire les inégalités territoriales et d'assurer un niveau minimum d'équipements et d'offre de services sur l'ensemble du département, au travers 10 axes thématiques d'action.
 - Le PIG « Ensemble contre le mal logement ». Convention signée entre le Département, la CAF, la MSA et l'ANAH pour disposer d'un outil opérationnel pour résorber l'habitat indigne.
 - Le programme « Habiter mieux » est un protocole territorial d'aide à la rénovation énergétique signé avec les communautés de communes.
 - L'OPAH du Val de Gray. Ce dispositif signé pour 3 ans (2015-2018) vise à améliorer le parc de logements existants. Diverses aides dans le cadre de ce dispositif peuvent être mobilisées pour des travaux de rénovation, d'économie d'énergie et d'aménagements pour le maintien à domicile de personnes à mobilité réduite.
 - Le PLH du PLUi des Monts-de-Gy en cours de bilan à mi-parcours.

1.2.7 L'accueil des gens du voyage

Il existe sur le Val de Gray une aire d'accueil d'une vingtaine de places à l'entrée de Gray. En revanche il n'y a pas d'aire de grand passage.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit :

- L'identification d'un terrain sur le secteur Gray – Gy – Marnay pour l'accueil ponctuel de grands groupes dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire, d'une capacité de 100 à 150 places.
- La réalisation sur la commune de Gy d'une petite aire d'accueil (de 10 places).

SYNTHESE LOGEMENT

FORCES / OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none">- Augmentation du nombre de logements depuis 1968.- Plus de 1.300 nouveaux logements construits ces 10 dernières années.- Prépondérance de la maison individuelle.- Plus de 80 % de logements sont des résidences principales.- Plus de la moitié du parc immobilier est constitué de grands logements (5 pièces et plus).- 1.329 logements sociaux locatifs recensés à l'échelle du SCoT Graylois.
FAIBLESSES / MENACES	<ul style="list-style-type: none">- Un parc ancien n'ayant pas toujours fait l'objet d'une réhabilitation.- Une hausse du nombre de logements moins marquée sur la période 2007/2013.- Baisse de la construction depuis 2009 (phénomène national lié à la crise financière).- Diminution de la part des résidences principales et secondaires.- Hausse de la vacance, soit 10 % du parc de logements.- Une vacance ancienne, 71 % des logements sont vacants depuis plus d'un an.- Le premier poste consommateur en énergie.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none">- Adapter l'offre de logements aux besoins des ménages par une diversification du parc,- Remettre sur le marché les logements vacants en s'appuyant sur des programmes de rénovation,- Réfléchir et produire de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espaces.

1.3 DES EQUIPEMENTS ET SERVICES ADAPTES A LA CONFIGURATION DU TERRITOIRE

1.3.1 Le développement de l'offre à destination des plus jeunes

❖ La garde d'enfants

Le territoire du Pays Graylois compte 2 crèches :

- Gray avec une capacité de 39 places.
- Dampierre-sur-Salon avec une capacité de 39 places.

Champlitte, Gy et Fretigney-et-Velloreille disposent d'une micro-crèche (dizaine de places chacune) et un projet est en cours à Arc-lès-Gray.

En complément de ces structures, le territoire dispose d'un grand nombre d'assistantes maternelles. En outre les communautés de communes disposent chacune de relais assistantes maternelles (RAM) et d'accueils périscolaires.

❖ Les équipements scolaires

Le territoire compte 10 écoles communales, 10 regroupements pédagogiques intercommunaux et 4 pôles éducatifs.

A la rentrée 2015, les effectifs étaient de 3.334 élèves répartis dans 129 classes. Les effectifs scolaires ont diminué de 2006 jusqu'en 2013 pour atteindre à cette période 3.224 élèves. Ces baisses successives ont entraîné des fermetures de classes. Pour la rentrée 2016, 7 fermetures de classes étaient annoncées.

	Classes maternelles		Classes élémentaires	
	Nombre de classes	Effectifs	Nombre de classes	Effectifs
Secteur Champlitte / Dampierre	8	282	8	550
Secteur Gray	23	504	39	885
Secteur Gy	9	237	24	453
Secteur Pesmes	6	151	12	272
TOTAL	46	1.174	83	2.160

Source : Direction Départementale des Services de l'Education Nationale de la Haute-Saône - 2015

Les élèves du secondaire se répartissent dans 5 collèges publics et 2 collèges privés, ainsi que 2 lycées publics (d'enseignement général et technique) et 2 privés. Ils se répartissent comme suit :

- Gray : 2 collèges publics, 1 collège privé, 2 lycées publics et 2 lycées privés
- Gy : 1 collège public et 1 privé
- Pesmes : 1 collège public
- Dampierre-sur-Salon : 1 collège public (collège en réseau avec Champlitte).

La fermeture récente du collège de Champlitte questionne quant à l'attractivité du secteur, déjà en perte de population, sur de nouveaux déplacements des élèves vers d'autres établissements et sur l'affectation du bâtiment.

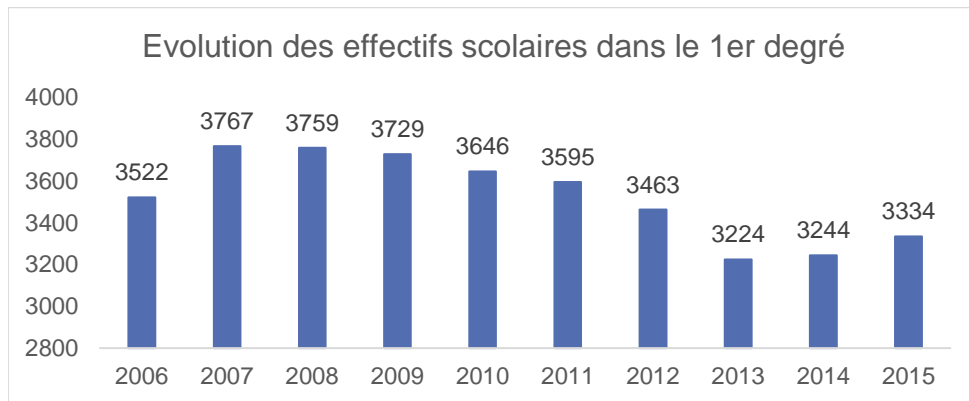
Actuellement il y a peu de formation post bac sur le territoire. En effet seul le lycée Cournot dispense 1 formation BTS en Management des Unités Commerciales. Les étudiants se tournent donc vers les agglomérations voisines pour leurs études supérieures. Ceux qui partent faire leurs études ne reviennent pas, ou peu sur le territoire.

Des formations adultes sont dispensées aussi au sein du lycée Fertet en partenariat avec le Greta et du lycée Saint Pierre Fourier (3 formations en CAP).

A noter la présence à Chargey-lès-Gray d'une Maison Familiale et Rurale, avec des enseignements agricoles, horticoles, paysagers et bâtiment. Des formations de la 4^{ème} au bac dans tous les domaines et BTS pour le cursus paysage. Des formations adultes sont également dispensées.

Le territoire compte 5 centres d'enseignement spécifique :

- Institut pédagogique de Choye,
- Institut médico-éducatif professionnel de Membrey,
- Institut médico éducatif de Gray,
- Centre éducatif et professionnel de Vereux,
- Centre éducatif de Frasne-le-Château.



Source : Direction Départementale des Services de l'Education Nationale de la Haute-Saône - 2015

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES Du 1er DEGRE

Nombre de classes



Ecole et communes liées

- Champlitte
- RPI Fouvent Larret
- Dampierre sur Salon
- RPI Membrey Vaite
- Lavoncourt
- Vellexon
- Fresne Saint Mames
- Fretigny
- Bucey les Gy
- Gy
- Velesme
- RPI Cugney Venère
- Valay
- Pesmes
- Apremont
- Gray
- Arc les Gray
- Rigny
- RPI Essertenne Mantoche Nantilly Poyans
- RPI Gray la Ville Velet
- Autrey les Gray
- RPI Auvet Chargey
- RPI Vars Oynières
- RPI Autet Beaujeu Seveux
- RPI Autoreille Charcenne



PETR du Pays Graylois / Septembre 2016
Source : Académie de Besançon

1.3.2 Une polarisation des équipements culturels et sportifs dans les bourgs-centres

❖ La culture

- **Musées** : 8 musées présents sur le territoire (cf. fréquentation dans la partie relative au tourisme) :
CHAMPLITTE : les musées départementaux Albert-et-Félicie-Demard : des arts et traditions populaires et des arts et techniques.
GRAY : musée Baron-Martin, musée de l'Espéranto, Muséum d'histoire naturelle.
PESMES : musée des Forges,
DAMPIERRE-SUR-SALON : musée minéralogique et paléontologique,
VELESMES-ECHEVANNE : conservatoire du machinisme agricole.

Par ailleurs on trouve des salles d'exposition principalement dans les bourgs centres et les sites touristiques.

- **Bibliothèques et médiathèques** : Selon la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Pays Graylois est peu équipé en bibliothèques et médiathèques, avec un existant vieillissant et peu professionnalisé. L'offre ne répond pas aux besoins de la population actuelle. Toutefois il existe un réseau dense de points de lecture.
Plusieurs projets de médiathèques intercommunales ont été envisagés, mais n'ont pas abouti. A ce jour seule Autrey-lès-Gray dispose d'une médiathèque qui, comme la Médiathèque Départementale, prête des livres aux points de lecture communaux voisins. La DRAC ajoute que la lecture publique pourrait être l'un des enjeux du SCoT.

Selon les sources du Département, le territoire compte 23 bibliothèques, classées selon les catégories suivantes (cf. nomenclature en annexe) :

Catégorie A bibliothèque relais	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
Autrey-lès-Gray	Gy.	Autoreille, Bucey-lès-Gy, Champlitte, Chargey-lès-Gray, Choye, Pesmes, Sauvigney-lès-Pesmes, Seveux-Motey, Velet.	Essertenne, Fouvent-Saint-Andoche, Fresne-Saint-Mamès, Gray-la-Ville, Montot, Rigny, Vauconcourt, Velesmes, Velleuxon.

**les bibliothèques de Gray, Arc-Lès-Gray et de Dampierre-sur-Salon n'apparaissent pas dans cette classification.*

- **Théâtre** : La ville de Gray possède un théâtre d'une capacité de 300 places. D'autres salles accueillent des spectacles comme le Festi'Val (600 places) ou la Halle Perrey à Arc-Lès-Gray (450 places). Les Forges de Pesmes accueillent également des spectacles (une centaine de places). Les salles polyvalentes sont utilisées occasionnellement pour accueillir des spectacles vivants.
- **Cinéma** :
Sur le territoire du SCoT Graylois, des projections cinématographiques sont proposées à :
GRAY au Cinémavia, dans 2 salles, dont la fréquentation est de 43.500 spectateurs venant de tout le Pays Graylois et de la vallée de la Vingeanne,
DAMPIERRE-SUR-SALON au Cinéfoyer avec 8.000 spectateurs venant principalement des communes de la CC des 4 Rivières,
GY par la mise en place d'un écran mobile (ciné Ligue de Franche-Comté)
PESMES avec des projections au musée des Forges par le cinéclub.

Les équipements culturels sont concurrencés par des établissements plus importants de par leur taille ou leur programmation et principalement situés dans les agglomérations voisines (Dijon, Besançon, Vesoul et Dole).

❖ Le sport

180 équipements sportifs sont recensés sur le Pays Graylois représentant 210 salles ou terrains pour la pratique sportive.

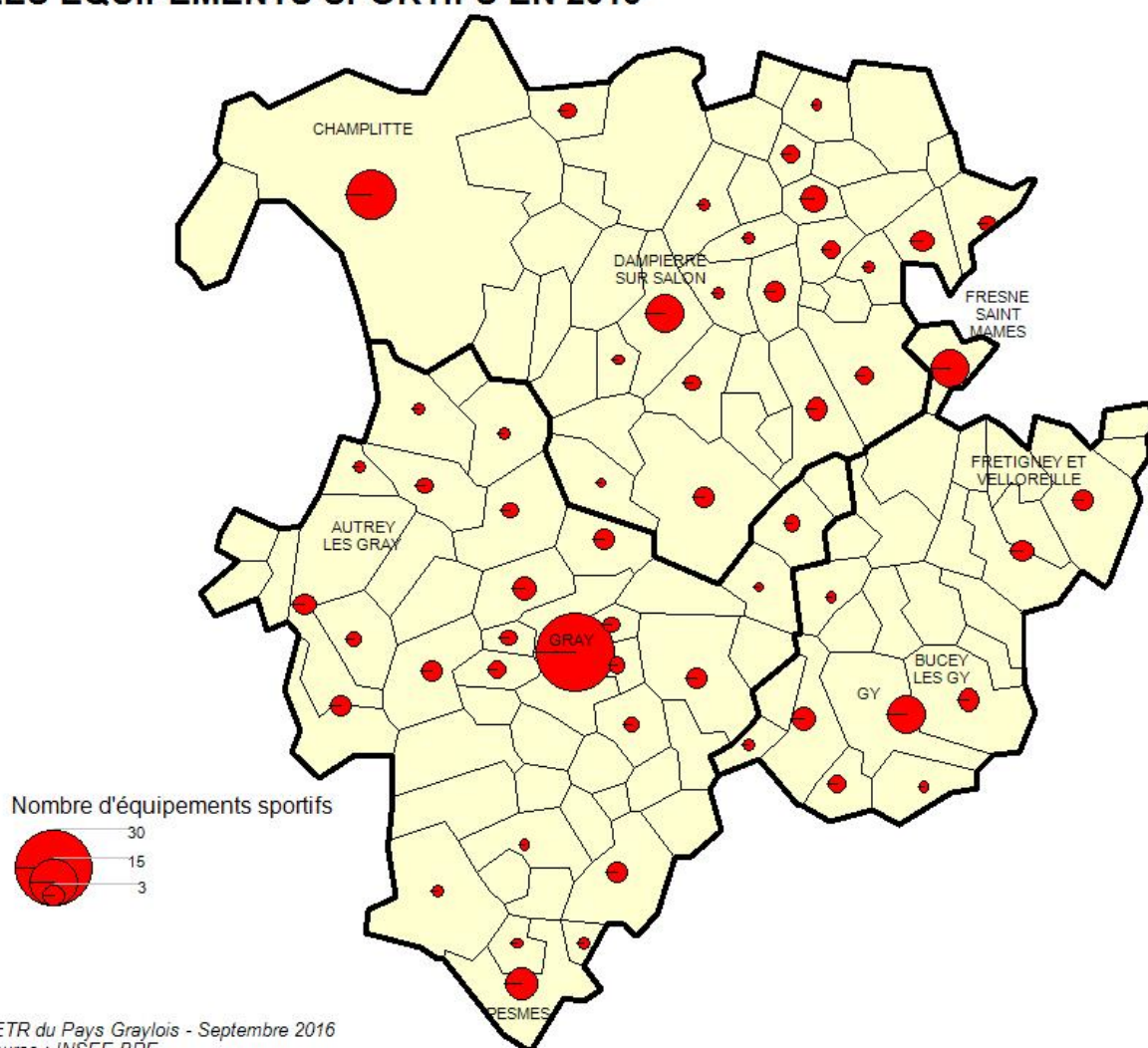
Il faut noter plus particulièrement les 9 gymnases et 3 piscines (dont une piscine couverte).

Un taux d'équipements satisfaisant pour la pratique sportive : 4,89 équipements pour 1.000 habitants (moyenne départementale 12,4 équipements pour 1.000 habitants).

Nombre d'équipements par communautés de communes :

- CC Val de Gray : 86 équipements. La ville de Gray concentre 17 % des équipements du SCoT.
- CC des Monts-de-Gy : 35 équipements.
- CC des 4 Rivières : 59 équipements.

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS EN 2015



1.3.3 Une offre sous surveillance du Contrat local de santé

❖ La santé

Le territoire du Pays Graylois compte 34 équipements de santé, dont :

- 12 équipements de santé localisés principalement à Gray par l'intermédiaire du Centre Hospitalier du Val de Saône (ayant intégré en 2016 le groupement hospitalier de territoire de Besançon). Les maisons de santé se situent plutôt dans les bourgs centres.
- 16 pharmacies situées dans les principaux bourgs.
- 2 laboratoires d'analyse.
- 4 sociétés d'ambulances.

❖ Le médical et paramédical

155 activités sont recensées sur le territoire, soit un taux de 4,2 professionnels pour 1.000 habitants.

L'offre se répartit comme suit :

- 43 médecins généralistes,
- 3 spécialistes : cardiologue, dermatologue, radiologue (cabinet actuellement en vente),
- 15 dentistes,
- 40 infirmiers,
- 29 masseurs kinésithérapeutes,
- 10 orthophonistes,
- 11 pédicures podologues,
- 2 audio prothésistes.

Plus de la moitié des professionnels sont installés à Gray et Arc-lès-Gray.

L'Agence Régionale de Santé, dans le cadre d'un diagnostic visant à établir un Contrat local de santé, constate :

- Des densités médicales plus fortes sur le secteur de Gray et Gy, et moindre sur le secteur de Dampierre et Champlitte.
- Le vieillissement des professionnels.

Les principaux enjeux révélés par ce diagnostic sont la démographie médicale, le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques.

Le Pays Graylois a signé en janvier 2017 un Contrat Local de Santé. Il s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Réduire les inégalités territoriales en santé (attractivité médicale, santé des jeunes et dépistage précoce cancer),
- Améliorer les parcours de santé des patients et leur orientation (parcours santé, prise en charge des patients souffrant d'addiction, accès aux soins des personnes handicapées et âgées, lien ville – hôpital, santé mentale),
- Favoriser les comportements favorables à la santé (sensibiliser à la prévention, prévenir le surpoids, bonnes pratiques d'hygiène de vie)
- Limiter les risques sanitaires liés à l'environnement (qualité de l'eau, risques liés au bruit).

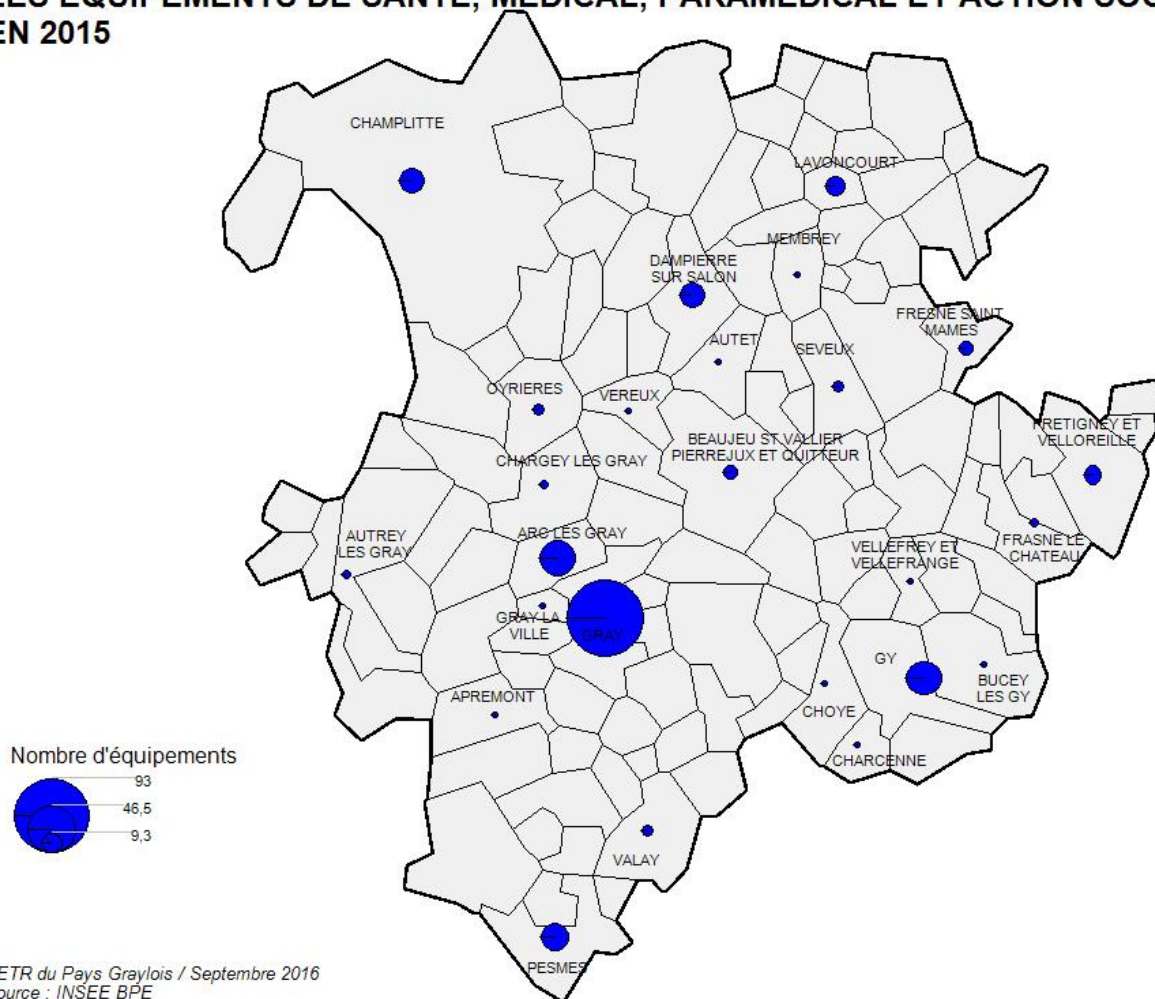
❖ L'action sociale

40 services liés à l'action sociale sont présents sur le territoire, dont 11 maisons de retraite, 4 structures de soins à domicile et 3 structures d'aides aux personnes âgées.

Depuis 2017 une maison des adolescents a ouvert à Gray.

Au regard du vieillissement de la population observé depuis quelques années, l'offre en hébergement et en services nécessitera d'être étoffée.

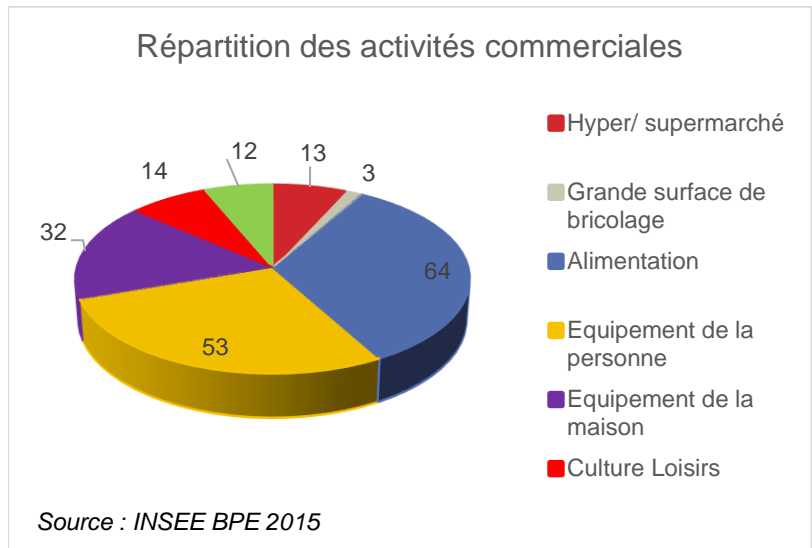
LES EQUIPEMENTS DE SANTE, MEDICAL, PARAMEDICAL ET ACTION SOCIALE EN 2015



1.3.4 De bonnes densités commerciales et artisanales malgré un secteur en difficulté

En complément des équipements culturels, sportifs, de santé et d'action sociale, les activités commerciales et les services aux particuliers complètent l'offre en équipements et services nécessaires pour la vie quotidienne des habitants.

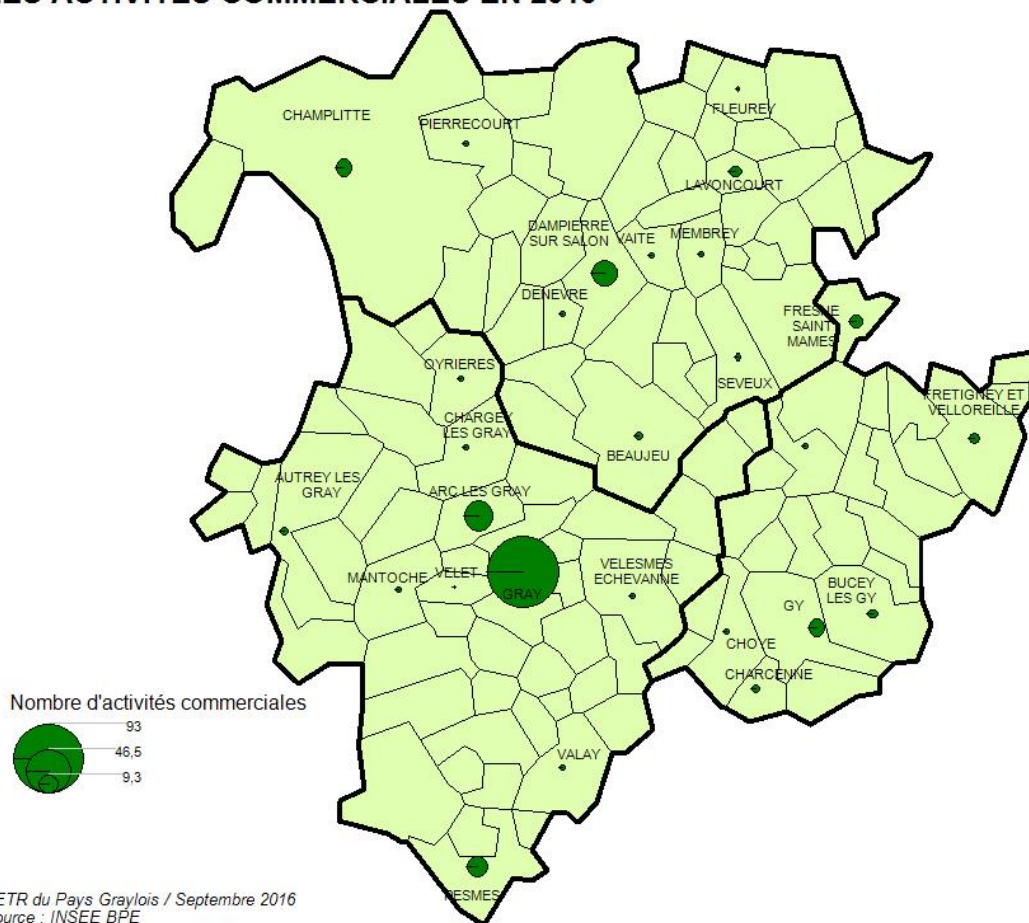
Le territoire du Pays Graylois compte 191 activités commerciales, soit 5,2 commerces pour 1.000 habitants (moyenne départementale 4,7 commerces pour 1.000 habitants). Elles sont principalement destinées à l'alimentation (34%), les équipements de la personne (28 %), les équipements de la maison (17 %), la culture et les loisirs (7 %), les autres activités (6 %), les hyper et supermarchés (7 %) et les grandes surfaces de bricolage (2 %).



Nombre d'équipements par communautés de communes :

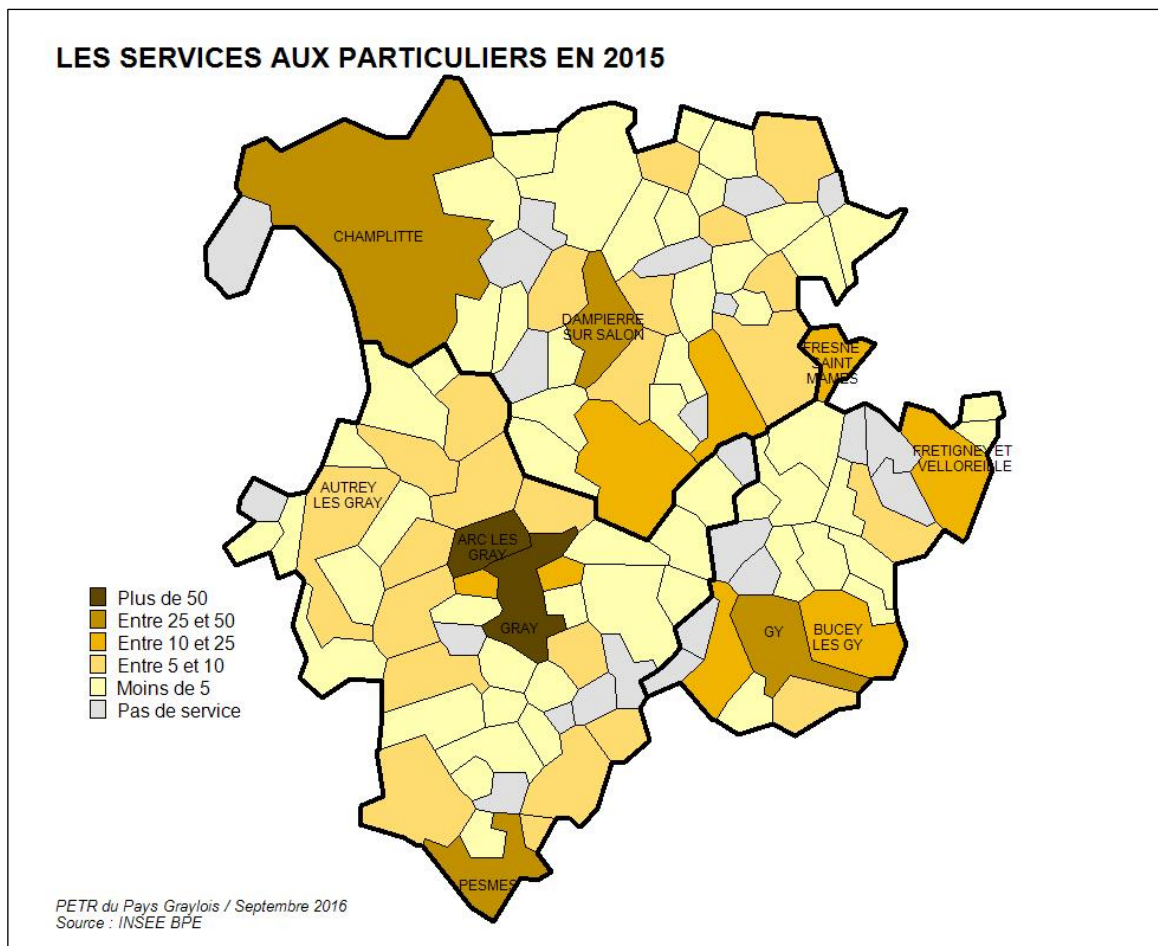
- CC Val de Gray : 132 équipements. La ville de Gray concentre 49 % des équipements du SCoT.
- CC des Monts-de-Gy : 22 équipements.
- CC des 4 Rivières : 37 équipements.

LES ACTIVITES COMMERCIALES EN 2015



Le territoire du Pays Graylois compte 682 services, soit 18,5 services pour 1.000 habitants alors que la moyenne départementale est de 15,3 services pour 1.000 habitants. Ce sont essentiellement des services marchands (615 soit 90 %), notamment des activités artisanales (325 soit 53 %). 10 % sont des services non marchands, soit 67 activités.

Au même titre que les activités commerciales, les services aux particuliers sont essentiellement concentrés sur le Val de Gray et notamment la Ville de Gray. Toutefois 174 services sont présents sur la CC 4 Rivières et 118 dans le CC des Monts-de-Gy.

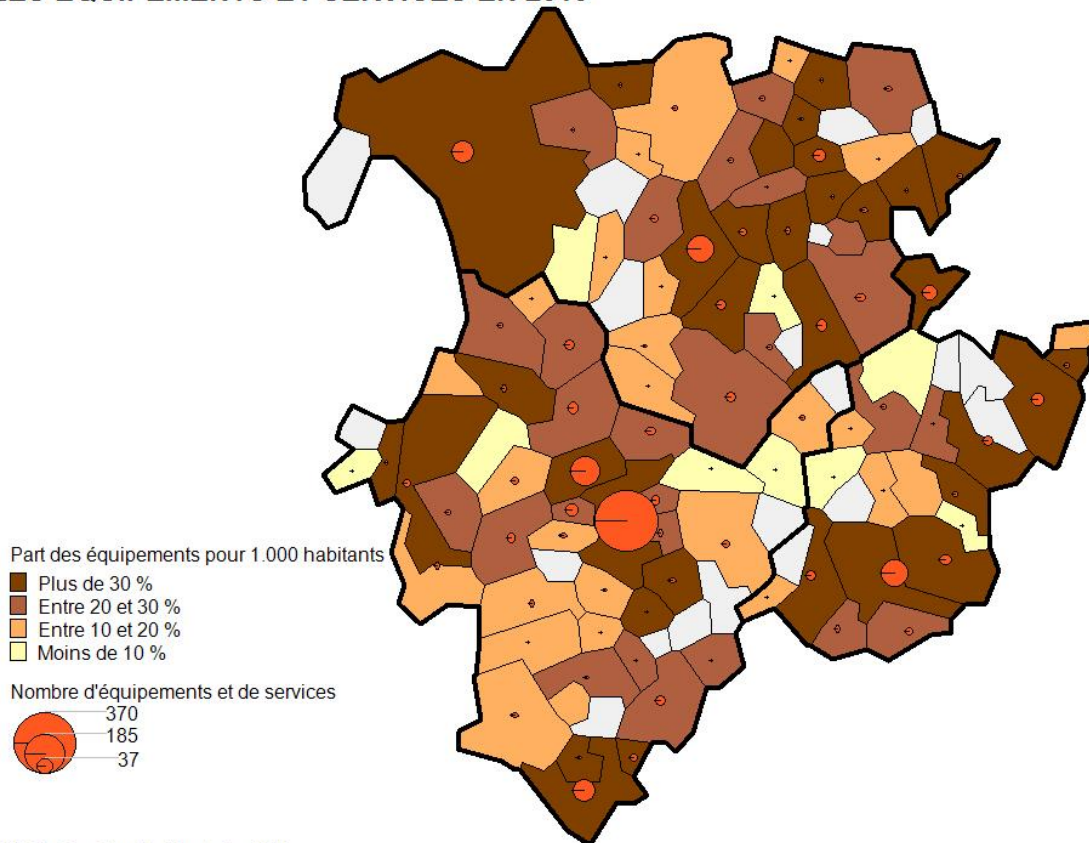


1.3.5 Des équipements assurant une certaine autonomie au territoire

Le territoire du Pays Graylois compte globalement 1.383 équipements, soit 37,5 équipements pour 1.000 habitants. Le taux est supérieur à la moyenne départementale à savoir 32,3 pour 1.000 habitants. Toutefois, le ratio nombre d'équipements pour 1.000 habitants est à peu près similaire pour les 3 intercommunalités :

- 39 pour 1.000 habitants (812 équipements) pour la CC Val de Gray.
- 37,9 pour 1.000 habitants (232 équipements) pour la CC des Monts-de-Gy.
- 34,1 pour 1.000 habitant (339 équipements) pour la CC des 4 Rivières.

LES EQUIPEMENTS ET SERVICES EN 2015



PETR du Pays Graylois / Septembre 2016
Source : INSEE BPE 2015 / OSER FC

Définition des équipements situés dans chaque niveau de gamme (cf listes en annexe et quelques exemples ci-dessous) :

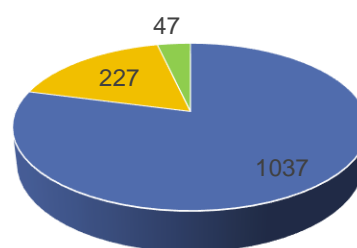
- Gamme de proximité : banque, poste, boulangerie, médecin généraliste ou école maternelle et primaire...
- Gamme intermédiaire : gendarmerie, supermarché, collège, hébergement personnes âgées, ...
- Gamme supérieure : hypermarché, lycée, médecin spécialiste, urgences, ...

Les équipements de proximité sont majoritaires et représentant 79 % de l'ensemble des équipements, soit 1.054 équipements et services (26,6 équipements pour 1.000 habitants, moyenne départementale 24,5).

La gamme intermédiaire concentre 17 % des équipements (227 équipements et services), soit un ratio de 6,2 pour 1.000 habitants (moyenne départementale 5,2).

La gamme supérieure regroupe 4 % des équipements avec 46 équipements et services, soit 1,2 équipement pour 1.000 habitants (ratio identique à la moyenne départementale).

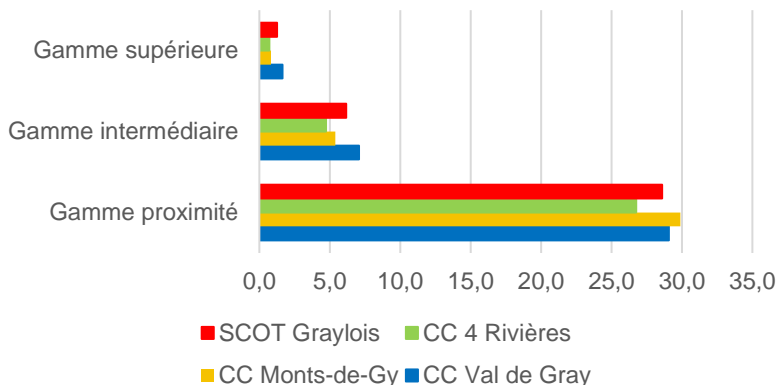
Répartition de la gamme des équipements en 2015



■ Gamme de proximité ■ Gamme intermédiaire
■ Gamme Supérieure

Source : INSEE BPE 2015 et OSER FC

Les équipements et services en 2015



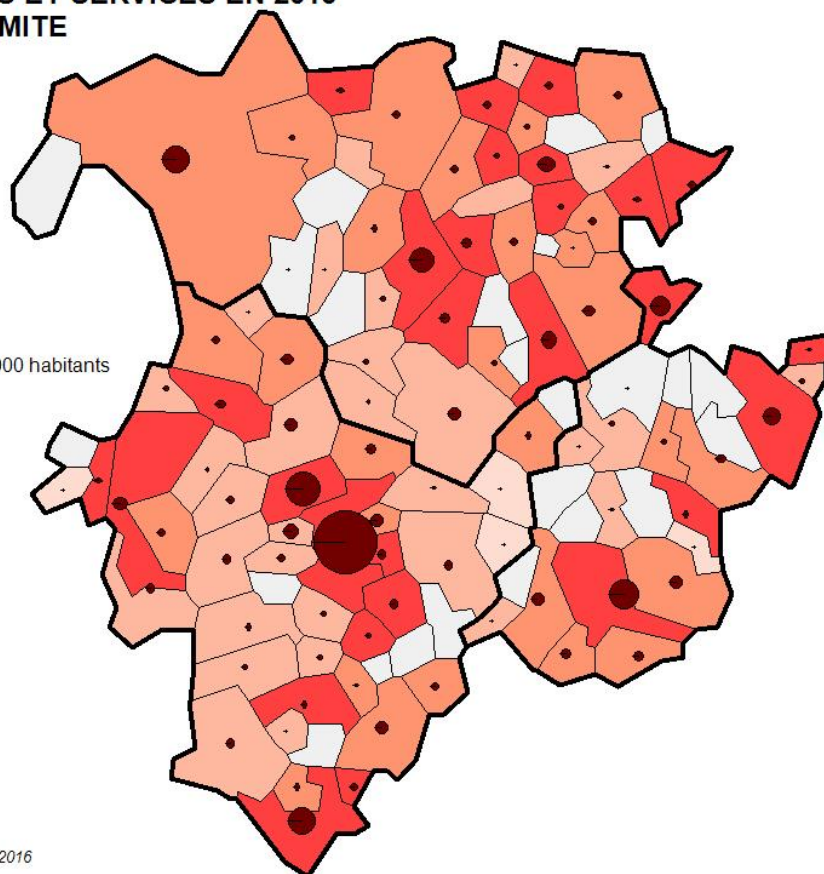
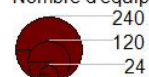
Source : INSEE BPE 2015 et OSER FC

LES EQUIPEMENTS ET SERVICES EN 2015 GAMME DE PROXIMITE

Part des équipements pour 1.000 habitants

- Plus de 30 %
- Entre 20 et 30 %
- Entre 10 et 20 %
- Moins de 10 %

Nombre d'équipements



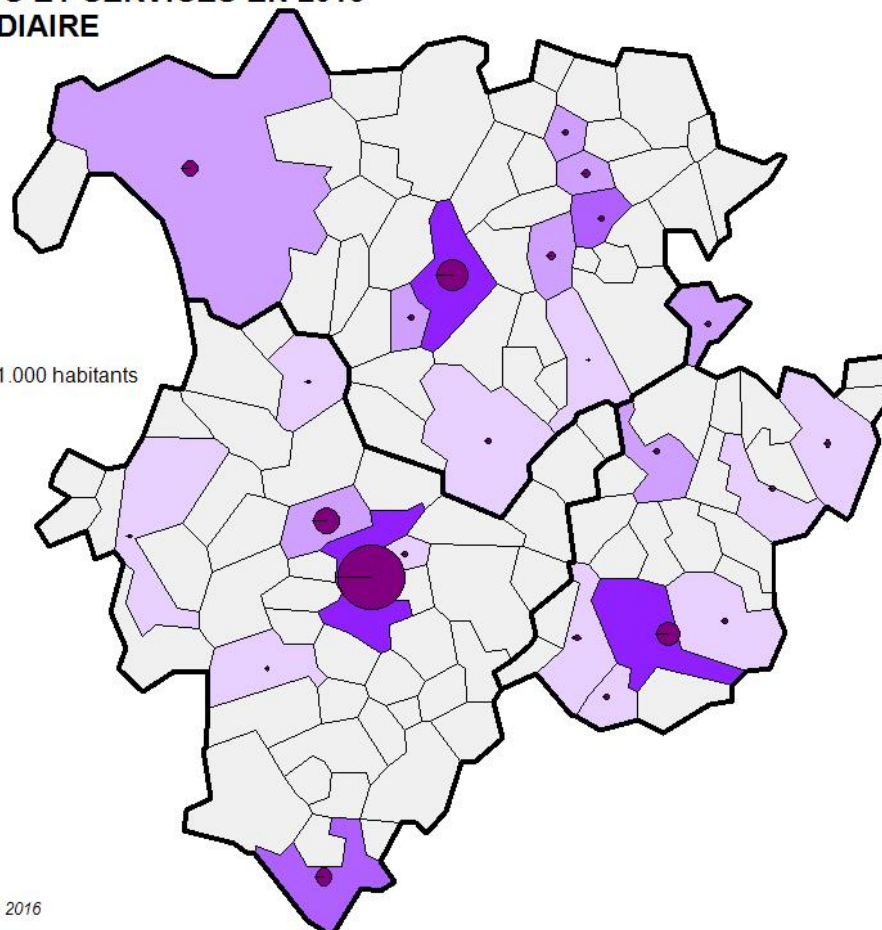
PETR du Pays Graylois / Septembre 2016
Source : INSEE BPE et OSERFC

LES EQUIPEMENTS ET SERVICES EN 2016 GAMME INTERMEDIAIRE

Part des équipements pour 1.000 habitants

- Plus de 15 %
- Entre 10 et 15 %
- Entre 5 et 10 %
- Moins de 5 %

Nombre d'équipements



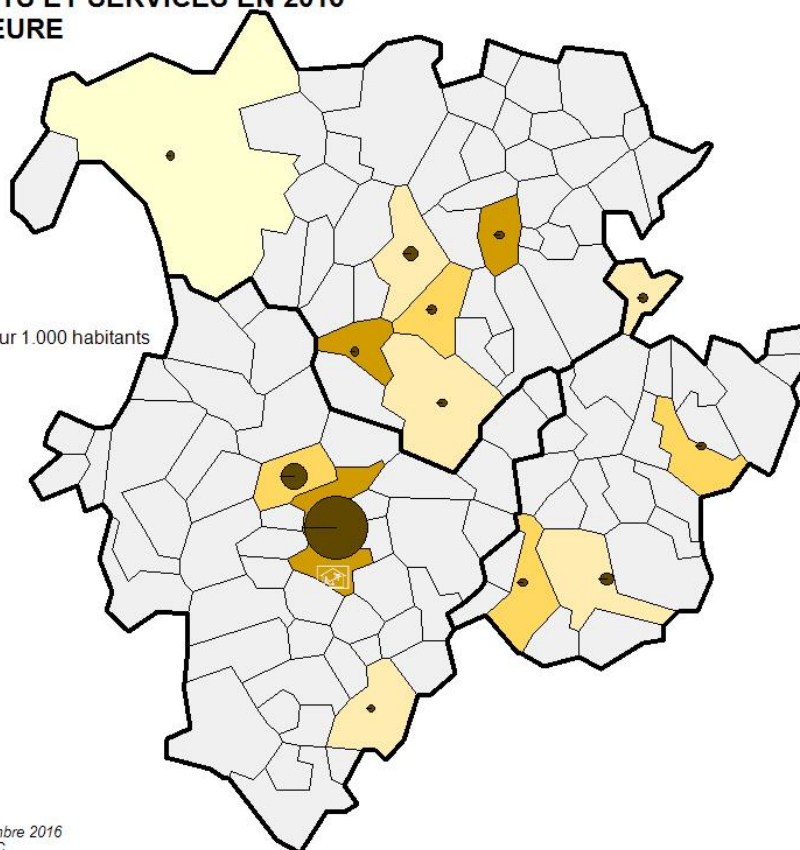
PETR du Pays Graylois / Septembre 2016
Source : INSEE BPE et OSERFC

LES EQUIPEMENTS ET SERVICES EN 2015 GAMME SUPERIEURE

Part des équipements pour 1.000 habitants

- Plus de 4 %
- Entre 2 et 4 %
- Entre 1 et 2 %
- Moins de 1 %

Nombre d'équipements



PETR du Pays Graylois / Septembre 2016
Source : INSEE BPE et OSERFC

SYNTHESE EQUIPEMENTS ET SERVICES

FORCES / OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none">- Une augmentation des capacités d'accueil pour la petite enfance.- Un maillage d'établissements scolaires complets.- Une offre culturelle surtout polarisée à Gray.- Des densités médicales satisfaisantes.- Une forte proportion d'équipements de proximité.
FAIBLESSES / MENACES	<ul style="list-style-type: none">- Une baisse des effectifs scolaires qui entraînent des fermetures de classes ou d'établissements.- Un vieillissement des professionnels de santé.- Moins d'équipements de gammes intermédiaire et supérieure.- Des équipements souvent concurrencés par ceux situés dans les agglomérations voisines.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none">- Maintenir un niveau d'équipements satisfaisant pour la population actuelle et proposer une offre en équipements et services qui réponde aux besoins des futurs habitants.- Accompagner le vieillissement des professionnels de santé.- Rénover et moderniser les équipements sportifs et culturels pour les rendre plus attractifs et moins énergivores.- Diversifier l'offre, notamment pour les gammes intermédiaire et supérieure pour renforcer l'attractivité du territoire.- Définir un niveau d'équipements structurants en fonction de l'armature urbaine du SCoT Graylois.- Proposer une offre complémentaire à celles proposées dans les agglomérations voisines.

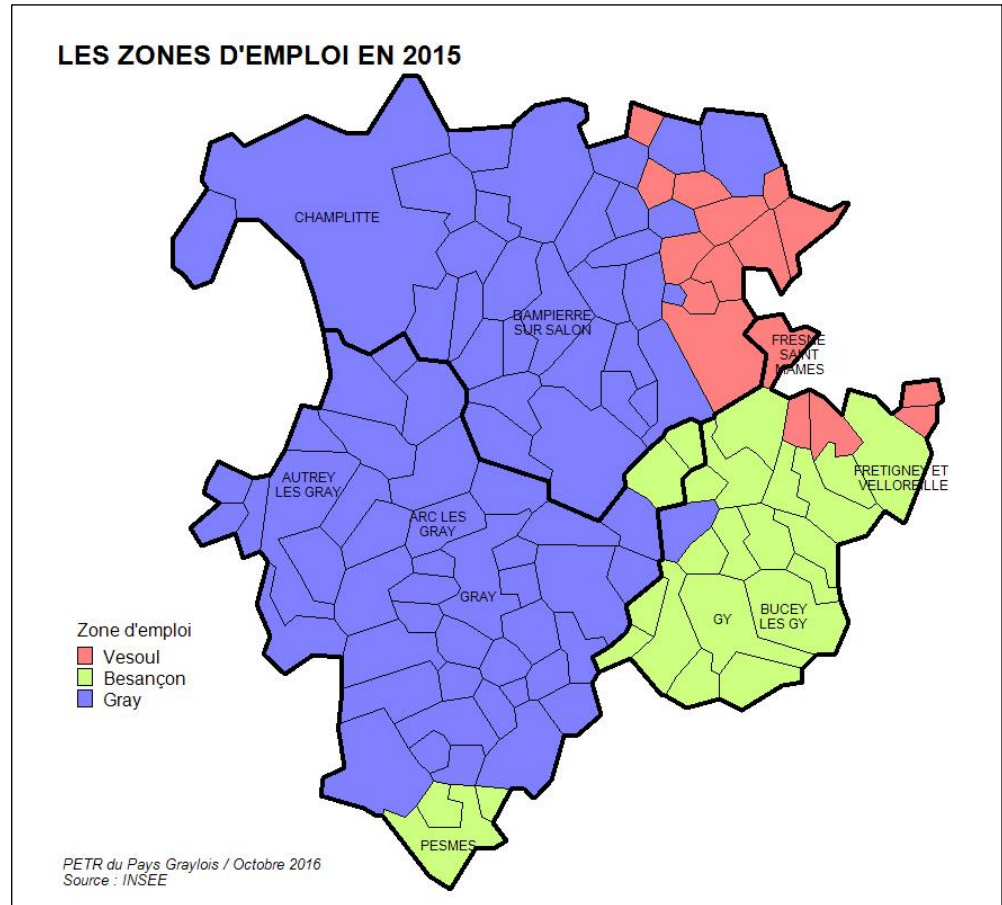


CHAPITRE 2 : QUELLES SONT LES FORCES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE ?

2.1 UN TISSU ECONOMIQUE DIVERSIFIE

2.1.1 L'emploi présent localement

Définition : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage.



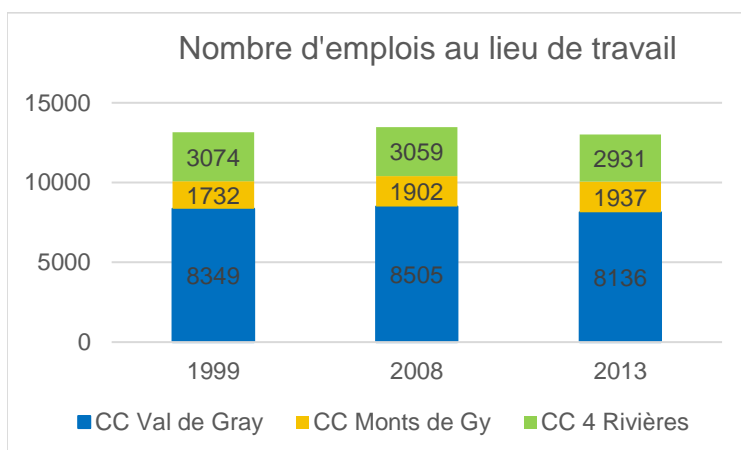
Le SCoT Graylois se divise en trois zones d'emplois : Gray (76 communes), Besançon (24 communes), et Vesoul (15 communes).

En 2013, le territoire du SCoT Graylois comptait 13.004 emplois, représentant 16 % de l'emploi haut-saônois.

Le nombre d'emplois a diminué de 1,1 % entre 1999 et 2013 et de 3,4 % entre 2008 et 2013.

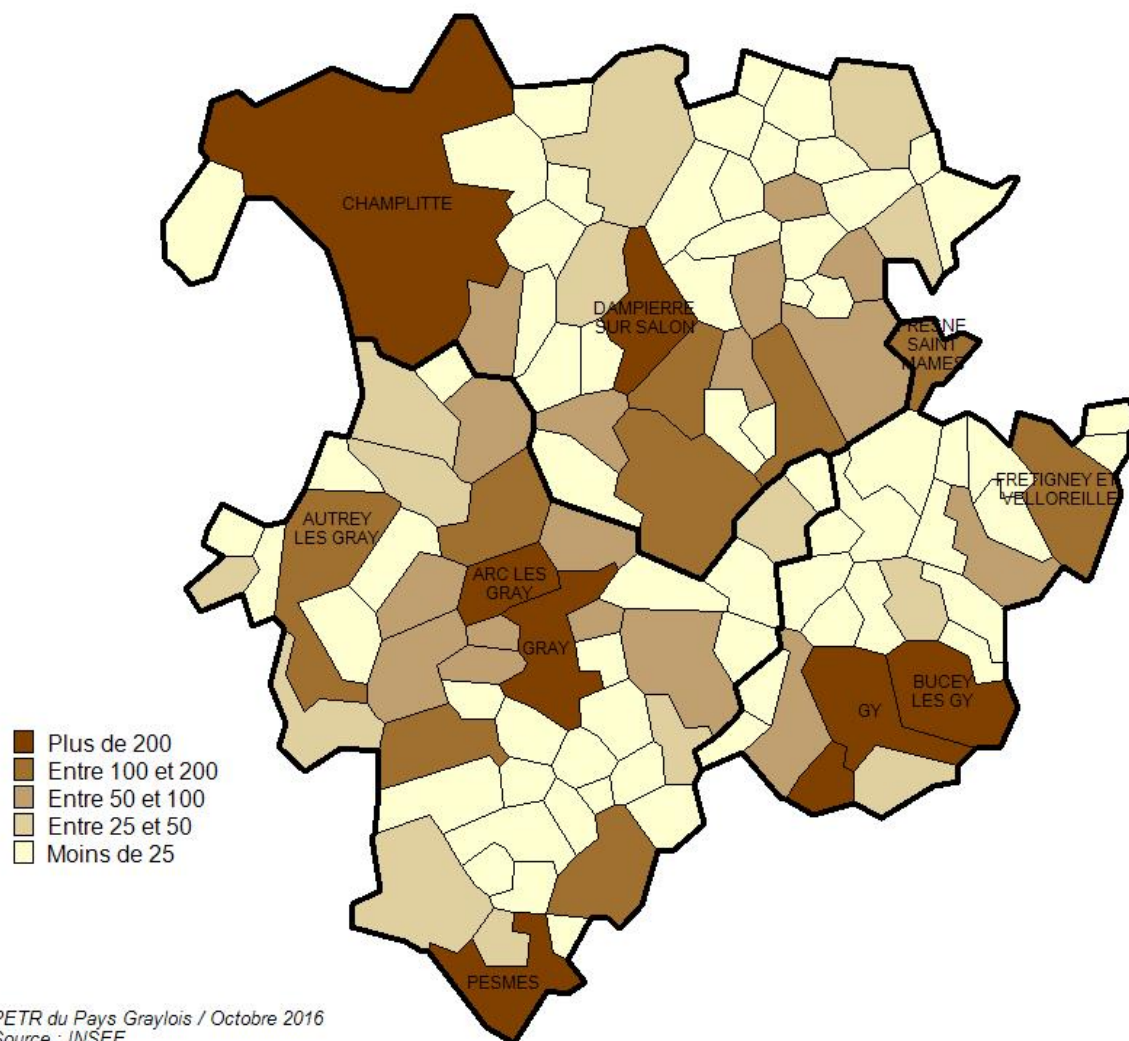
Par communauté de communes, l'emploi se répartit comme suit :

- CC Val de Gray : 63 %. La ville de Gray concentre 32 % de l'emploi du SCoT.
- CC des Monts-de-Gy : 15 %
- CC des 4 Rivières : 22 %



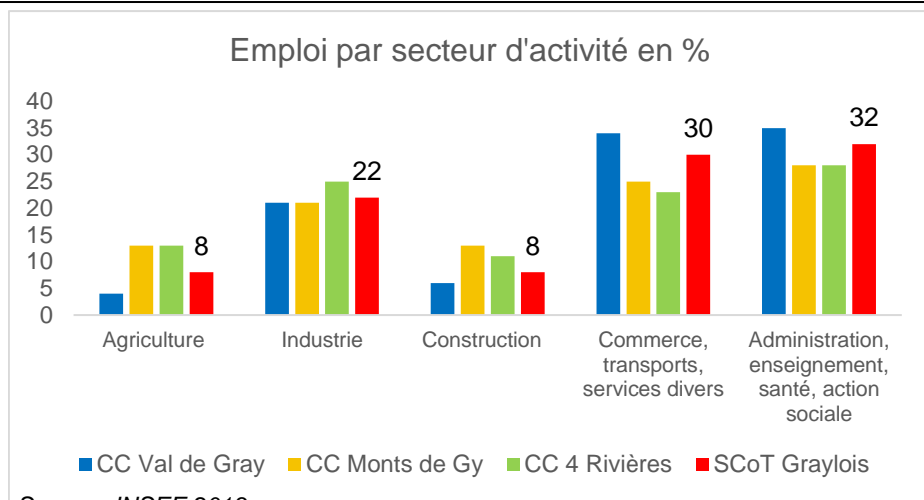
Source : INSEE 2013

NOMBRE D'EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL EN 2013



PETR du Pays Graylois / Octobre 2016
Source : INSEE

Le secteur tertiaire concentre 62 % des emplois, suivi par l'industrie (22 %). La construction et l'agriculture regroupent chacune 8% des emplois.



Source : INSEE 2013

La part des emplois dans le commerce et l'administration est plus importante sur le Val de Gray. A l'inverse les Monts-de-Gy et les 4 Rivières ont des taux plus forts dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et de l'industrie.

30 % des emplois sont occupés par des ouvriers, 28 % par des employés, 21 % par des professions intermédiaires, avec des distinctions entre les EPCI :

- Val de Gray : part d'employés plus grande.
- Monts-de-Gy : plus d'ouvriers.
- 4 Rivières : part plus importante d'agriculteurs.

549 emplois stratégiques (occupés par des cadres des fonctions métropolitaines, soit les postes de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de commerce inter-entreprises, de gestion, de culture-loisirs) ont été recensés en 2013, soit 4 % des emplois.

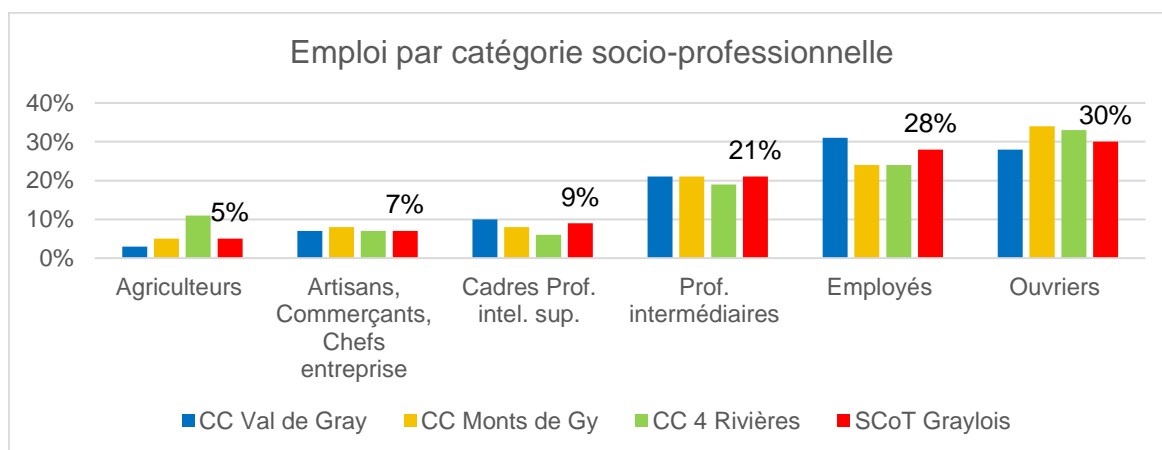


Source : INSEE 2013 et OSER FC

❖ Caractéristiques des salariés :

77 % des salariés travaillent à temps complet et 23 % à temps partiel

84 % des salariés sont en CDI ou fonctionnaires / 11 % sont en CDD et en intérim / 16 % sont en situation précaire.



Source : INSEE 2013

❖ La population active

La population du SCoT Graylois compte 73 % d'actifs (soit 16 137 personnes). Entre 2008 et 2013 le nombre d'actifs est demeuré stable.

La population active occupée représente 64 % des personnes âgées de 15 à 64 ans.

Il y avait 14 226 actifs occupés en 2013, soit 88 % des actifs. Le nombre d'actifs occupés a diminué entre 2008 et 2013 (baisse de 3 %).

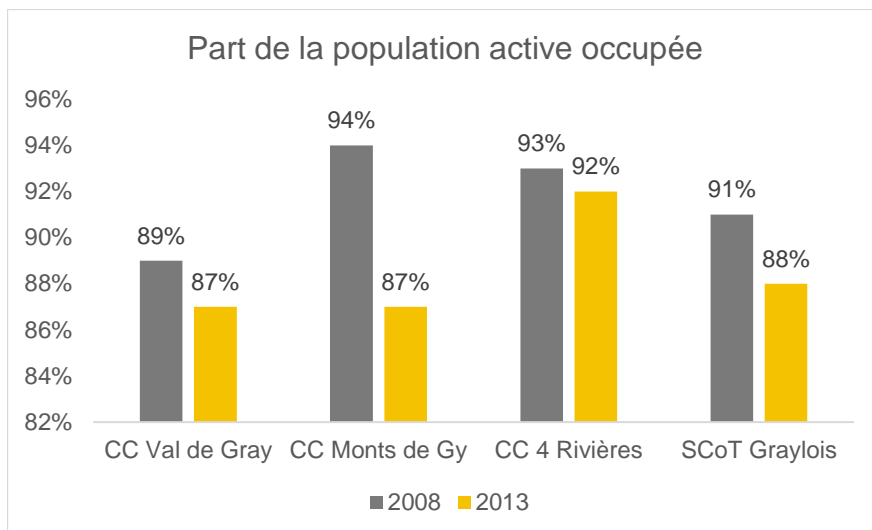
Le taux d'activité des hommes et des femmes est de 69 %.

Le taux d'activité des séniors (55 / 64 ans) est de 43 %. Ce ratio a augmenté depuis 2008 (37 %).

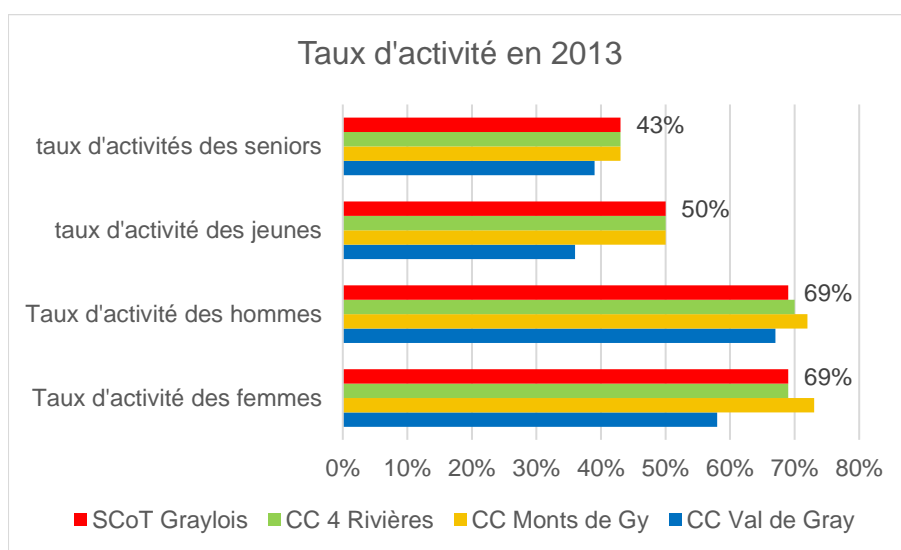
Le taux d'activité des jeunes (15 / 24 ans) est de 50 %.

Définition : le taux de couverture de l'emploi est le rapport entre le nombre d'emploi au lieu de travail et la population active occupée.

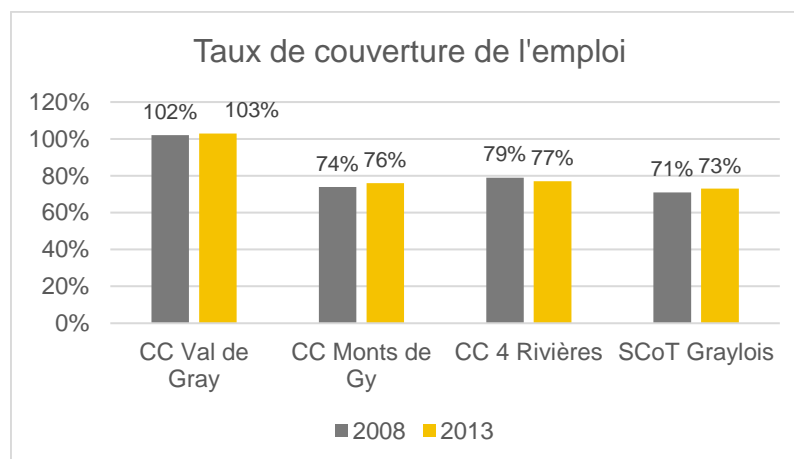
En 2013 le taux de couverture de l'emploi était de 73 %. Le Val de Gray a un taux de 103 % indiquant que le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs.



Source : INSEE 2013 et OSER FC



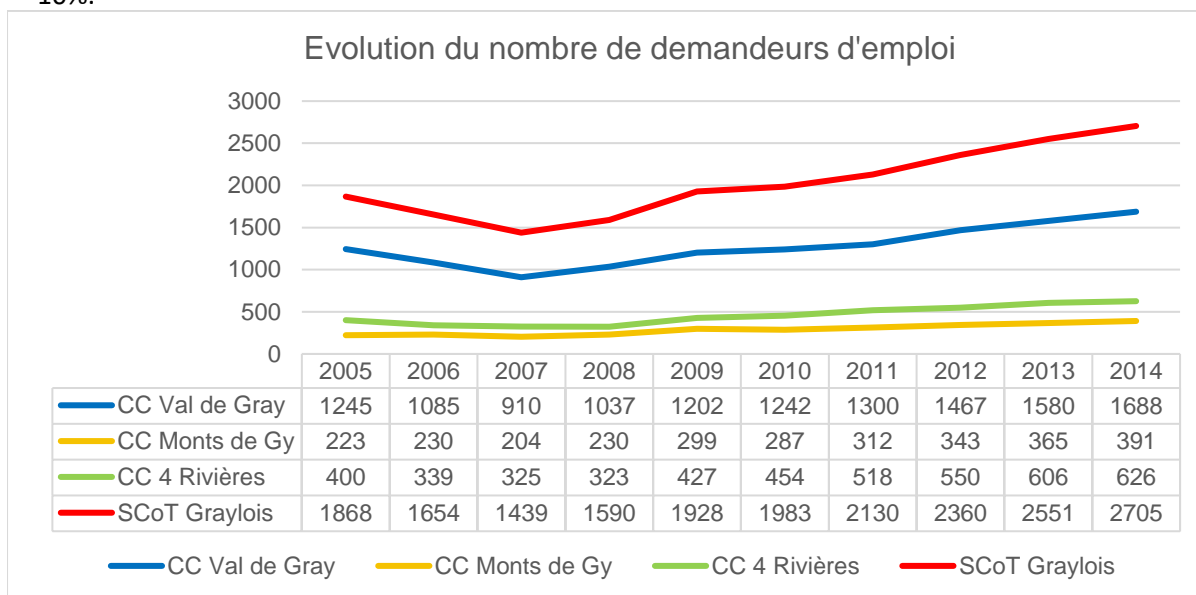
Source : INSEE 2013 et OSER FC



Source : INSEE 2013 et OSER FC

❖ Le chômage

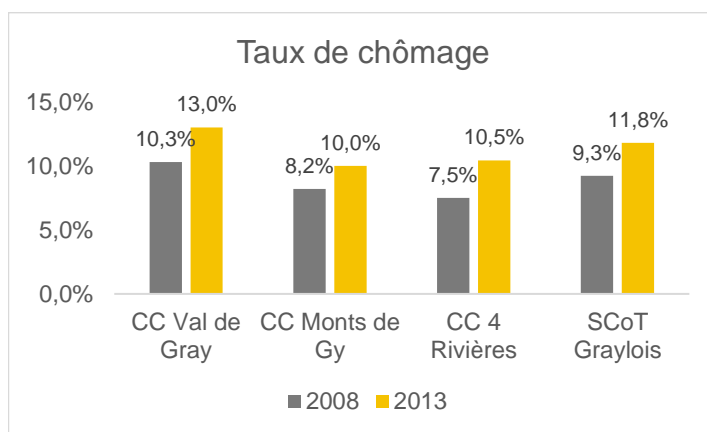
2.705 chômeurs étaient recensés par Pôle Emploi en 2014 sur le territoire du SCoT Graylois. Ce sont 837 demandeurs d'emploi en plus en 10 ans. Après une légère baisse entre 2006 et 2007, le nombre de demandeurs a augmenté. Le territoire a enregistré au 1^{er} trimestre 2016 un taux de chômage de près de 10%.



Source : Pole Emploi Franche-Comté 2014

Selon les chiffres INSEE de 2013, 12 % de la population active est au chômage (soit la même tendance que la moyenne départementale).

Ce taux a augmenté depuis 2008, avec des ratios identiques pour les Monts-de-Gy et des 4 Rivières (autour de 10 %). Le Val de Gray enregistre une part plus élevée (13%).



Source : INSEE 2013 et OSER FC

	2005	2014
Part des chômeurs de longue durée	35 %	42 %
Part des chômeurs de plus de 50 ans	14 %	25 %
Part des chômeurs de moins de 25 ans	20 %	18 %
Part des femmes au chômage	55 %	52 %

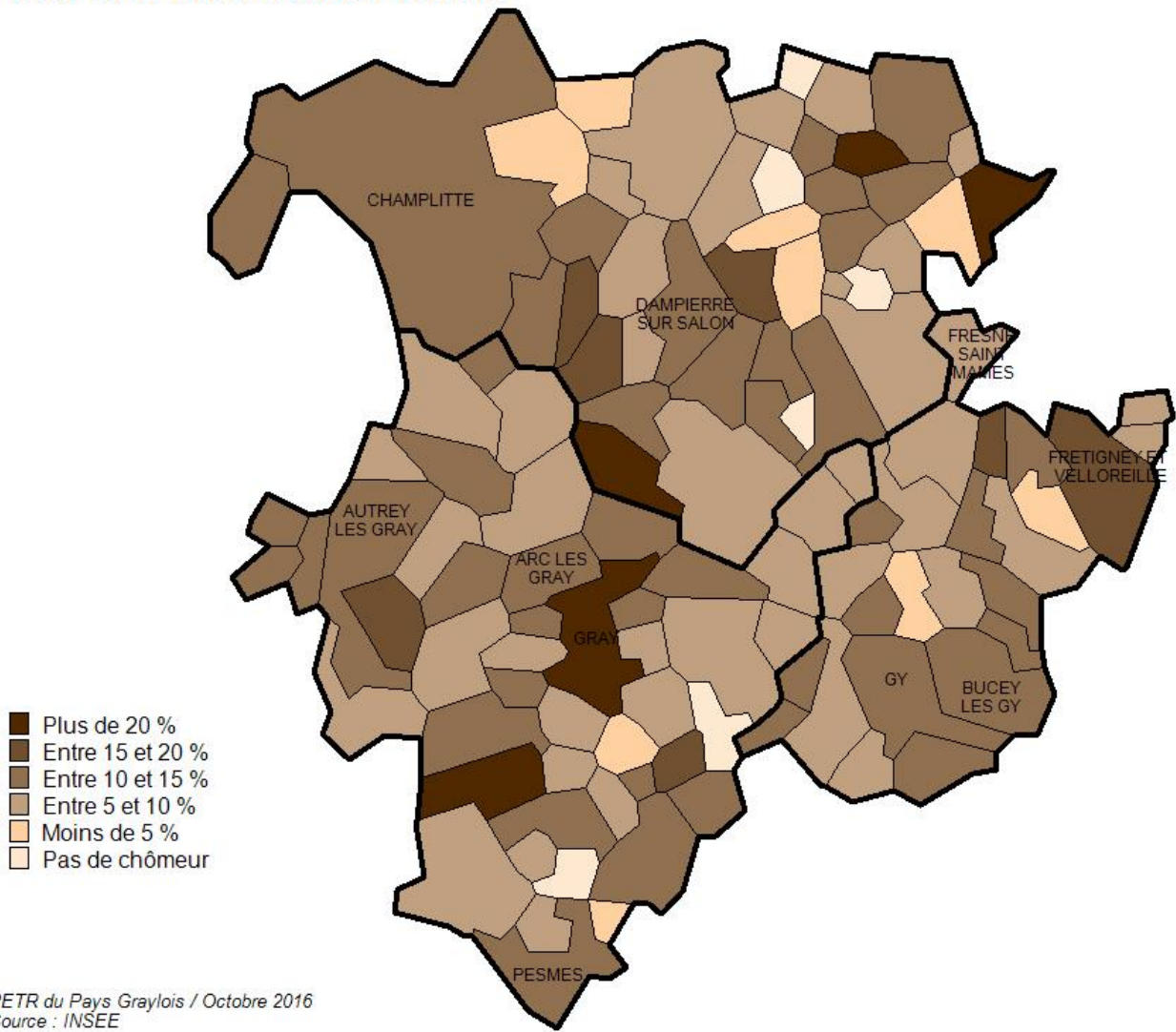
Source : Pole Emploi Franche-Comté 2014

42 % des demandeurs d'emploi du territoire sont inscrits depuis plus d'un an.

Parmi les demandeurs, 18 % ont moins de 25 ans et 25 % ont plus de 50 ans.

Les moyennes départementales sont proches de celles du SCoT Graylois.

PART DES CHOMEURS EN 2013



PETR du Pays Graylois / Octobre 2016
Source : INSEE

❖ Les activités économiques

2.148 établissements étaient recensés à l'échelle du SCoT Graylois en 2015, soit une hausse de 8 % entre 2011 et 2015.

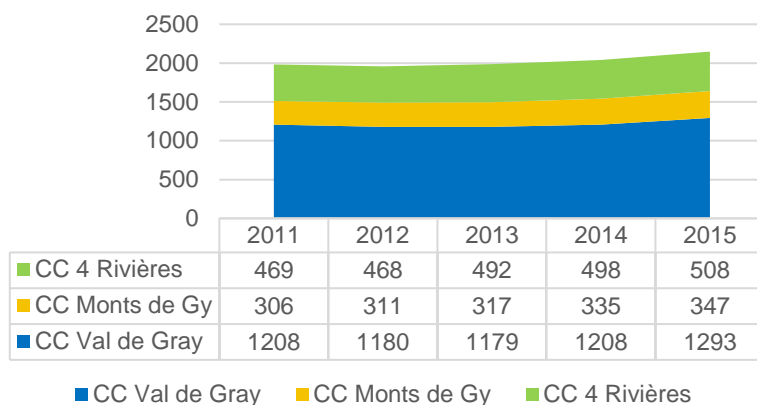
59 % des établissements appartiennent à la catégorie « commerce / transports / services ».

En 2014, 212 établissements ont été créés. Ce chiffre est en baisse depuis 2010.

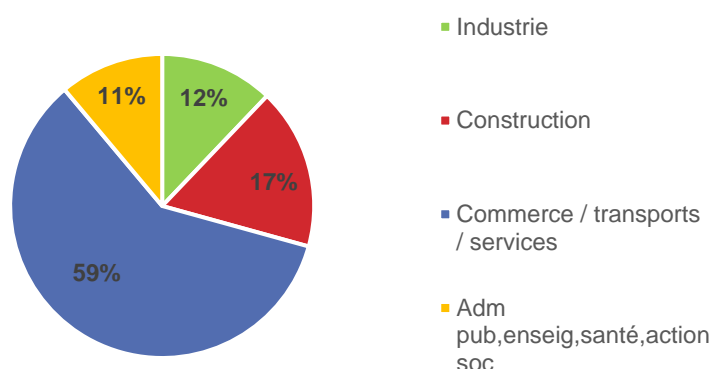
Le secteur où la création est la plus forte est « le commerce, les transports et les services » (63 % de la création d'établissements).

En 2014 le solde création / radiation d'établissements était négatif. Seule la CC Val de Gray avait un solde positif.

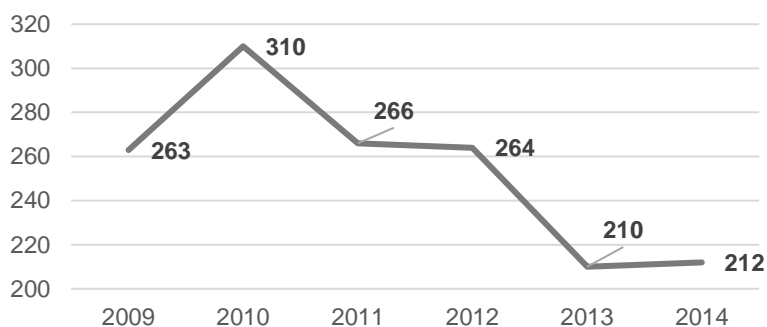
Evolution du nombre d'établissements



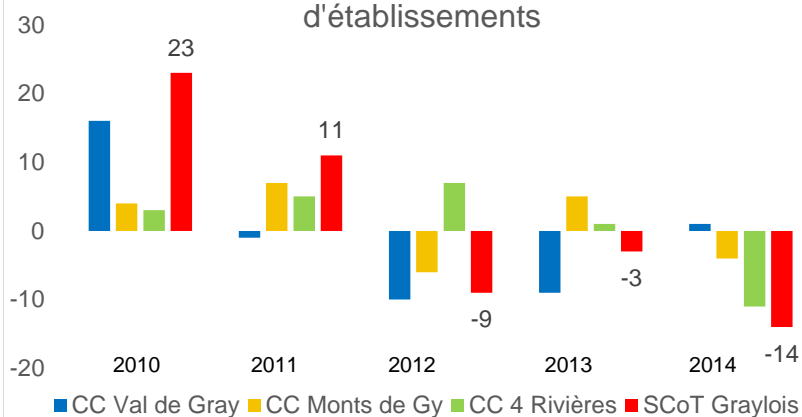
Répartition des établissements par secteur d'activité en 2015



Evolution du nombre de création d'établissements



Solde immatriculation / radiation d'établissements



Source : INSEE 2015

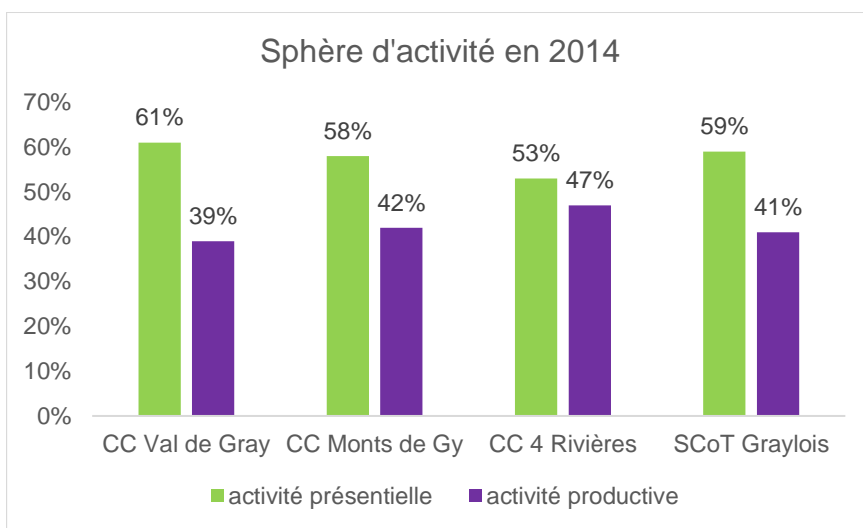
Définition :

- *Sphère présentielle : commerces et services aux particuliers répondant aux besoins internes au territoire.*
- *Sphère productive : industries et services aux entreprises répondant aux besoins extérieurs au territoire.*

59 % des activités salariées appartiennent à la sphère présentielle. Le Val de Gray, et plus particulièrement la Ville de Gray, de par sa fonction administrative, a un taux d'activité présentielle plus élevé.

La sphère productive représente 41 % des activités. Les 4 Rivières ont une part plus élevée.

A l'échelle départementale, la sphère présentielle représente 64 %, et la sphère productive 36 %.



Source : INSEE CLAP 2014 et OSER FC

❖ L'industrie

Le secteur de l'industrie regroupe 22 % des emplois et 12 % des établissements.

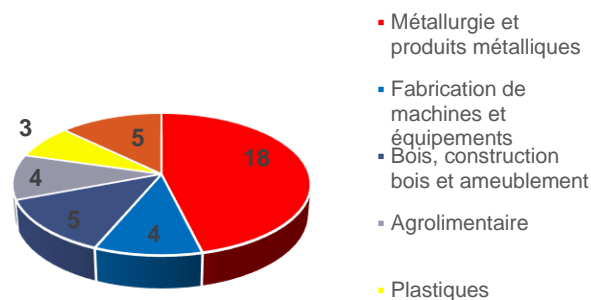
Depuis 2008, une vingtaine d'entreprises à vocation industrielle sont créées chaque année soit autant que les cessations d'activité.

Les industries spécialisées dans la métallurgie et les produits métalliques concentrent 46 % des activités et 38 % des effectifs. Le 2nd secteur le plus pourvoyeur d'emplois est « la fabrication de machines et d'équipements », soit 24 % des effectifs avec la majorité des emplois concentrés au sein de l'usine John Deere. Le 3^{ème} secteur est celui qui regroupe les équipements informatiques et électroniques (Simu), l'imprimerie et les produits béton.

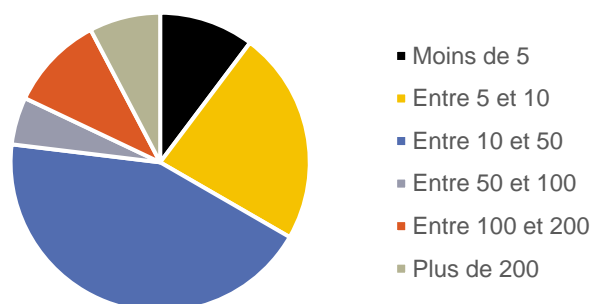
81 % des principales entreprises industrielles comptent moins de 50 salariés et concentrent 23 % des effectifs industriels.

A l'inverse, 19 % des entreprises ont plus de 50 salariés et regroupent 77 % des salariés. 3 entreprises du territoire emploient plus de 200 personnes au sein de leur établissement (John Deere, Simu et Waltefaugle).

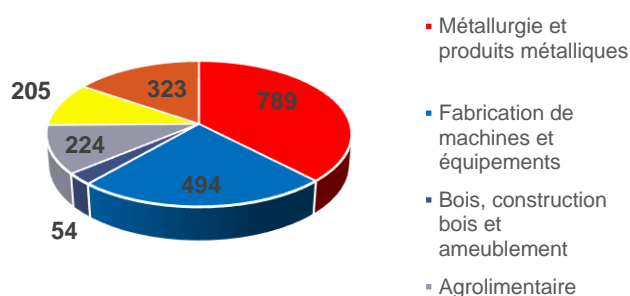
Répartition des entreprises industrielles par secteur d'activité



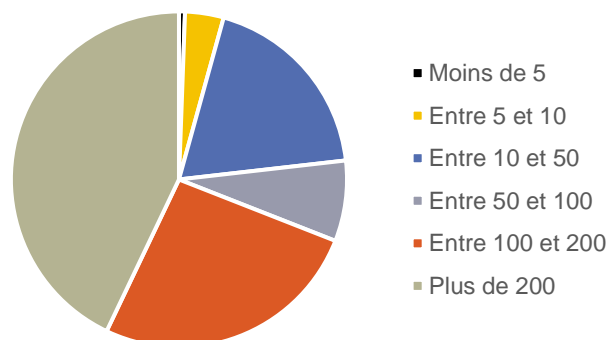
La taille des établissements industriels (en nombre)



Répartition des effectifs industriels par secteur d'activité

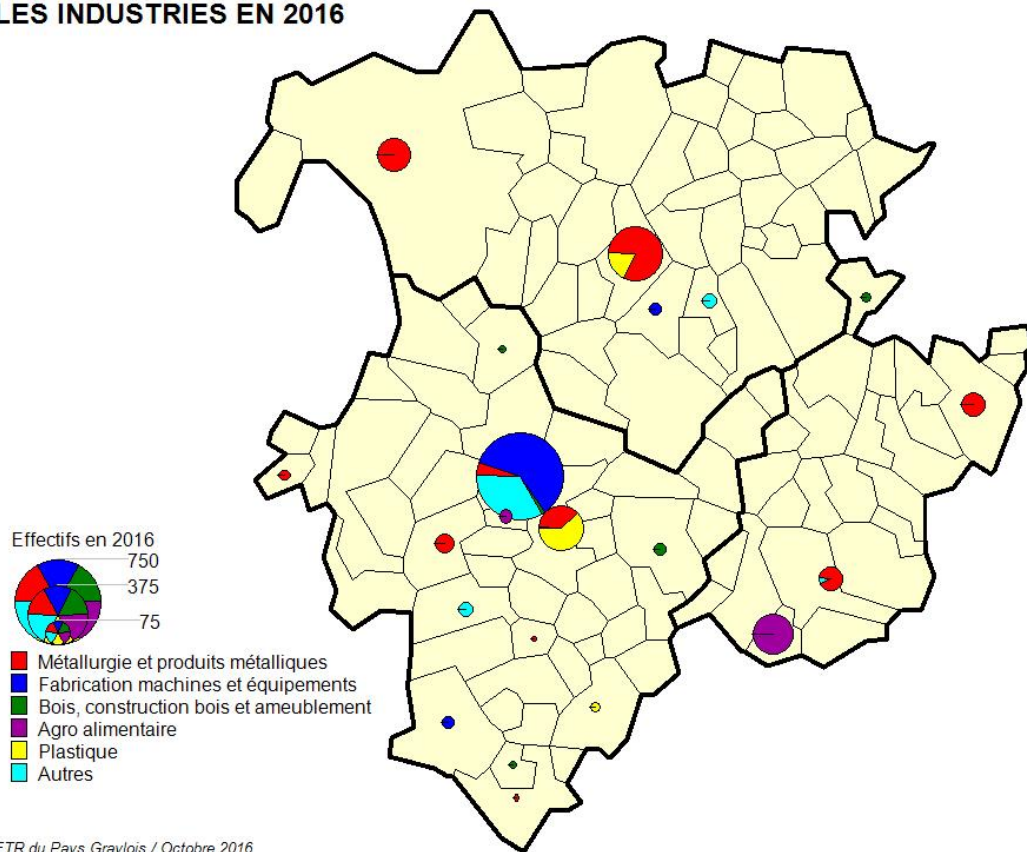


La taille des établissements industriels (en effectif)



Sources : Action 70 et ARD 2016

LES INDUSTRIES EN 2016



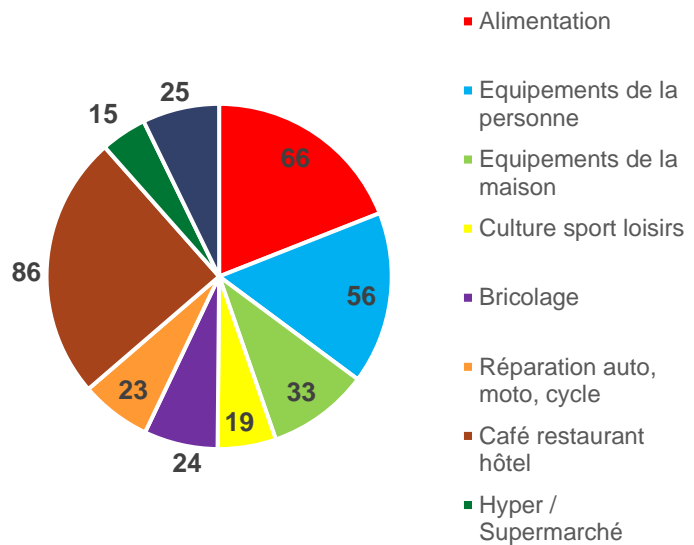
❖ Le commerce et l'artisanat

Depuis 2013, un projet a été présenté en CDAC, la création du magasin Lidl d'une surface de 1.272 m².

443 activités commerciales recensées en 2016, dont :

- Alimentation : 15 %
- Equipement de la personne : 25 %
- Equipement de la maison : 7 %
- Culture, sport, loisirs : 4 %
- Bricolage : 6 %
- Réparation auto moto cycle : 12 %
- Café, restaurant : 20 %
- Hyper/supermarché : 3 %
- Autres : 8 %

Répartition des commerces (SCoT Graylois)



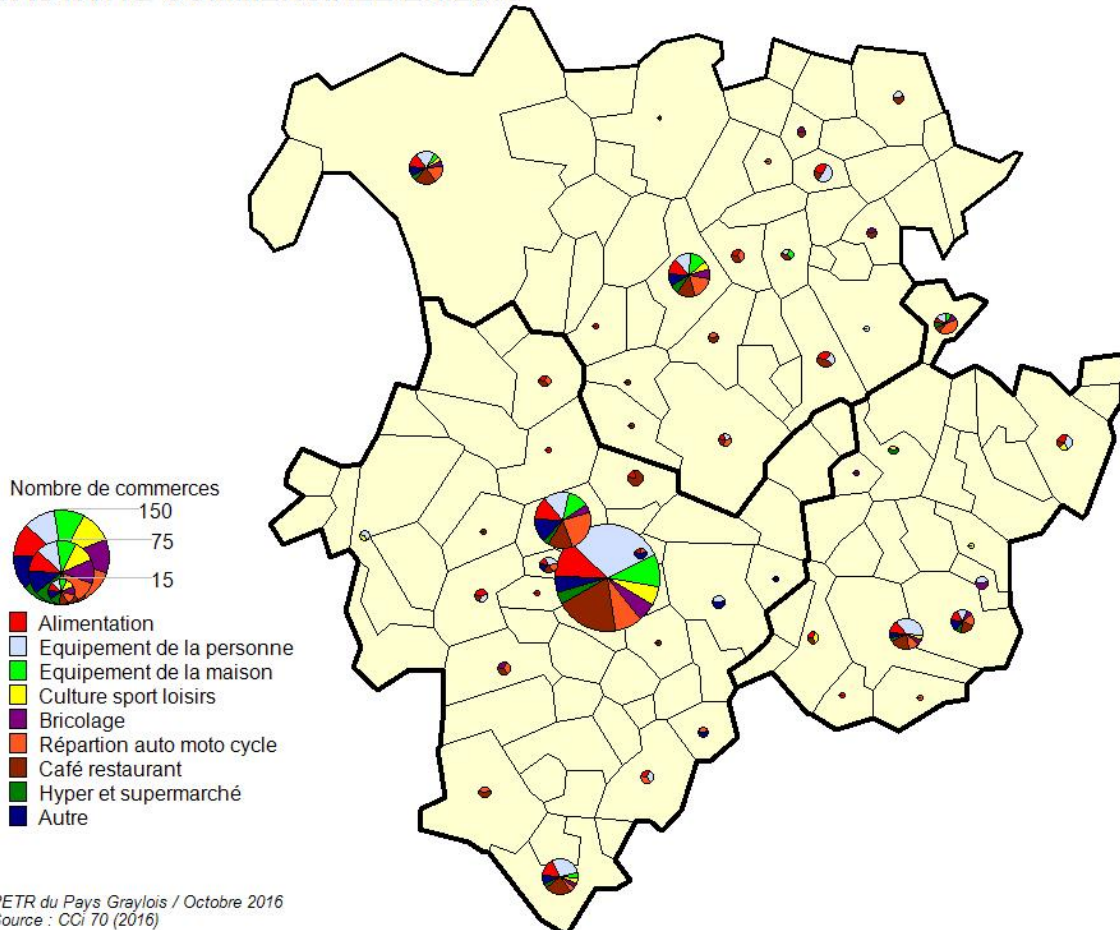
Sources : CCI 70 2016

Répartition par communautés de communes :

- CC Val de Gray : 70 % des commerces
- CC des Monts-de-Gy : 13 %
- CC des 4 Rivières : 17 %

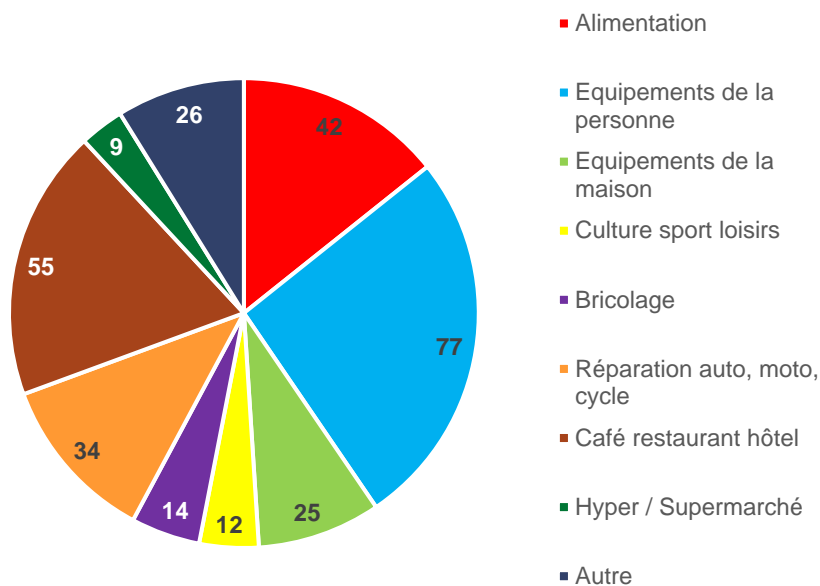
Des activités commerciales globalement concentrées et diversifiées dans les bourgs pôles.

L'ACTIVITE COMMERCIALE EN 2016



PETR du Pays Graylois / Octobre 2016
Source : CCI 70 (2016)

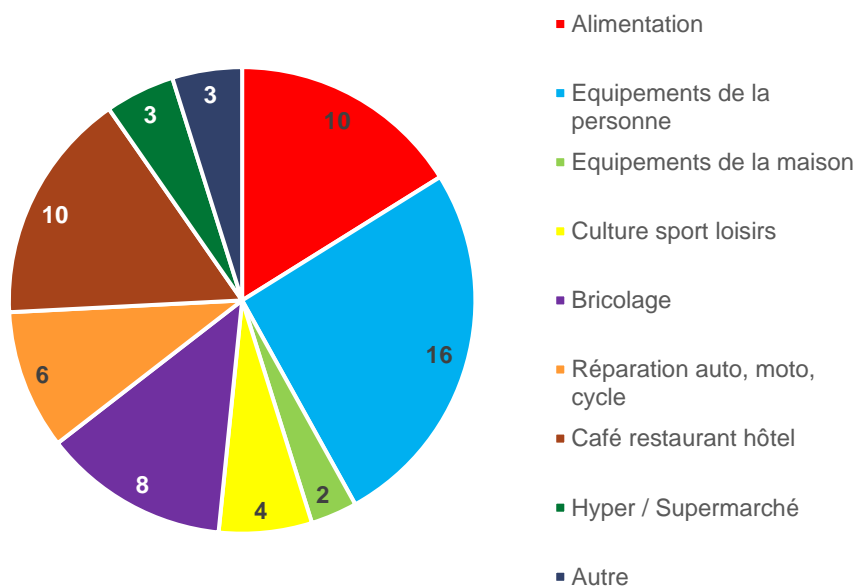
Répartition des activités commerciales (Val de Gray)



Les équipements de la personne regroupent plus d'un quart des activités, suivis ensuite par les cafés, les hôtels, les restaurants à 19 % et par l'alimentation (15%).

Les activités liées au bricolage et à la culture au sport et aux loisirs sont les moins présentes sur le territoire du Val de Gray.

Répartition des activités commerciales (Monts de Gy)

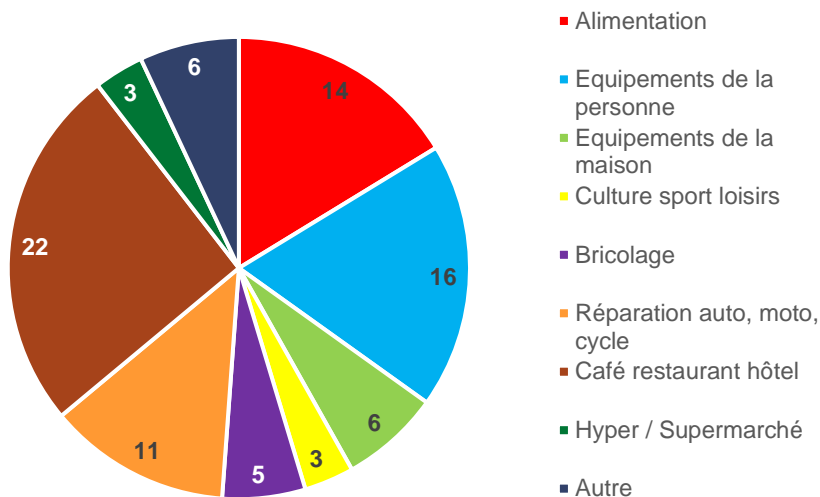


Les équipements de la personne regroupent plus d'un quart des activités, suivis ensuite par les cafés, les hôtels, les restaurants à 16 % et par l'alimentation (16%).

Les activités liées aux équipements de la maison sont peu représentées (3 %). Contrairement aux autres territoires les commerces de bricolage sont peu présents.

Source : CCI 70 - 2016

Répartition des activités commerciales (4 Rivières)



Source : CCI 70 - 2016

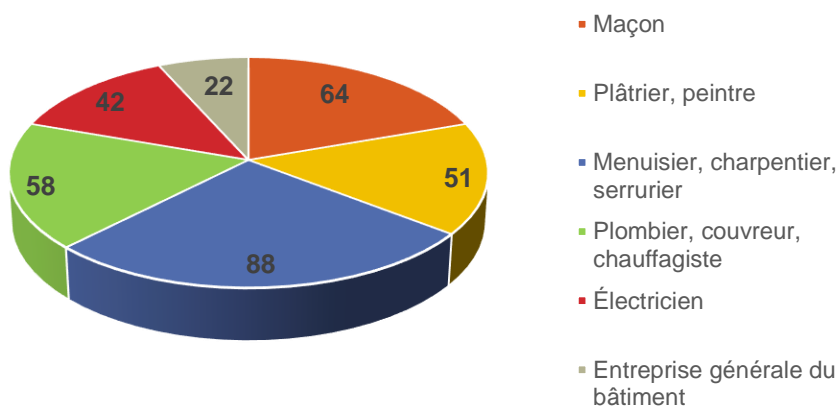
Les cafés, hôtels, et restaurants regroupent un quart des activités, suivis par les équipements de la personne à 17 %, et par l'alimentation (16%).

Les activités liées à la culture et aux loisirs sont peu représentées (3 %).

Le territoire du SCoT Graylois comptait 325 artisans du bâtiment en 2015, se répartissant comme suit :

- 27 % de menuisiers, charpentiers et serruriers,
- 20 % de maçons,
- 18 % de plombiers, couvreurs et chauffagistes,
- 16 % de plâtriers peintres,
- 13 % d'électriciens,
- 7 % d'entreprises générales du bâtiment.

Artisanat du bâtiment



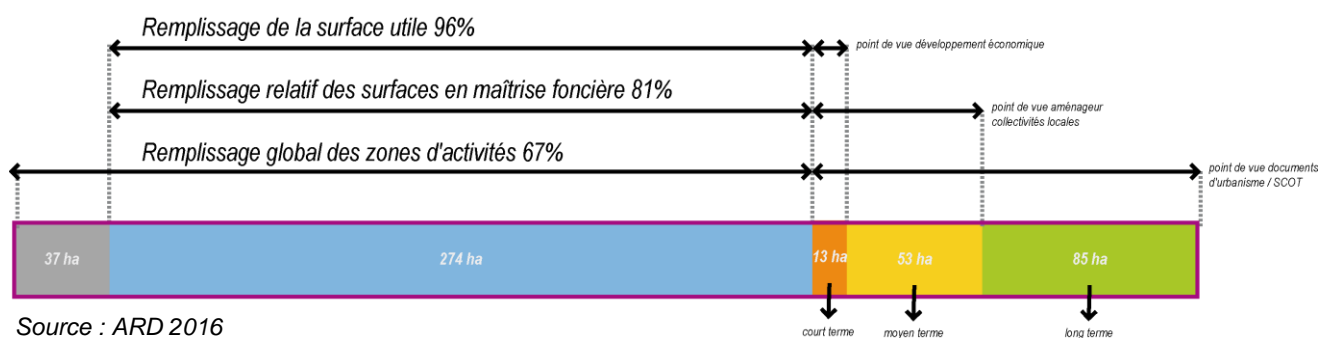
Source : INSEE BPE 2014

2.1.2 Une offre en foncier économique encore disponible

Le Pays Graylois a confié à l'Agence Régionale de Développement, la réalisation d'un état des lieux du foncier économique, dont les principaux constats apparaissent ci-après. La totalité de l'étude est annexée au rapport de présentation.

Le territoire compte 46 zones d'activités, dont :

- 63 % de zones remplies, soit 183,23 ha de surfaces totales, et 134,83 de surfaces utiles.
- 7 zones commercialisées, soit 206,17 ha de surfaces totales, 138,29 de surfaces utiles, 125,67 ha de surfaces vendues et 12,62 de surfaces disponibles.
- 5 projets d'extension, soit 13,34 ha de surfaces disponibles.
- 3 projets à l'étude et 2 réserves foncières.



Source : ARD 2016

Actuellement 12,62 ha sont disponibles, dont 73 % des surfaces sur le Val de Gray (plus de la moitié pour Arc-lès-Gray et Gray), 6 % sur les Monts-de-Gy et 21 % sur les 4 Rivières.

A court terme, 52,81 ha seraient mobilisables, dont 45 % sur le Val de Gray. Au-delà de 3 ans, les surfaces en extension seraient de 84,87 ha.

3 zones d'activités sont labellisées Arelis, assurant une implantation facilitée, des conditions de travail optimisées, ainsi qu'une image valorisée. Ce label est délivré par le Conseil départemental de la Haute-Saône sur la base du respect d'un cahier des charges exigeant.) Les zones concernées sont : la ZAC Gray Sud à Gray, la Côte Renverse à Dampierre-sur-Salon et les Monts-de-Gy à Gy.

On compte 2 hôtels d'entreprises sur le territoire, à Dampierre-sur-Salon et à Gy.

Actuellement 22 bâtiments industriels sont vacants. Ils représentent 20.245 m² de surfaces utiles et 38.816 m² de surfaces de terrains et de bâtiments.

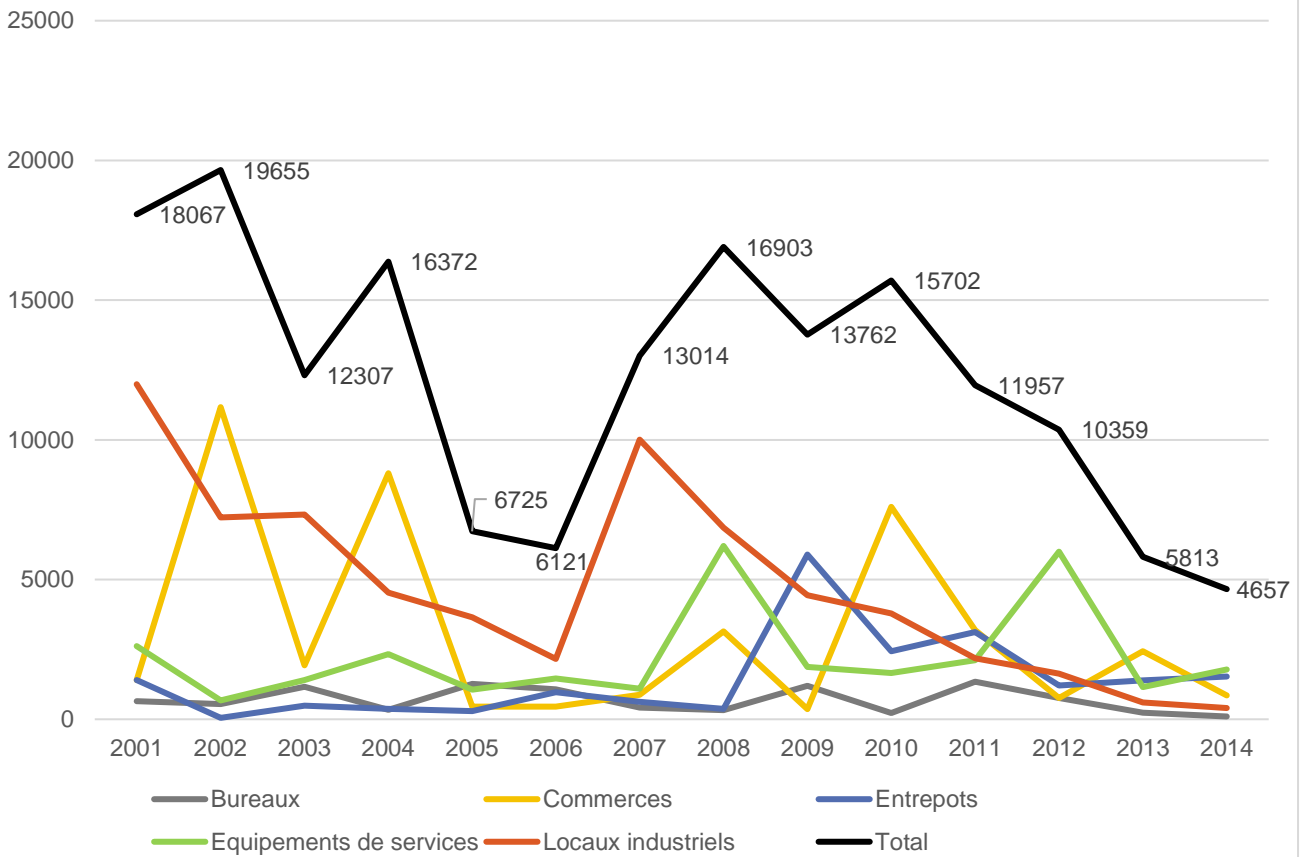
Depuis 2001, 171.414 m² de surfaces de locaux d'activité ont été mis en chantier. La construction a diminué entre 2001 et 2006, elle a été relancée entre 2006 et 2009 pour connaître depuis une baisse plus marquée.

39 % des surfaces mises en chantier sont industrielles (soit 66.772 m²), suivies à 25 % par les activités commerciales (soit 43.456 m²). Les surfaces affectées aux équipements de services représentent 18 % des surfaces totales, soit 31.413 m². Enfin les entrepôts et les bureaux concentrent respectivement 12 et 6 % (soit 20.148 et 9.625 m²).

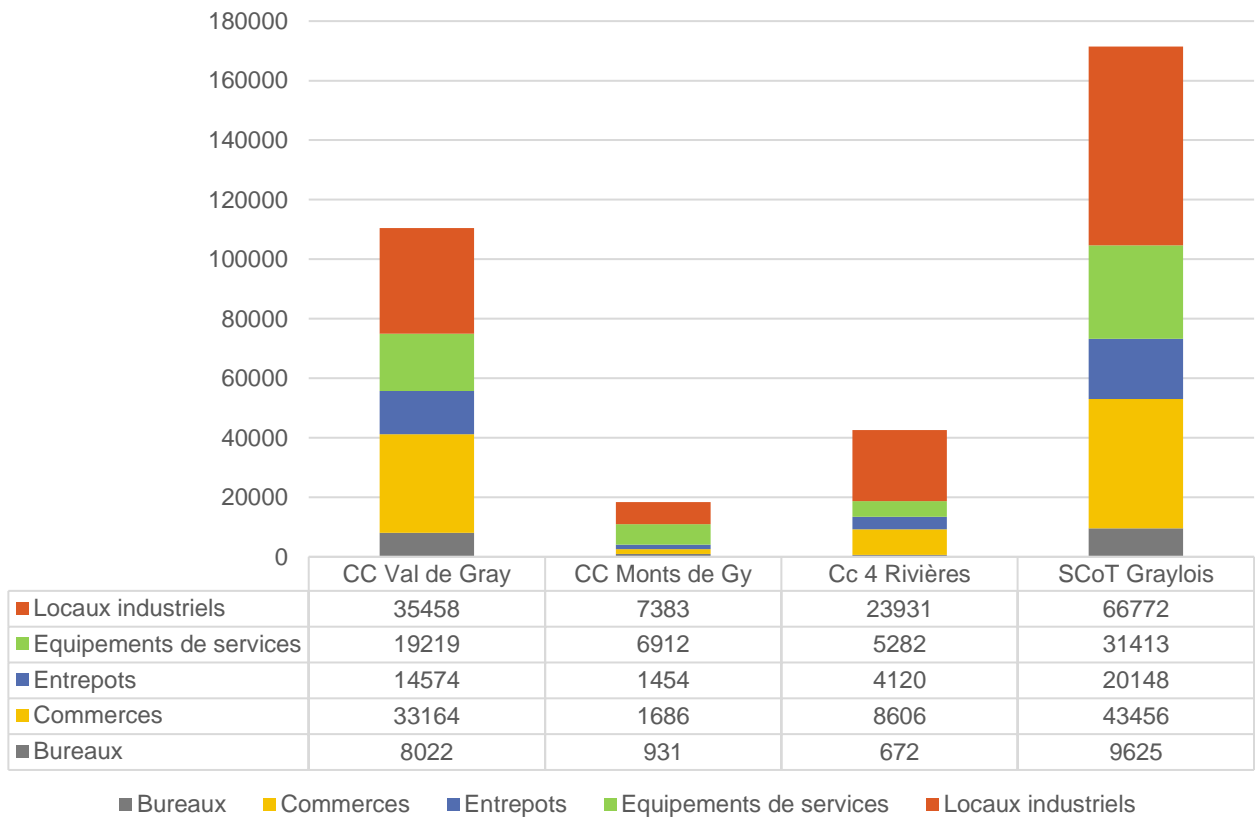
Les répartitions par communauté de communes sont les suivantes :

- CC Val de Gray : 64 % des surfaces avec 110.437 m²,
- CC des Monts -de-Gy : 11 % avec 18.366 m²,
- CC des 4 Rivières : 25 % avec 42.611 m².

Evolution de la mise en chantier de locaux d'activité depuis 2001 (en m²)



La construction entre 2001 et 2014 selon l'affectation du bâtiment (en m²)



Sources : CGDD SitadeI2 2014

Le SCoT Graylois compte 46 zones à vocation économique, soit 20 % des espaces du département. Cette surface totale, inscrite dans les différents documents d'urbanisme est de 461 ha, soit 15 % des surfaces départementale. Actuellement 311 ha sont déjà utilisés, ce qui représente un taux de remplissage global des zones d'activités de 67 %.

66 ha de foncier sont disponibles avec une maîtrise foncière par une collectivité, dont :

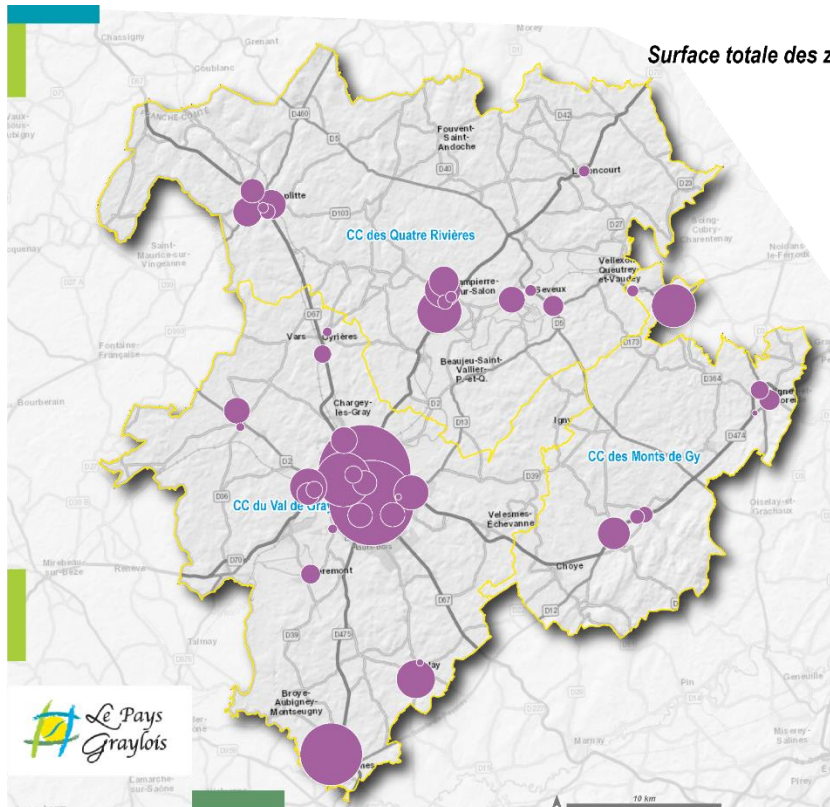
- 13 ha de surfaces aménagées en cours de commercialisation,
- 53 ha non aménagés.

Le territoire du SCoT compte enfin 85 ha de réserves foncières inscrites dans les documents d'urbanisme.

	CC Val de Gray	CC des Monts-de-Gy	CC 4 Rivières	Scot Graylois
Nombre de zones	24	8	14	46
	15 zones pleines 4 commercialisées 2 projets d'extension 1 projet à l'étude 2 réserves foncières	4 zones pleines 1 commercialisée 1 projet d'extension 2 projets à l'étude	15 zones pleines 4 commercialisées 2 projets extension 1 projet à l'étude 2 réserves foncières	29 zones pleines 7 commercialisées 5 projets d'extension 3 projets à l'étude 2 réserves foncières
Surface totale	311,74 ha	50,26 ha	80,86 ha	460,79 ha
Surface urbanisée	201,64 ha	22,93 ha	49,51 ha	286,47 ha
Surface vendue	192,44 ha	22,17 ha	46,85 ha	273,85 ha
Surface disponible	9,2 ha	0,76 ha	2,66 ha	12,62 ha
Surface voirie et espace vert	27,61 ha	2,8 ha	6,32 ha	36,73 ha
Surface en création ou extension à moins de 3 ans	23,72 ha	10,44 ha	14,12 ha	52,81 ha
Surface en création ou extension au-delà de 3 ans	58,83 ha	14,11 ha	11,91 ha	84,87 ha

Source : ARD 2016

En 2015, 461 ha étaient destinés au développement économique. Plus des deux tiers de ces espaces se situent dans le Val de Gray.



SCoT du Pays Graylois
Surface totale des zones à vocation économique
2015

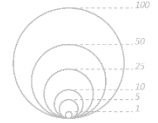
Il s'agit des emprises des zones d'activités ou à vocation d'activité, telle que définies dans les documents d'urbanisme.

Le SCoT du Pays Graylois compte 461 hectares de zone à vocation ou destination des activités économiques.

■ surface totale

461 hectares

Surface en hectares (≈ 1ha)



<https://goo.gl/079h8B>

Sources : BDQE ARD Franche-Comté 2015
Traitement / cartographie : ARD/FC
Mars 2017

67 % des espaces à vocation économique sont déjà urbanisés, représentant 311 ha. Entre les communautés de communes ce taux varie de 44 % pour les Monts-de-Gy à 60 % pour les 4 Rivières et 62 % pour le Val de Gray.



SCoT du Pays Graylois
Foncier économique urbanisé
2015

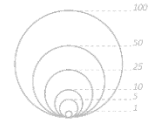
Il s'agit des emprises foncières des terrains situés en zones d'activités, bâtis et occupés par des entreprises ou encore des terrains détenus par des entreprises en voie d'urbanisation.

Le SCoT du Pays Graylois compte 311 hectares de foncier occupés par des activités économiques.

■ foncier urbanisé

311 hectares

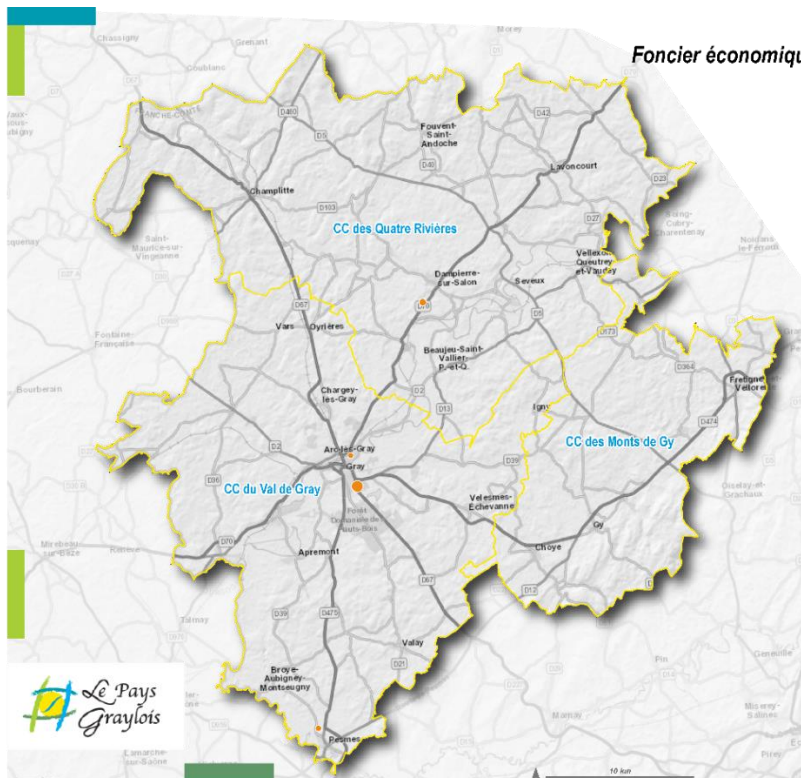
Surface en hectares (≈ 1ha)



<https://goo.gl/079h8B>

Sources : BDQE ARD Franche-Comté 2015
Traitement / cartographie : ARD/FC
Mars 2017

13 ha de foncier est disponible et mobilisable de suite. 72 % de ces surfaces sont situées sur la CC Val de Gray (soit 9,2 ha). La CC4R dispose de 2,7 ha et les Monts-de-Gy de 0,76 ha.



SCoT du Pays Graylois
Foncier économique disponible immédiatement
2015

Il s'agit des emprises foncières des terrains situés en zones d'activités urbanisables en maîtrise foncière d'une collectivité, aménagés et viabilisés immédiatement disponibles pour de nouvelles implantations économiques.

Le SCoT du Pays Graylois compte 13 hectares de foncier disponible immédiatement.

Pour ces zones, le taux de remplissage (le rapport de la surface occupée sur la surface utile) s'établit à 94%.

foncier disponible immédiatement

13 hectares

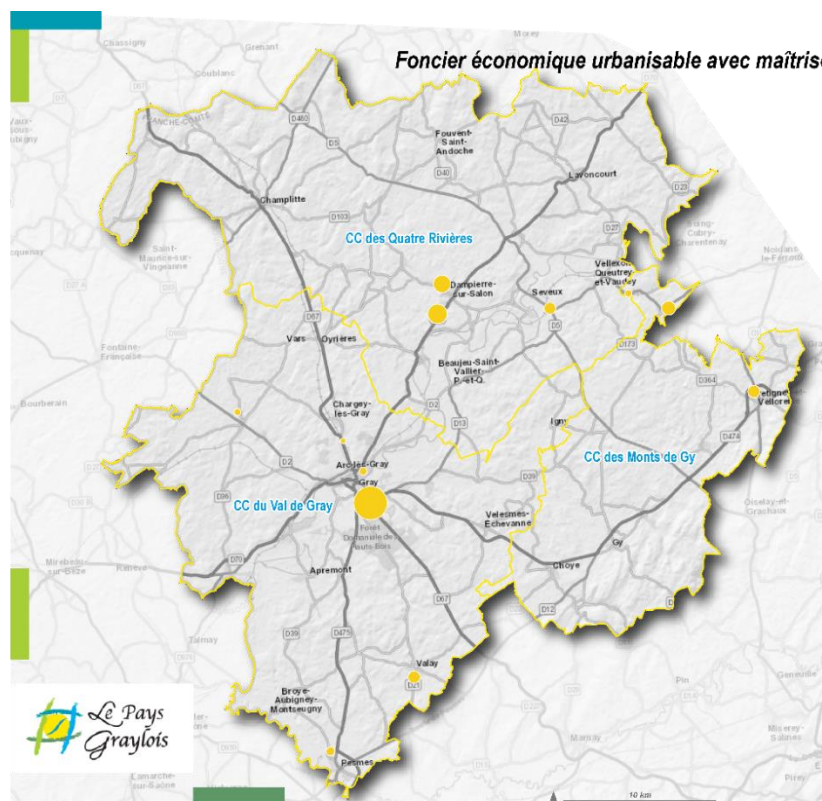
Surface en hectares (>= 1ha)



<https://geo.p6b794d>

Sources : BADGE ARD Franche-Comté 2015
Traitement cartographique : ARFC
Mai 2017

Le territoire compte 65 ha de foncier urbanisable en maîtrise foncière des collectivités. La moitié de ces surfaces se trouve sur le Val de Gray (soit 33 ha). La CC 4 Rivières détient 33% de ce foncier, soit 21 ha. La CC des Monts-de-Gy dispose de 17 % du foncier, soit 11ha.



SCoT du Pays Graylois
Foncier économique urbanisable avec maîtrise foncière par une collectivité
2015

Il s'agit des emprises foncières des terrains situés en zones d'activités, non bâtis et en maîtrise foncière d'une collectivité locale. À moyen ou long terme, ces terrains sont disponibles pour l'implantation de nouvelles activités économiques. Pour autant cela ne signifie pas que ces surfaces soient disponibles à court terme les terrains devant être préalablement viabilisés et être mis en commercialisation.

Le SCoT du Pays Graylois compte 65 hectares de foncier urbanisable en maîtrise foncière des collectivités.

foncier urbanisable avec maîtrise foncière

65 hectares

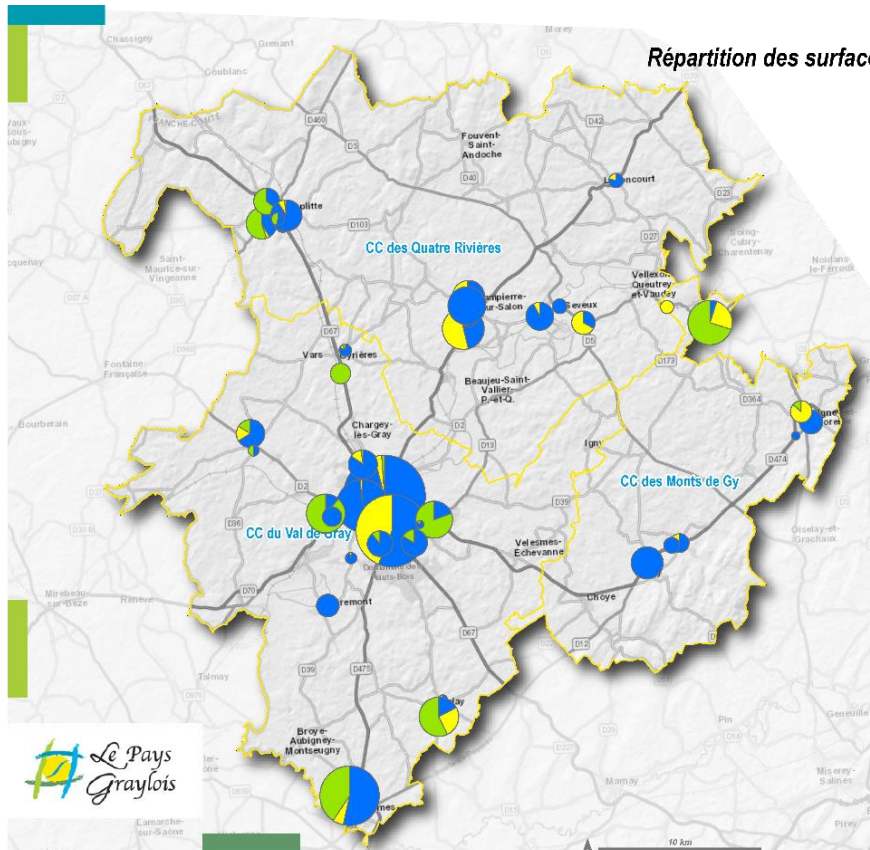
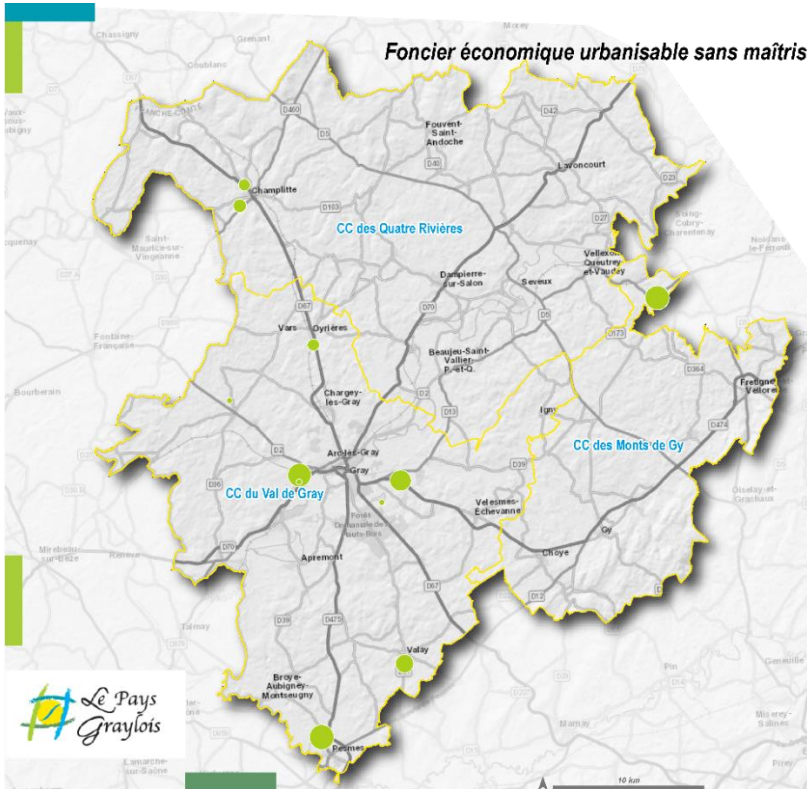
Surface en hectares (>= 1ha)



<https://geo.p6b794d>

Sources : BADGE ARD Franche-Comté 2015
Traitement cartographique : ARFC
Mai 2017

Le territoire compte 85 ha de foncier urbanisable sans maîtrise foncière des collectivités. Le Val de Gray détient 69 % de ce foncier, la CC des Monts-de-Gy 17 % et la CC 4 Rivières 11%.

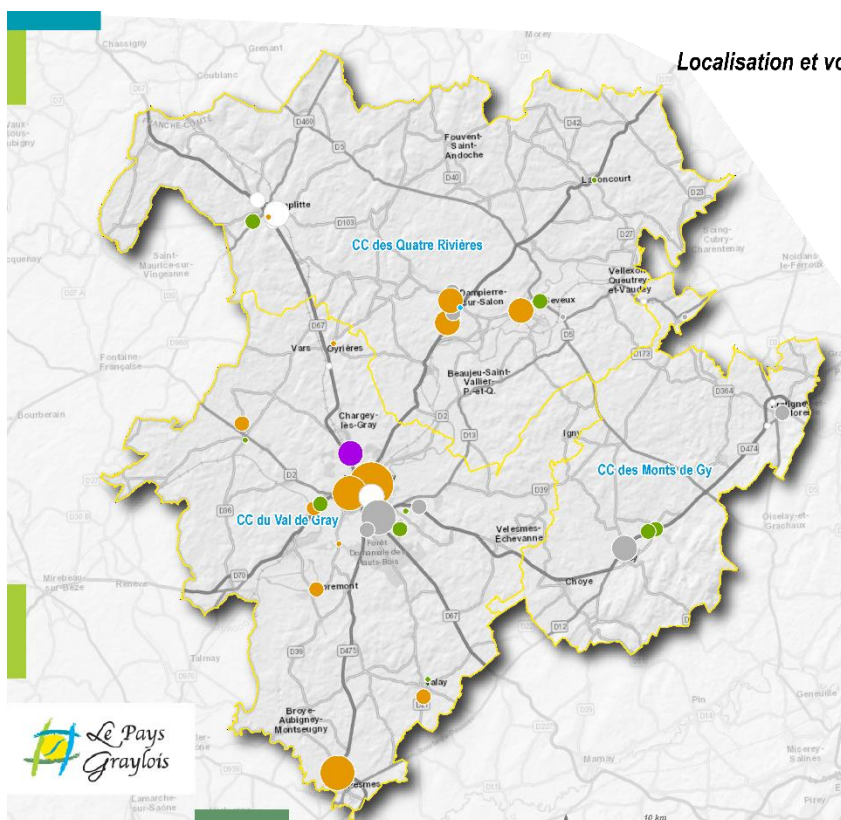
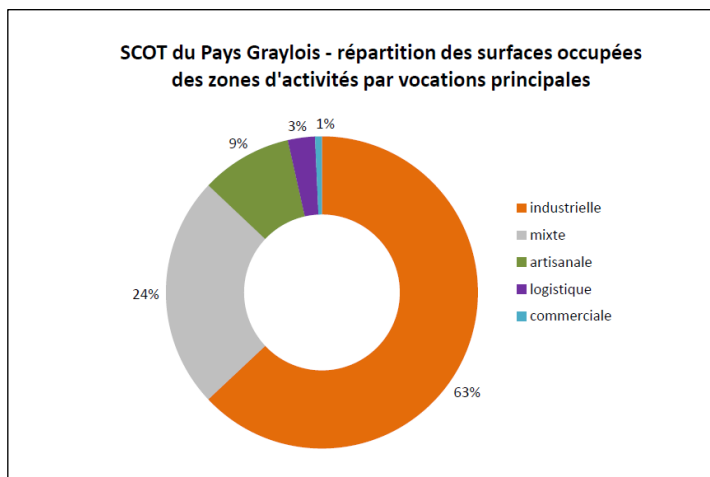


Les différents types de vocation d'activités sont : l'artisanat, le commerce, l'industrie, la logistique. Dès qu'une zone présente de multiples vocations, elle a été classée parmi les zones mixtes. La classe services/tertiaire n'apparaît jamais seule dans le Pays Graylois, ces vocations sont généralement incluses dans des zones

vocation mixte. La vocation des zones d'activités est donnée à titre indicatif et mériterait d'être affinée : cette information est donc à prendre avec précaution car elle peut porter à interprétations. Ainsi, certaines zones n'ont pas pu être qualifiées car elles n'ont pas pu être rattachées de façon évidente à l'une des catégories.

Le Pays Graylois se caractérise par des zones d'activités essentiellement à vocation industrielle pour 63% des surfaces. La mixité est également une caractéristique importante. Les zones à vocation artisanales sont presque aussi nombreuses que les zones industrielles, mais leur surface moyenne est d'environ 2 hectares contre 12 en moyenne pour les zones industrielles.

Vocation principale	Surface occupée	Nb de zones
artisanale	24 ha	11
commerciale	2 ha	1
industrielle	157 ha	13
Logistique	7 ha	1
Mixte	60 ha	9
Autre, non déterminé	25 ha	11



L'Agence Régionale de Développement a analysé les critères d'implantations des zones et a proposé une cartographie des espaces les plus propices à l'accueil d'activités et du foncier à vocation économique.

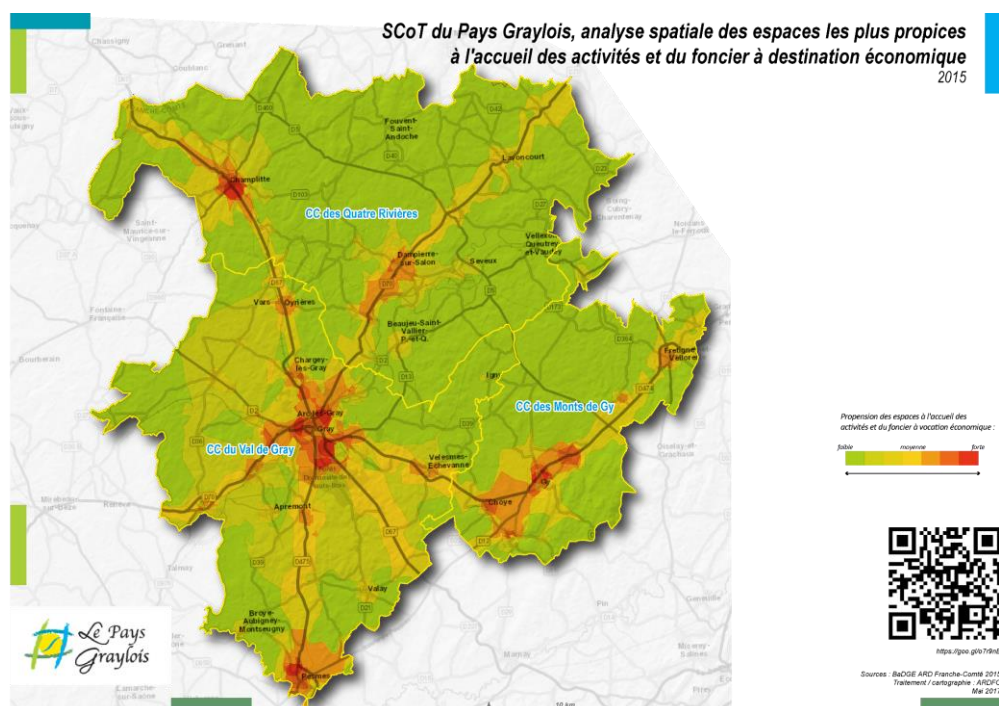
L'analyse s'appuie sur 3 critères géographiques :

- L'accessibilité : les temps d'accès aux échangeurs autoroutiers et aux routes principales,
- La centralité : la localisation des zones par rapport au pôle urbain et aux bourgs centres structurants, définis dans l'armature urbaine du SCoT Graylois,
- La concentration : il s'agit d'identifier les gisements d'activités, de clients, de main d'œuvre et de foncier économique.

Il apparaît que :

- La présence ou l'absence d'échangeur autoroutier n'influence que très peu la répartition géographique du foncier à vocation économique. On notera une concentration notable dans l'agglomération de Gray. La présence d'un pôle urbain semble par ailleurs prévaloir davantage que la seule accessibilité autoroutière. La majorité de ce foncier est située en moyenne à moins de 41 minutes d'un échangeur autoroutier.
- L'accessibilité à une route principale constitue l'un des critères principaux de localisation du foncier d'activité économique : 82% du foncier économique urbanisé se localise à moins de 2 minutes d'un axe principal.
- La proximité immédiate de pôles urbains offrant des services est le principal critère qui explique le développement et l'urbanisation des zones économiques.
- Le foncier à vocation économique est un phénomène essentiellement périurbain au pôle Graylois (rayon de 16 minutes de la ville centre).
- Le foncier économique se développe de façon privilégiée en proximité immédiate des bourgs centres structurants (rayon de 6 minutes).
- La répartition du foncier économique suit les logiques de proximité avec les concentrations déjà présentes de populations, d'entreprises et d'emplois.
- Le foncier économique a tendance naturellement à se concentrer là où il est déjà fortement présent en grande quantité.

Partant de ces constats, chaque critère a été pondéré et ensuite combiné pour obtenir un indice de propension à l'accueil des espaces économiques. Cet indice a été cartographié pour avoir une vision du contexte d'implantation et comparer les territoires sur les mêmes bases de comparaison. Cette carte est un outil d'aide à la décision et une base de réflexion pour le PADD.



SYNTHESE EMPLOI ET ECONOMIE

FORCES / OPPORTUNITES

- Un nombre d'actifs stable.
- Une baisse des taux de chômage chez les jeunes et les femmes.
- Une hausse de 8 % du nombre d'établissements entre 2011 et 2015.
- 3 entreprises industrielles ont plus de 200 salariés.
- Un tissu important de PME.
- Des disponibilités foncières en zones d'activités.

FAIBLESSES / MENACES

- Une baisse du nombre d'emplois.
- Une baisse de 3 % du nombre d'actifs occupés.
- Un taux de chômage de 10 % au 1^{er} trimestre 2016.
- 16 % des salariés en situation de précarité.
- Un faible niveau de formation et de qualification.
- Une part faible d'apprentis.
- Un solde négatif entre les créations et radiations d'entreprises.
- Une baisse des surfaces mises en chantier.

ENJEUX

- Renforcer l'attractivité du territoire pour attirer des cadres et des techniciens ainsi que leur famille.
- Renforcer l'appui aux entreprises existantes pour favoriser le maintien et le développement économique.
- Développer de nouvelles filières de formation pour répondre aux besoins des entreprises.
- Maitriser le foncier économique.
- Hiérarchiser et labelliser les zones d'activité.
- Définir un niveau d'équipements commerciaux structurants en fonction de l'armature urbaine du SCoT Graylois.
- Adapter l'offre commerciale pour renforcer l'attractivité du territoire.
- Proposer une offre complémentaire à celles des agglomérations voisines.

2.2 LE TOURISME : UN POTENTIEL FEDERATEUR ENCORE INSUFFISAMMENT VALORISE

2.2.1 Document cadre : le schéma départemental de développement touristique de la Haute Saône

❖ Le schéma 2007 - 2013

La stratégie retenue par le Département porte sur :

- Volet 1 : renforcer l'attractivité de l'offre touristique haut-saônoise
- Volet 2 : conforter la structuration des acteurs du tourisme départemental
- Volet 3 : renforcer les outils marketing permettant de toucher efficacement les publics
- Volet 4 : conforter et développer les outils d'observation, de suivi et de veille

La stratégie repose sur 2 niveaux d'intervention :

- Actions prioritaires sur des filières et des pôles phares :
 - o Sites phares : la cristallerie de Passavant-la-Rochère, la Chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp et le village de Pesmes,
 - o Le thermalisme et le bien-être (Luxeuil-lès-Bains),
 - o L'attractivité de la Saône et l'Ognon,
 - o Les produits d'activités et d'hébergements différenciateurs de type roulettes, complexe touristique, village de vacances et de loisirs....
- Mesures d'accompagnement :
 - o Appui aux filières d'activités de plein air,
 - o Soutien à l'évènementiel,
 - o Redéfinition du programme de soutien aux hébergements touristiques,
 - o Professionnalisation des acteurs du tourisme et l'optimisation des structures,
 - o Politique de promotion, de communication et de commercialisation.

La stratégie se décline autour de 20 actions et plus spécifiquement sur le SCoT Graylois :

- L'attractivité des rivières Saône et Ognon : par l'amélioration des équipements portuaires et d'accueil pour les plaisanciers, le développement de pôles d'équipements structurants et d'aménagement à terre, le raccordement du circuit « Rives de Saône » à la Véloroute « Charles le Téméraire ».
- La valorisation de l'intérêt patrimonial et de la fonction de porte d'entrée de Pesmes :
- L'adaptation des dispositifs d'aide aux hébergements touristiques,
- La réalisation d'un schéma d'accueil des camping-caristes,
- Le développement de la randonnée et des loisirs de pleine nature,
- L'organisation d'évènements d'animation du réseau des professionnels du tourisme, la formation des acteurs du tourisme, l'amélioration de la qualité globale de l'offre touristique,
- Le marketing touristique : plan marketing, soutien à l'évènementiel existant, rénovation de la signalétique touristique, développement des forces de vente,

Ce schéma ne sera pas actualisé. En revanche la Région Bourgogne Franche-Comté a élaboré son schéma régional de développement touristique 2017 - 2022. Ce dernier s'applique au département haut-saônois et au SCoT Graylois.

❖ La définition des destinations Vesoul – Val de Saône et Vallée de l’Ognon

Le développement touristique de la Haute-Saône se traduit par l’organisation de 3 destinations :

- Les Vosges Saônoises
- La Vallée de l’Ognon
- Vesoul – Val de Saône

Le SCoT Graylois est concerné par les 2 dernières destinations. Des travaux sont en cours permettant de définir la stratégie de développement de chaque destination.

2.2.2 Une offre en hébergements complète et diversifiée

❖ L’offre marchande

Le territoire compte au total 89 hébergements dont :

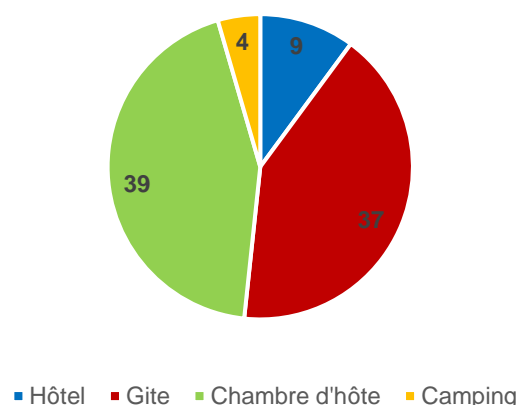
- 4 campings ayant 185 emplacements (dont 1 seul camping 3 étoiles à Pesmes et un second en attente de classement à Gray),
- 9 hôtels ayant 164 chambres (dont 2 hôtels 3 étoiles et 3 hôtels avec le label « qualité tourisme »),
- 37 gîtes ayant une capacité d’accueil de 307 personnes,
- 39 chambres d’hôtes pouvant accueillir 166 personnes.

Les capacités d’accueil les plus importantes se retrouvent dans les gîtes. Ce qui s’explique notamment par la présence de gîte de groupe comme à Champlitte ou Frasne-le-Château. 10 chambres sont également proposées en auberge de jeunesse à Gray.

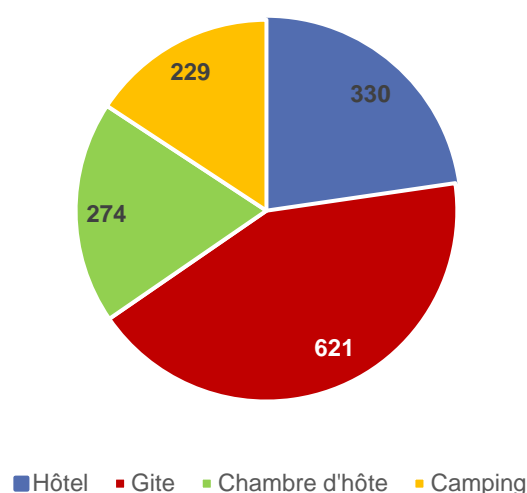
La répartition territoriale est la suivante :

- CC Val de Gray : 35 % des hébergements et 44 % des capacités d’accueil,
- CC des Monts-de-Gy : 17 % des hébergements et 18 % des capacités d’accueil,
- CC 4 Rivières : 48 % des hébergements et 38 % des capacités d’accueil.

Nombre d’hébergements touristiques en 2016



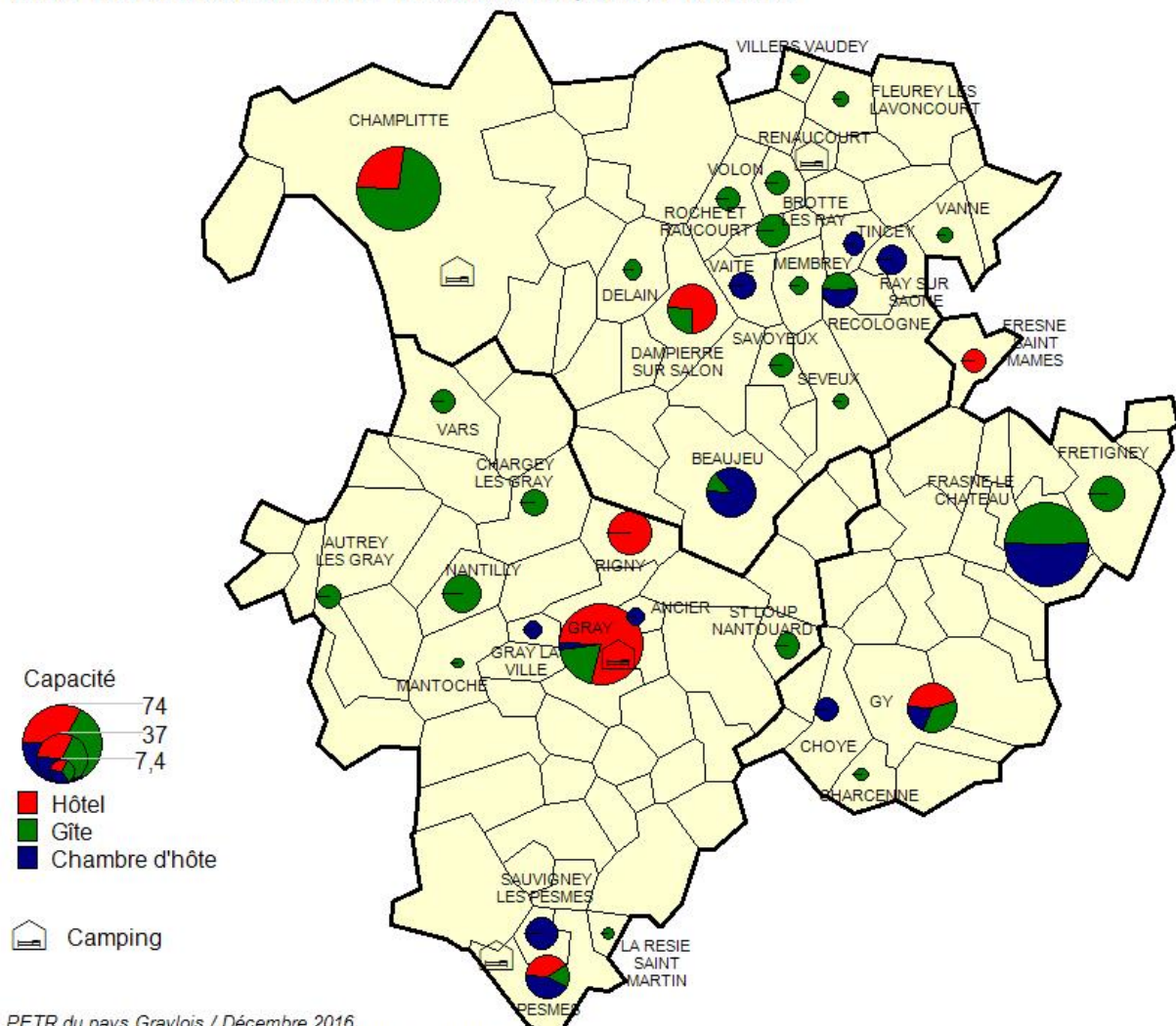
Capacité d'accueil des hébergements touristiques en 2016 (en lit touristique)



Source : DESTINATION 70, Gîte de France et Offices de tourisme, 2016

A ces hébergements, il convient d’ajouter les aires de camping-car de Champlitte, Bucey-lès-Gy, Gray, Savoyeux et Pesmes, véritable atout pour le territoire.

LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES EN 2016



PETR du pays Graylois / Décembre 2016
 Source : Destination 70, Gîte de France et Offices de tourisme

❖ L'offre non marchande

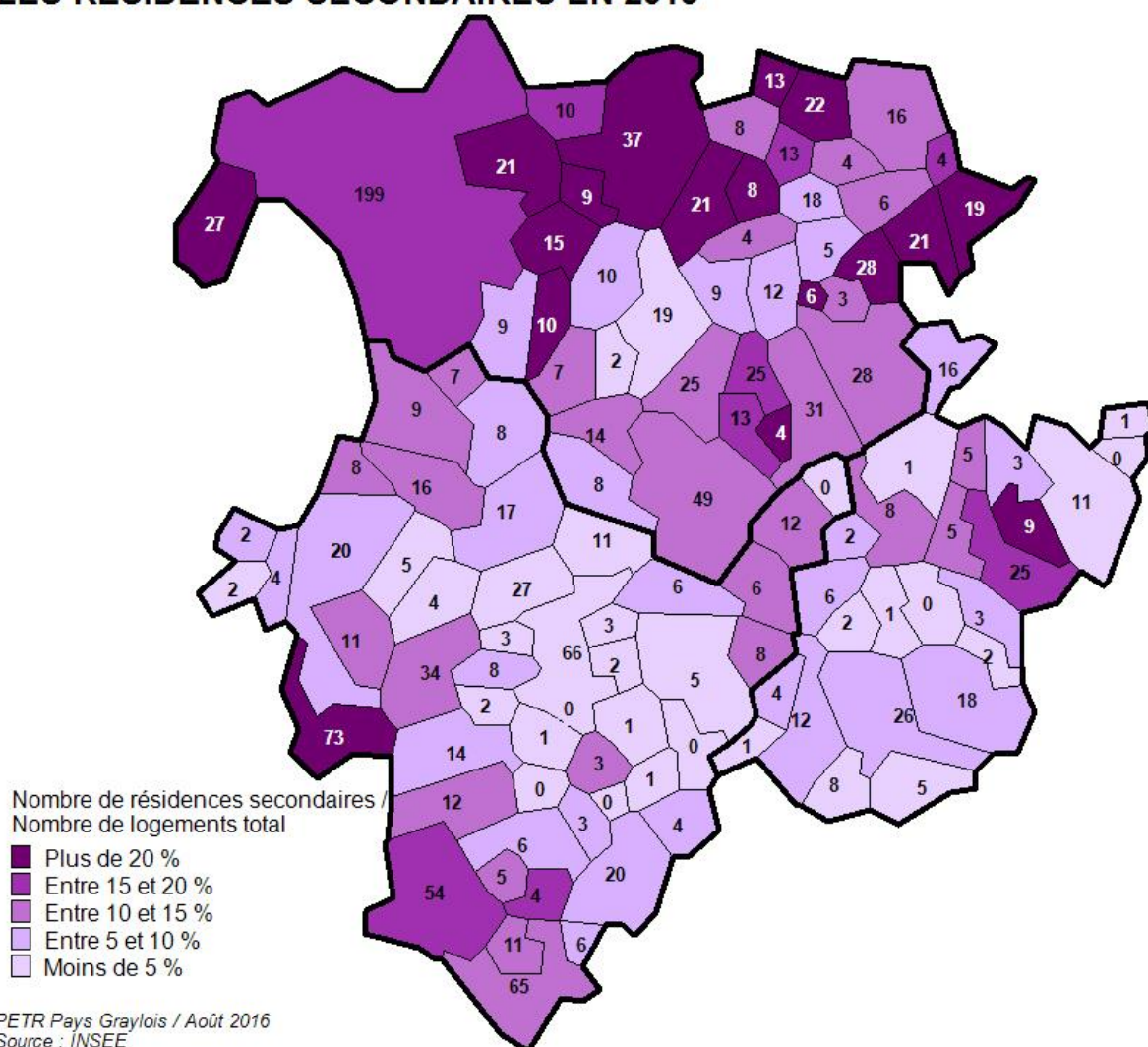
L'offre touristique est complétée par la présence de 1.574 résidences secondaires, dont :

- 590 dans la CC Val de Gray,
- 174 dans la CC des Monts-de-Gy,
- 810 dans la CC 4 Rivières.

Cette offre qui tend à diminuer depuis 1982, passant ainsi de 1.939 à 1.574 résidences en 2013.

Elles n'ont pas toutes une vocation touristique, mais étant occupées occasionnellement dans l'année, on peut alors considérer qu'elles apportent un dynamisme supplémentaire au territoire.

LES RESIDENCES SECONDAIRES EN 2013



2.2.3 Des sites touristiques diversifiés, protégés et reconnus

❖ Le patrimoine naturel

- La Saône

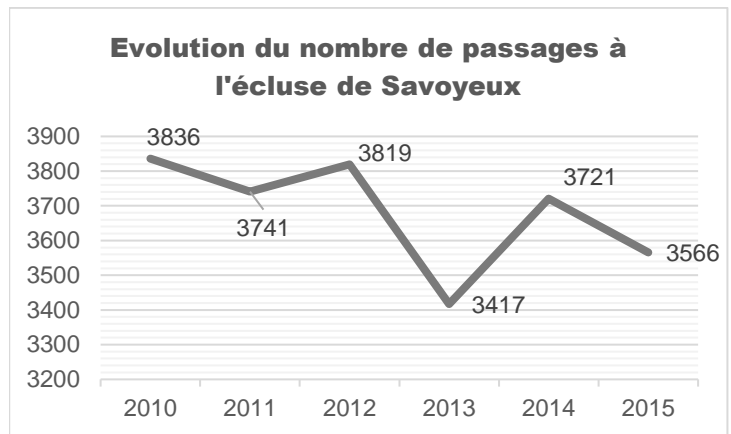
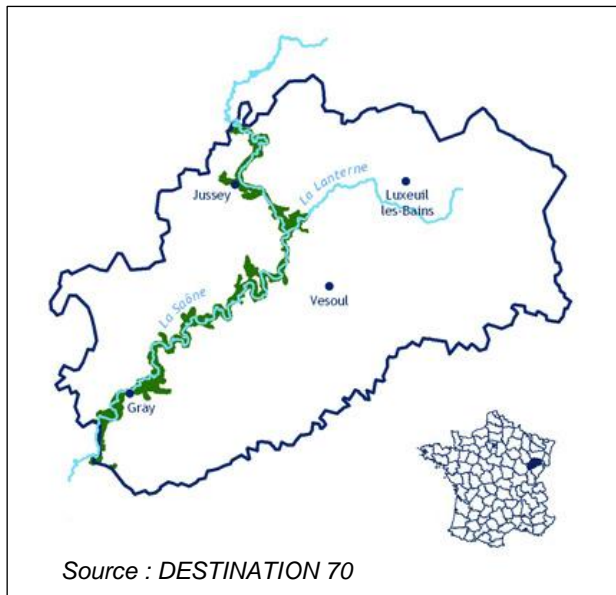
2^{ème} voie navigable la plus fréquentée après le canal du Midi, la Saône joue un rôle prépondérant dans le développement du tourisme du territoire.

Le territoire compte 2 ports :

- Gray disposant de 12 places et aujourd'hui saturé,
- Savoyeux pouvant accueillir 85 bateaux et comptant près de 5.000 visiteurs par an.

Ainsi l'écluse de Savoyeux a enregistré 3.566 plaisanciers en 2015, dont 1.237 plaisanciers privés, 2.312 locations de bateaux et 17 bateaux à passagers.

Aux ports existants s'ajoutent 6 haltes fluviales à Mantoche, Velet, Arc-lès-Gray, Rigny, Autet et Ray-sur-Saône.



Source : VNF

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2009 / 2015
Plaisance privée	1416	1290	1312	1400	1389	1442	1237	-12,6 %
Location	2695	2520	2399	2408	1997	2257	2312	-14,2 %
Bateau à passagers	34	26	30	11	31	22	17	-50 %
Total	4145	3836	3741	3819	3417	3721	3566	-14 %

Source : VNF

En atelier, il a été souligné la saturation des ports et la nécessité d'en créer un nouveau dans le Pays Graylois.

- L'Ognon





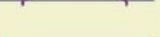
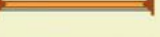
La halte nautique Woka située à Pesmes propose 3 parcours de canoé kayak ou de stand up paddle (de 7, 12 et 30 km rejoignant respectivement Malans, Bresilley et Marnay).



Carte touristique du Pays Graylois

-  Office de Tourisme
-  Cités de Caractère Bourgogne-Franche-Comté
- 10 sites incontournables**
(voir détail au dos)
-  Musée
-  À voir
-  Départ de boucle cyclotouristique
-  Prestataire labellisé Vélo Bienvenu
-  Prestataire labellisé La Saône à Vélo
-  Location vélos
-  Réparation vélos
-  Camping
-  Autre hébergement
-  Port
-  Halte fluviale ponton, appontement
-  Location bateaux
-  Gare

Itinéraires cyclables en Haute-Saône

-  Véloroute 50 - Charles le Téméraire
-  Portion en site propre, à vocation familiale
-  Liaisons depuis la Véloroute 50
-  Portion en site propre, à vocation familiale
-  Voie verte en site propre, à vocation familiale
-  Boucles cyclables

Itinéraires cyclables hors du département

-  EuroVelo 6
-  V53 - Canal de la Marne à la Saône
-  Voie Bleue de la Saône
-  FrancoVeloSuisse
-  Voie Verte des Hautes-Vosges

- Le tourisme vert : les itinéraires pédestres et cyclables

5 boucles cyclables traversent le territoire du SCoT Graylois, auxquelles il faut ajouter la proximité de la véloroute 50 « Charles le Téméraire » et la voie bleue de la Saône.

La pratique cycliste se développant, les professionnels du tourisme proposent de la location de vélos notamment par l'adhésion « les loueurs : la Saône à vélo » (campings de Gray et Champlitte, au port de Savoyeux et aux chambres d'hôtes de Recologne-lès-Ray). L'office de tourisme Val de Gray propose également de la location de vélos.

De plus 7 sites sur le territoire sont labellisés « vélo bienvenue ». Destiné aux hébergeurs, offices de tourisme ou restaurants, ce label permet aux touristes à vélo de découvrir les principaux sites dans les conditions optimales de leur pratique.

N°	Nom	Commune de départ	Distance
8	Boucle Chanitoise	Champlitte	31 km
12	Boucle des Plages	Dampierre-sur-Salon	47 km
16	Boucle des Tilleuls	Fresne-Saint-Mamès	41 km
17	Boucle des Forges	Pesmes	31 km
20	Boucle Jules Rimet	Lavoncourt	46 km

Source : Destination 70

8 circuits VTT sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), dont 1 circuit à Champlitte de 14 km et 7 circuits sur les Monts-de-Gy (soit 120 km) qui dispose également d'une base VTT.

Le territoire est traversé par 3 principaux itinéraires de randonnée pédestre : les Rives de Saône, Saint-Jacques de Compostelle et la Via Francigena.

19 circuits de randonnées sont classés au PDIPR, soit 341 km de circuits répartis territorialement comme suit :

- CC Val de Gray : 4 circuits randonnées, soit 63 km.
- CC des Monts-de-Gy : 4 circuits de randonnées, soit 73 km.
- CC des 4 Rivières : 11 circuits, soit 205 km.

Des séjours de randonnées sont organisés (avec restauration et hébergement) :

- Un circuit de randonnée bio de 23 km existe sur le secteur de Recologne-lès-Ray.
- Un circuit autour de Champlitte

La clientèle cycliste dépense en moyenne 75€ par personne et par jour (au lieu de 40€ pour la clientèle touristique). Il s'agit donc d'une réelle opportunité pour le développement touristique. Le Pays Graylois a l'avantage de combiner le tourisme fluvial et le vélo. Il manque toutefois des hébergements spécifiques pour les cyclotouristes mais également des points de vente et des services (petite restauration, sanitaires...).



LEGENDE

Aires de camping-cars	Parc animalier	Petite cité comtoise de caractère
Location de bateaux	Jardin ouvert au public	Site de tourisme industriel
Location de roulotte	Golf ou swingolf	Site urbain ou bâti remarquable (villes, villages, quartiers...)
Bateau-promenade	Casino	Site naturel classé ou inscrit
Parc aquatique	Thermalisme	Site religieux remarquable (église, abbaye...)
Piscine	Aérodrome	Retable remarquable et accessible
Base multi-loisirs	Site de sport d'hiver (alpin et/ou fond)	Fontaine ou lavoir remarquable
Lac aménagé pour la baignade et la voile	OTSI ouverts toute l'année	Bâtiment public remarquable
Site de canoë-kayak	OTSI ouverts qu'en été	Musée
		Vestige archéologique remarquable
		Château remarquable ou à visiter
		Patrimoine gastronomique

MAÏCHE PONTARLIER

Itinéraires randonnée

- Rives de Saône
- GR 533
- GR 59
- GR 5
- GR 7
- Saint-Jacques de Compostelle
- Via Francigena
- Chemin Vert
- Voie du Courlis
- Liaison cycable Vesoul-Vaivre

❖ Le patrimoine bâti et architectural

- Les Cités de caractère Bourgogne Franche-Comté

Le label a été créé en 1989, l'objectif était alors de regrouper les communes ayant un patrimoine urbain, architectural et paysager, mais n'ayant pas les moyens de le sauvegarder.

Avec la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté, l'association des Petites Cités Comtoises de Caractère s'est ouverte à la Bourgogne.

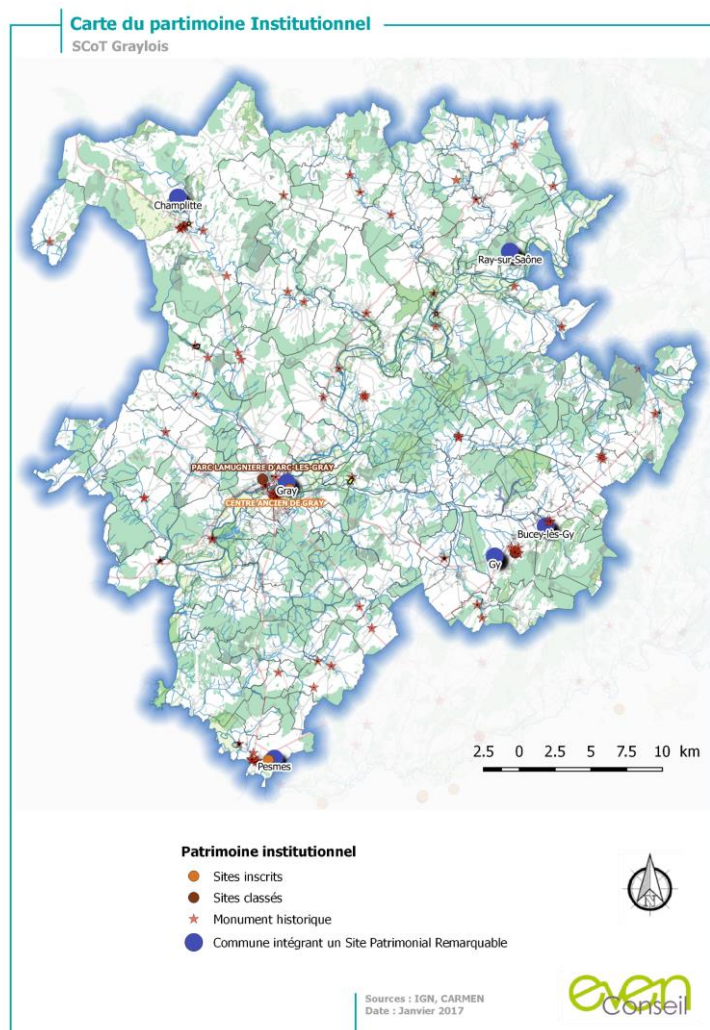
Historiquement le territoire du SCoT Graylois comptait 5 communes labellisées : Bucey-lès-Gy, Champlitte, Gy, Pesmes et Ray-sur-Saône. Fin 2016 la ville de Gray a rejoint le réseau.

Pesmes dispose également de plusieurs labels : « les plus beaux villages de France », « Station verte » et prochainement « Station pêche ».

- Les musées et sites remarquables

L'offre se compose de :

- 2 musées départementaux situés à Champlitte : des Arts et traditions populaires (10.700 visiteurs en 2015) et musée 1900 des arts et techniques (5.300 visiteurs en 2015).
- 1 musée municipal : Baron Martin à Gray : 5.200 visiteurs en 2015.
- Les châteaux comme ceux de Ray-sur-Saône ou Gy ou la maison royale de Pesmes sont ouverts à la visite.
- Le territoire dispose d'un patrimoine vernaculaire important (cf. paragraphe sur le patrimoine réalisé par Even Conseil)



❖ Le tourisme industriel

Près d'une cinquantaine d'entreprises hautes-saônoises ouvrent leurs portes au public. Ces visites, organisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône, se déroulent de juillet à octobre.

Sur le territoire du SCoT Graylois différents sites peuvent être visités :

- Agriculture / horticulture : les vergers de Fresne-Saint-Mamès, un apiculteur à Vantoux,
- Produits alimentaires : la fromagerie Milleret à Charcenne,
- Distillerie, brasserie, vignoble : les vignobles de Champlitte, Bucey-lès-Gy et Charcenne, la brasserie de Chargey-lès-Gray,
- Industrie : CEP-AIR à Gy, Javey à Gy, Silac à Champlitte, Waltefaugle à Dampierre-sur-Salon,
- Artisanat d'art : céramiste à Gray.

La fréquentation était en :

- 2014 : 11 entreprises et 375 visiteurs
- 2015 : 13 entreprises et 255 visiteurs
- 2016 : 13 entreprises et 266 visiteurs

❖ D'autres facteurs d'attractivité

Le secteur Graylois attire aussi grâce à :

- La gastronomie : les Vins (Charcenne, Champlitte), les fromages (Milleret, Mauron), les produits de la ferme (escargots, viande, miel, légumes, ...)
- Les festivals : Rolling Saône, Festival en Arc,

SYNTHESE TOURISME	
FORCES / OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none">- Une offre en hébergements complète.- Un tourisme tourné vers le fluvial et l'itinérance.- Un atout patrimonial indéniable.
FAIBLESSES / MENACES	<ul style="list-style-type: none">- Un territoire de passage.- Un déficit d'image.- Un manque d'équipements pour répondre aux besoins des touristes itinérants.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none">- Animer et professionnaliser la filière touristique en complément de l'action des bénévoles- Accompagner la montée en gamme et en qualité de l'offre touristique.- Proposer et développer des produits touristiques.- Renforcer l'accessibilité aux sites patrimoniaux et développer des outils d'interprétation.- Adapter l'offre touristique pour renforcer l'attractivité du territoire.- Définir un maillage touristique (itinéraires et patrimoines).- Prendre en compte et développer les destinations Vesoul- Val de Saône et Vallée de l'Ognon.- Renforcer les interactions avec les territoires voisins.

2.3 UN TERRITOIRE TOURNE VERS L'AGRICULTURE

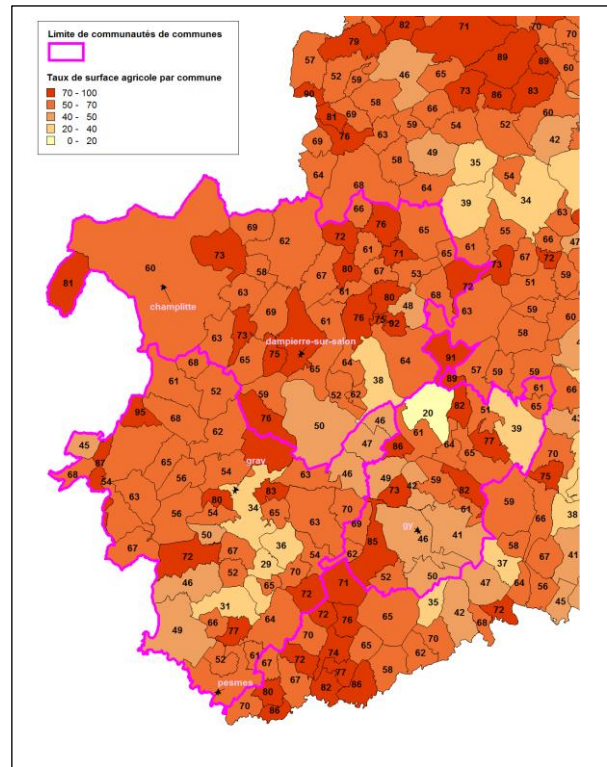
(synthèse de l'étude réalisée par la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, document complet en annexe)

2.3.1 Plus de la moitié du territoire occupé par des terres agricoles

La surface agricole représente 54% du Pays Graylois. Cette surface représente 30% de la Surface Agricole Utile du département de Haute-Saône.

Les parcelles agricoles exploitées sont globalement bien structurées. 56% des îlots PAC font plus de 3ha, représentant 89,9% du territoire agricole.

Seule une commune n'a jamais été remembrée (Attricourt). Deux demandes sont en cours sur une partie du territoire communal de Velet et Gray-la-Ville. La compétence « Aménagement foncier agricole et forestier » est portée par le Conseil départemental. La décision n'est pas encore prise pour accompagner ces collectivités.



Territoire concerné	Taille moyenne des îlots agricoles (ha)
CC4R	7ha18
CCMG	6ha64
CCVG	4ha08
Pays Graylois	6ha09
Haute Saône	5ha19

Parmi les surfaces déclarées en 2014 (environ 70800 ha), **72 % sont consacrées aux « grandes cultures »** (blé, orge, maïs, colza pour l'essentiel). Cet assolement est principalement le fruit d'un bon potentiel pédo-climatique sur le Pays Graylois.

En outre, contrairement aux départements voisins, le pays graylois ne bénéficie pas d'une zone d'Appellation d'Origine Contrôlée - AOC - permettant une forte valorisation de la production laitière.

Par conséquent, les éleveurs laitiers du graylois et plus largement de Haute-Saône se sont principalement lancés ces dernières années dans une politique d'intensification de leur production (optimisation des bâtiments et de la ration alimentaire) pour maintenir un niveau de revenu convenable, la production laitière n'étant plus encadrée par une politique de régulation (abandon des quotas européens depuis 2015).

L'indication géographie protégée – IGP – Gruyère et Emmental Grand Cru, porteuse d'un cahier des charges orienté vers la production de lait de foin, n'est pas considérée comme suffisamment rémunératrice par nombre d'éleveurs. Ceci entraîne la poursuite de l'érosion des prairies sur le territoire.

Le risque pour une partie du territoire d'être déclassé de la zone défavorisée au 01/01/2018 interrogera nombre d'éleveurs, laitiers et allaitants, sur le maintien de leur cheptel bovin et par conséquent sur le devenir de leurs surfaces prairiales.

L'analyse de la consommation foncière réalisée par le laboratoire Théma indique qu'entre 2003 et 2015, 213,49 ha terres agricoles ont été artificialisées pour l'urbanisation (soit 62 % des terres consommées).

2.3.2 Une démographie agricole en baisse

Les chefs d'exploitation n'étaient plus que 727 en 2013 sur les 114 communes du PETR, répartis comme suit :

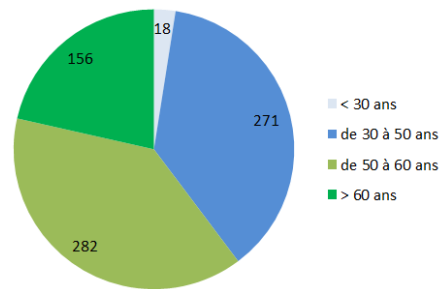
- CC4R : 301 chefs d'exploitation et 33 salariés
- CCMG : 108 chefs d'exploitation et 59 salariés
- CCVG : 308 chefs d'exploitation et 33 salariés
- Pays graylois : 727 chefs d'exploitation et 125 salariés

A l'instar de la situation départementale, cette population est vieillissante, 60% des chefs d'exploitation ayant plus de 50 ans fin 2016. Par conséquent, la pérennité des structures dans les 10 prochaines années est sujette à interrogation. Il est fort probable que le nombre de chefs d'exploitation continuera à décroître, d'autant plus si l'orientation céréalière venait à se développer. En effet, le rythme d'installation de jeunes agriculteurs aidés (JA) ne compense par l'ensemble des cessations d'activités de ces 5 dernières années (42 jeunes agriculteurs entre 2010 et 2016).

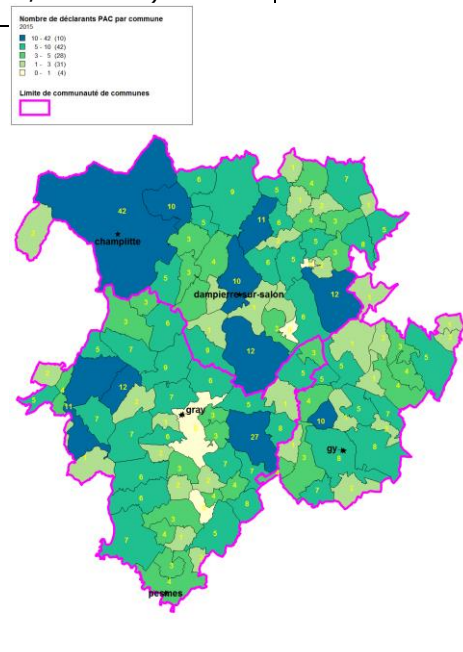
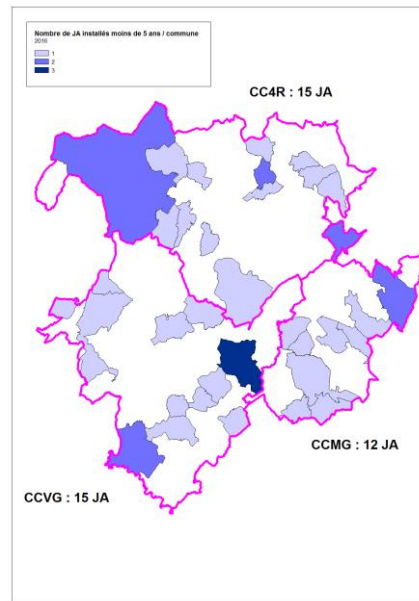
En définitive, ce constat se traduit par la déclaration de 567 exploitations en 2015 auprès de l'administration (= déclarations PAC), réparties comme suit :

Territoire concerné	Déclarants
CC4R	232 (5,52 / commune)
CCMG	96 (3,84 / commune)
CCVG	239 (4,98 / commune)
Pays graylois	567 (4,93 / commune)
Haute-Saône	2070 (3,80 / commune)

Age des chefs d'exploitation

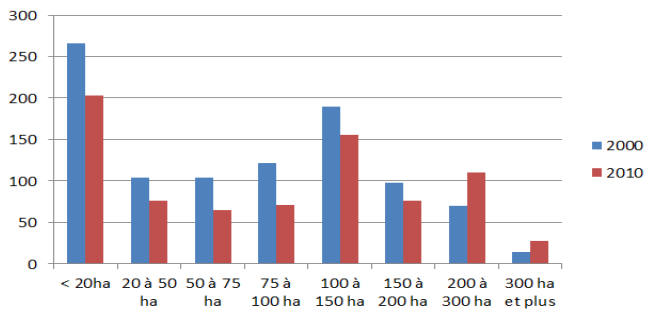


Source : Fichier élection 2013 CA70



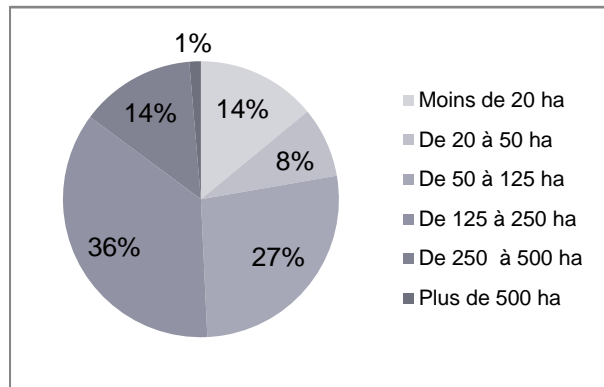
La conséquence de cette situation est la surface croissante exploitée par les structures agricoles. 125 ha sont ainsi exploités en moyenne par les structures résidentes sur le Pays Graylois, et parfois jusqu'à plus de 700 ha pour les plus grandes d'entre elles.

Evolution de la taille des exploitations sur le pays graylois



Source : Agreste 2010

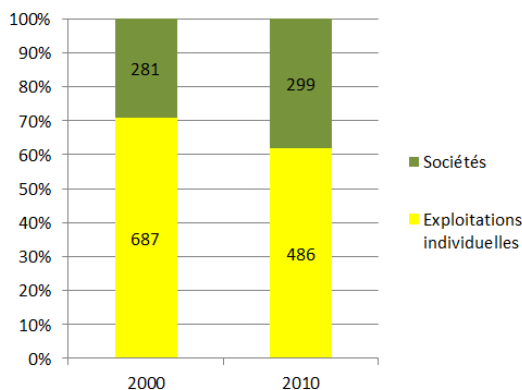
Surface déclarée en 2014 par les structures exploitant sur le pays graylois



Source : RPG anonyme 2014

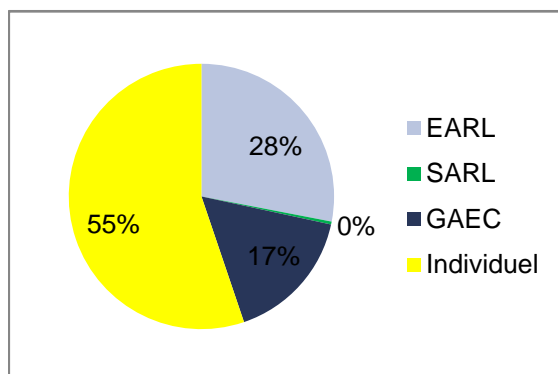
Les hommes et femmes s'organisent de plus en plus en société (EARL, SARL, GAEC). En 2015, les 567 déclarants PAC étaient 45 % à s'organiser sous forme sociétaire, permettant le travail commun de plusieurs chefs d'exploitation.

Evolution de l'organisation des exploitations



Source : Agreste 2010

Organisation des déclarants PAC 2015



Source : Déclaration PAC DDT 2015

❖ La prédominance de la production céréalière

Les données produites par la DDT 70 en juin 2014 mettent en évidence une nette orientation des communes du Pays Graylois sur la polyculture - élevage, voire une spécialisation des exploitations en production céréalière (en jaune sur la carte).

L'orientation céréalière du territoire est accompagnée par un maillage dense d'entreprises de collecte. Interval, qui est une coopérative d'agriculteurs, joue un rôle majeur sur le territoire, mais face à une rude concurrence croissante d'entreprises de négoce.

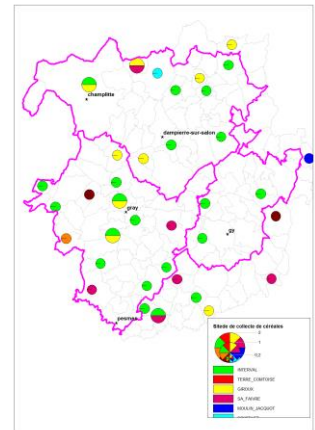
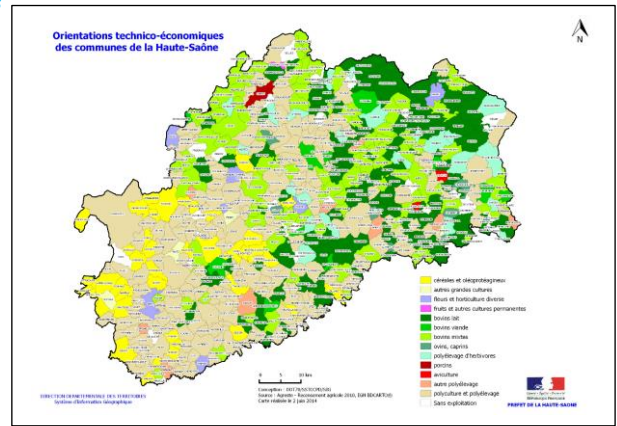
Depuis peu il y a l'organisation de deux points de collecte de céréales bio représentés en marron sur la carte ci-contre.

L'une des spécificités du territoire porte sur l'absence d'outil de transformation des céréales.

Par conséquent, quelles que soient les entreprises de collecte, organisées sous forme coopératives ou privées, les céréales sont principalement destinées à l'export. La valorisation de ces productions est donc essentiellement sous influence des cours mondiaux.

A ce titre, les deux dernières campagnes sont catastrophiques, bien en deçà des moyennes quinquennales.

L'un des enjeux, pour la profession agricole et les élus du territoire qui les accompagnent, porte donc sur la consolidation de filières locales comme le chanvre ou le colza.



❖ L'élevage : 2^{ème} activité du territoire

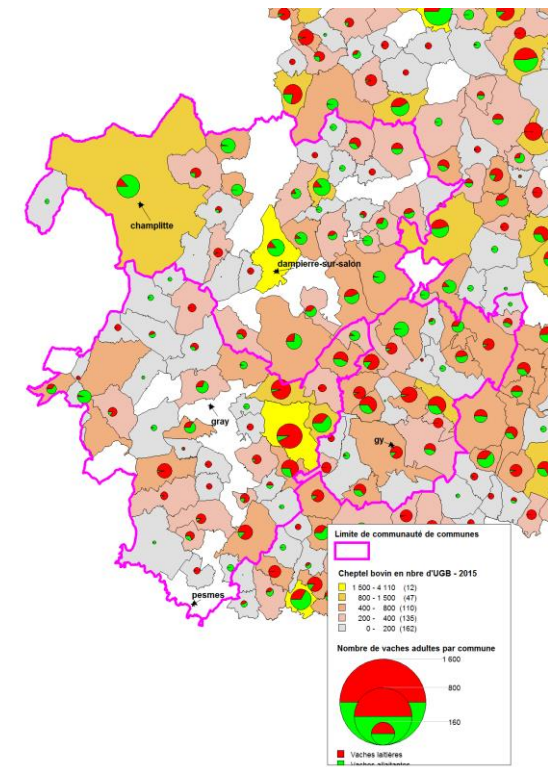
Près de la moitié des exploitations du pays graylois possède un atelier bovin.

La répartition entre éleveurs laitiers et éleveurs allaitants est globalement homogène (7000 vaches laitières adultes sur le territoire et 6000 vaches allaitantes adultes).

Cette orientation, encore dominante, masque toutefois une diminution du cheptel sur le territoire ces 15 dernières années.

Toutefois il y a une plus forte concentration d'éleveurs laitiers à proximité de l'entreprise MILLERET sur la commune de Charcenne, principal collecteur du territoire.

Une deuxième fromagerie est présente sur le territoire, l'entreprise MAURON à Gray-la-Ville, mais dont le volume transformé reste limité.



Les élevages autres que bovins sont beaucoup plus limités sur le territoire :

♦ 11 éleveurs de porcs, dont l'activité s'est fortement concentrée ces dernières années. En dépit de signes de reconnaissances sur la Franche-Comté (IGP Saucisse de Morteau, Jésus de Morteau et Porcs de Franche-Comté), le faible attrait du métier, la difficulté de valoriser cette production, le coût de mise aux normes des investissements, et la perception négative de la population vis-à-vis de ces sites de production constituent autant de freins à l'installation de nouveaux éleveurs.

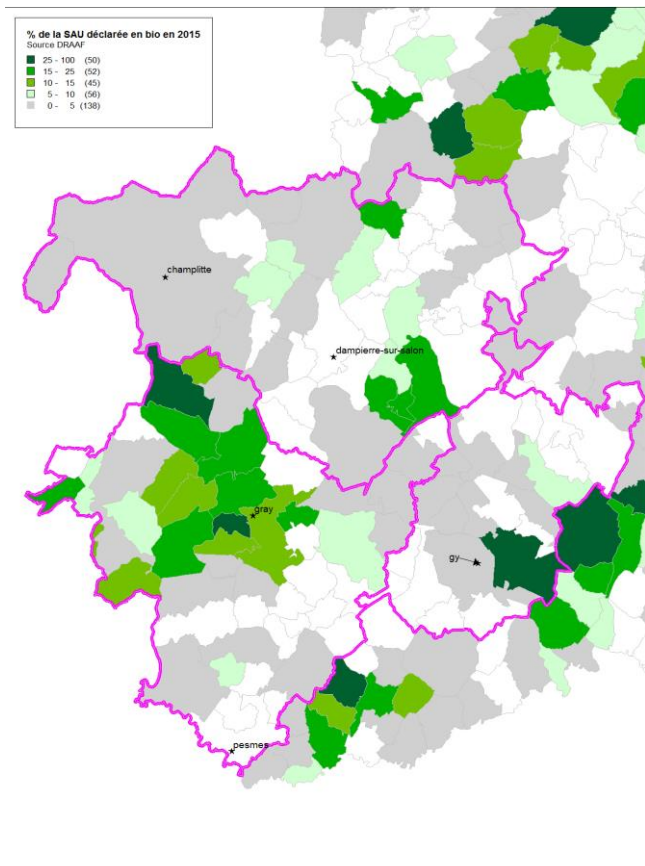
♦ 6 300 ovins et caprins (945 « équivalents vaches », soit 3% de la production bovine), dont la production correspond pour l'essentiel avec la zone Natura 2000 de la Vallée de la Saône et des pelouses sèches des Monts-de-Gy et de Champlitte.

L'absence d'outils locaux d'abattage n'encourage pas la pérennité d'élevage sur le territoire. Le principal outil d'abattage de bovins est aujourd'hui à Besançon tandis que les porcs s'orientent vers Vesoul ou Valdahon (allongement de parcours).

❖ L'agriculture biologique en développement mais encore marginale

L'objectif politique au niveau national pour l'agriculture biologique porte sur la conversion de 20% de la Surface Agricole Utile en 2020. En 2015, moins de 5% de la surface du Graylois est concernée (soit 2.981 ha et 4,2 % de la SAU). En 2016 il y a eu 10 nouveaux projets de conversion. La répartition sur le territoire est inéquitable, soit :

- CC Val de Gray : 58 % des conversions
- CC 4 Rivières : 29 %
- CC des Monts-de-Gy : 13 %



Les difficultés préalables à la conversion sont nombreuses :

- ♦ Techniques, pour mettre en œuvre de nouvelles pratiques culturales, maîtriser de nouvelles rotations en grandes cultures, en évitant le recours aux produits phytosanitaires,
- ♦ Economiques, pour mieux valoriser une plus faible production à l'échelle de l'exploitation, là où les marchés sur la viande bovine et les grandes cultures ne sont encore pas structurés,
- ♦ Financière : Fin 2017, le budget identifié par le Conseil Régional de Franche Comté sur la période 2014-2020 est consommé. De nouveaux arbitrages sont attendus pour accompagner les porteurs de projets en 2018, 2019 et 2020.

Malgré ces contraintes, 3 communes du Pays Graylois présentent plus de 25% de leur surface agricole en Agriculture Biologique (Bucey-lès-Gy, Gray et Vars).

❖ Une opportunité de diversification : la méthanisation

La forte densité d'élevage sur le territoire apparaît comme une opportunité pour les exploitations souhaitant se diversifier dans la production de chaleur et d'électricité en valorisant leurs effluents d'élevage, initialement considérés comme des déchets.

La difficulté pour mettre en œuvre ces projets de méthanisation porte essentiellement sur le coût d'investissement. Si la mutualisation de cet investissement par plusieurs structures fut un temps envisagé sur Charcenne, à proximité de l'entreprise MILLERET, la complexité du schéma de mutualisation (récupération croisée des effluents, modalités de stockage ...) est apparue comme une vraie difficulté.

Aussi, les usines en fonctionnement actuellement en Haute-Saône sont essentiellement portées par des exploitations individuelles. Sur le Pays Graylois, une usine est en fonctionnement à Delain, 4 autres sont au projet avancé (Champlitte, Dampierre-sur-Salon, Framont et Valay).

❖ Les circuits courts : une offre à structurer

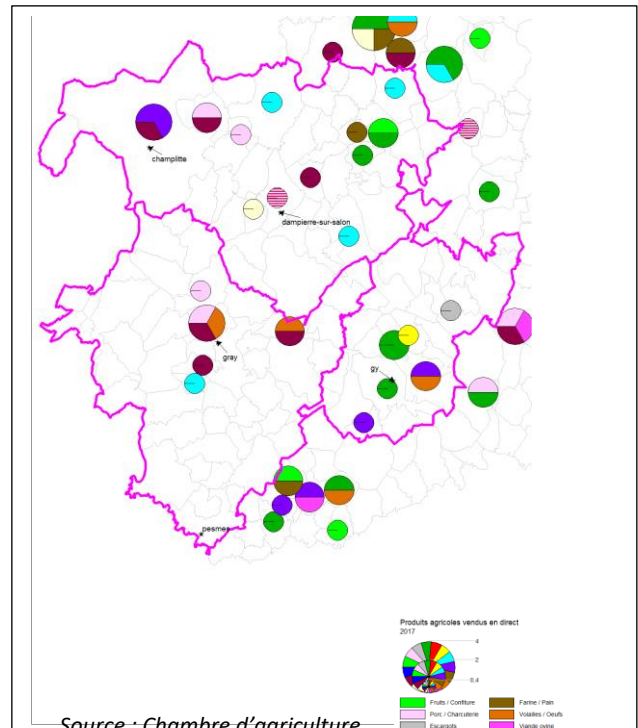
La carte ci-contre représente les communes sur lesquelles un (ou plusieurs) agriculteur s'est engagé dans une démarche de vente directe.

Toutes les productions sont représentées, même si l'offre principale porte sur la vente de viande en caissettes.

Cet aperçu indique également des zones blanches sans producteurs en vente directe, notamment à proximité de bourgs centres, tels que Pesmes et Fretigney-et-Velloreille.

Outre la vente directe au consommateur, les agriculteurs peuvent faire appel à un intermédiaire, organisé en réseau pour écouler leur production (Bienvenue à la ferme, Agri local 70, la Ruche qui dit oui). Ce moyen amplifie également la communication autour du produit.

En outre, un magasin porté par l'AFSAME a ouvert, Quai Mavia à Gray, pour valoriser des produits biologiques (dont la zone de provenance n'est pas forcément du territoire).



Source : Chambre d'agriculture
2016

2.3.4 Les terres agricoles grayloises à forte valeur

La valeur des terres se définit selon 3 enjeux majeurs : le potentiel agronomique, la valeur territoriale et la valeur de fonctionnalité.

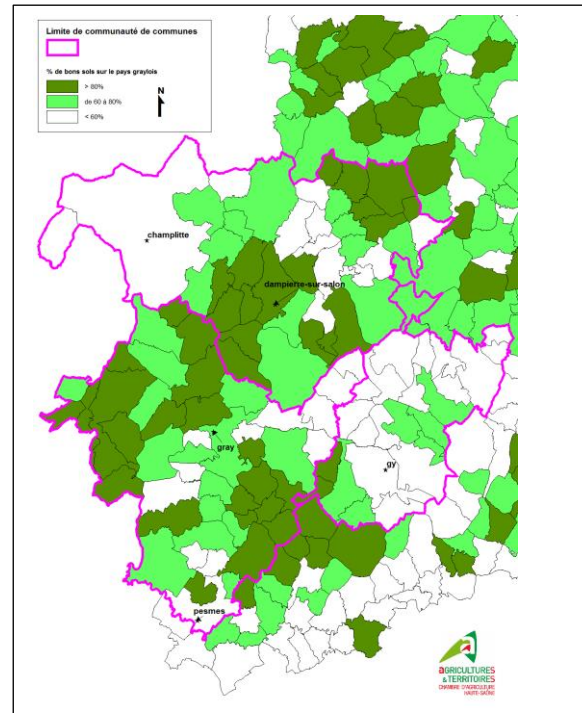
L'analyse de la **valeur agronomique** pour le SCoT Graylois se base sur les deux facteurs suivants :

- Une profondeur de sol suffisante pour le développement du système racinaire et pour retenir une quantité d'eau suffisante,
- Un bon drainage, permettant une aération du sol suffisante pour la respiration racinaire.

Sur le Pays Graylois, trois classes sont représentées :

- ◆ Sols à fort potentiel occupant plus de 80% du territoire agricole communal,
- ◆ Sols à fort potentiel occupant de 60 à 80% du territoire agricole communal,
- ◆ Sols à fort potentiel occupant moins de 60% du territoire agricole communal.

La **valeur territoriale** des terres est la résultante d'enjeux extérieurs, indépendants du fonctionnement de l'exploitation agricole. Ces enjeux peuvent être positifs en générant une plus-value dans la vente d'une production (ex : signe de qualité IGP) ou négatifs en sanctuarisant un assolement par exemple (ex : contrainte environnementale). Plusieurs facteurs sont retenus sur le territoire :



Thème	Facteur discriminant	Spécificité du PETR Graylois
Zone vulnérable	Commune concernée / non concernée	Référence : nouvel arrêté 27/05/17
Zone Natura 2000	Surface agricole communale exploitée en zone Natura 2000 : < 50ha, < 150ha, > 150ha	26 communes concernées
Zone défavorisée	Commune concernée / non concernée	Actualisation zonage avril 2017 Non discriminant dans le graylois
Zone de protection de captage	Surface agricole communale exploitée en zone de protection de captage prioritaires SDAGE < 20ha, < 90ha, > 90ha	
Structuration du parcellaire	Surface moyenne des îlots / commune > 3 ha, < 3ha	
Agriculture Biologique	% de la SAU communale en AB en 2015 : < 5%, < 25%, > 25%	
Territoire sous signe de qualité	Commune concernée / non concernée	Non discriminant dans le graylois
Zone sensible à l'artificialisation des terres.	Seuil fixé à 2ha et 6ha de surfaces artificialisées sur la période 2003 – 2015.	Fruits des travaux réalisés par le laboratoire Théma

La **valeur de fonctionnalité** des terres est le fruit des orientations, des décisions prises par l'agriculteur qui donnent une valeur à son exploitation. **Le niveau de pertinence de cet enjeu s'apprécie à l'échelle parcellaire.** Cette valeur est dépendante des choix de l'exploitant (orientation économique), des investissements (équipements : puits, drainage), de l'éloignement de la parcelle ou de la proximité des sites d'élevage ou de stockage.

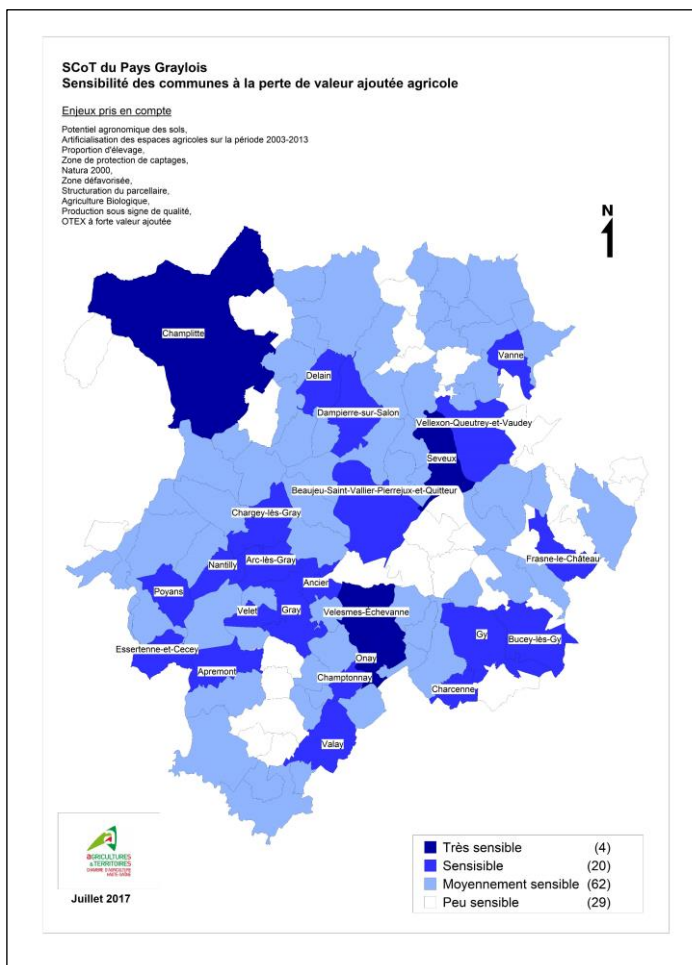
Dans le contexte du SCOT Graylois, cette valeur fonctionnelle est d'autant plus importante que les orientations économiques des structures agricoles (élevage et polyculture élevage) imposent une valeur de fonctionnalité forte. Le prélèvement d'une surface ayant une valeur fonctionnelle forte (exemple des pâtures à proximité des sites d'élevage) a des conséquences économiques plus importantes que le prélèvement d'une parcelle ayant une valeur intrinsèque forte mais une faible valeur de fonctionnalité (bon terrain mais éloigné par exemple).

Pour le SCoT, les thèmes approfondis sont les suivants :

Thème	Facteur discriminant	Spécificité du PETR Graylois
Parcelles stratégiques d'élevage	Identification des communes où : Nombre d'éleveurs > 5, Nombre d'UGB > 600 Prairies > 30%	Une commune est sensible lorsqu'elle cumule deux critères et très sensible lorsqu'elle cumule 3 critères.
Production à forte valeur ajoutée	Surface communale supérieure à 4 ha - source RPG anonyme 2014 + travail d'expert	Vignes et maraichage considéré sur ce territoire.

La somme des pondérations de l'ensemble des critères définissant la valeur territoriale, la valeur de fonctionnalité et la consommation des espaces agricoles valeur territoriale aboutit à une note totale dite de sensibilité de la commune à la perte de valeur ajoutée. Ce total varie de 2 à 10. La cartographie ci-contre distingue au final des niveaux de vigilance :

- Niveau peu sensible (note totale de 2, 3 ou 4) : 29 communes
- Niveau moyennement sensible (note totale de 5 ou 6) : 62 communes
- Niveau sensible (note totale de 7 ou 8) : 20 communes
- Niveau très sensible (note total 9 ou 10) : 4 communes



SYNTHESE AGRICULTURE

FORCES / OPPORTUNITES

- 54 % du Pays Graylois en surface agricole,
- Un parcellaire structuré,
- Une diversité paysagère en Val de Saône, encouragée par l'évolution de la PAC,
- Des rotations culturales initiées par un large public de polyculteurs-éleveurs,
- Une consolidation des filières végétales locales (soja, chanvre, luzerne déshydratée, agriculture biologique) pour être moins dépendant des fluctuations du marché,
- 850 chefs d'exploitations et salariés d'entreprises agricoles sur le graylois, 97 % des communes avec au moins un déclarant PAC (jusqu'à 42 à Champlitte),
- Un réseau agricole performant (CUMA, ETA, services, ...)
- Milleret : une entreprise majeure de la transformation laitière,
- Un élevage bovin conséquent,
- Une filière amont et aval de la filière végétale structurée,
- Un essor des projets de méthanisation,
- Une demande de la restauration collective pour des produits agricoles de proximité, le développement de la vente directe, un regroupement des producteurs.

FAIBLESSES / MENACES

- Assolement sous obligations environnementales (nitrate, captage),
- Près de 350 ha artificialisés entre 2003 et 2015, dont une immense majorité de terres agricoles,
- Une érosion du nombre d'agriculteurs et un vieillissement des actifs,
- Des exploitations difficilement transmissibles de par leur taille croissante,
- Un accès internet et téléphonique encore perfectible,
- La production laitière du territoire repose essentiellement sur 1 acteur,
- Des produits agricoles globalement peu valorisés (appellations, labels, circuits courts),
- Une offre d'accueil à la ferme très limité,
- Une production porcine et volaille déficitaire,
- Une filière « agriculture biologique » encore mal structurée.

ENJEUX

- Protéger le foncier agricole stratégique du développement urbain.
- Permettre la création de bâtiments et d'infrastructures agricoles.
- Sanctuariser le parcellaire agricole stratégique.
- Déployer les initiatives locales permettant le développement des circuits-courts et encourager la distribution de produits locaux dans les circuits d'alimentation publics.
- Développer les outils structurants et collectifs pour les filières agricoles.
- Considérer les activités agricoles dans une offre touristique plus large.
- Concilier les enjeux agricoles, environnementaux et paysagers sur le territoire.

2.4 LA FORÊT : VERTITABLE ATOUT POUR LE TERRITOIRE

En 2016, le Pays Graylois a mené une réflexion pour mettre en œuvre un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT). Les éléments présentés ci-dessous sont une synthèse du PAT.

2.4.1 Une ressource forestière importante sur le territoire

Le territoire est constitué de 52 500 ha de forêts, soit environ 34 % de taux de boisement dont :

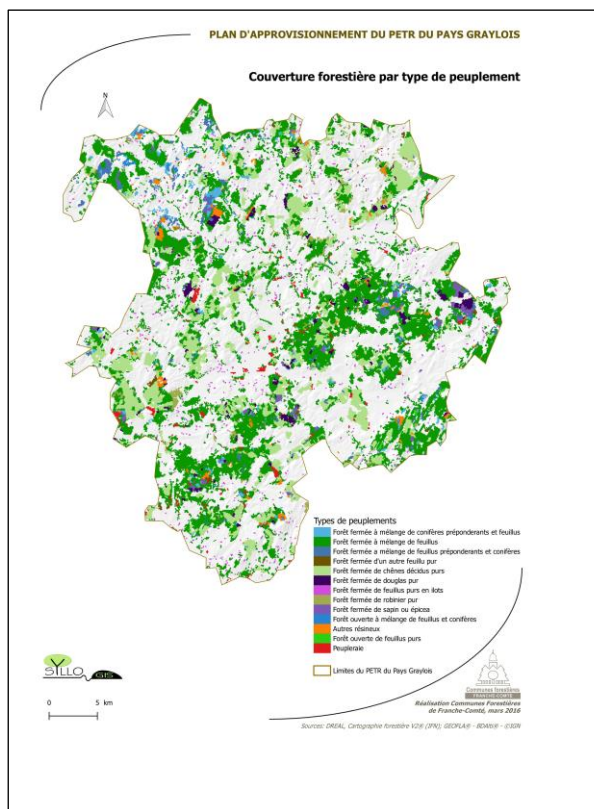
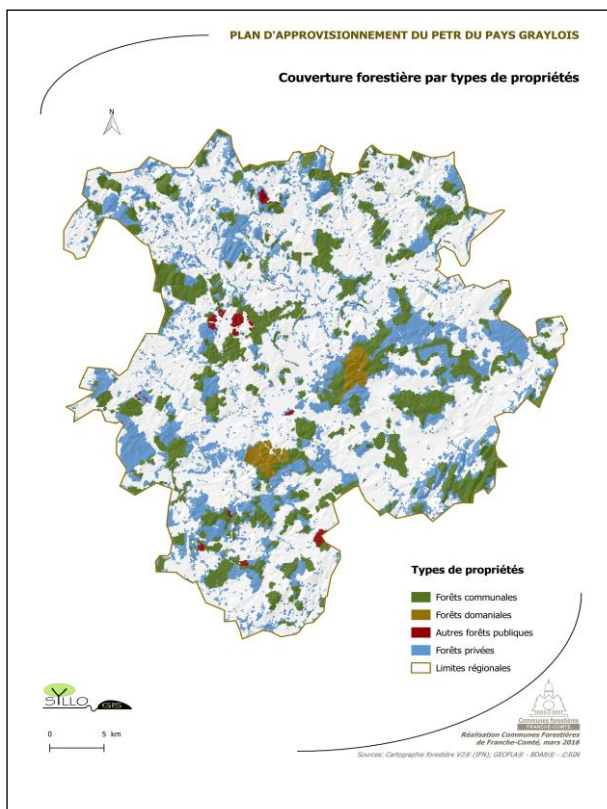
- 27 300 ha (52%) de forêts privées (dont 20,5% sous Plan Simple de Gestion) ;
- 25 200 ha (48%) de forêts publiques : forêts communales (92%), forêts domaniales (6%) et autres forêts publiques (hôpitaux 2%).

Les peuplements résineux (douglas, sapin principalement) occupent 7 % de la surface boisée.

Les peuplements feuillus occupent 87 % de la surface boisée :

- essentiellement des mélanges de feuillus,
- les peuplements purs de chênes représentant 25 %, ceux de hêtres représentant 1 % de la surface boisée.
- le taillis est présent dans 34 % des peuplements forestiers du territoire.

Entre 2003 et 2015, 7 ha de forêt ont été consommés pour l'urbanisation.



Le volume de bois sur pied (bois fort) du territoire s'élève à environ **11 752 000 m³**. Il est composé d'environ 82 % de feuillus.

Le niveau de capitalisation en bois du territoire est relativement homogène. La majorité des peuplements ont un capital sur pied avoisinant les **200 m³/ha**. Le capital sur pied en forêt publique est de 230 m³/ha (94 % feuillus et 6 % de résineux), celui en forêt privée est de 220 m³/ha (70 % feuillus et 30 % de résineux).

Le volume de bois maximal (à la découpe 7 cm) mobilisable annuellement sur le territoire s'élève à **213 000 m³**. Il est composé pour 56 % de bois feuillus. La proportion globale de bois d'œuvre est de 58 % du volume de bois mobilisable sous forme de grumes aptes à être sciées. Cela représente une disponibilité moyenne de 4,07 m³/ha/an.

2.4.2 Le bois énergie non négligeable

Selon l'INSEE (2010), la part des logements qui utilisent le bois bûches comme **mode de chauffage principal** est compris entre 25 % et 50 % pour 60 communes du territoire et entre 50 % et 75 % pour 50 autres communes. Cela représente **environ 13 500 foyers** pour une consommation annuelle estimée à près de 90.000 stères soit 40.000 tonnes.

L'importance de l'utilisation du bois bûches sur le territoire montre un réel enjeu dans l'optimisation de cette ressource. Celle-ci se traduit par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments chauffés, mais aussi par l'efficacité des équipements de chauffage au bois

6 chaufferies privées et 2 chaufferies publiques sont en fonctionnement. Elles représentent 4.500 tonnes de plaquettes consommées.

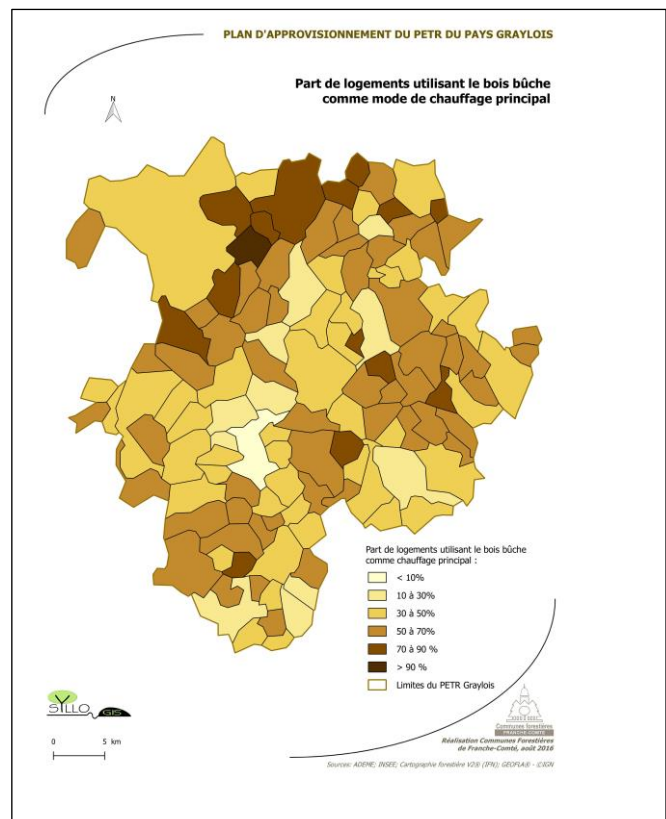
L'analyse prospective du PAT donne une première estimation du potentiel de projet et de consommation en bois énergie :

- 10 projets de chaufferies dédiées (communes de moins de 1 000 habitants), sur des puissances allant de 100 à 200 kW,
- 5 projets de chaufferies ou de petits réseaux de chaleur (communes de 1 000 à 2 000 habitants), d'une puissance moyenne de 200 à 400 kW,
- 1 réseau de chaleur dans les communes de plus de 2 000 habitants pour des puissances allant de 500 kW à 2 MW.
- Il y aurait un potentiel d'environ 10 à 15 projets de chaufferies bois (dédiées ou réseaux de chaleur) représentant une consommation en plaquettes forestières entre 2 500 à 5 000 tonnes/an.

La consommation de bois d'industrie est estimée avec les volumes commercialisés en forêt publique et privée donnés par les partenaires (Coopératives forêt et bois de l'Est, ONF). Ils s'élèvent à 14 300 tonnes/an (considérant un taux d'humidité des plaquettes à 30%).

Il s'agit de la moyenne annuelle observée sur les dix dernières années. Etant donné qu'il n'y a ni panneauier ni papetier utilisant la fibre de bois dans leur *process* sur le territoire du SCoT Graylois, le bois d'industrie est exporté.

Cela dit, alimentant en partie la Compagnie française du panneau (Corbenay-70) et Ikéa (Lure-70), les volumes correspondants restent essentiellement en Haute-Saône.



2.4.3 Une filière de transformation ancrée sur le territoire

En amont des entreprises de première transformation, Pro-Forêt récence 20 **entreprises de travaux forestiers**. 5 à 10 sont implantées à proximité et viennent très certainement travailler sur le territoire.

En outre, la gestion forestière représente aussi une part d'emplois non négligeable (unité territoriale ONF pour la gestion des forêts publiques et gestionnaires de forêt privée, 2 coopératives, 5 à 10 cabinets d'experts forestiers, 1 à 2 techniciens forestiers indépendants...

Le tissu **d'entreprises de la première transformation** du bois sur le pays graylois est constitué de 5 scieries, qui transforment 36 000 m³ de bois feuillus par an répartis entre 91 % de chêne, 7 % de hêtre et 2 % de diverses essences. Les emplois directs générés par ces 5 scieries s'élèvent à 60.

Enfin, **la deuxième transformation du bois** est également représentée sur ce territoire, parmi lesquelles France-Bois imprégnés à Arc-lès-Gray par exemple.

SYNTHESE SYLVICULTURE	
FORCES / OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan d'Approvisionnement Territorial en 2016, - 52.500 ha de forêt, dont 87 % de feuillus, - 91 % des volumes mobilisables pour un coût inférieur à 25 € le m3, - Une utilisation importante du bois bûche (13.500 foyers) sur le territoire, - 6 chaufferies privées et 2 chaufferies publiques pour 4.500 tonnes de plaquettes consommées, - 5 scieries qui transforment 36.000 m3 de bois feuillus par an et générant 60 emplois directs.
FAIBLESSES / MENACES	<ul style="list-style-type: none"> - Un filière bois à structurer, - Pas de producteur de plaquette sur le territoire
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mobilisation et l'approvisionnement du bois d'œuvre, facteur principal d'économie sur le territoire, - Favoriser la mobilisation du bois énergie et du bois industrie en organisant l'approvisionnement et la structuration d'une filière courte autour de plateformes de stockage, - Accompagner les projets d'installation et/ ou de développement du parc de chaufferie et de réseaux de chaleur, - Identifier les éléments structurants du paysage, et veiller à leur préservation, - Protéger les boisements d'intérêt écologique, - Développer le potentiel touristique du territoire, - Protéger strictement les zones de protection de captage, - Poursuivre une gestion durable de la forêt.



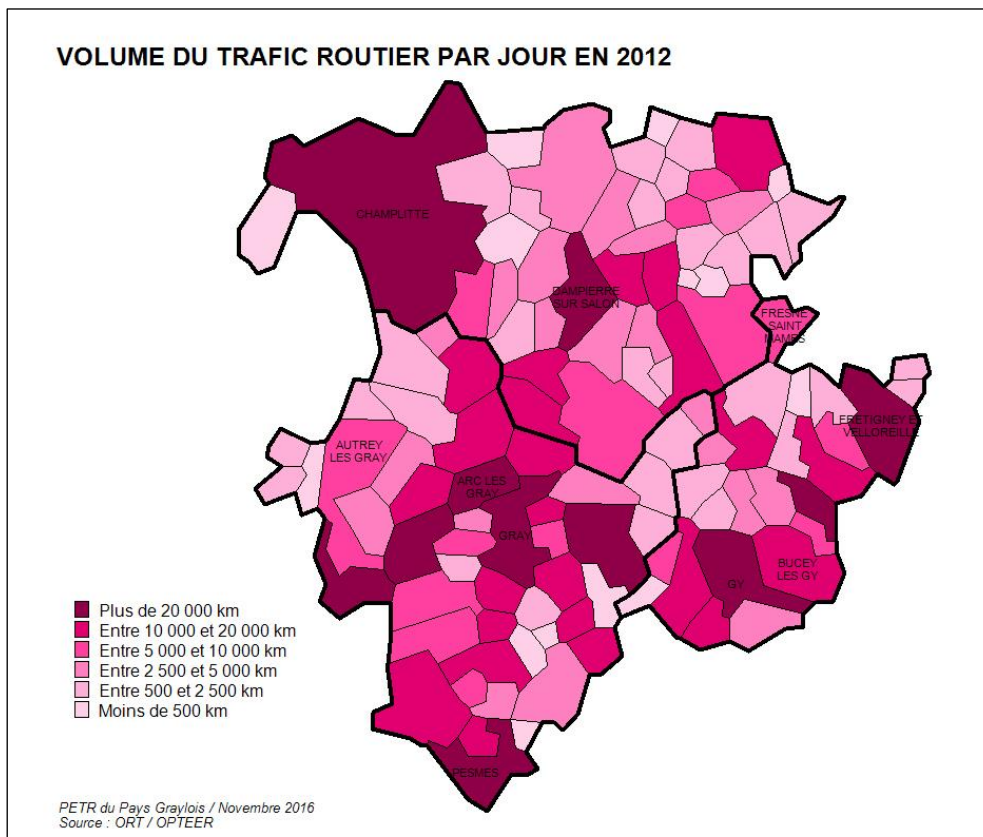
CHAPITRE 3 : COMMENT S'ORGANISE LE TERRITOIRE ?

3.1 LA MOBILITE AXEE SURTOUT SUR LES DEPLACEMENTS ROUTIERS

3.1.1 Un trafic routier lié au niveau d'équipements du territoire et aux habitudes de déplacements des ménages

❖ Les déplacements

En 2012, le trafic routier à l'échelle du SCoT Graylois représentait 988.260 km parcourus par jour. Entre 2002 et 2012, le trafic a augmenté de 4,5 %. Toutefois ce dernier a baissé de 0,2 % sur la période (2008-2012).



Le trafic moyen par jour et par habitant est évalué à 27 km, avec des moyennes différentes par territoire :

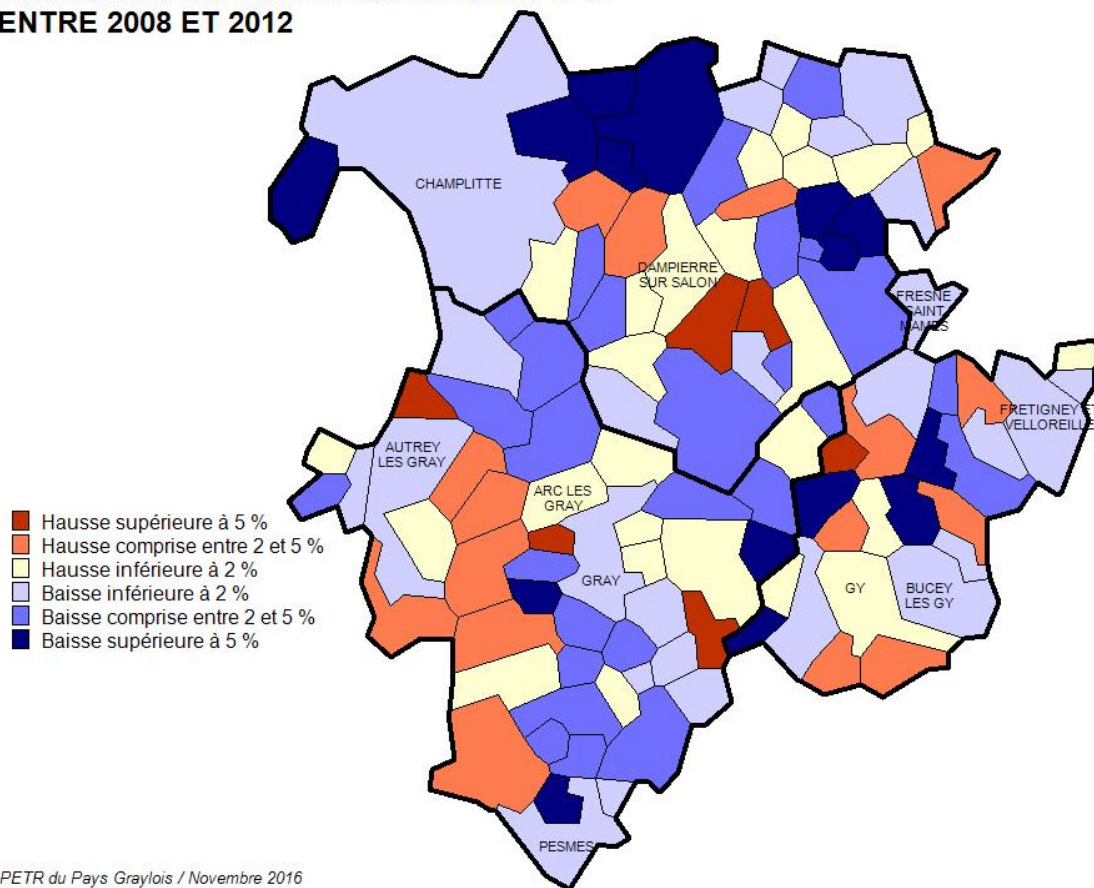
- CC Val de Gray : 24 km par jour et par habitant
- CC des Monts-de-Gy : 34 km par jour et par habitant
- CC des 4 Rivières : 29 km par jour et par habitant.

	Trafic journalier en 2002	Trafic journalier en 2008	Trafic journalier en 2010	Trafic journalier en 2012	Evolution 2002/2012	Evolution 2008/ 2012
CC Val de Gray	452.475 km	475.703 km	532.757 km	474.730 km	+ 5 %	- 0,2 %
CC des Monts-de-Gy	201.830 km	212.356 km	219.785 km	212.655 km	+ 5,4 %	+ 0,1 %
CC des 4 Rivières	291.668 km	302.224 km	342.964 km	300.875 km	+ 3,2 %	- 0,4 %
SCoT Graylois	945.973 km	990.283 km	1.095.506 km	988.260 km	+ 4,7 %	- 0,2 %

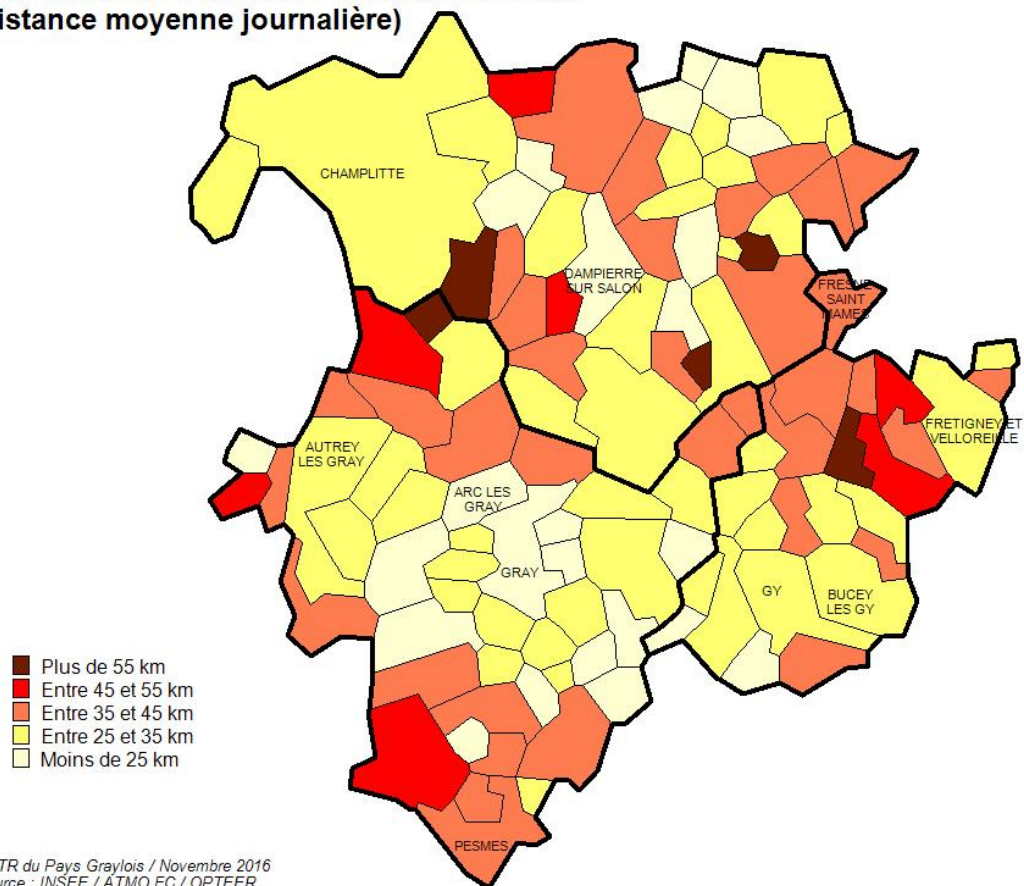
Source : OPTEER et ORT 2012

L'Observatoire régional des transports a défini une modélisation permettant de calculer la distance moyenne parcourue par jour. Par commune et sur le territoire du SCoT, les distances varient de 9 à 75 kilomètres. Globalement dans les communes où le taux d'emplois est important, les distances sont moindres.

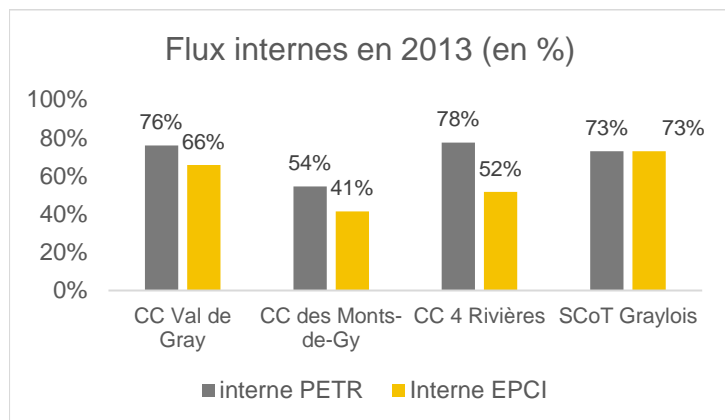
EVOLUTION DU TRAFIC ROUTIER MOYEN ENTRE 2008 ET 2012



LES TRAJETS DOMICILE TRAVAIL EN 2008 (distance moyenne journalière)



73 % des flux domicile / travail se font à l'intérieur du périmètre du SCoT (soit 10.548 flux). La CC des Monts-de-Gy a un taux plus faible s'expliquant par l'arrivée sur ce territoire de ménages travaillant dans l'agglomération bisontine ou vésulienne.



Source : INSEE 2013

27 % des déplacements se font à l'extérieur du territoire du SCoT (soit 3.966 flux), dont :

- 9 % dans le Doubs, dont 5 % à Besançon
- 8 % dans le reste du département, dont 3 % à Vesoul
- 7 % en Côte d'Or, dont 2 % à Dijon
- 1 % dans le Jura
- 1 % en Haute-Marne
- 2 % dans le reste de la France

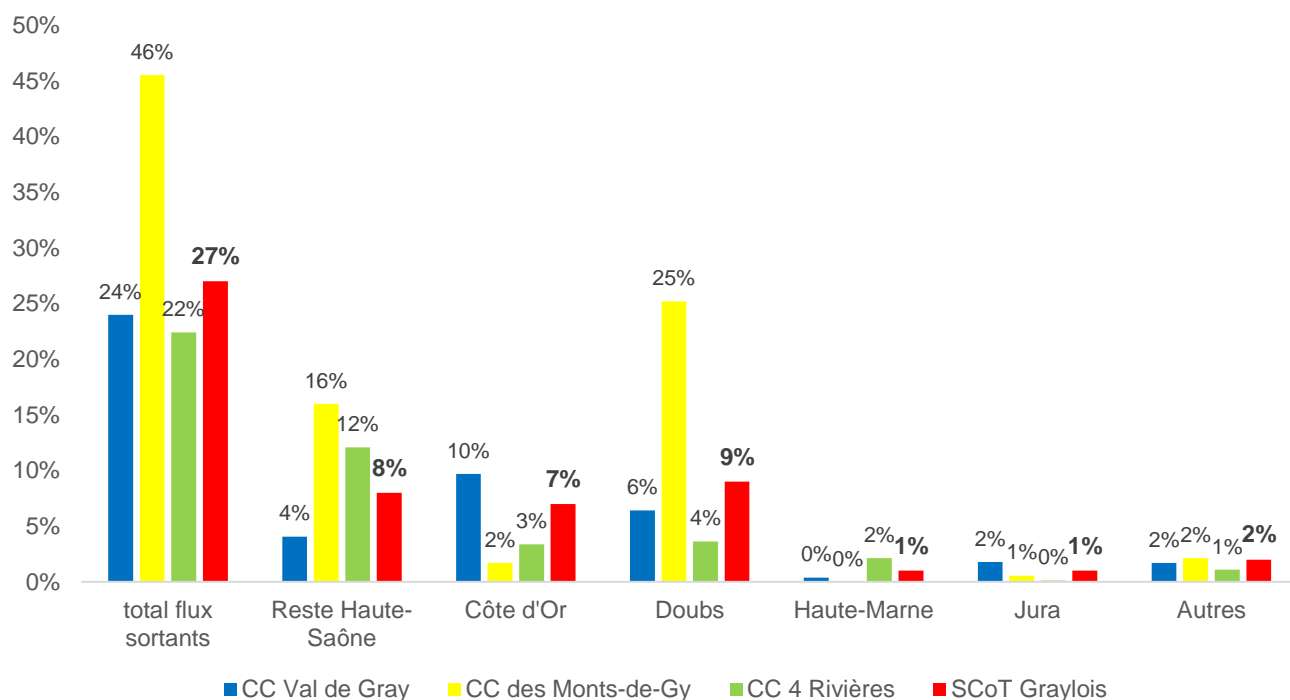
Près de 2.500 flux entrants sont comptabilisés sur le SCoT (soit 19 % des flux entrants). Les taux sont différenciés par collectivités.

- CC Val de Gray : 17 %
- CC des Monts-de-Gy : 31 %
- CC 4 Rivières : 15 %

Parmi les flux entrants :

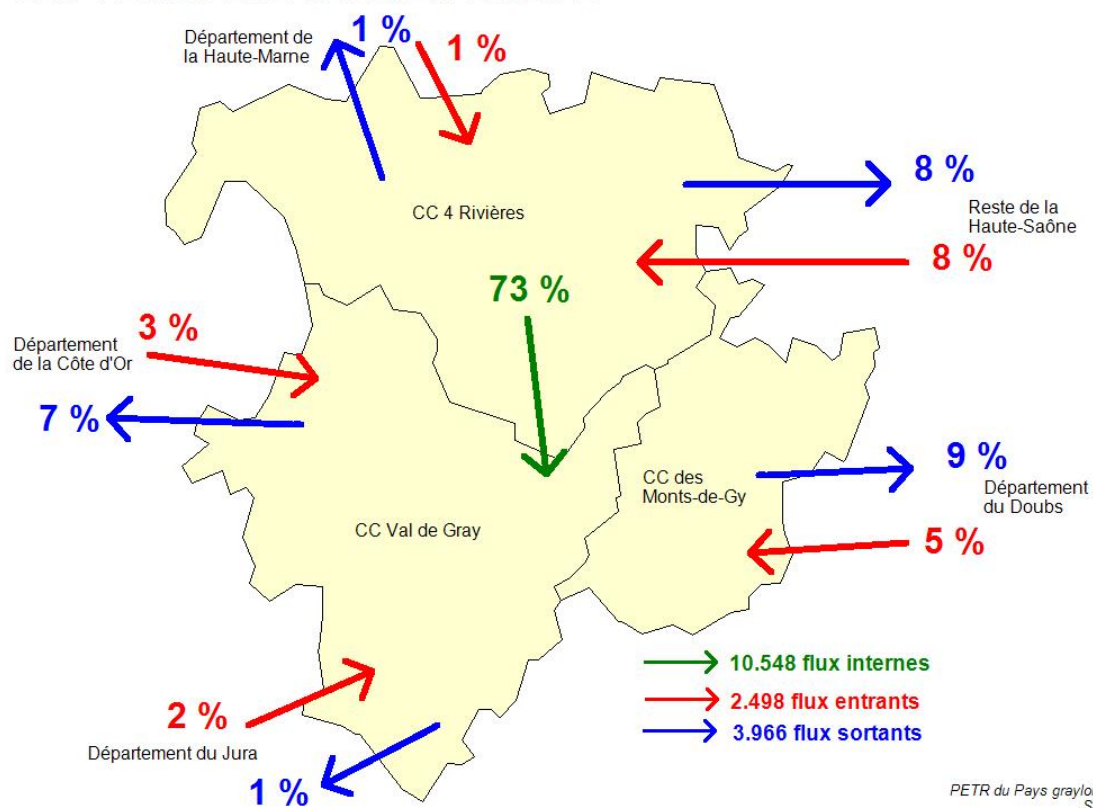
- 8 % viennent du reste du département de la Haute-Saône,
- 5 % du Doubs,
- 3 % de la Côte d'Or,
- 2 % du Jura
- 1 % de la Haute-Marne.

Flux sortants d'actifs en 2013 (en %)



Source : INSEE 2013

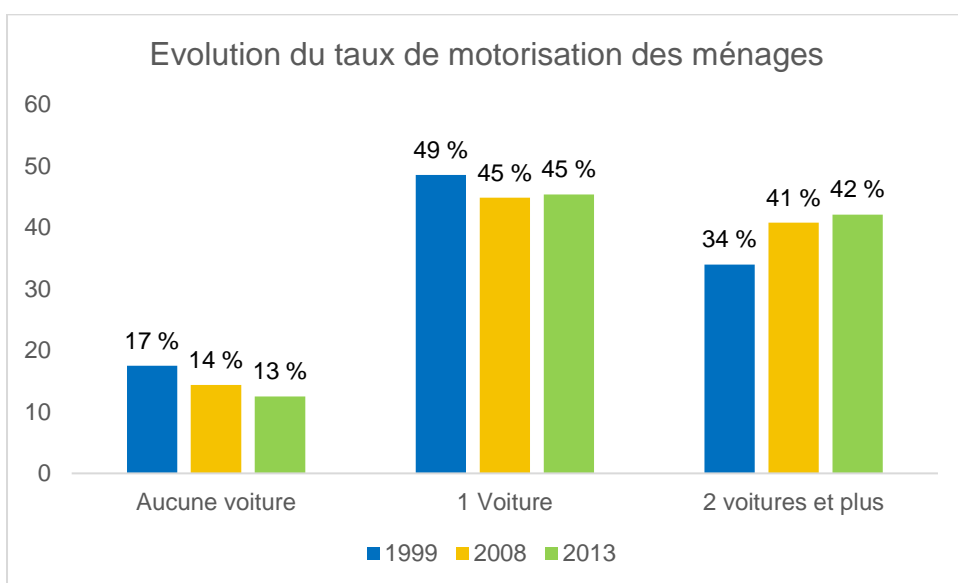
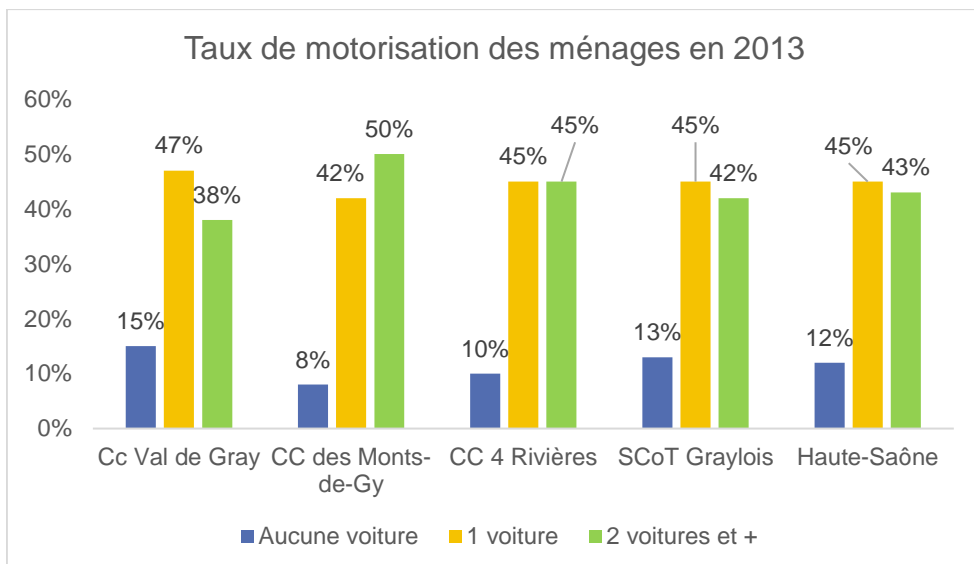
LES FLUX PENDULAIRES EN 2013



PETR du Pays graylois / Novembre 2016
Source : INSEE 2013

A l'échelle du SCoT Graylois, 12 % des ménages ne disposent pas de voiture, 45 % ont une voiture et 42 % en ont au moins 2. Ces taux sont identiques à la moyenne départementale.

Depuis 1999, la part des ménages sans voiture a diminué. A l'inverse, le taux de motorisation de 2 voitures et plus est passé de 34 à 42 % soit 1.775 ménages en plus.



Source : INSEE 2013

❖ Le réseau routier

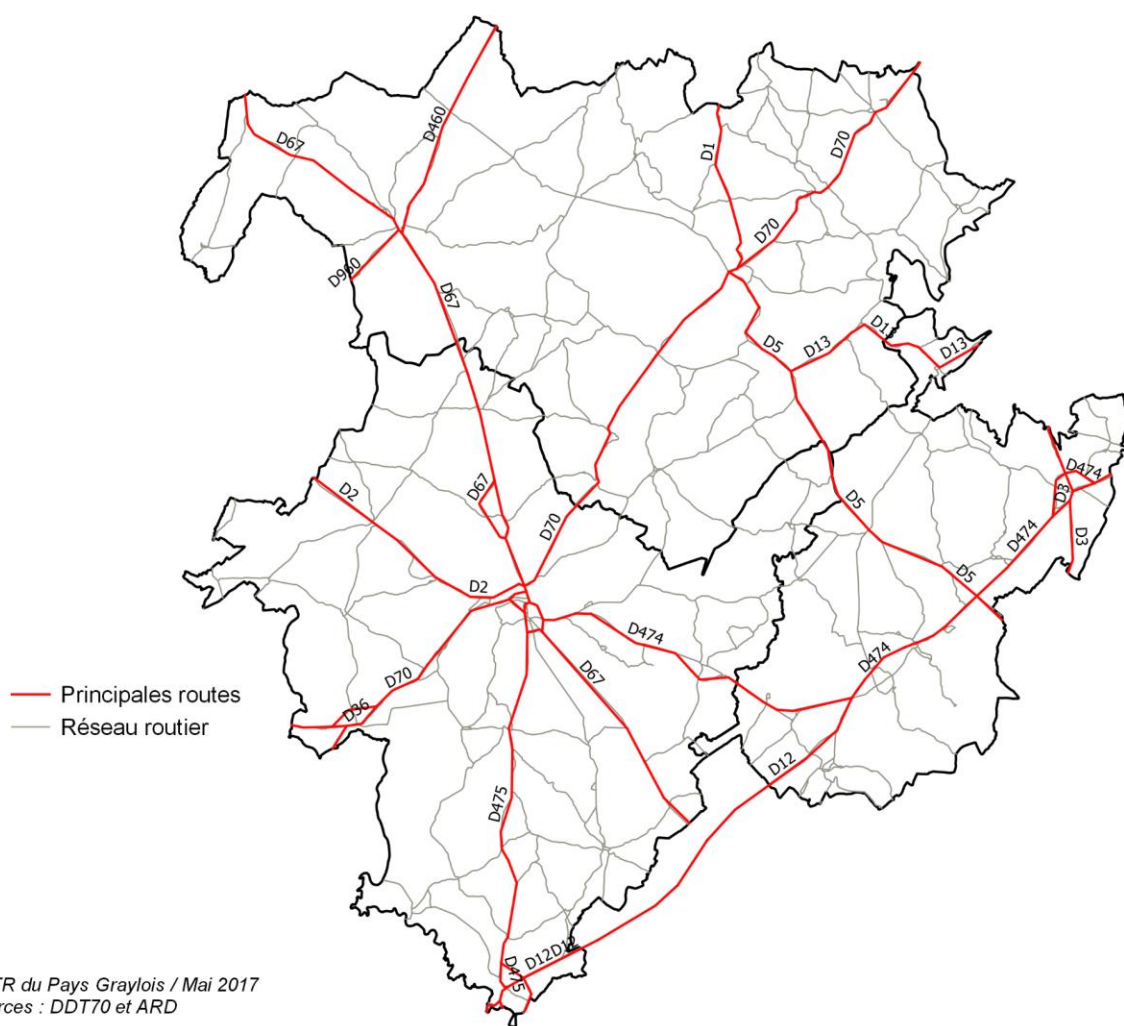
Le SCoT Graylois n'est traversé par aucune autoroute, ni route nationale.

L'accessibilité au territoire se fait par un maillage structurant de routes départementales desservant les principales agglomérations voisines.

Les transports en commun étant peu développés et peu adaptés, la majorité des déplacements sont réalisés en voiture comme le confirme l'analyse des flux domicile/travail et le taux de motorisation menée précédemment.

Les axes Gray / Besançon (D67) et Gray / Vesoul (D474) comptent autour de 5.000 véhicules jour. Le trafic a augmenté depuis 2008.

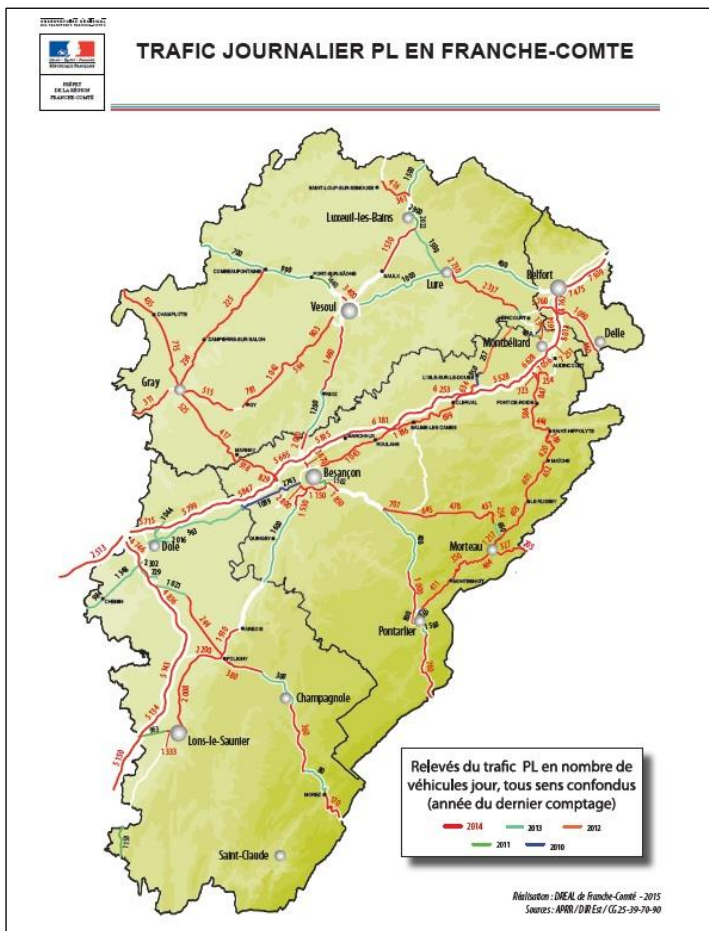
LE RESEAU ROUTIER DU SCOT GRAYLOIS



Traffic moyens journaliers annuels en 2014	Trafic routier	Dont poids lourds	Evolution 2008/2014	Estimation du trafic en 2025
D12: Pesmes / Chaumerenne	3.101	503 soit 16 %	-11,4 %	
D67 : Haute Marne / Champlitte	2.135	435 soit 20 %	-1,5 %	
D67 : Champlitte / Arc-lès-Gray	3.774	715 soit 19 %	-6,7 %	4.398 et 15 % poids lourds
D67 : Gray / Bonboillon	4.907	525 soit 11 %	+ 5,9 %	
D67 : Bonboillon / Marnay	5.010	417 soit 8 %	+ 45 %	5.629 et 18 % poids lourds
D70 : Côte d'Or / Arc-lès-Gray	3.298	311 soit 9 %	-3,2 %	7.151 et 7 % poids lourds
D70 : Gray / Dampierre-sur-Salon	3.774	236 soit 6 %	+ 3,4 %	4.274 et 7 % poids lourds
D70 : Dampierre-sur-Salon / Combeaufontaine	2.361	225 soit 9 %	n.d.	
D474 : Gray / Gy	3.887	515 soit 13 %	-6,8 %*	
D474 : Gy / Bucey-lès-Gy	5.952	781 soit 13 %	+ 9,6 %	
D474 : Bucey-lès-Gy / Fretigney	4.803	1.042 soit 22 %	+ 9,2 %	4.640 et 15 % poids lourds
D475 : Gray / Champvans	4.843	358 soit 7 %	n.d.	
D475 : Champvans / La Grande Résie	2.247	n.d.	n.d.	
D475 : La Grande Résie / Pesmes	2.371	346 soit 15 %	-9,1 %	3.720 et 6 % poids lourds
D15 / D475 : déviation de Pesmes	3.808	n.d.	n.d.	

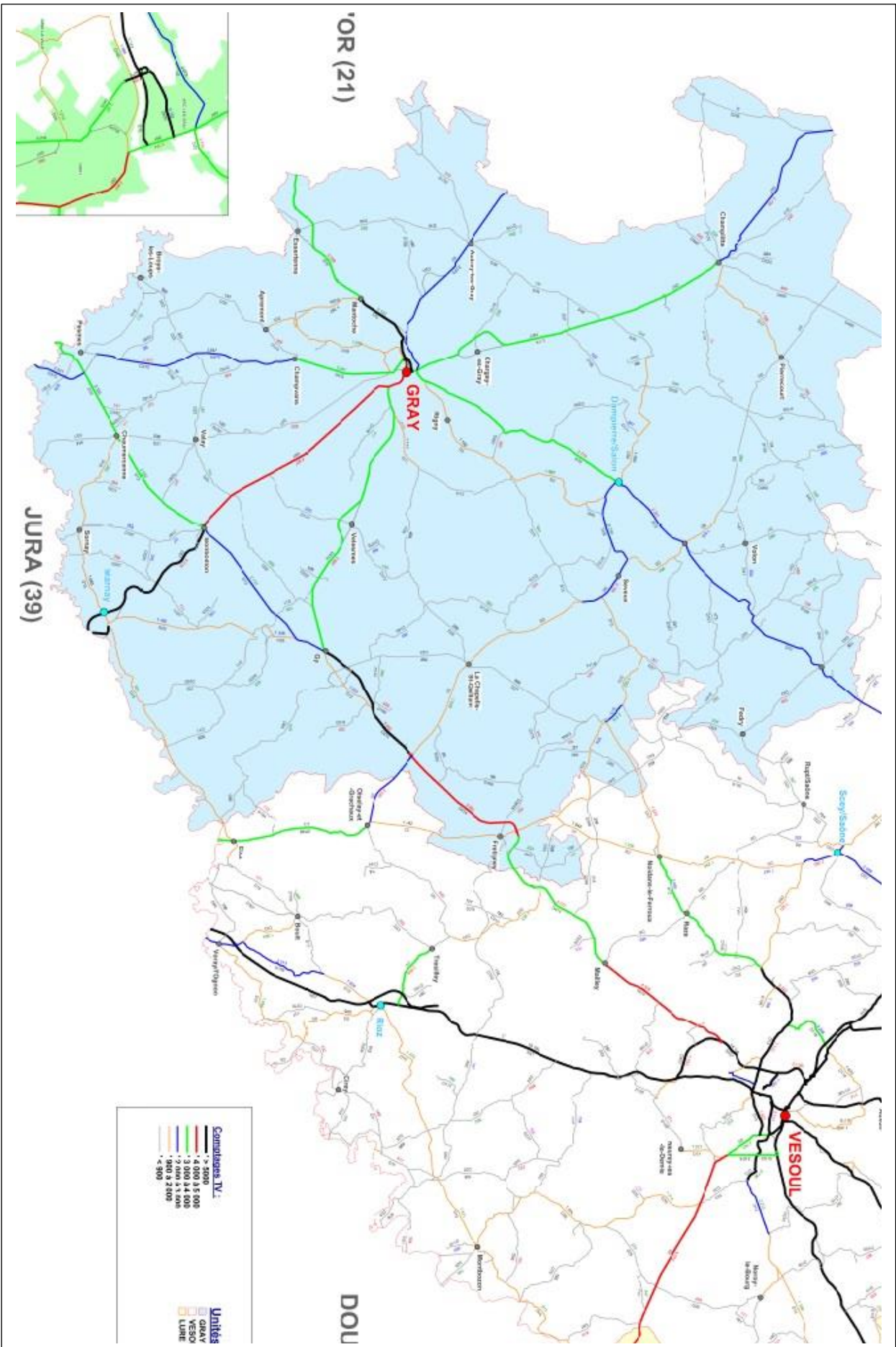
*Evolution 2009/2014

Source : Conseil Départemental de Haute-Saône 2014

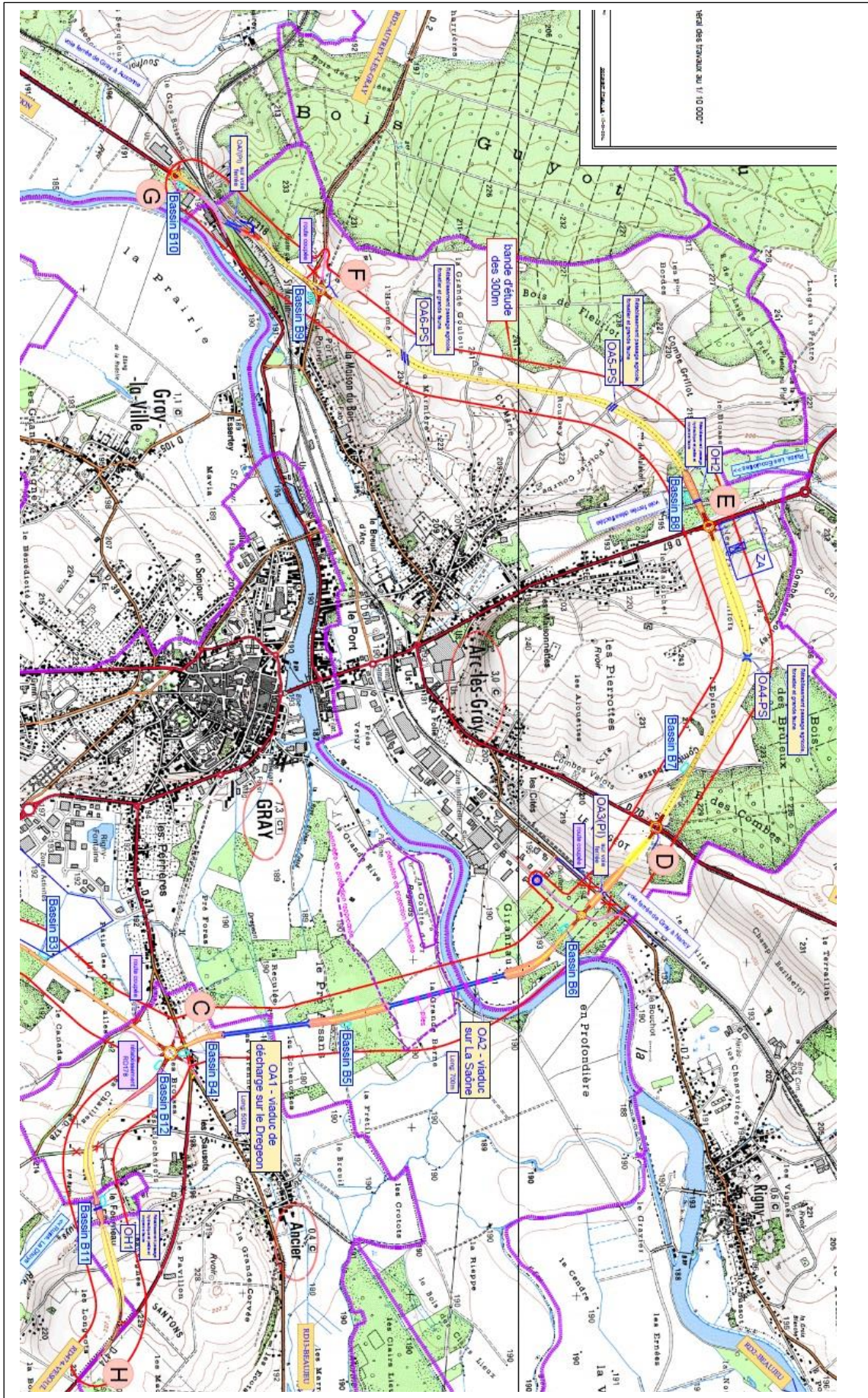


La part des poids-lourds dans le trafic routier varie de 6 % (Gray – Dampierre-sur-Salon) à 22 % (Bucey-lès-Gy / Fretigney-et-Velloreille).

Les axes les plus utilisés pour le trafic de marchandises sont la D474 (Gray/Vesoul), la D70 (Dijon / Gray) et la D67 (Besançon / Gray).



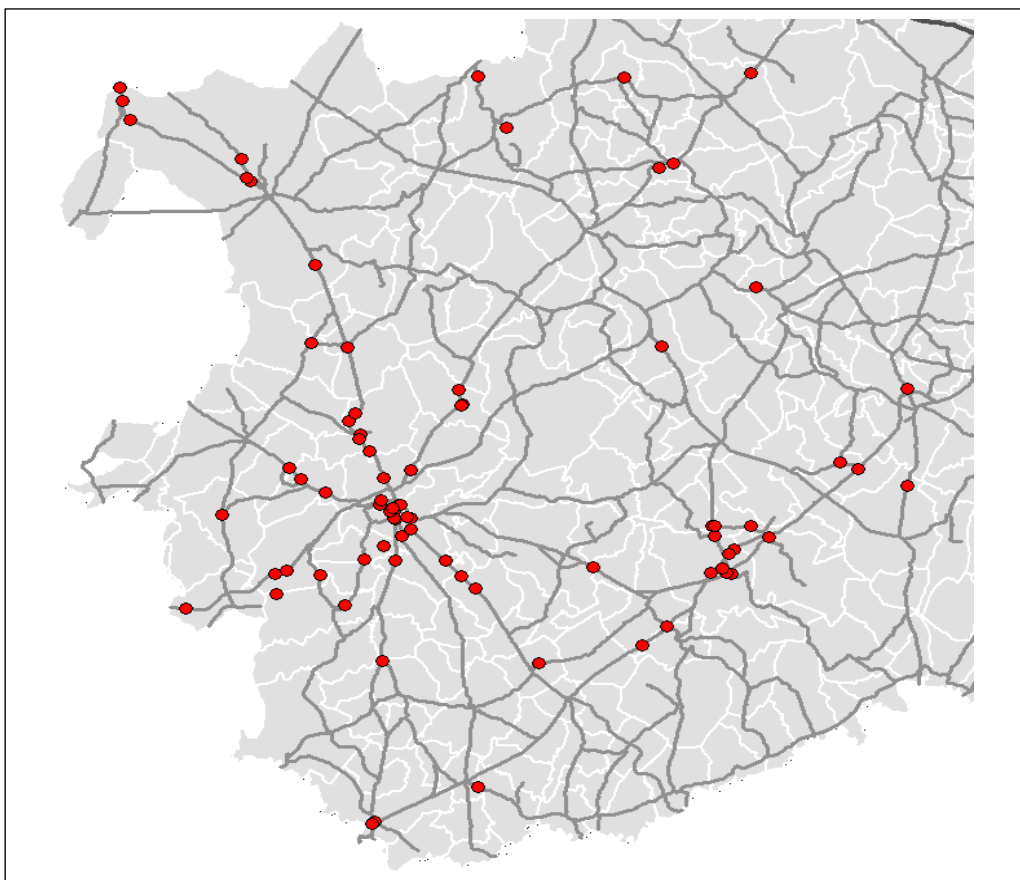
Parmi les projets routiers sur le territoire, le contournement de Gray est fréquemment évoqué.



❖ L'accidentologie

Il est recensé sur la période 2011- 2015, 81 accidents corporels de la circulation routière sur le territoire du SCoT Graylois.

Plus récemment en 2016, 24 accidents ont été recensés faisant 29 victimes dont 27 blessés hospitalisés. 42 % des accidents sont dus au non-respect des règles de priorité, 21 % à l'alcool et 13 % à la vitesse.



Accidents entre
2011 et 2015
source : DDT 70

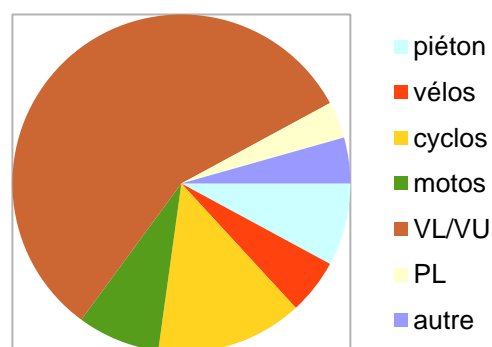
Gray, à elle seule, dénombre 17 accidents dont 14 graves, et 13 en agglomération et hors intersection. 83 communes du SCoT n'enregistrent aucun accident.

16 accidents mortels pour 18 personnes tuées ont été enregistrés entre 2011 et 2015.

Les secteurs concernés sont :

- dans l'agglomération de Gray (7 accidents, 8 morts) sur les axes routiers D2 Gray / Fontaine-Française, D70 Gray / Dijon et D 475 Gray / Besançon,
- sur l'agglomération de Gy (5 accidents, 5 morts),
- sur les axes D474 Gy/ Vesoul et D29 : Gy / Pesmes,
- D67 : L'axe Gray / Champlitte (1 accident, 2 morts),
- D70 : L'axe Dampierre-sur-Salon / Combeaufontaine (2 accidents, 2 morts),
- D13 : L'axe Dampierre-sur-Salon/ Frasne-le-Château (1 accident, 1 mort),

Répartition des accidents selon
la catégorie d'impliqués



La majorité des accidents impliquent des véhicules légers. Pour le reste il s'agit de cyclos, motos et piétons.

3.1.2 Des transports en commun sous dépendance des politiques régionales

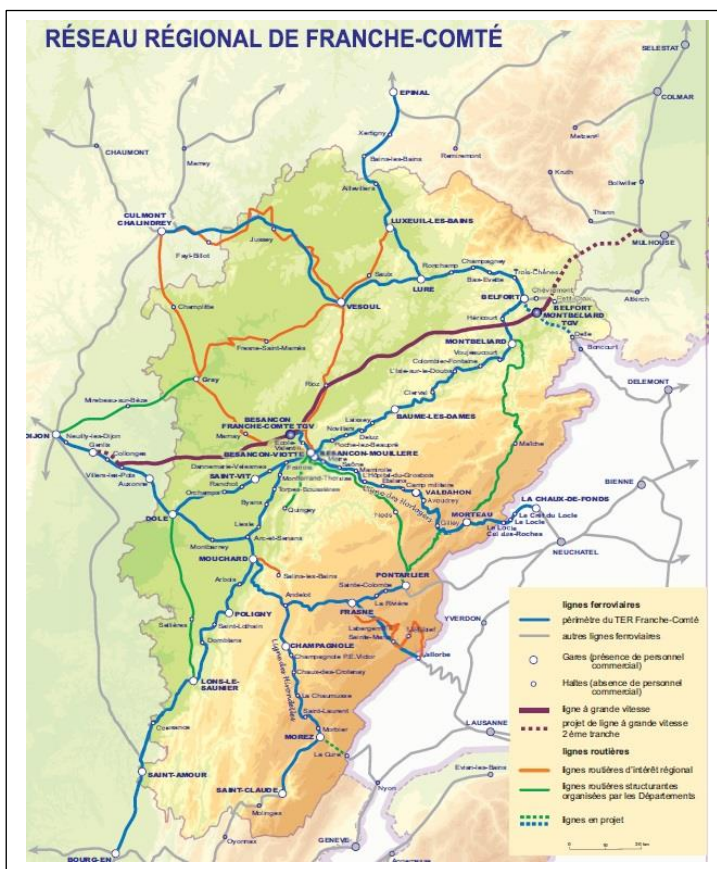
Le réseau ferré est absent sur le territoire. Toutefois les communes du SCoT Graylois sont situées à moins de 45 minutes d'une gare : gare TGV de Besançon Franche-Comté ou de Dijon ou les gares de Vesoul ou Culmont Chalindrey.

Les déplacements en transport en commun se font en bus. Le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté gère les lignes.

Les lignes Gray -Besançon et Gray – Vesoul ont gagné plus de 4 % de passagers entre 2013 et 2014.

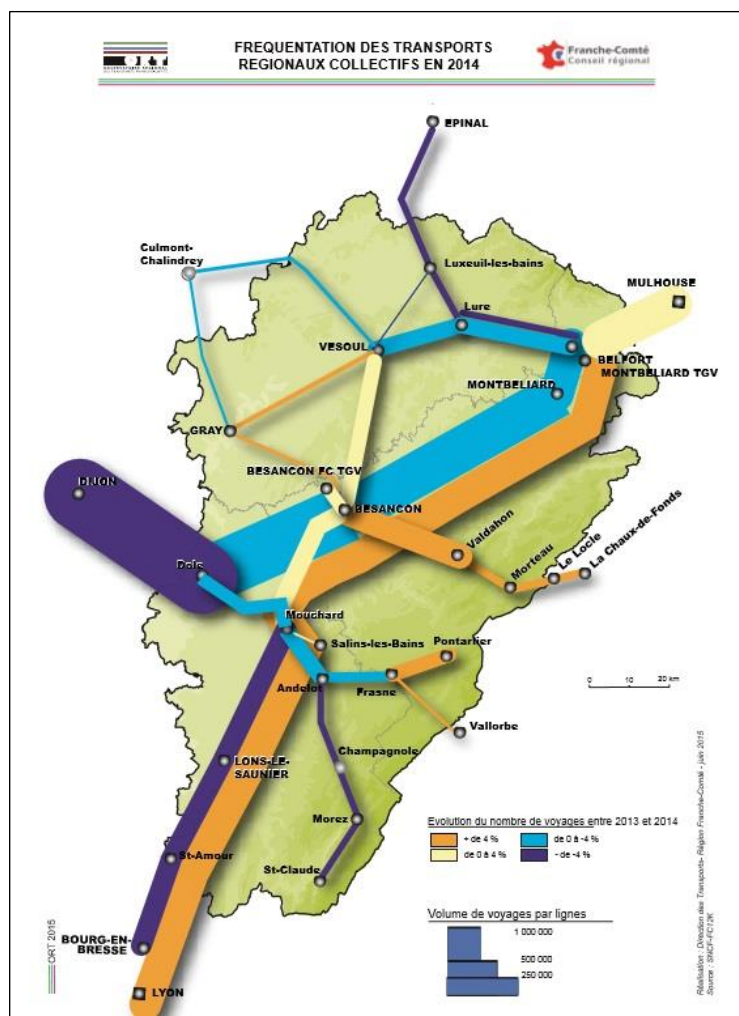
En revanche, la ligne Gray - Chalindrey a perdu moins de 4 % des voyageurs.

Le réseau Transco, géré par le Conseil départemental (jusqu'au 31 décembre 2016), proposait 2 lignes reliant Gray à Dijon.



	Passagers en 2014	Passagers en 2015	Evolution 2014 / 2015
Ligne 34 : Gray / Fontaine Française / Dijon	20.015	18.412	-8%
Ligne 36 : Gray / Mirebeau / Dijon	85.199	82.584	-3%

Source : Conseil Départemental de Côte d'Or 2014



Publication : Direction des Transports Régionaux Franche-Comté - Juin 2015
Source : SDR de FC DC

3.1.3 Un trafic fluvial tourné principalement vers la plaisance

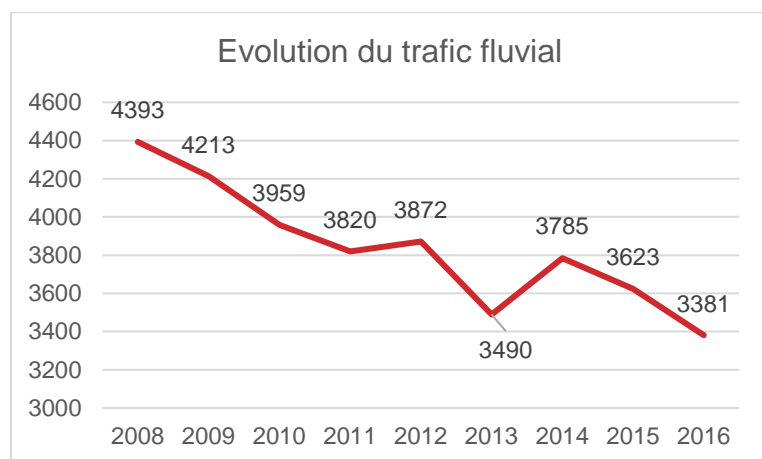
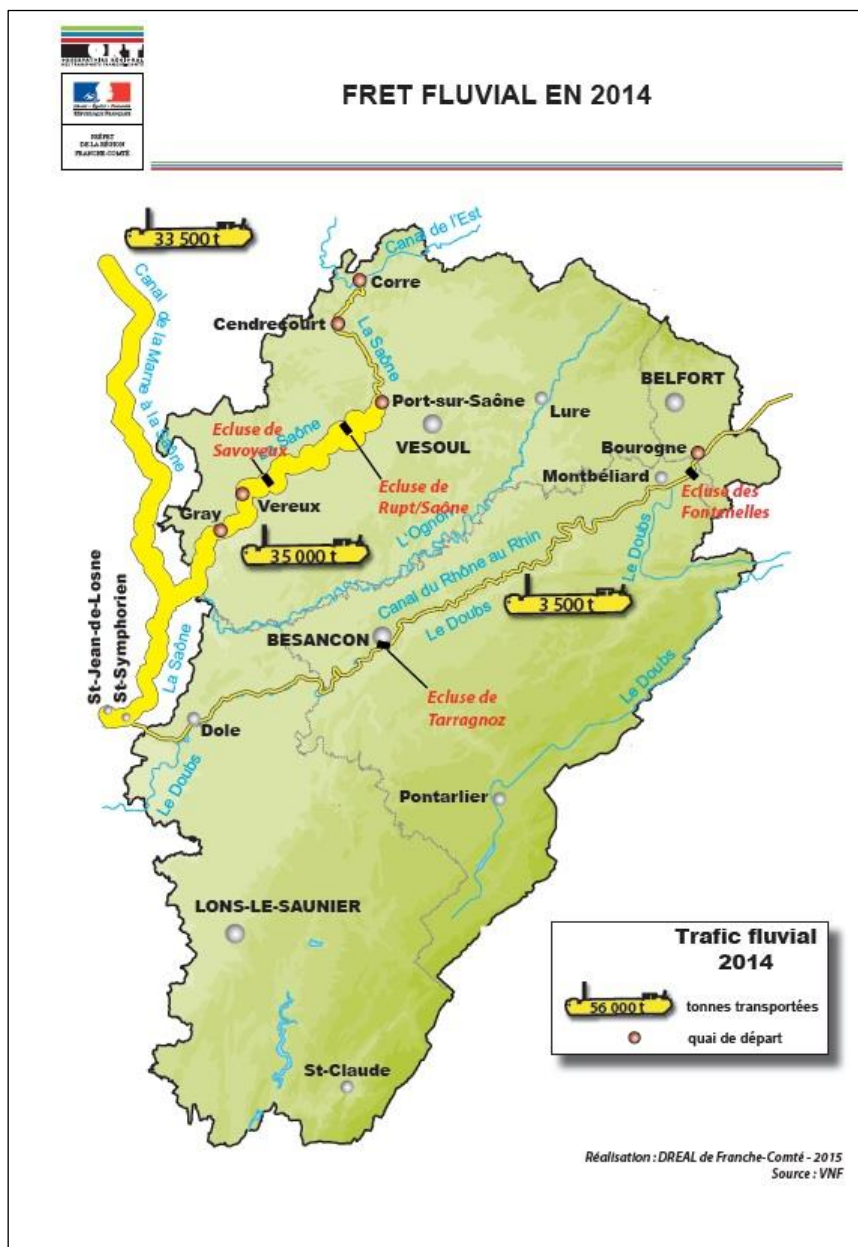
Le trafic fluvial a diminué : 3.624 passages aux écluses ont été enregistrés en 2015 contre 4.393 en 2008.

Ce sont principalement des plaisanciers, répartis entre la plaisance privée (35 %) et la location de bateaux habitables (64%). En effet le fret ne représente qu'une dizaine de passages par an (moins de 1 %). Le fret utilise plutôt le canal de la Marne à la Saône plus adapté au gabarit des bateaux utilisés.

93 % des bateaux naviguent au printemps et en été, soit 3.511 passages en 2014.

80 % du trafic est français.

Le SCoT devra prendre en compte les réflexions concernant le projet de canal à grand gabarit Saône-Moselle / Saône – Rhin.



Source : VNF 2016 : nombre de passages à l'écluse de Savoyeux

3.1.4 Le transport à la demande et le covoiturage : des offres à structurer

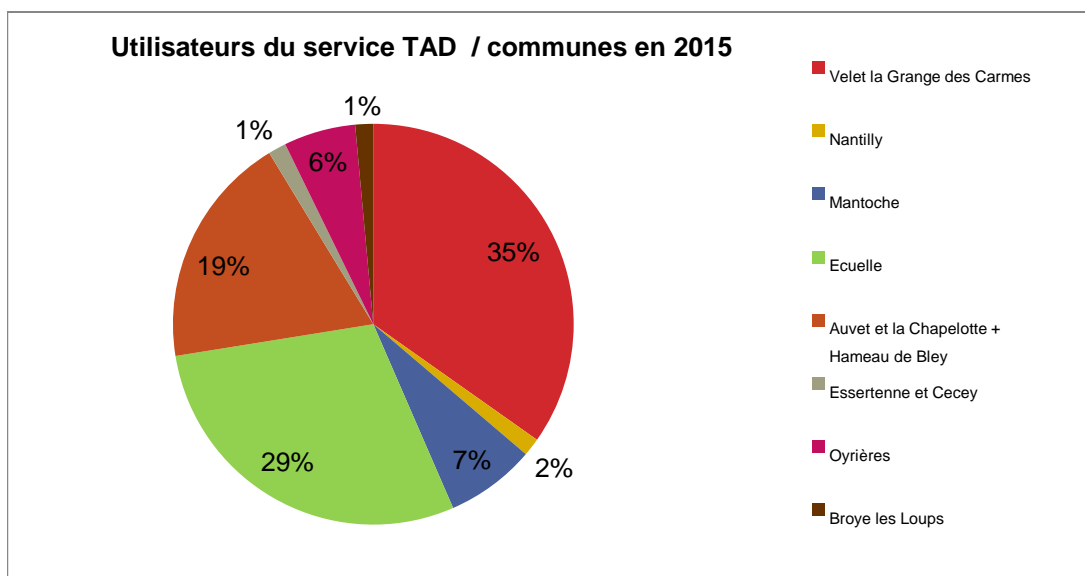
Les communautés de communes Val de Gray et des 4 Rivières ont mis en place un service de transport à la demande, Mobi'Saône. Le trajet coûte 2 € (3 € pour un aller et retour). Le véhicule comporte 8 places, dont une accessible aux personnes à mobilité réduite.

- La communauté de communes Val de Gray propose :
 - Un transport à la demande les mercredis et vendredis sur 21 communes de son territoire
 - Un transport vers les communes de Gray, Gray-la-Ville, Arc-lès-Gray, Ancier, Rigny, Velet, tous les mardis et jeudis

En 2014, le service comptait 54 trajets et 62 utilisateurs. En 2015, 134 trajets et 150 usagers ont été dénombrés. En 2016 (jusqu'en septembre), le service a continué à croître avec 251 trajets et 263 usagers.

91 % des usagers ont plus de 60 ans.

35 % des passagers sont de Velet, 29 % d'Ecuelle et 19 % d'Auvel.



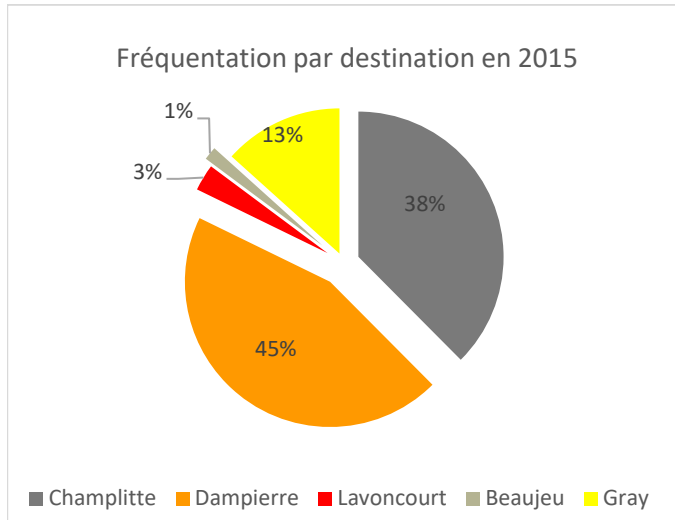
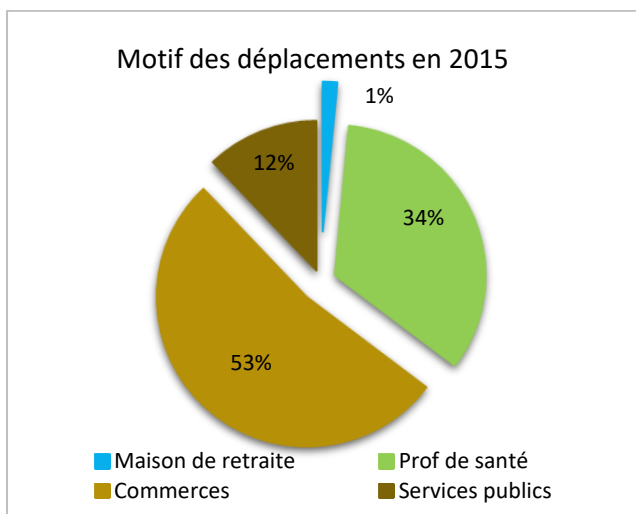
Source : CC Val de Gray 2016

- La communauté de communes des 4 Rivières propose un service de transport à la demande vers les destinations de :
 - Beaujeu (1 service par semaine)
 - Champlitte (3 services par semaine)
 - Dampierre-sur-Salon (3 services par semaine)
 - Lavoncourt (1 service par semaine)
 - Gray (1 service par semaine)

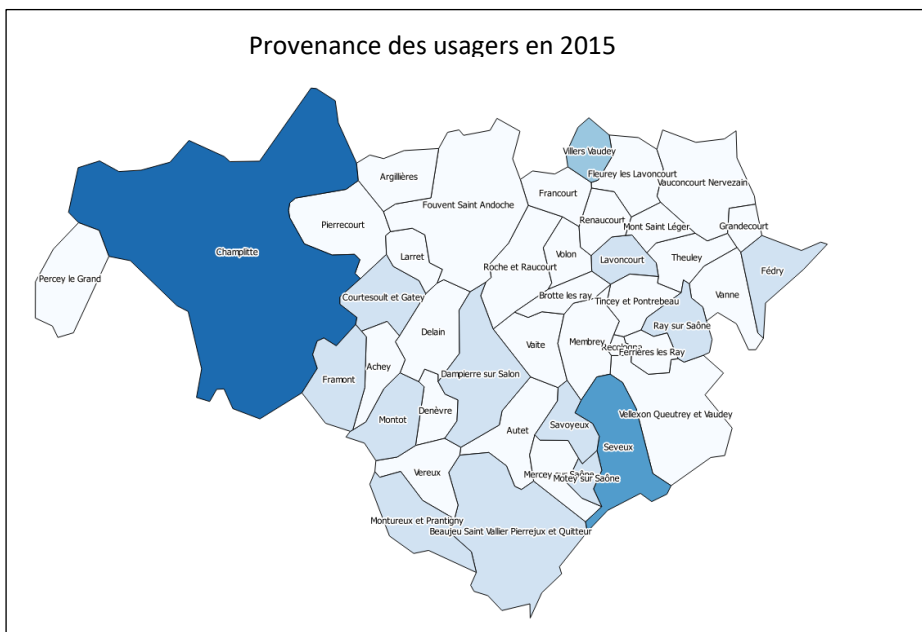
En 2014, le service comptait 835 trajets et 455 services. En 2015, 803 voyages, 516 services et 40 utilisateurs ont été recensés.

85 % des usagers ont plus de 60 ans, dont 77 % de femmes. 53 % des déplacements sont à destination des commerces. Les principales destinations sont Dampierre-sur-Salon (45 %), Champlitte (38 %) et Gray (13 %).

Les principales communes d'origine des passagers sont Champlitte ou Seveux.



Source : CC 4 Rivières 2016



Actuellement le covoiturage n'est pas structuré sur le territoire. Il est organisé sur les différents parkings existants. Quelques communes matérialisent des places dédiées. Certaines collectivités prévoient de créer des parkings de covoiturage.

3.1.5 Peu d'aménagements pour les déplacements doux exceptés les circuits de randonnées

Les déplacements doux sont essentiellement des circuits de randonnées ou de VTT. Au total, cela représente plus de 495 km de circuits dont 341 km de randonnées pédestres et 154 km de VTT.

- La CC Val de Gray : 4 circuits randonnées, soit 63 km
- La CC des Monts-de-Gy : 4 circuits de randonnées pédestres (73 km) et 7 circuits VTT (140km)
- La CC des 4 Rivières : 11 circuits de randonnées pédestres (205 km) et 1 circuit VTT (13 km).

3.1.6 L'impact des transports sur l'environnement (en complément de l'Etat Initial de l'Environnement)

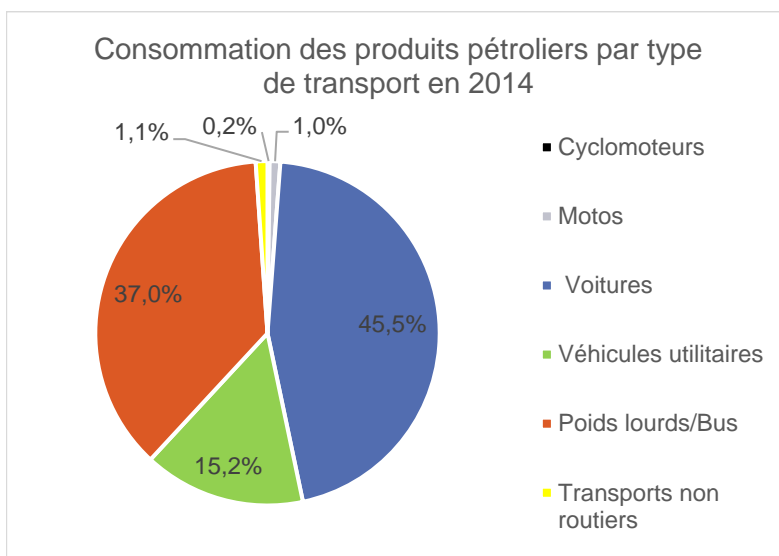
❖ La consommation des transports

En 2014, les transports ont consommé plus de 27 ktep, soit une hausse de 2,2 % depuis 2002.

Les transports concentrent 31 % de l'ensemble des consommations tous secteurs confondus, correspondant au 2nd secteur le plus consommateur en énergie.

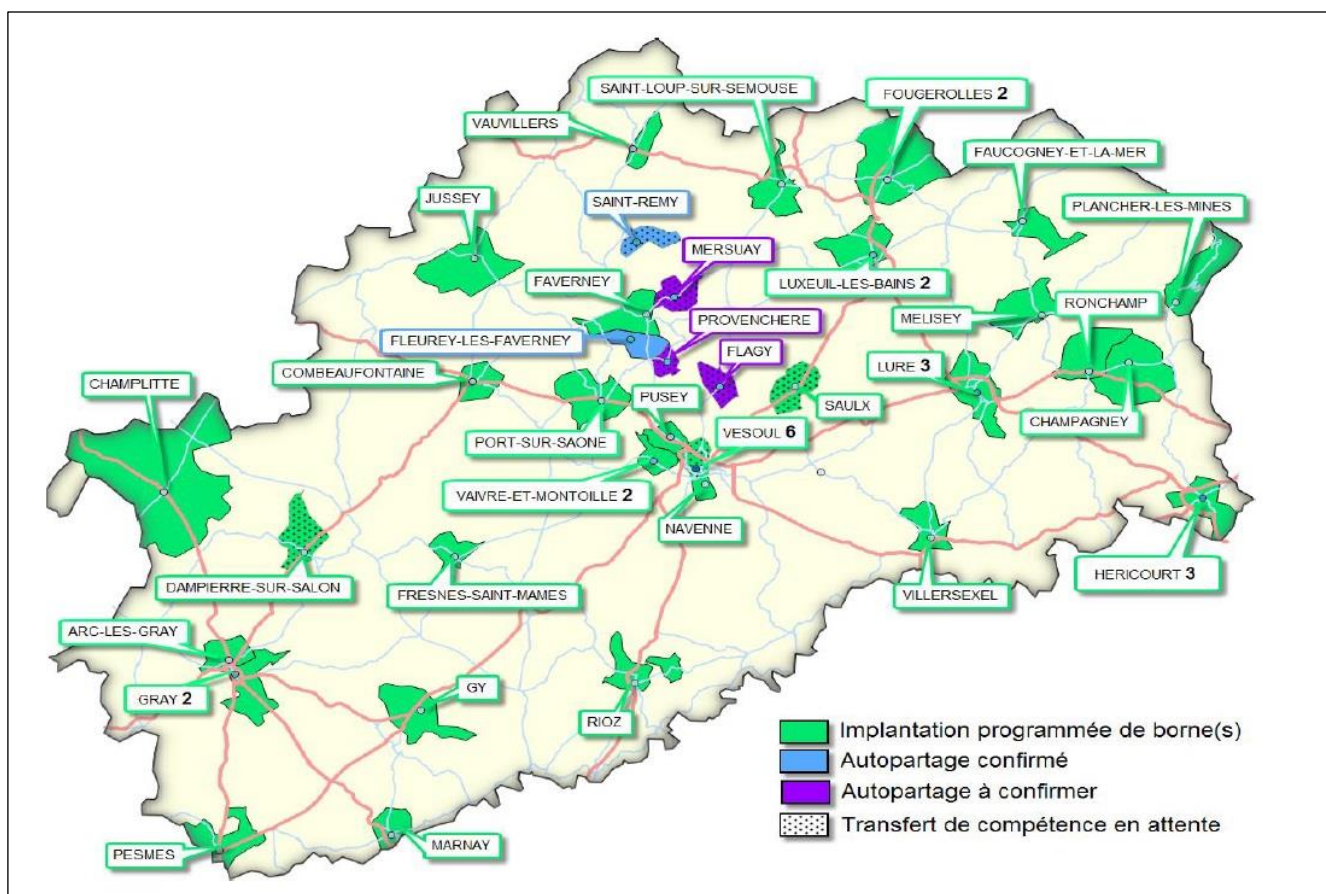
La seule énergie utilisée provient des produits pétroliers. Les transports les plus consommateurs sont :

- La voiture : 45 %
- Les poids lourds : 37 %
- Les utilitaires : 15 %



Source : OPTTEER 2012

En 2016, le SIED 70 a décidé le déploiement, à l'échelle de la Haute-Saône, de 45 bornes de recharge pour véhicules électriques. Ainsi les villes de Gray, Arc-lès-Gray, Champlitte, Dampierre-sur-Salon, Fresne-Saint-Mamès et Gy sont équipés. Ce projet a nécessité une coordination avec le département du Doubs voisin pour avoir un système de bornes de recharge similaire.



Source : SIED 70, 2016

❖ Les émissions de GES

En 2012, 20 % des émissions de gaz à effet de serre provenaient des transports (le secteur de l'agriculture occupant la première place). Les GES émis par les transports représentaient 85.736 tonnes équivalents Co². Après une baisse de 1,1% entre 2002 et 2010, les GES ont augmenté depuis de 1,9 %.

Les transports routiers émettent 99 % des GES liés aux transports (84.807 teq co²), dont :

- Véhicules particuliers : 46 %
- Poids lourds : 37 %
- Véhicules utilitaires : 15 %
- Deux roues : 1 %

Concernant les transports non routiers, les GES représentaient 930 teq co² en 2012. La majorité des GES sont émis par le trafic fluvial (soit 920 teq co²). Les GES issus du trafic aérien et ferroviaire ont une part marginale.

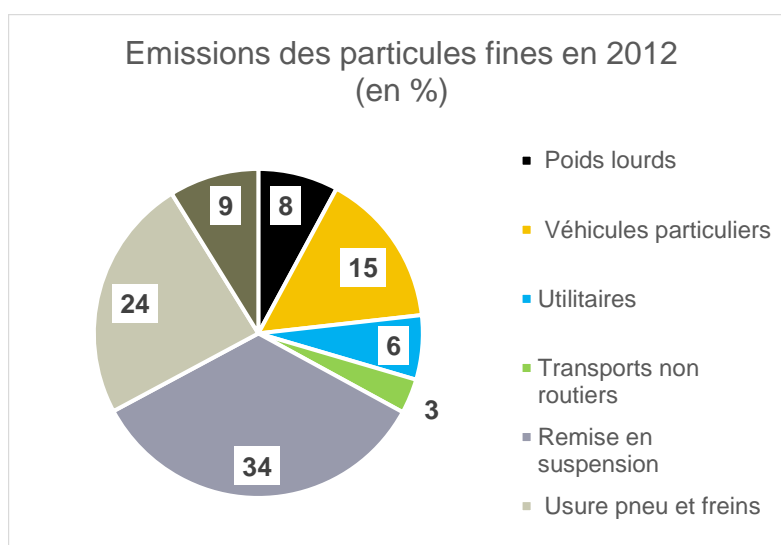
❖ Les pollutions atmosphériques

En 2012, les émissions des particules fines (PM10) représentaient plus de 45.061 kg, soit 11 % des émissions totales. Le transport est le 3^{ème} secteur émetteur derrière l'agriculture et le résidentiel.

Depuis 2002 ces pollutions ont diminué de 29 %.

La répartition des pollutions liée aux transports sont les suivantes :

- Poids lourds : 8 %
- Véhicules particuliers : 15 %
- Utilitaires : 6 %



Source : OPTTEER 2012

❖ Le classement sonore des routes

Les principales routes départementales, dont le trafic a été présenté ci-dessus, sont classées en 3 ou 4 en fonction des tronçons. Ce classement permet de définir des dispositions particulières pour les constructions de part et d'autre de ces voies (sur une largeur allant de 30 à 100 m).

3.2 LA COUVERTURE NUMERIQUE : FACTEUR D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

3.2.1 Document cadre : le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Haute-Saône a été approuvé en novembre 2011. Son objectif est de garantir une action cohérente en vue d'un aménagement équilibré de l'ensemble du territoire en évitant une fracture numérique du très haut débit.

Le SDTAN est fondé sur le principe du « bon débit au bon moment au bon endroit » dans un souci de cohérence de l'action publique et d'équilibre des territoires pour garantir leur attractivité et leur compétitivité.

Il prévoit deux axes prioritaires :

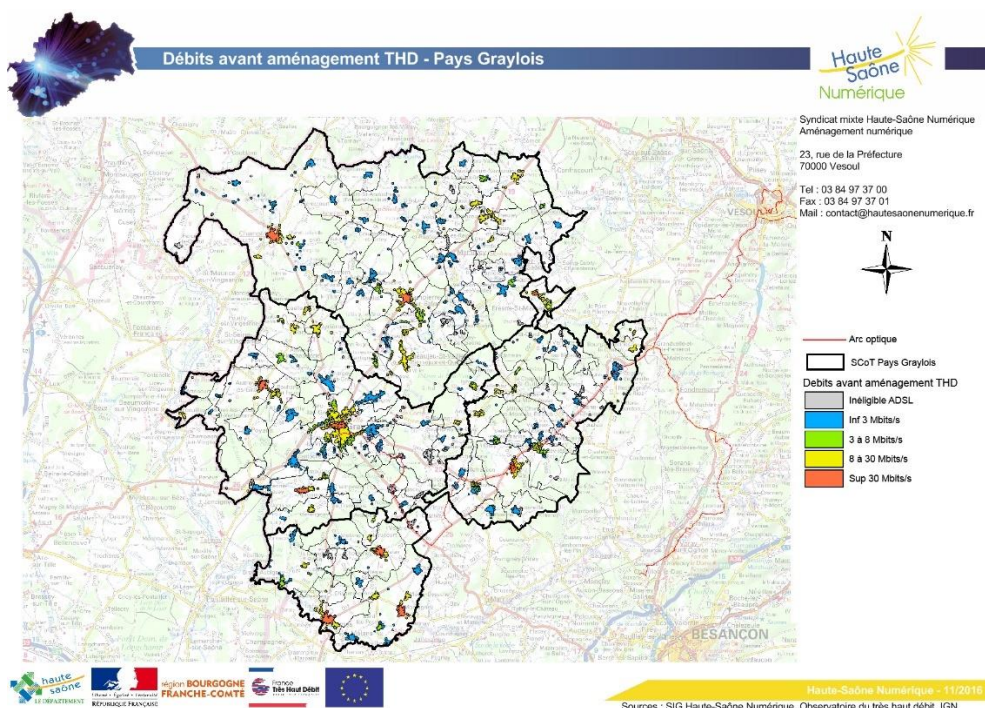
- Axe 1 : desservir les entreprises et les sites publics : déployer le très haut débit dans les ZAE ou hors ZAE, où il n'est pas encore disponible et où des besoins ont été recensés/ raccorder en très haut débit les sites publics prioritaires.

- Axe 2 : permettre l'accès au haut et très haut débit pour tous et le plus rapidement possible
 - o 2011 / 2015 : accès à tous les foyers à un débit minimum de 2Mbps
 - o 2016 / 2020 : accès à tous les foyers à un débit minimum de 8Mbps
 - o 2025 : 100 % très haut débit

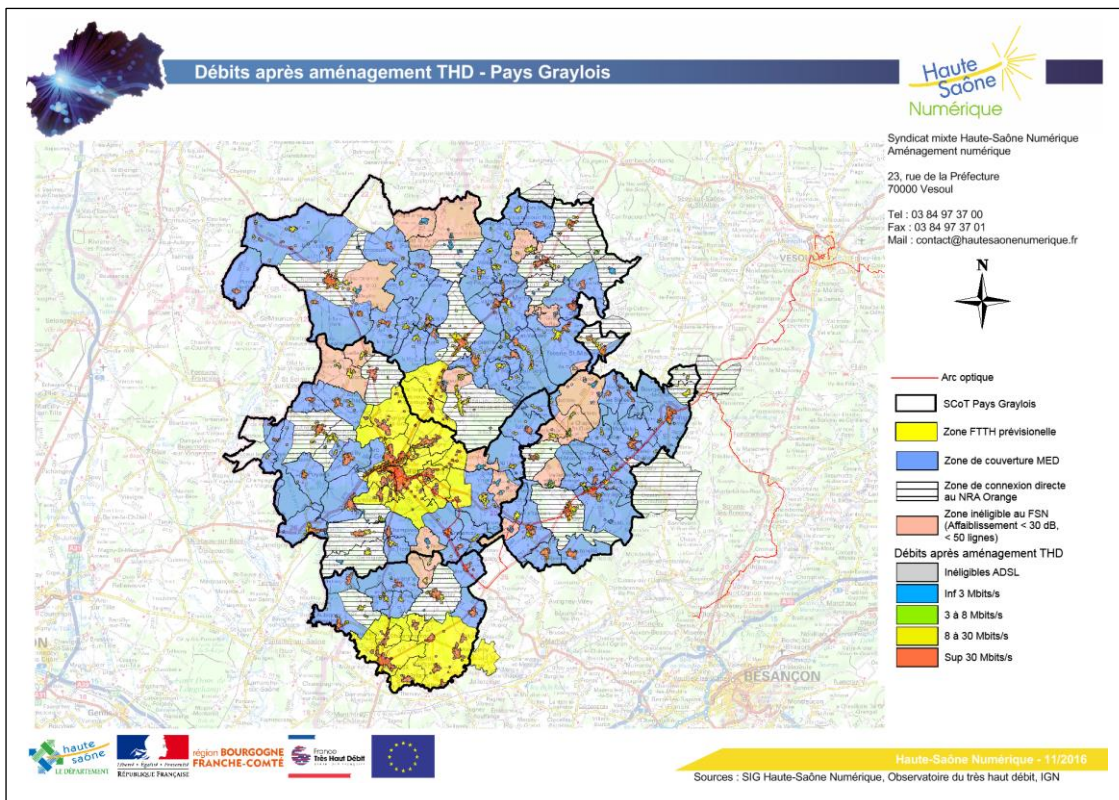
L'objectif principal étant de favoriser le développement et la concurrence, notamment pour étendre la couverture réelle des services Triple-Play en favorisant le dégroupage.

Actuellement l'accès au haut et très haut débit est peu développé et se concentre principalement sur quelques communes. Toutefois un déploiement est prévu d'ici 2025, les cartes ci-dessous indiquent les débits et les aménagements envisagés pour atteindre la montée en débit.

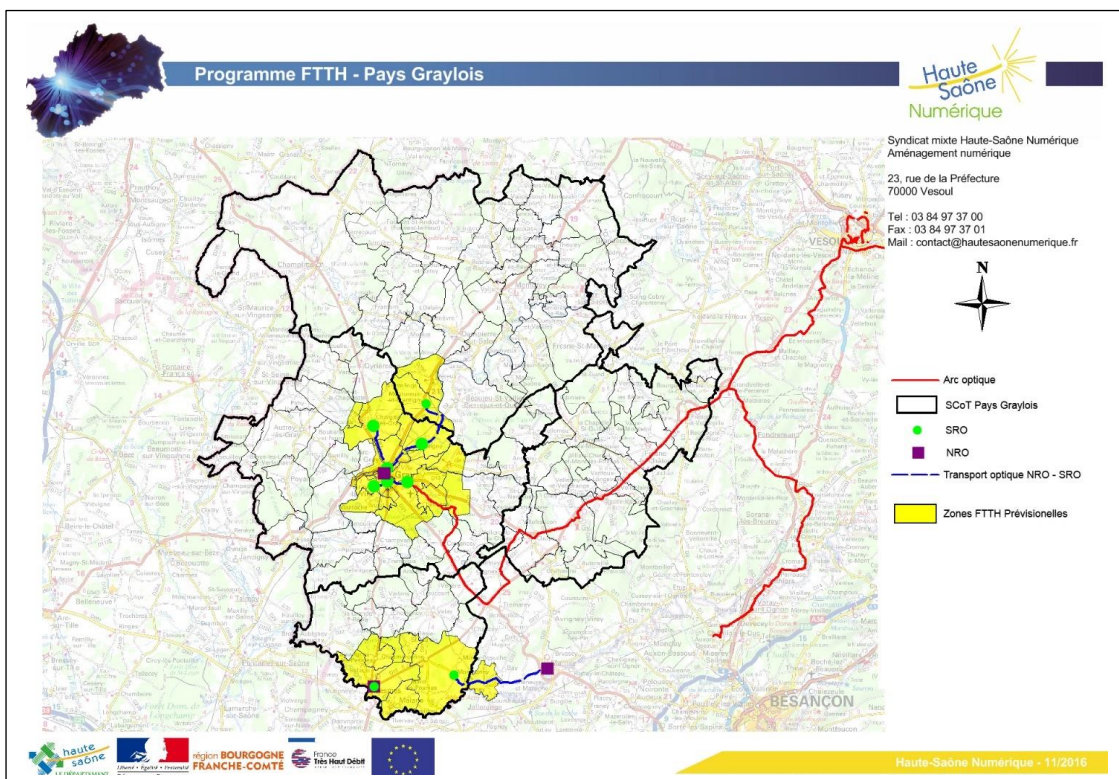
De plus depuis le vote du SDTAN en novembre 2011, des évolutions réglementaires, techniques et économiques ont fait évoluer le projet porté par Haute-Saône Numérique, notamment concernant le phasage. Ainsi les phase 1 et 2 ont été fusionnées se déroulant jusqu'en 2020.



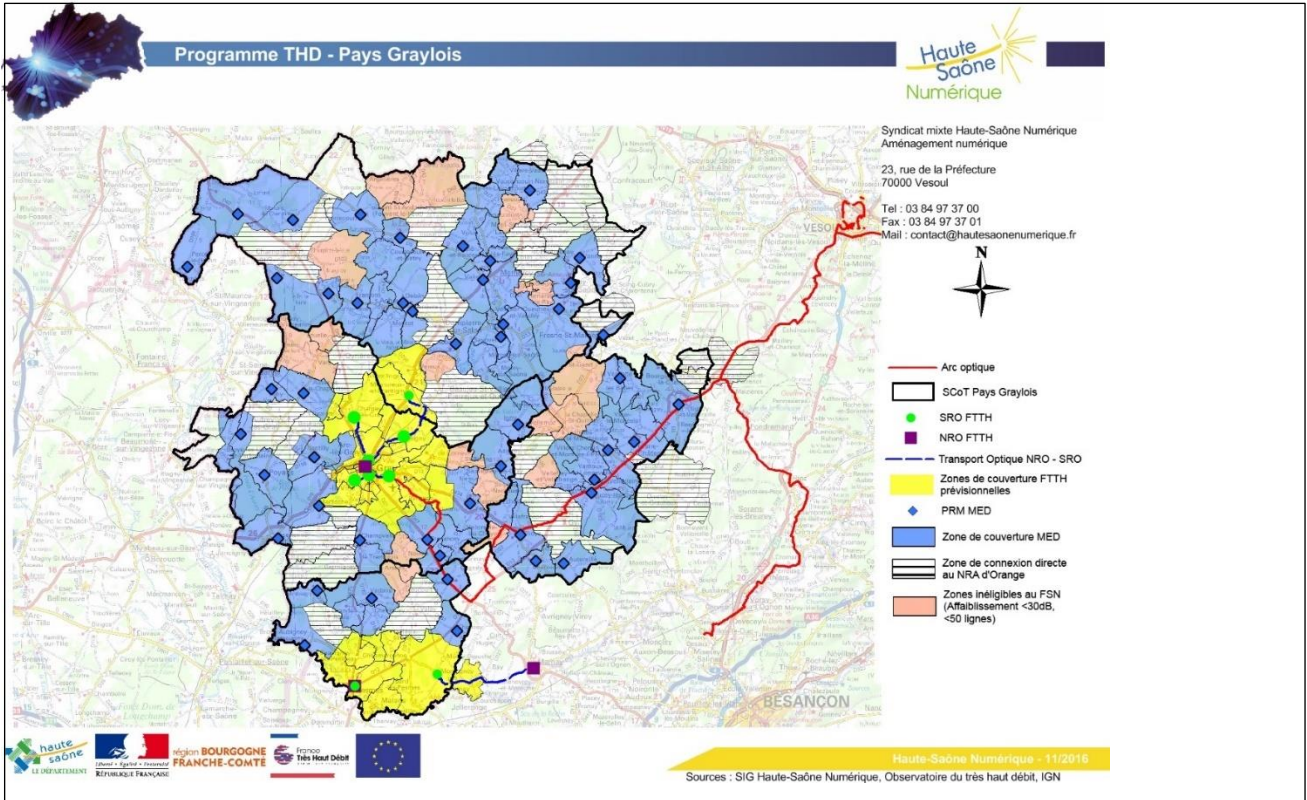
3.2.2 Les différentes phases de déploiement du très haut débit



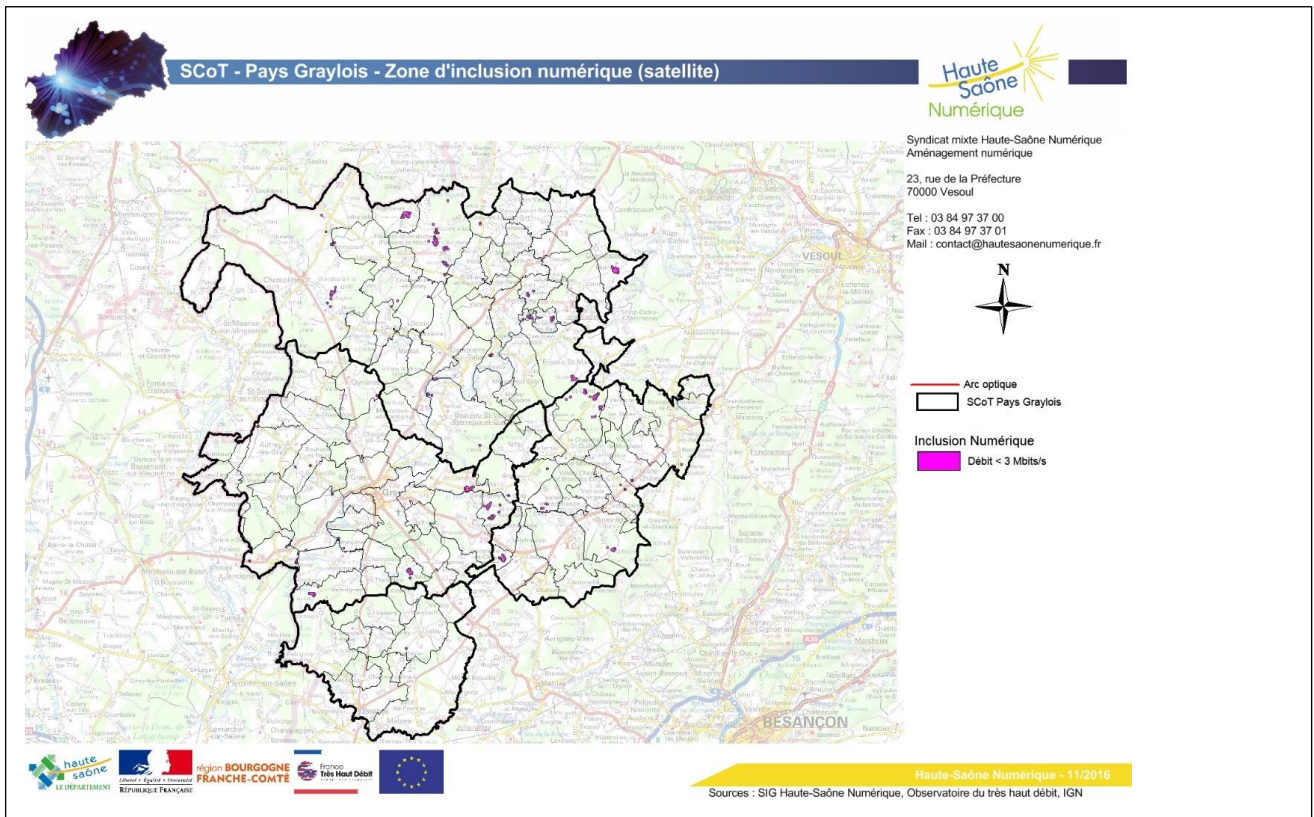
La phase 1 prévoit de déployer le FttH (fibre déployée jusqu'à l'abonné) sur les secteurs de Gray et de Pesmes et sur quelques sites prioritaires identifiés.

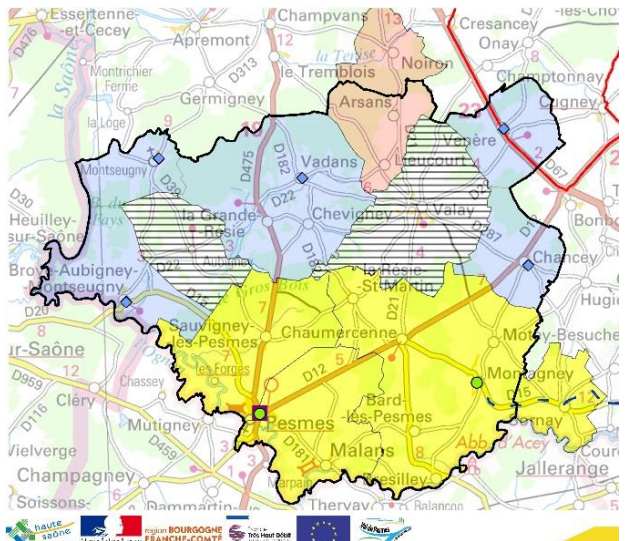
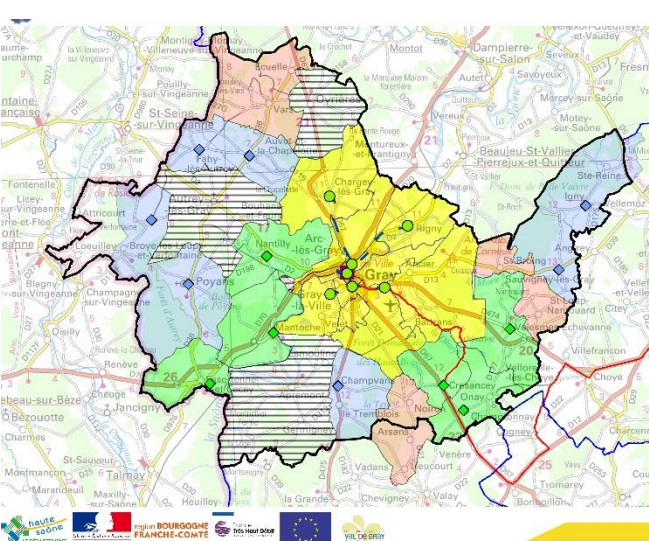
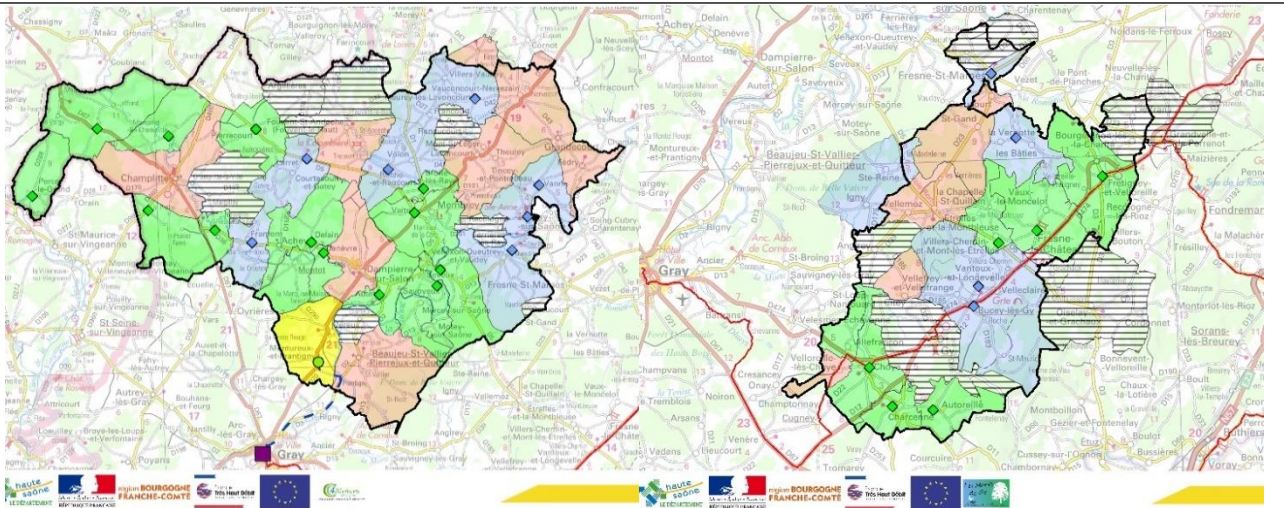


Le second aménagement consiste à monter en débit. Au 31 août 2017, la quasi-totalité des communes concernées sur le territoire du SCoT Graylois avaient déjà eu la montée en débit.



Enfin un déploiement de solutions d'inclusions numérique avait été prévu dans les zones qui n'allaient pas être desservies par un bon débit filaire d'ici 2020 (comme par exemple à Argillières, Fouvent, Grandecourt ou Noiron).

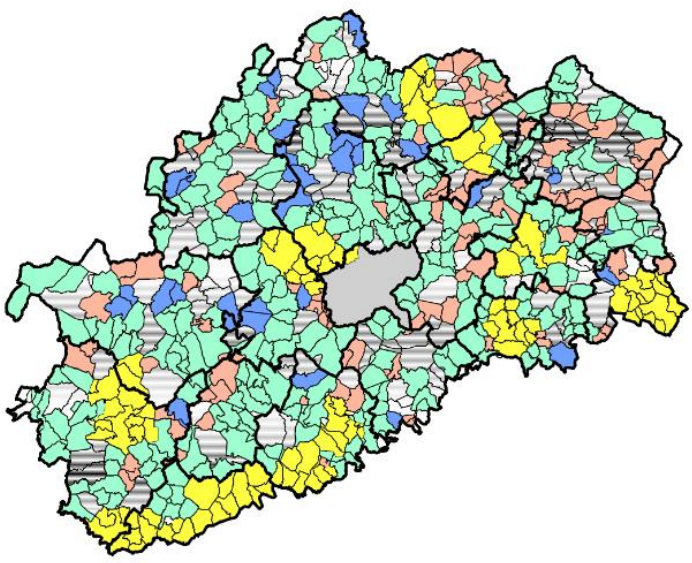




Haute-Saône Numérique - Programme MED au 31/08/2017



Syndicat mixte Haute-Saône Numérique
 Aménagement numérique
 23, rue de la Préfecture
 70000 Vesoul
 Tel : 03 84 97 37 00
 Fax : 03 84 97 37 01
 Mail : contact@hautesaonenumerique.fr



- Communautés de communes
- Communes
- Arc Optique
- Zone conventionnée Orange
- Zones FTTH provisionnelles
- Zones MED livrées
- Zones MED commandées
- Zones inéligibles au FSN aff < 30 dB ou < 50 lignes
- Zones de connexion directe au NRA d'Orange

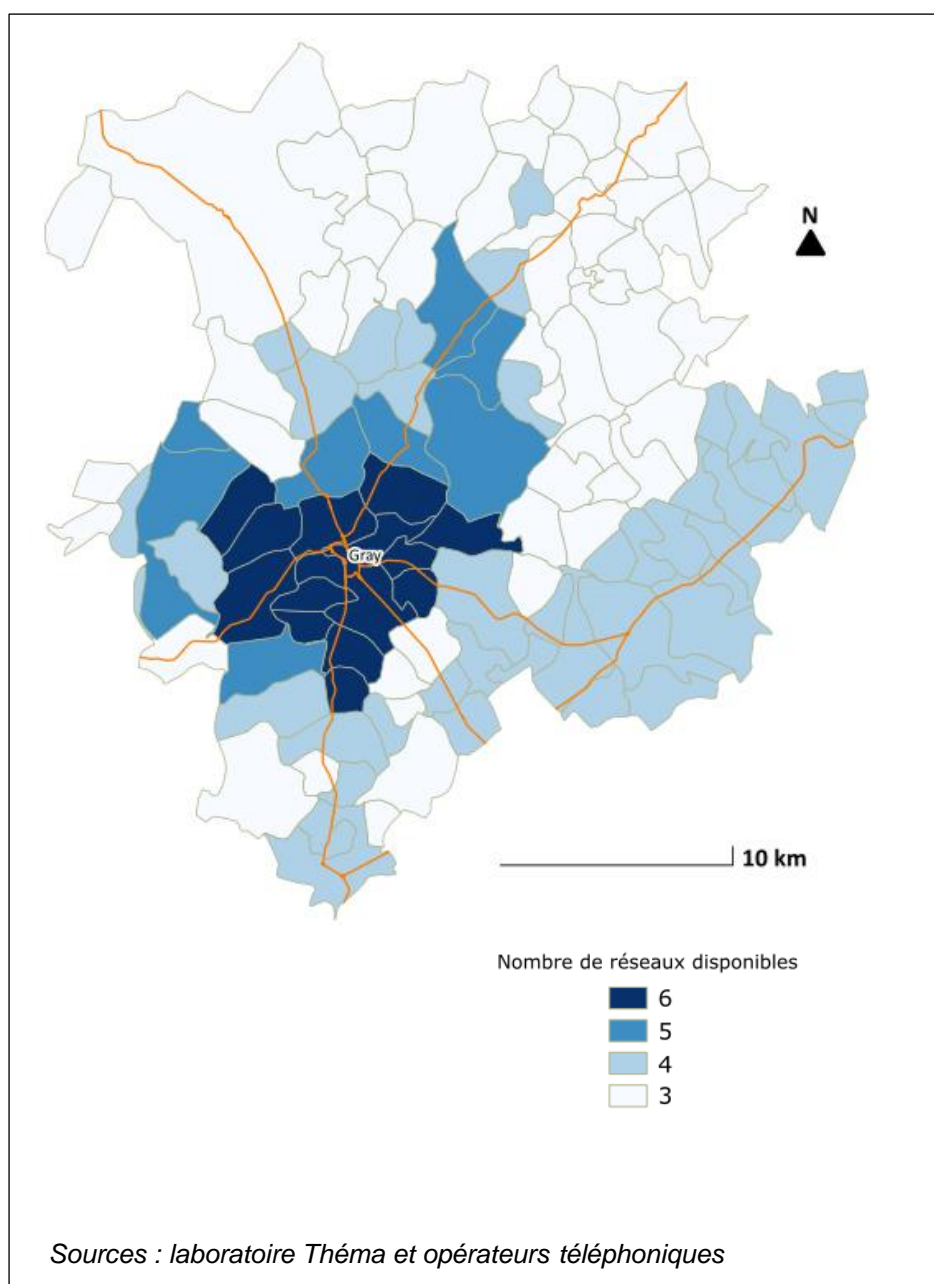
3.2.3 La couverture 3 G et 4 G

Le marché de la téléphonie est composé de quatre opérateurs, tous éligibles sur le territoire du SCoT Graylois. Afin de caractériser la couverture du réseau téléphonique sur les communes, ont été considérés d'une part le réseau 3G, et de l'autre le réseau 4G.

Aucune commune n'est couverte par les 8 réseaux possibles, car SFR et Bouygues Télécom ne proposent pas de réseau 4G sur le périmètre du SCoT Graylois.

La bassin Graylois compte 6 réseaux disponibles principalement en 3G, la 4G est seulement accessible à Gray. Le secteur des Monts-de-gy compte 4 réseaux. Le reste du territoire n'est couvert que par 3 réseaux.

La version 2 du SDTAN fixe des objectifs ambitieux de couverture et un calendrier de déploiement accéléré. Le calendrier mis en œuvre devrait permettre qu'en 2017, 40 % de la population de la zone de déploiement prioritaire soit éligible au très haut débit, et qu'en 2022 le pourcentage atteigne 90 %.



SYNTHESE MOBILITE ET NUMERIQUE

FORCES / OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none">- Un trafic routier important mais en baisse.- Un maillage routier desservant tout le territoire.- Une accessibilité rapide à une gare TGV.- Des transports en commun vers les villes de Dijon, Besançon et Vesoul- Un trafic fluvial tourné majoritairement vers la plaisance.- Un déploiement du haut débit sur tout le territoire prévu d'ici 2025.
FAIBLESSES / MENACES	<ul style="list-style-type: none">- La voiture individuelle demeure le principal mode de transport.- L'importance du trafic lié aux poids lourds.- Pas de gare ferroviaire sur le territoire du SCoT Graylois.- Le devenir du service de bus avec le transfert de compétence à la Région.- Un trafic fluvial en baisse- Le transport à la demande et le covoiturage mal structurés.- Un impact fort des transports sur l'environnement.- Encore des zones mal desservies par le haut débit.-
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none">- Encourager les déplacements de proximité pour limiter leur impact sur l'environnement.- Encourager et développer le télétravail.- Trouver des alternatives au « tout routier » par le maintien, voire le développement de services de transport et la place des déplacements doux.- Atteindre la fin de la fracture numérique.- Favoriser l'installation d'entreprises, de nouveaux ménages et répondre aux enjeux d'attractivité touristique grâce à l'accès à un très haut débit.

3.3 UNE STRUCTURATION SPATIALE A ORGANISER

3.3.1 Contexte

Le Pays Graylois a proposé à des étudiants de Master 2 Information Spatiale et Aménagement de l'Université de Bourgogne Franche-Comté de réfléchir à une approche de l'armature urbaine du SCoT Graylois.

La commande initiale comportait 4 missions :

- La définition des critères à prendre en compte, le recueil et l'analyse des données nécessaires (à partir de différentes bases INSEE 2013 ou 2015 en fonction des millésimes disponibles),
- *La proposition de plusieurs scénarii méthodologiques,*
- *L'application de la méthodologie retenue pour le SCoT Graylois,*
- *La confrontation avec la réalité du terrain.*

3.3.2 Méthodologie

L'analyse s'est organisée en 2 parties :

- L'approche multicritères à partir de variables sur la démographie, l'économie, le tourisme et les équipements,
- Une approche spatiale via un calcul des distances temps et des centralités.

Le résultat de l'analyse multicritères donne lieu à une hiérarchisation des communes, qui a été ensuite décrite en une typologie à l'aide de l'analyse spatiale.

❖ L'analyse multicritères

Les différents scénarii ont porté sur le choix des variables et leur pondération, à savoir :

- **Démographie** avec une pondération de 25 % et composé des valeurs : solde démographique (poids 5 fois plus important), taux de ménages, taux de ménages emménagés et solde naturel.
- **Economie** : avec une pondération de 20 % et composé des valeurs : taux d'emplois (poids 5 fois plus important), taux d'actifs (poids 5 fois plus important), taux chômeurs (poids 3 fois plus important), taux d'établissements (poids 3 fois plus important), taux de chômage et taux de création d'établissements.
- **Tourisme** : avec une pondération de 5 % et composé des valeurs : taux de résidences secondaires, taux d'établissement d'hébergement et de restauration, taux de chambres d'hôtel et emplacement de camping, les communes ayant le label « Cité de Caractère Bourgogne Franche-Comté et les communes disposant d'un port de plaisance.
- **Equipements** : avec une pondération de 40 % et composé des valeurs : équipements en niveau 1 (poids 4 fois plus important), équipements en niveau 2 (poids 3 fois plus important), équipements en niveau 3 (poids 2 fois plus important) et équipements en niveau 4.
- **Réseaux de télécommunication** (internet et téléphonie) : avec une pondération de 10 % et composé des valeurs : débit internet éligible (en prenant en compte les évolutions à 12 et 18 mois) et la couverture 3 et 4 G.

❖ L'analyse spatiale

Pour le calcul des distances temps, 4 niveaux de polarités ont été retenus :

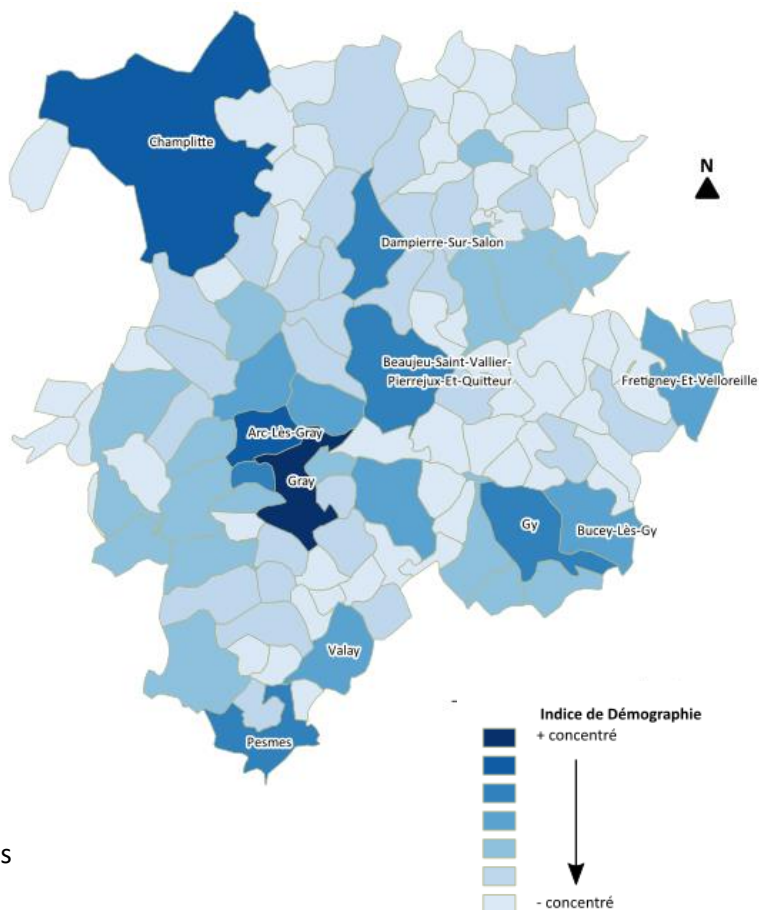
- Niveau 1 : vers le bourg centre le plus proche,
- Niveau 2 : vers Gray,
- Niveau 3 : vers les agglomérations de Besançon, Dijon ou Vesoul,
- Niveau 4 : vers Besançon ou Dijon (en tant que capitale régionale ayant un niveau d'équipement plus important).

Les différents niveaux de polarité ont été synthétisés et pondérés : temps au niveau 1 (poids 4 fois plus important), temps au niveau 2 (poids 3 fois plus important), temps au niveau 3 (poids 2 fois plus important) et temps au niveau 4.

3.3.3 Rendu

❖ Démographie

Ce premier indicateur laisse apparaître une sur-représentation des communes comme Gray et Arc-lès-Gray ainsi que les principaux bourgs-centres. Le fait d'avoir attribué un poids 5 plus important à l'indicateur « population » accentue cette répartition.

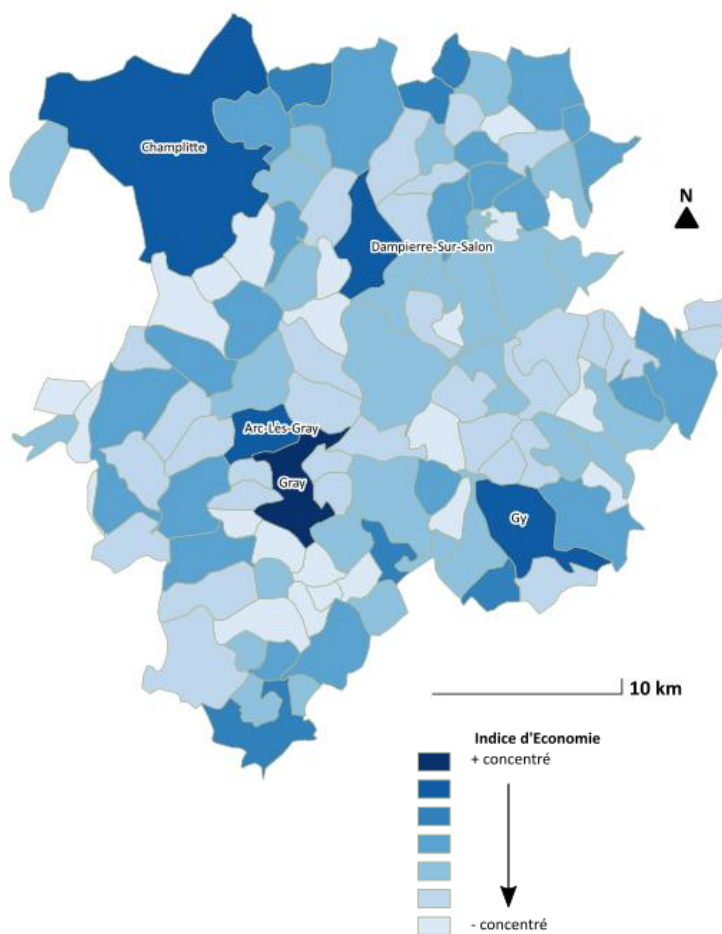


❖ Economie

Comme pour la démographie, ce sont les bourgs-centres qui se détachent.

❖ Tourisme

Champlitte et Gray sont véritablement les communes qui cumulent le nombre d'établissements touristiques et le label « Cité de Caractère Bourgogne Franche-Comté ».

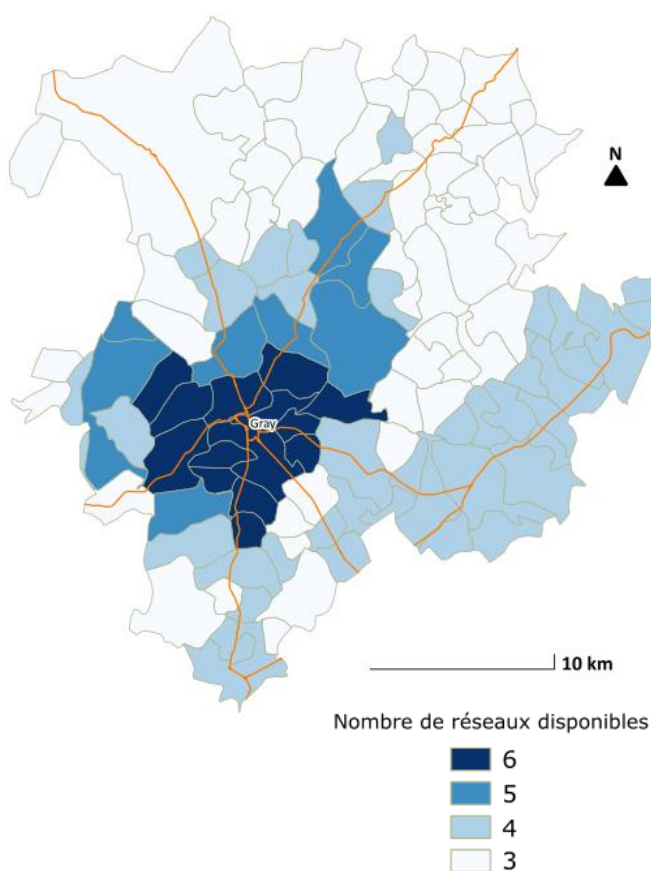
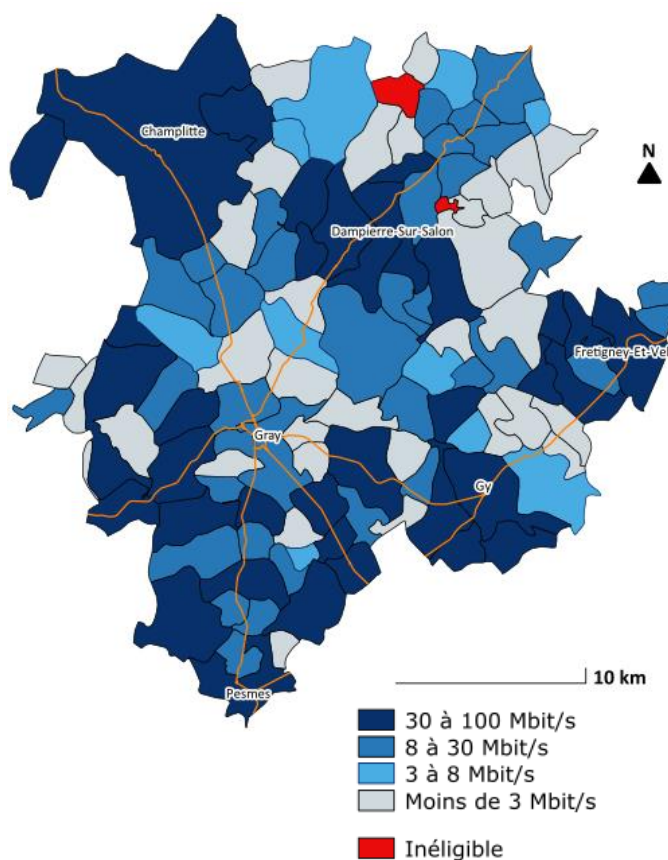
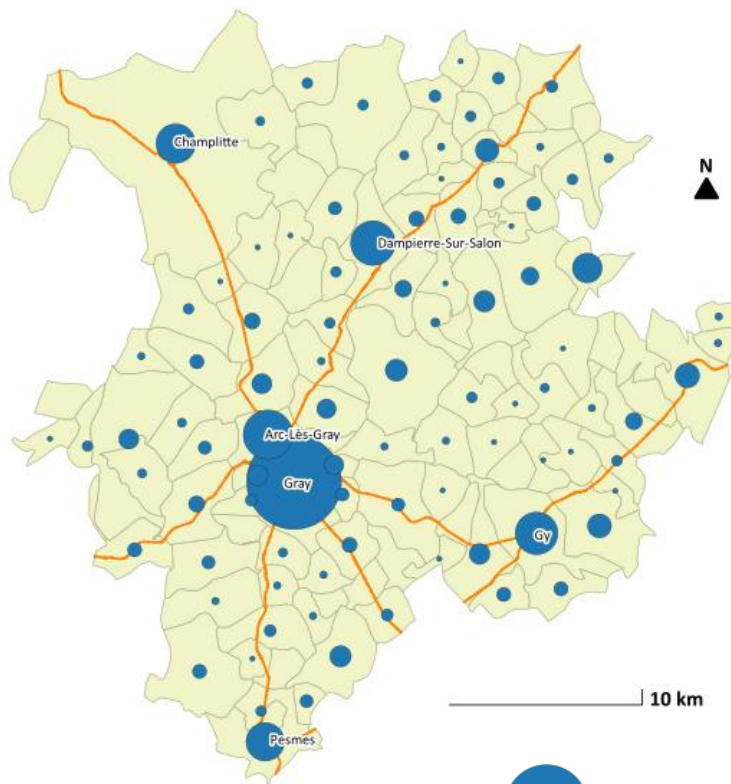


❖ Equipements

La pondération de cet indicateur ne modifie en réalité que très peu la classification des communes déjà mentionnée dans les paragraphes précédents.

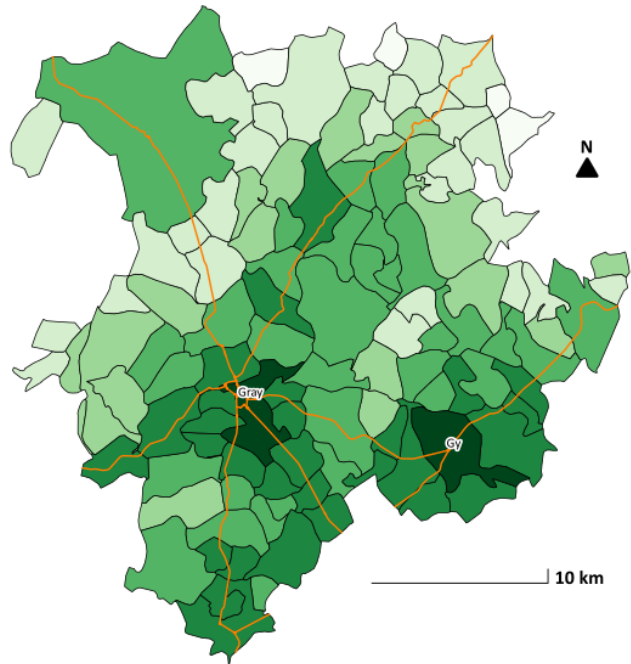
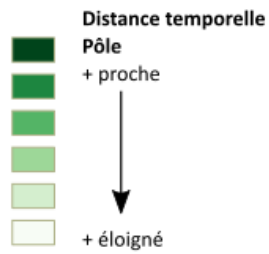
❖ Réseaux de télécommunication

Le déploiement du haut-débit nuance un peu la hiérarchie des communes préétablie précédemment.

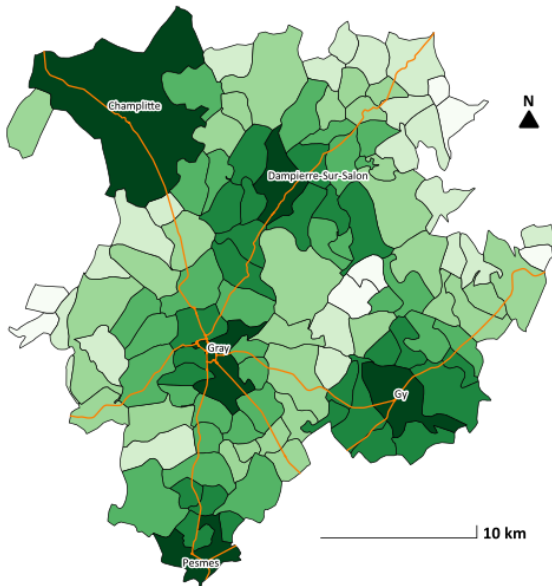


❖ Analyse spatiale

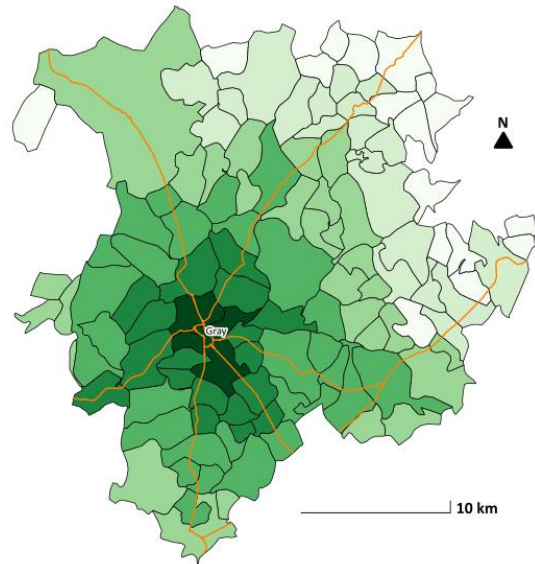
L'accessibilité selon les 4 niveaux de polarité renforce la hiérarchie des bourgs-centres.



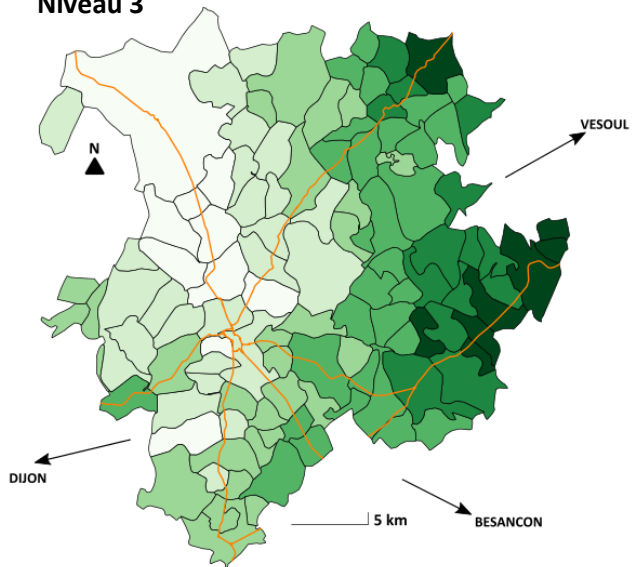
Niveau 1



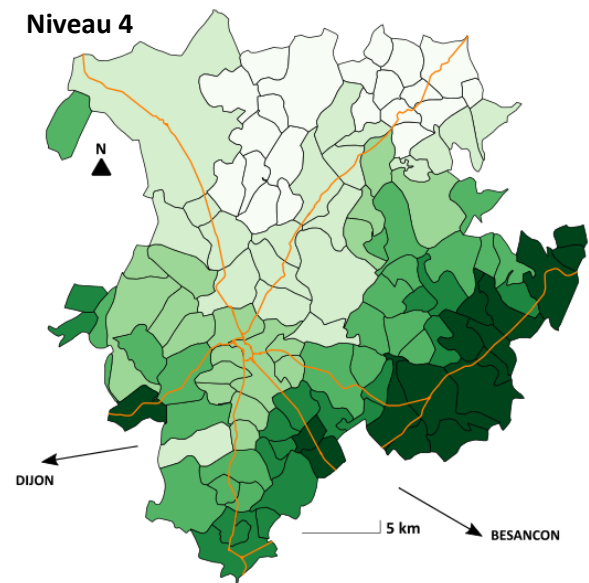
Niveau 2



Niveau 3



Niveau 4

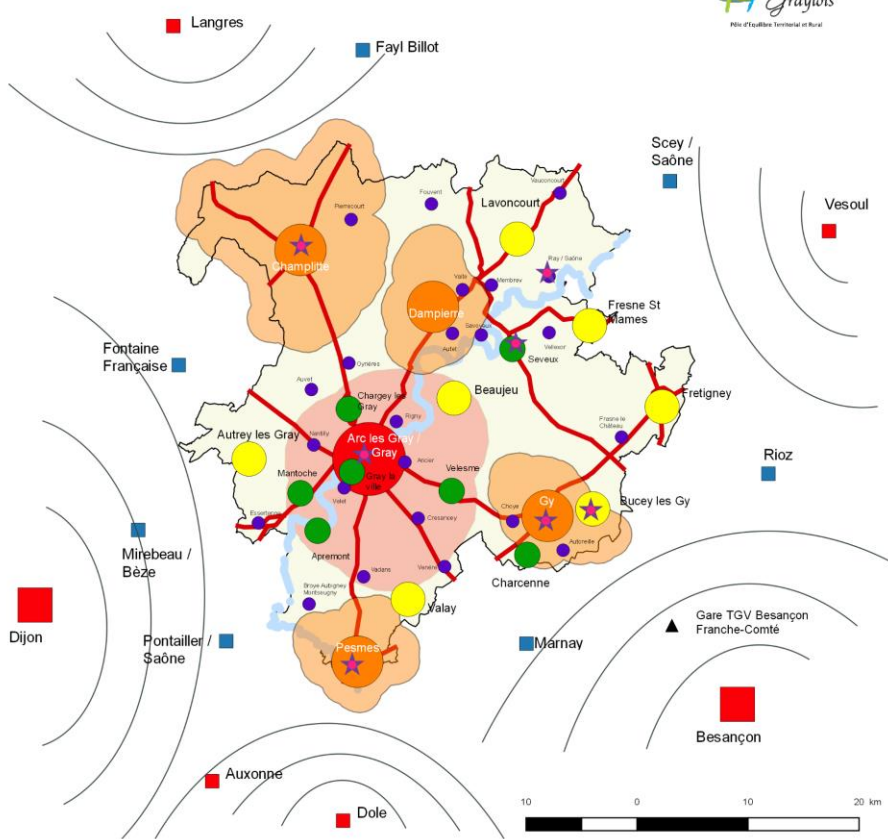


3.3.4 L'armature urbaine du SCOT Graylois

L'ensemble des indicateurs analysé et additionné ont permis de proposer une première hiérarchisation des communes du SCOT Graylois.

- 1 pôle urbain composé de Gray et Arc-lès-Gray.
- 4 bourgs-centres structurants : Champlitte, Dampierre-sur-Salon, Gy et Pesmes.
- 7 pôles d'équilibre : Autrey-lès-Gray, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur, Bucey-lès-Gy, Fresne-Saint-Mamès, Fretigney-et-Velloreille, Lavoncourt et Valay.
- 7 pôles ressources : Apremont, Chargey-lès-Gray, Charcenne, Gray-la-Ville, Mantoche, Seveux, Velesme-Echevanne.
- 21 communes associées à un bourg ou un pôle.
- Les autres communes sont dénommées « village ».

ARMATURE URBAINE DU SCOT GRAYLOIS Version 1 (document de travail)



PETR du Pays Graylois / Mai 2017

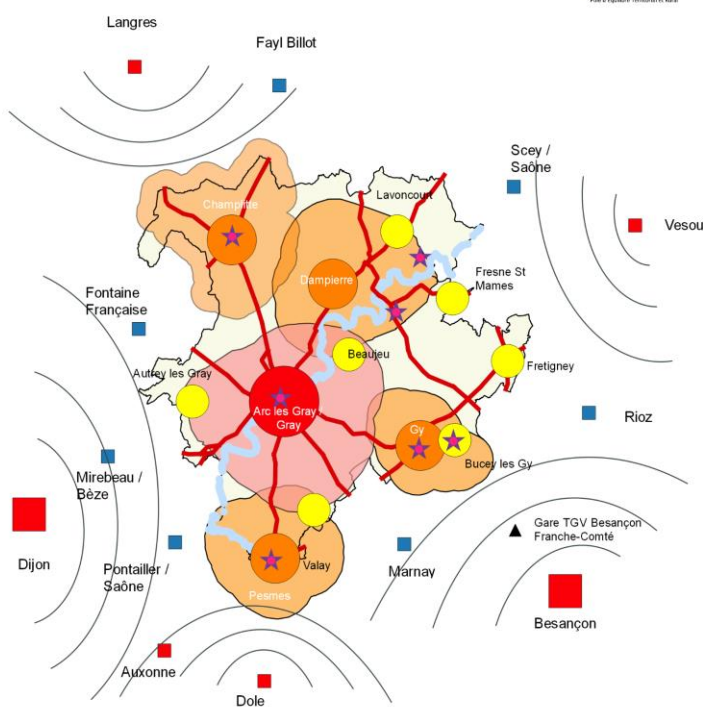
Suite à l'atelier thématique sur l'armature urbaine réalisé en avril 2017, les élus et partenaires ont souhaité faire évoluer la première proposition d'armature en incluant dans l'aire d'influence des bourgs, « les pôles ressources et les communes associées », sauf pour Seveux et Charcenne.

Lors des ateliers territoriaux, quelques modifications à la marge ont été proposées comme l'extension de l'aire d'influence de Dampierre-sur-Salou, et de ne plus considérer Seveux comme un « pôle ressource ».

Suite aux différentes modifications, seule la commune de Charcenne appartenait à la catégorie « pôle ressource », en accord avec les élus il est proposé de supprimer cette catégorie et d'intégrer Charcenne à l'aire d'influence de Gy.

Etaient considérées comme communes à vocation touristique, celles labellisées « Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté » ainsi que Seveux due à la proximité du port. Suite à la difficulté de déterminer les fonctions « des communes à vocation touristique », les élus ont décidé de ne pas retenir cette classification et d'assigner une vocation touristique aux axes relatifs à la vallée de la Saône et de l'Ognon.

ARMATURE URBAINE DU SCOT GRAYLOIS Version 6 (document de travail)



PETR du Pays Graylois / Octobre 2017





CHAPITRE 4 : COMMENT S'EST DEVELOPPE LE TERRITOIRE ?

4.1 UNE CONSOMMATION FONCIERE MODEREE

4.1.1 Contexte

Selon l'article L141-3 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation « présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. »

Le Pays Graylois a souhaité proposer à des étudiants de l'Université de Bourgogne Franche-Comté de réfléchir à une mesure de la consommation foncière du SCoT Graylois. Un étudiant en Master 2 Information Spatiale et Aménagement a travaillé sur la méthodologie et tester cette dernière sur un échantillon de 5 communes (Autrey-lès-Gray, Poyans, Charcenne, Autoreille, Lavoncourt). Puis 3 étudiantes en Licence 3 ont déployé cette méthode à l'ensemble des 114 communes du SCoT Graylois.

4.1.2 Méthodologie

La méthodologie mise en place permet d'observer l'évolution de la tache urbaine des communes du Graylois. Ainsi, les résultats obtenus permettent de caractériser les surfaces consommées pour de l'urbanisation qui s'est pratiquée en extension urbaine. Cette méthodologie ne permet pas de caractériser les surfaces urbanisées en densification.

L'analyse porte sur la période 2003-2015 soit 13 années d'observation. La période d'analyse est donc supérieure aux 10 années exigées par le code de l'urbanisme. Cela s'explique en fonction de la disponibilité des données. Une extrapolation des données observées sur la période 2003-2015 a permis de disposer de données sur la période 2003/2019.

❖ Les sources de données

Deux millésimes de la BD Ortho ont été utilisés (2003 et 2011) pour détecter les nouvelles constructions et l'occupation du sol. La BD TOPO de 2016 a servi à différencier l'occupation du sol. Sur le SCoT Graylois, 4 classes d'entités représentent la majorité des bâtiments existants : bâti indifférencié, bâti remarquable, bâti industriel et cimetière. La méthodologie utilisée ne prend pas en compte les constructions légères (cabanes, abris de jardin, préau, auvent, tribune ...).

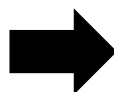
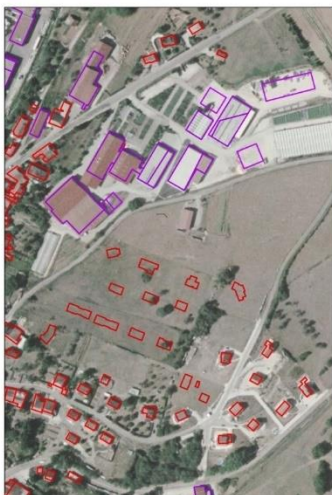
❖ La photo-interprétation

L'objectif est de connaître la date de construction des bâtiments pour différencier le tissu urbain de 2003 de celui de 2015 et relever l'occupation antérieure du sol artificialisé.

Le croisement de la couche de « bâti 2015 » avec l'ortho-photographie de 2003 permet de :

- différencier les bâtiments de 2003 de ceux construits entre 2003 et 2015,
- identifier l'occupation antérieure du sol de chaque bâtiment construit entre 2003 et 2015 en la relevant sur l'orthophotographie de 2003 au regard des 4 types d'occupation différents présents sur le territoire : jardin et pré-verger, espace agricole, espace forestier et terrain en mutation (chantier).

BD Ortho 2003 +
BD Topo 2016
(Bâti 2015)



La BD Topo 2016 est complétée par des attributs temporels et de type d'occupation antérieure du sol

❖ La modélisation de la tache urbaine

L'objectif est de représenter les surfaces artificialisées villageoises sous la forme de taches urbaines pour suivre leurs dynamiques d'urbanisation entre 2003 et 2015.

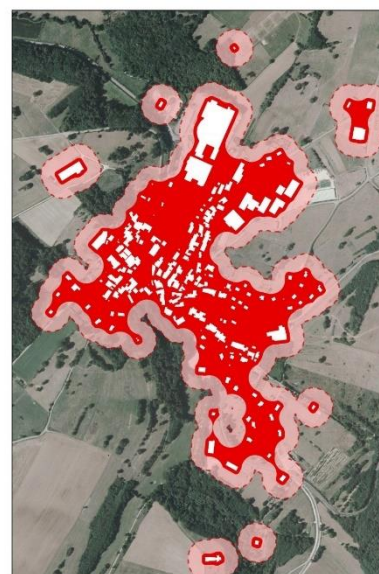
Pour réaliser les taches urbaines villageoises, qui présentent globalement l'emprise spatiale du sol artificialisé, sont assemblés les bâtiments disjoints dans une même enveloppe en fonction de leur proximité les uns des autres à partir du bâti (2003 et 2015). Pour ce faire, est utilisée la méthode des buffers (zones-tampons) et de la dilation-érosion selon la recommandation du CERTU : un buffer positif de 50m autour du bâti permet d'englober à l'intérieur d'une même enveloppe les bâtiments espacés de 100m ou moins. Ensuite, la tache obtenue doit être érodée par un buffer négatif de -40m pour se rapprocher des limites « réelles » d'occupation du sol par le bâti, en conservant une frange de 10m entre les limites du bâti et de la tache urbaine pour prendre en compte l'occupation possible des parcelles (jardin, cabanons, piscines). Cette méthode doit être reproduite pour chaque classe d'entité « bâtie » de millésimes différents. (voir, ci-dessous l'exemple de la modélisation de la tache urbaine du bâti en 2003 à Charcenne).



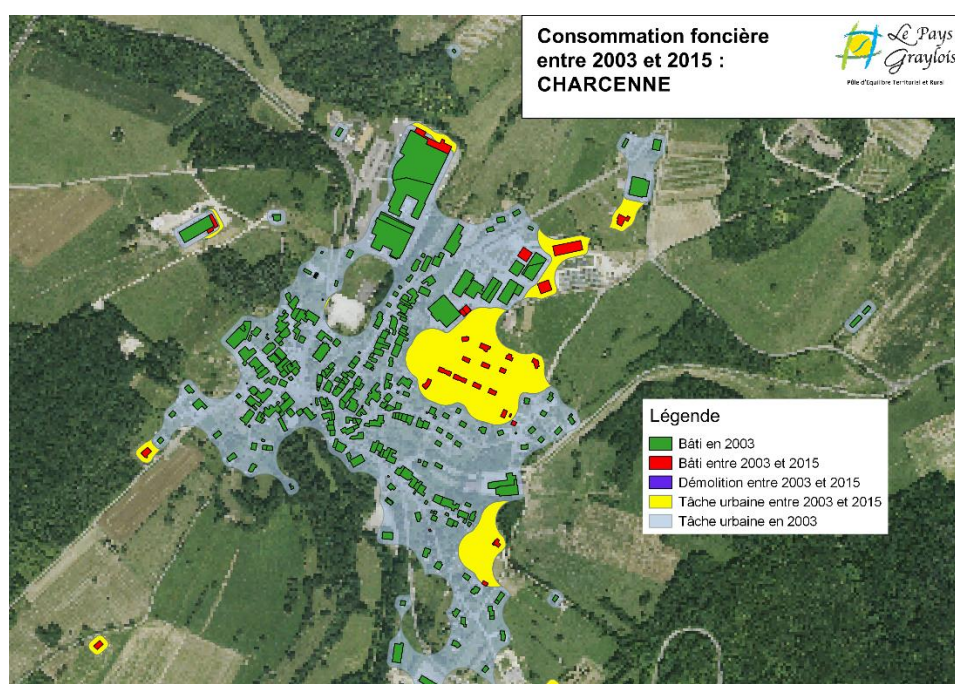
Bâti en 2003



Dilatation autour du bâti avec un buffer de 50m



Erosion de la tache avec un buffer de -40m



La méthodologie utilisée pour délimiter les taches urbaines des communes du Graylois intègre certains espaces naturels, agricoles et forestiers quand ils sont insérés totalement dans la tache urbaine. Ces espaces peuvent être considérés comme des « lacunes » dans le cadre de de l'analyse des capacités de densification, c'est-à-dire des secteurs voués à être urbanisés en premier lieu pour limiter l'étalement urbain. En compensation, l'analyse de l'évolution des taches urbaines des communes du Graylois ne prennent pas en compte les espaces artificialisés mais non bâtis, comme par exemple les espaces de stockage à proximité des exploitations agricoles ou des stationnements à proximité des bâtiments d'activité.

4.1.3 Présentation des résultats

❖ L'approche quantitative et qualitative de l'évolution des taches urbaines entre 2003 et 2015

À l'échelle des bâtiments, ce sont 26 496 entités bâties en 2003, 28 791 entités bâties en 2015, 166 entités démolies entre 2003 et 2015, soit 2 461 entités construites entre 2003 et 2015. Ce qui représente une hausse de + 8,67% en effectif et en 12 ans.

Sur les 2 461 nouvelles entités, 479 sont des bâtiments d'activité agricole, industrielle, commerciale etc. (19,5%). 25,9% des nouveaux bâtiments ont été construits dans les anciennes taches, dit en densification, soit 638 bâtiments sur les 2461 bâtiments. Les 1 823 bâtiments restants ont été construits dans les nouvelles taches en extension.

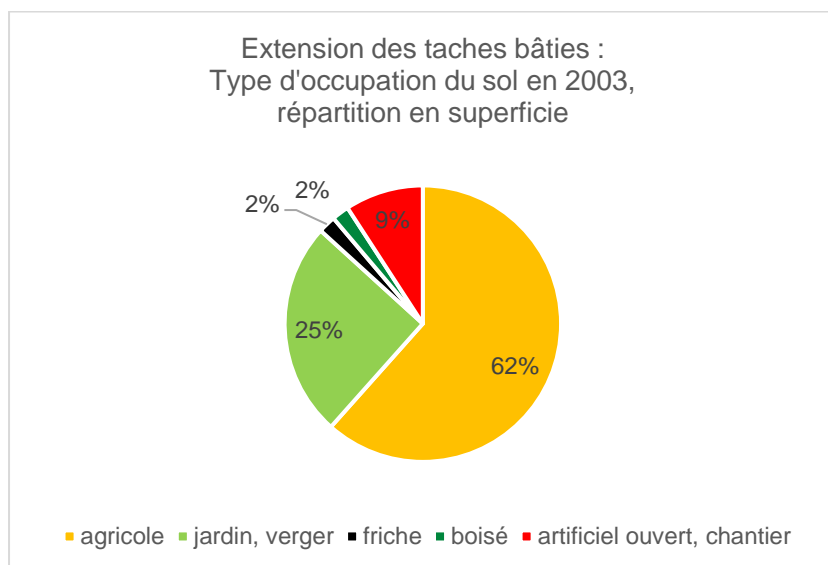
La tache urbaine de 2003 représentait 3 291,5 ha et celle de 2015 : 3 625,2 ha. Il y a donc eu une perte brute de 13,1 ha (démolitions) et un gain brut de 346,7 ha (extensions), soit une hausse nette de 333,7 ha, ou +9,2% en surface et en 12 ans. **Cela correspond à une consommation annuelle moyenne de près de 28 ha.**

Antériorité des extensions de tache urbaine

62 % des terres consommées entre 2003 et 2015 étaient des surfaces agricoles et 25 % des jardins et vergers. Dans les communes de Gray et Arc-lès-Gray, qui disposent de moins de foncier, les friches et les surfaces artificielles ont été plus consommées.

type	Surface en ha	% Surface
agricole	213.49	62%
jardin, verger	87.27	25%
friche	7.11	2%
boisé	6.99	2%
artificiel ouvert, chantier	31.81	9%
Total	346.67	100%

Source : Laboratoire Théma 2017



Nouvel usage des extensions de tache urbaine

La consommation foncière annuelle se répartit de la façon suivante :

- 250 ha d'extension de tache liée à des bâtiments dits « indifférenciés » (habitat, équipements, commerce, activité en zone d'habitat...) représentant 21 ha/an entre 2003 et 2015 ;
- 94 ha d'extension de tache liée à des bâtiments d'activité (activité agricole, industrielle et commerciale) représentant un rythme de 8 ha/an entre 2003 et 2015 ;
- 1,7 ha de cimetière et 1 ha lié à du bâtiment remarquable.

L'analyse de la consommation foncière menée repose sur les nouveaux bâtiments, de ce fait, les nouvelles infrastructures de transport n'ont donc pas été identifiées.

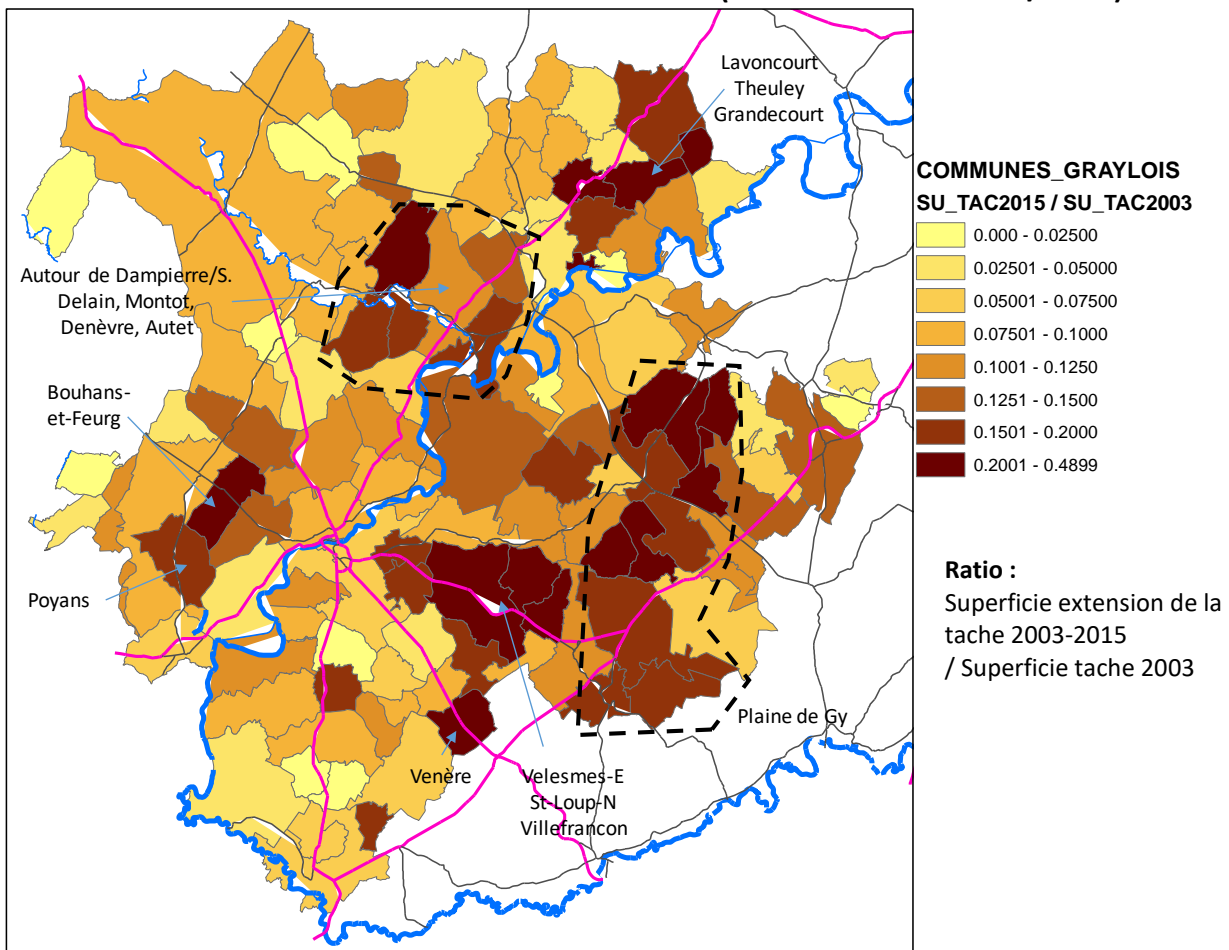
Répartition spatiale des extensions de tache urbaine

A l'échelle du SCoT, la consommation foncière s'est répartie de la manière suivante :

- CC Val de Gray : 153 ha (44%) dont 110,5 ha pour le bâti indifférencié
- CC des 4 Rivières : 121 ha (35%) dont 84,5 ha pour le bâti indifférencié
- CC des Monts de Gy : 73 ha (21%) dont 59 ha pour le bâti indifférencié

La carte suivante montre toutefois que l'extension de la tache urbaine se remarque particulièrement sur le secteur des Monts-de-Gy et autour de Dampierre-sur-Salon.

Extensions de la tache urbaine entre 2003 et 2015 (ratio d'évolution 2015 / 2003)



Concernant le développement économique, la répartition est inégale avec des extensions plus conséquentes sur la CC 4 Rivières. Une distinction est faite entre les activités industrielles et commerciales plutôt concentrées dans les pôles et les activités agricoles plus largement présentes dans les communes plus rurales.

A partir d'un croisement des données relatives à l'extension des taches urbaines avec les périmètres des zones d'activités économiques (AER 2017), 23 ha sur les 94 ha d'extension de tache dédiée à l'activité économique sont identifiés au sein des zones d'activité.



La Cote Renverse à Dampierre-sur-Salon



Gray Sud à Gray

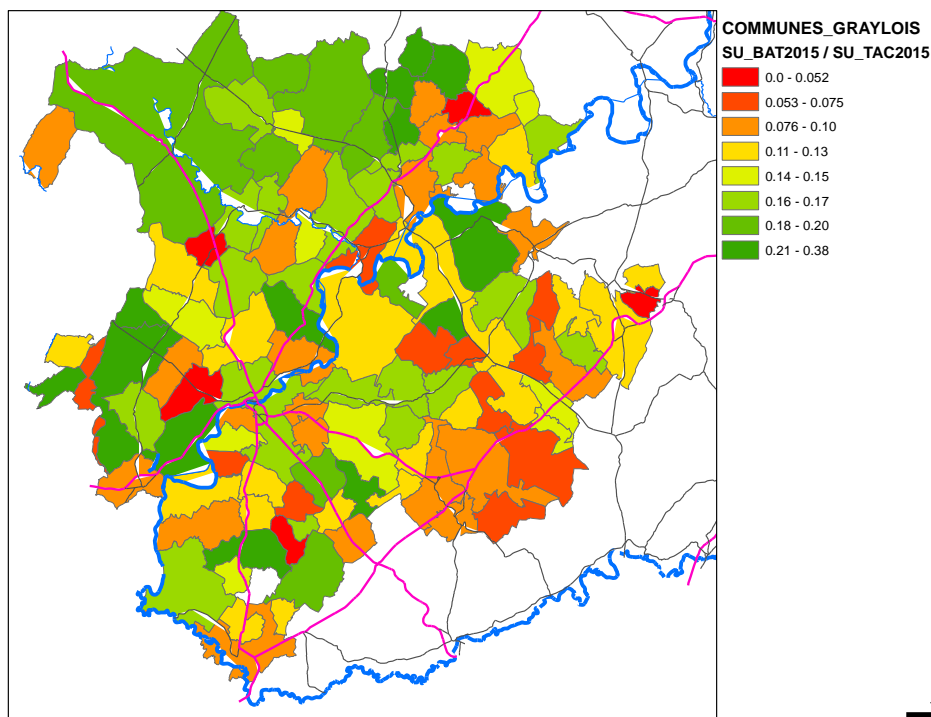
Densité observée dans les nouveaux secteurs urbanisés

En 2003, la densité était de 8,05 bâtiments par hectare. En 2015 et en densification, la densité était de 8,2 bâtiments par hectare. En revanche, la densité était plus faible dans les nouvelles taches de 2015, soit 5,25 bâtiments par hectare.

Densité du bâti dans les extensions de la tache urbaine :

Surface des nouvelles entités bâties 2015 / Surface des extensions de la tache urbaine

Globalement les secteurs de plus faible densité sont ceux qui ont connu de fortes extensions, notamment sur la CC des Monts-de-Gy.



❖ L'extrapolation des données sur la période 2015/2019

L'analyse de la consommation foncière a été réalisée en fonction des données disponibles entre 2003 et 2015. N'ayant pas les données et les moyens d'actualiser cette consommation pour une période plus récente. La Direction des Territoires de Haute-Saône a validé la réalisation d'une extrapolation pour la période 2015 / 2019 afin d'avoir une analyse sur les 10 années précédant l'arrêt du SCoT. A partir des rythmes annuels observés sur la période 2003-2015 (21 ha pour le bâti indifférencié et 7 ha pour les activités économiques), l'extrapolation sur 2015/2019 a conduit à poursuivre les tendances des années précédentes.

Ainsi, entre 2003 et 2019, la répartition par communauté de communes de 464 ha se répartit de la manière suivante :

- CC des monts-de-Gy : 97 ha
- CC 4 Rivières : 164 ha
- CC Val de Gray : 203 ha.

La consommation foncière pour l'habitat représente ainsi 339 ha, dont 79 ha pour la CC des Monts-de-Gy, 113 ha CC 4 Rivières et 147 ha CC Val de Gray.

La consommation foncière à vocation économique est de 125 ha, dont 18 ha pour la CC des Monts-de-Gy, 51 ha CC 4 Rivières et 56 ha CC Val de Gray.

Pour la période 2003 / 2019, la consommation estimée est de 445 ha, soit par type :

- 276 ha agricole
- 111 ha jardin, verger
- 9 ha friche
- 9 ha boisé
- 40 ha artificiel ouvert, chantier.

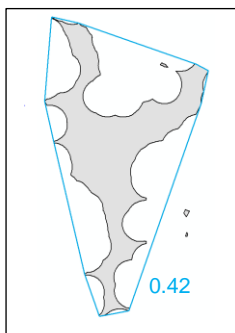
4.2 DES FORMES URBAINES HETEROGENES

4.2.1 Tentative de classification des taches urbaines

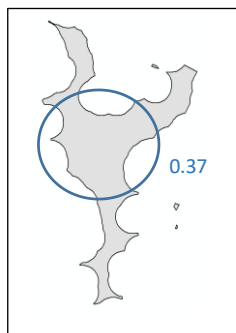
En complément de l'approche quantitative de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers, une analyse qualitative des formes de développement urbain est intéressante pour appréhender le développement passé et envisager le développement futur du territoire.

Le laboratoire Théma a élaboré une méthodologie pour établir une typologie des différentes formes urbaine en se basant sur plusieurs variables :

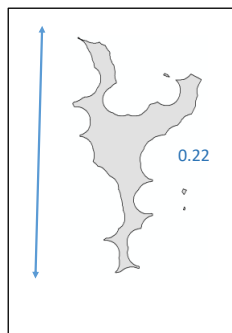
- La convexité se calcule entre l'aire de la tache urbaine et l'aire du polygone minimal entourant la tache. Plus la forme est convexe (c'est-à-dire moins elle présente de creux), plus l'indice tend vers 1.
- La compacité représente le rapport entre la surface de la tache et la surface d'un cercle de même surface. Plus la forme est compacte (plus elle se rapproche d'un cercle) plus l'indice tend vers 1.
- L'élongation, plus la forme est allongée, plus l'indice tend vers 0.
- La densité surfacique correspond à la somme des aires des bâtiments compris dans la tache comparée à l'aire de la tache. La densité volumique est la surface des volumes des bâtiments compris dans la tache par rapport à son aire.



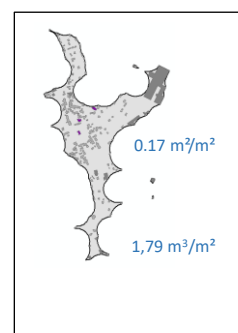
Convexité



Compacité

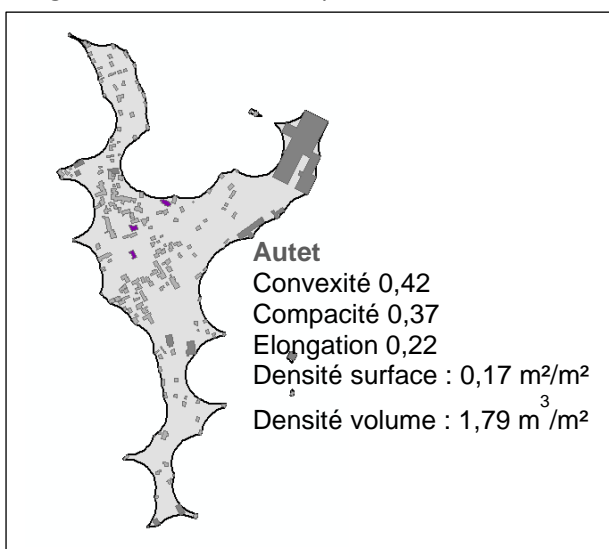


Elongation



Densité surfacique et volumique

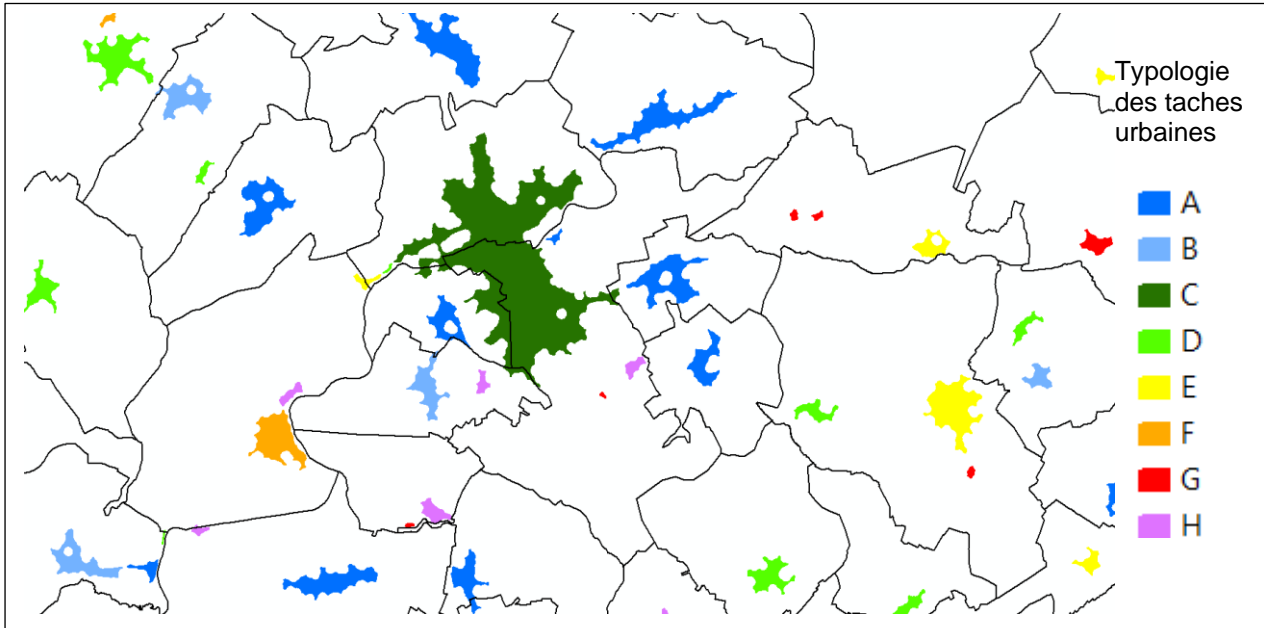
L'exemple de la commune d'Autet indique que la forme urbaine est peu compacte, peu convexe et très allongée. La densité surfacique est faible, en revanche la densité volumique est élevée.



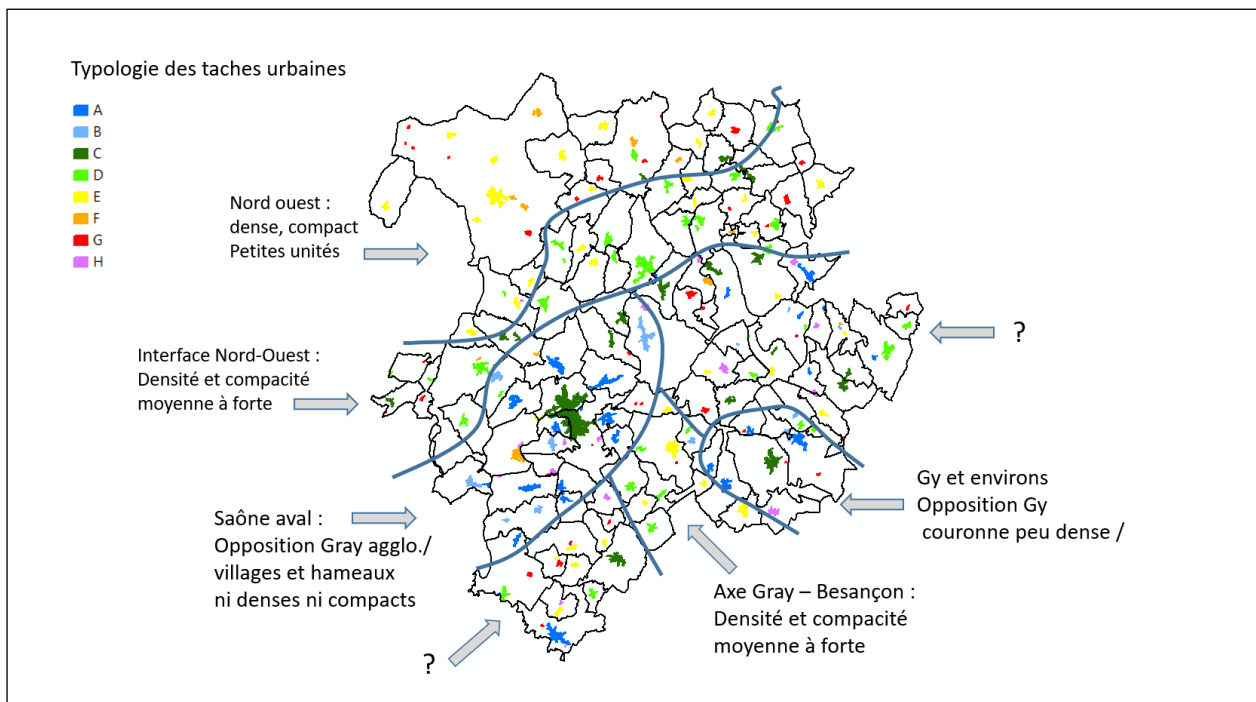
L'ensemble des variables ont été synthétisées par un outil statistique (une analyse en composantes multiples) dont le principe consiste à faire ressortir un graphique présentant une classification. Cette dernière permet d'avoir une typologie des taches urbaines. Chaque tache urbaine appartient donc à l'une des 8 classes définies.

A titre d'exemple, la Classe A répertorie les 25 taches urbaines caractérisées par une très faible densité, une faible compacité et de forme allongée (par exemple les communes de Pesmes et de Nantilly).

Nom de classe	Nb taches	Densité	Compacité	Elongation	Exemples de commune
A	25	Très faible	Faible	Forte	Pesmes, Nantilly
B	13	Faible	Faible	Forte	Beaujeu
C	17	Moyenne	Faible	Forte	Autet, Gray
D	37	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Dampierre, Poyans
E	36	Moyenne à forte	Moyenne	Moyenne	Champlitte, Charcenne
F	11	Forte	Forte	Faible	Mantoche, Margilley
G	38	Très forte	Très forte	Très faible	Mercey /s., Fleurey-lès-L.
H	16	Très faible	Forte	Faible	Autoreille



A l'échelle du SCOT graylois, il est possible de déterminer certains secteurs plus ou moins denses.



4.2.2 Des extensions urbaines qui modifient le paysage Graylois

Cette analyse permettra de définir potentiellement des prescriptions différenciées pour le développement de l'urbanisation dans le cadre du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

L'analyse de la consommation foncière sur la période 2003- 2015 présentée au chapitre 4.1 indique que 74 % des nouveaux bâtiments construits entre 2003 et 2015 se situent en extension.

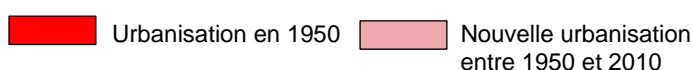
Sur une période plus longue, 1950 – 2010, les extensions ont fortement influencé et modifié la physionomie des villages et bourgs du SCoT Graylois.

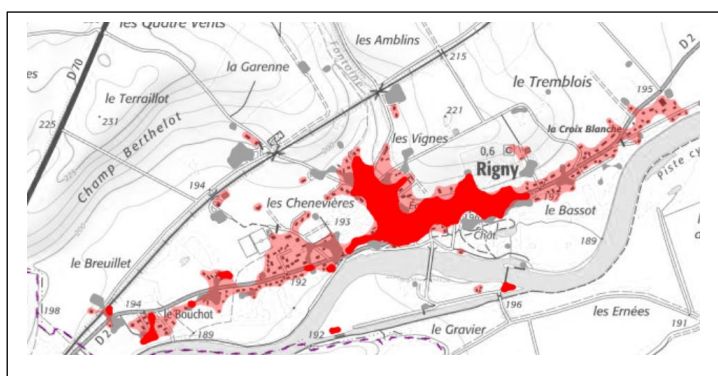
L'analyse des différentes formes urbaines du territoire reprend le travail réalisé par Even Conseil sur les typologies d'implantation des villages (cf. partie 1.4 de l'état initial de l'environnement). Ce dernier est complété par une analyse de l'évolution de la tache urbaine de chaque commune en se basant sur les travaux de la DREAL Bourgogne Franche-Comté sur les dynamiques d'urbanisation.

Il est possible de caractériser le développement des communes du Pays graylois selon 3 types d'extension : linéaire, en nappe et dispersée même si de nombreuses communes combinent plusieurs types d'extension.

❖ Une majorité d'extensions en linéaire

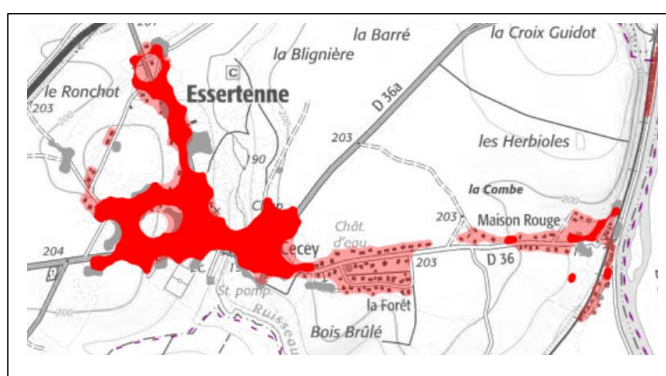
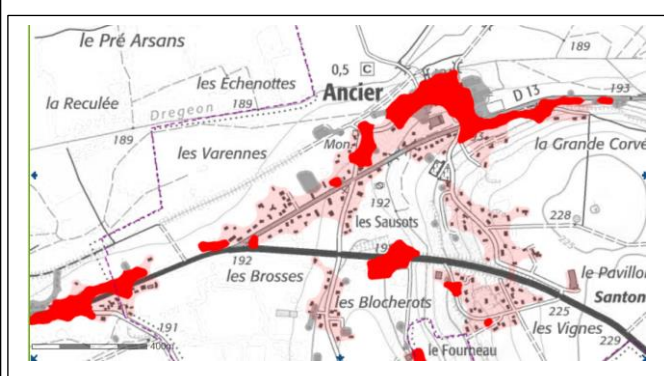
A l'échelle du Pays Graylois, la forme d'extension la plus répandue est linéaire. Le premier cas rencontré sur le territoire est celui d'une extension le long d'axe de circulation. L'exemple de Rigny illustre ce phénomène avec en plus une logique d'agrégation où les nouvelles constructions sont implantées entre du bâti existant et les différentes taches urbaines se rejoignent le long de la route traversant le village. La Saône contraint le développement de l'urbanisation.

 Urbanisation en 1950 Nouvelle urbanisation entre 1950 et 2010



Ce phénomène se rencontre également dans les villages en crête dans une moindre mesure.

Les extensions peuvent aussi se développer le long de plusieurs axes ou appelé en « doigt de gant », comme observé à Ancier.

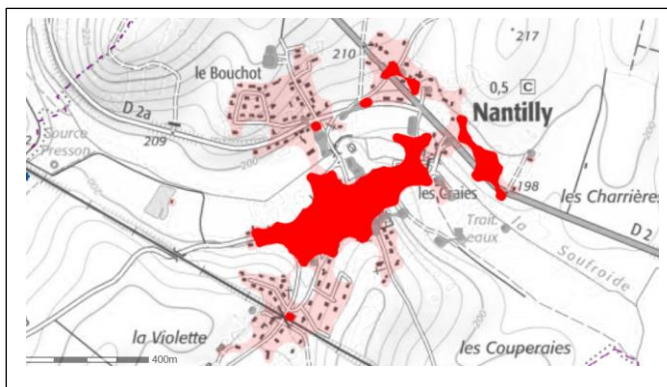


Les villages en coteau et en plateau ont aussi tendance à se développer de façon linéaire mais davantage en « doigt de gant ». Le développement est contraint par le relief.

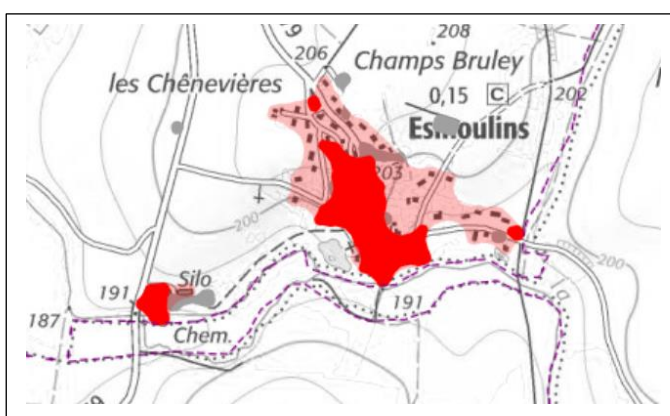
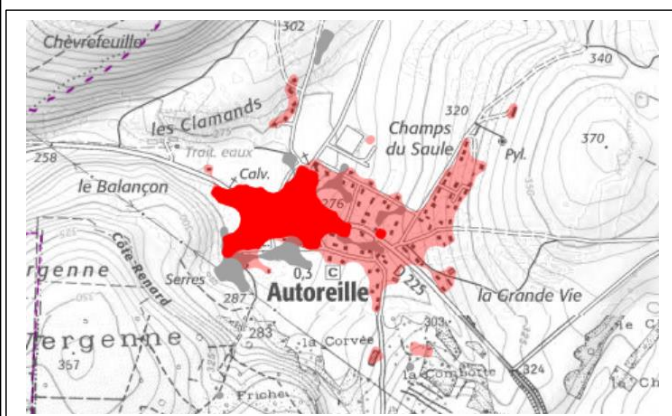
❖ **Des extensions en nappe également répandues**

La seconde forme d'extension la plus répandue est celle de l'étalement urbain en nappe en continuité du bâti existant sur les franges du village, comme observé à Nantilly.

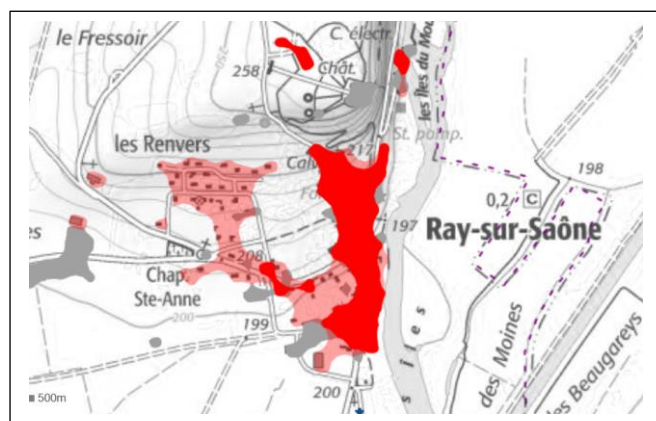
Les villages en plaine se développent souvent en nappe.



Les villages en coteau ou en plateau ont plutôt tendance à se développer par étalement comme le montre les illustrations ci-dessous des communes d'Autoreille et d'Esmoulin.



La seconde forme de développement en nappe est une extension satellite. Elle se rencontre principalement dans les villages en versant de rivière ou en plaine, c'est le cas par exemple de Ray-sur-Saône ou Savoyeux.



❖ Des extensions dispersées liées à la configuration même des communes

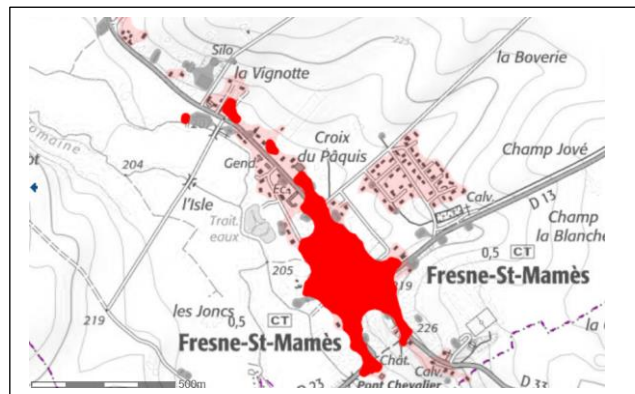
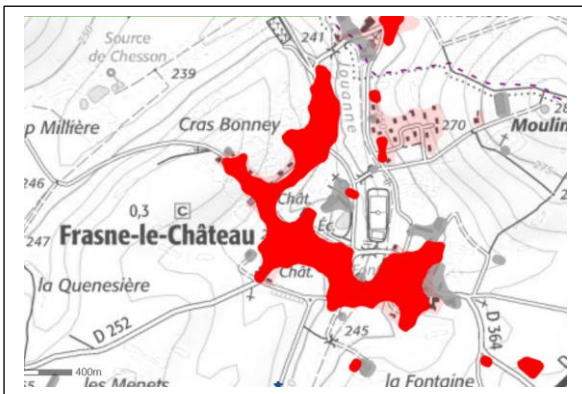
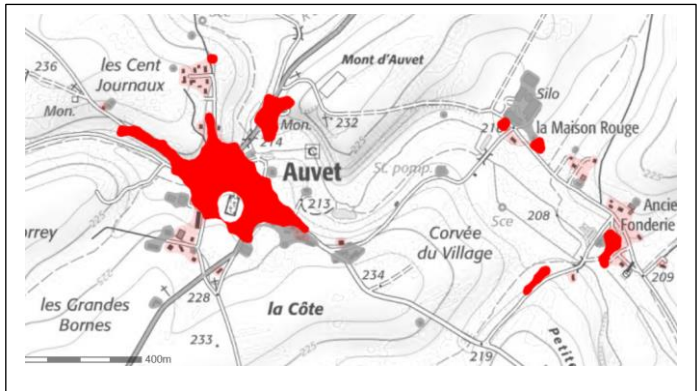
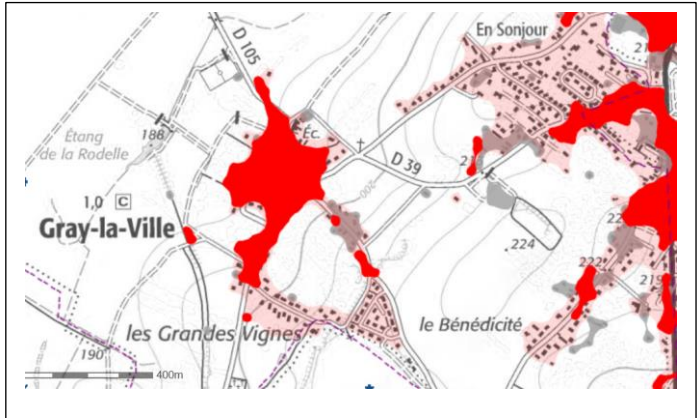
Le 3^{ème} mode d'extension urbaine est la forme dispersée avec un développement polynucléaire comme à Gray-la-Ville ou Auvet.

Le cas d'Auvet indique que le développement s'est fait en périphérie dans les hameaux.

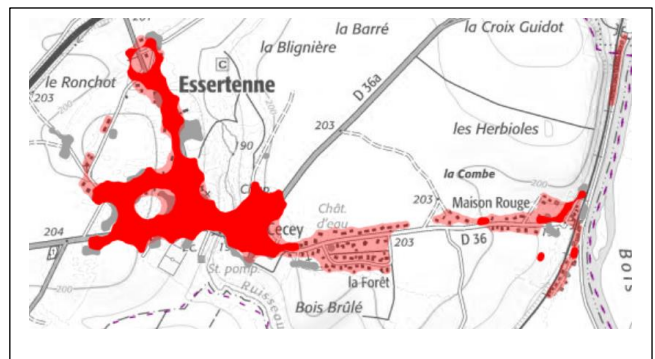
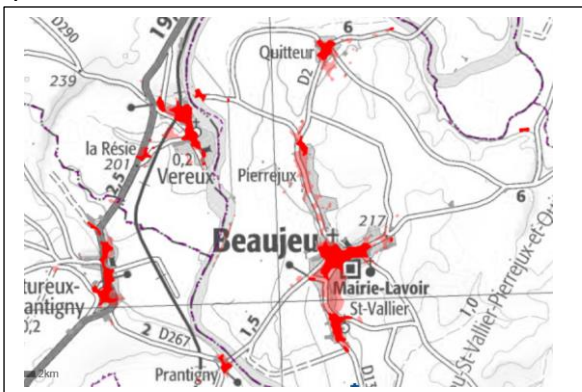
L'exemple de Gray-la-Ville est représentative de cette forme d'extension puisque le « quartier de Sonjour » s'est développé fortement sur la période 1950 – 2010 et il est déconnecté du centre historique de la commune.

La dernière forme sur le territoire correspond à un extension dispersée dite touristique, rencontrée par exemple sur les communes de Frasne-le-Château et Fresne-Saint-Mamès.

Ces formes se rencontrent surtout dans les villages en versant de rivière et dans une moindre mesure en creux.



Enfin, des communes combinent plusieurs formes de développement comme linéaire et extension dispersée à Beaujeu. Le développement de la commune d'Essertenne montre une extension en nappe et une extension dispersée avec le développement du hameau "Maison Rouge"



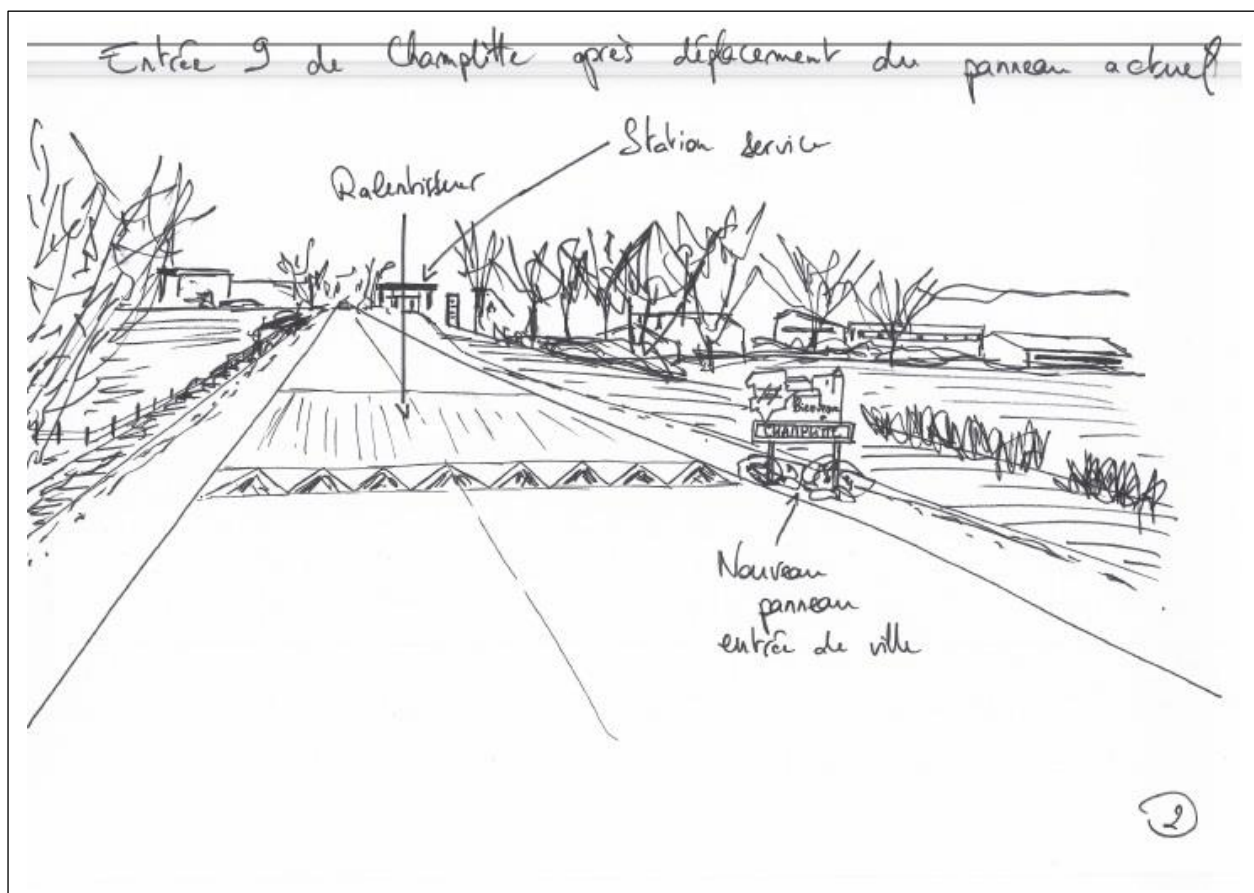
4.2.3 Des entrée de ville à valoriser

Les différentes extensions urbaines observées ces dernières décennies concourt à s'intéresser aux entrées de ville ou village, première image rendue aux habitants mais aussi aux visiteurs.

Cette thématique est traitée dans l'état initial de l'environnement (cf. chapitre1 : un paysage, riche et diversifié, support du cadre de vie).

Une analyse complémentaire a été confiée au Conseil de Développement Territorial du Pays Graylois, qui à l'aide d'une grille d'analyse a inventorié les points positifs et négatifs des différentes entrées de ville d'une quinzaine de communes donnant lieu à des actions opérationnelles qui ne relèvent pas du champ du SCOT.

Exemple de Champlitte : propositions de sécurisation de l'entrée du bourg



4.3 DES POSSIBILITES DE DENSIFICATION

4.3.1 Contexte

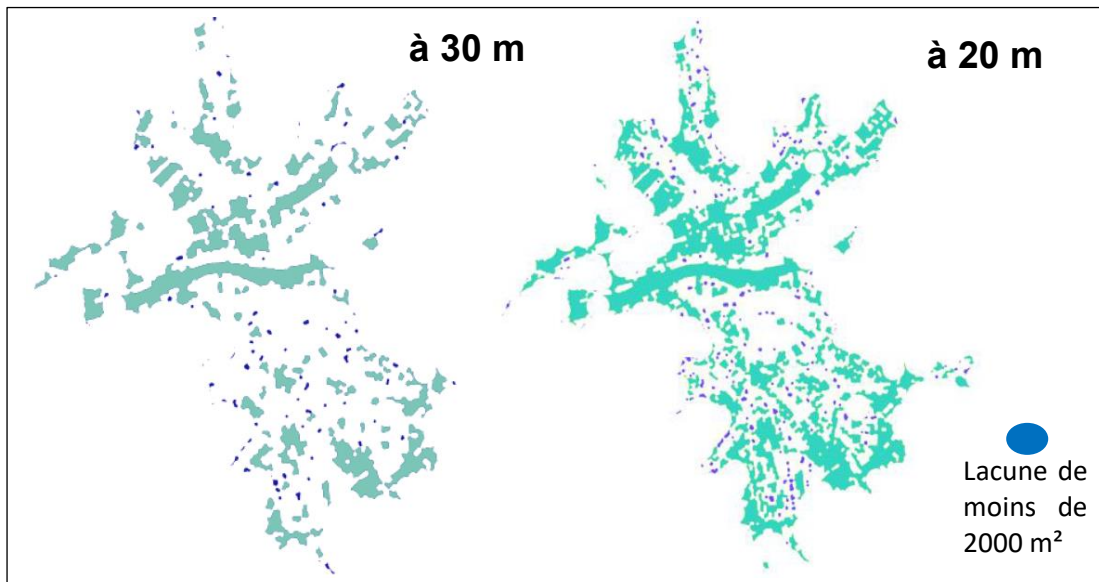
L'article L141-3 du code de l'urbanisme prévoit que le « SCoT identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation. »

Le SCoT doit donc proposer une méthode d'identification des secteurs.

Le PETR du Pays Graylois a ainsi confié cette analyse méthodologique à des étudiants du laboratoire Théma de l'université de Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit d'une analyse des différentes bases de données IGN disponibles traitées à l'aide d'un système d'information géographique (SIG).

4.3.2 Approche méthodologiques et premiers résultats

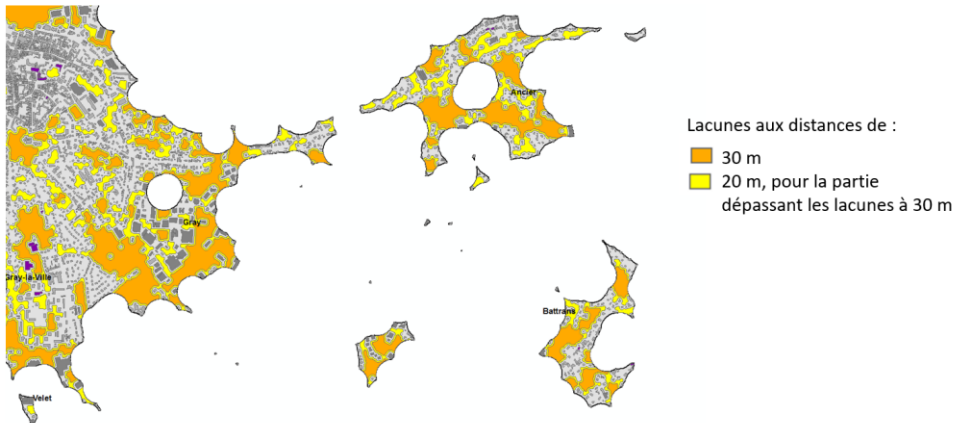
L'objectif de la démarche consiste à identifier les espaces non bâtis (lacune ou dent creuse) à l'intérieur de la tache urbaine. Plusieurs seuils sont alors possibles à 50, 30 et 20 mètres. Le seuil de distance de 50 mètres ne permet pas d'avoir un nombre suffisant de lacunes (au total 12 à l'échelle du SCoT représentant 69 ha). La réflexion s'est ainsi portée sur les seuils 20 et 30 mètres (cf. illustration ci-dessous). Le seuil à 20 mètres a aussi ses limites, puisqu'un grand nombre de terrains identifiés sont des fonds de jardin. Le choix alors retenu est un seuil à 30 mètres.



La taille minimale de chaque lacune est de 2000 m². A l'échelle du SCoT Graylois, ce sont 837 lacunes comptabilisées pour une superficie totale de 853 ha, soit 21% de la tache urbaine.

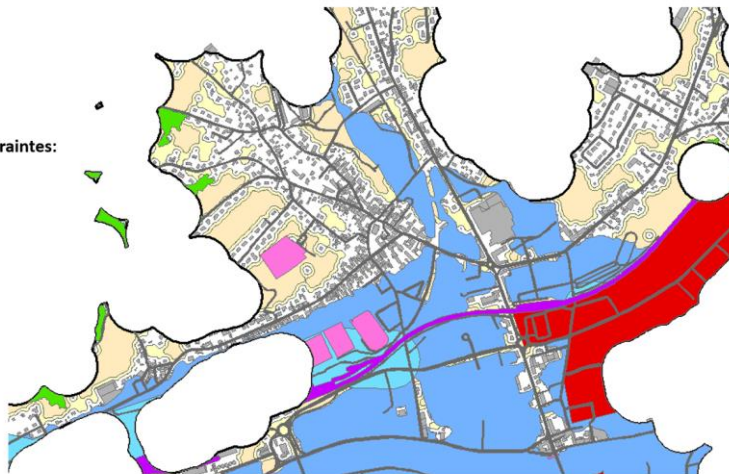
Toutefois certaines lacunes sont traversées par différentes contraintes, comme l'hydrographie (surface en eau, PPRI, ...), le bâti (terrain de sport, cimetière, ...), les zones d'activités, la végétation (vigne et verger), les lignes électriques et les réseaux routiers et ferrés. En prenant en compte toutes ces contraintes, 856 lacunes ont été recensées (car certaines ont été scindées) pour une superficie de 550 ha, soit 14 % de la superficie de la tache urbaine.

Les espaces non bâtis à l'intérieur des taches urbaines



Superposition des contraintes:

- Hydrographie
- Bâti
- Zones d'activité
- Lignes électriques
- Réseau routier
- Réseau ferré
- Vignes ou vergers



Application des contraintes aux lacunes :

- Superposition
- Élimination des lacunes < 2000 m²

Après contraintes, lacunes > 2000 m²

- Lacunes 30 m
- Lacunes 20 m

ensemble des contraintes

Avant contraintes

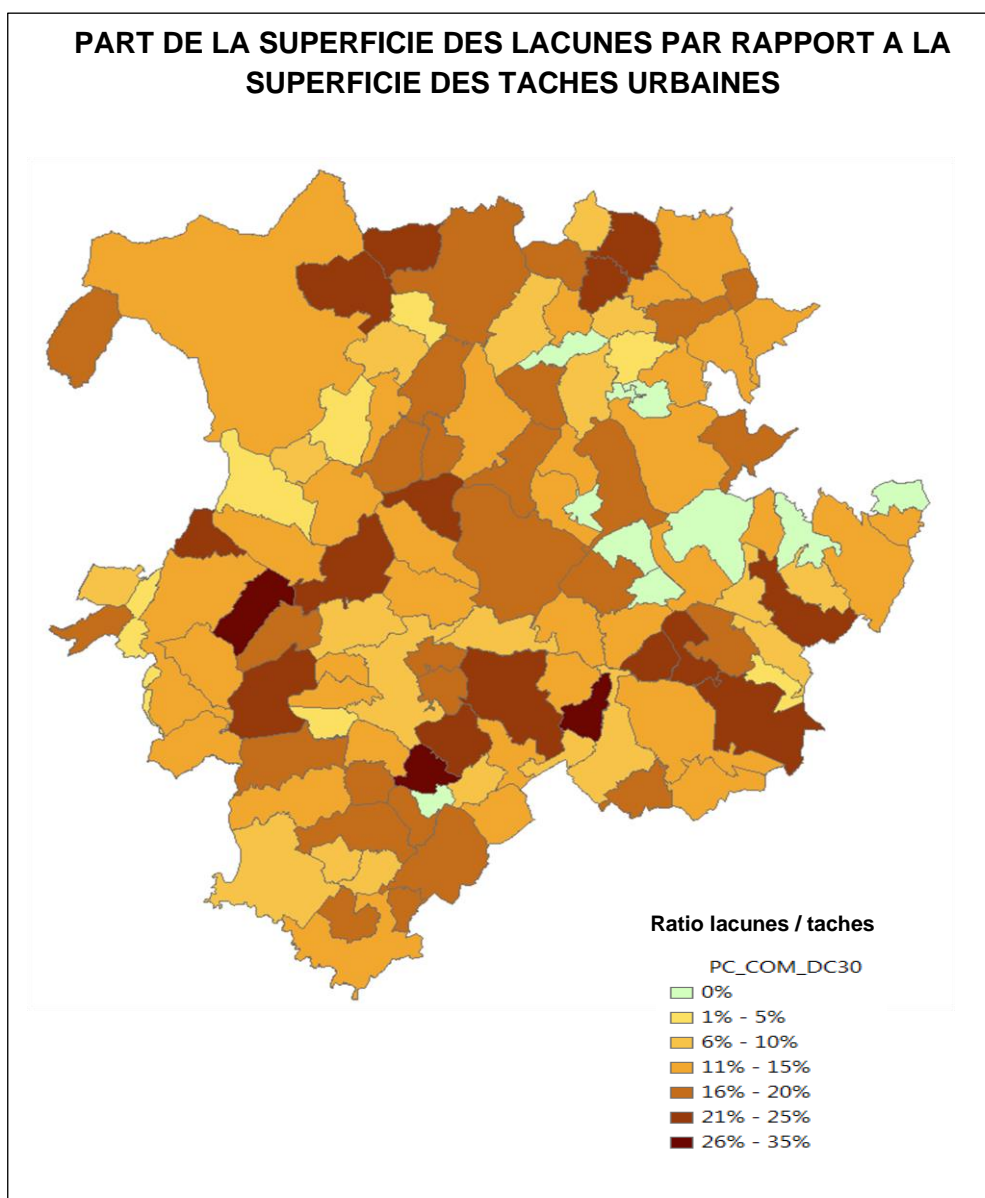
- Lacunes 30 m
- Lacunes 20 m

Secteur Arc-lès-Gray



La carte ci-dessous présente la part de la superficie des lacunes rapportée à la superficie des taches urbaines. Les surfaces de lacunes sont élevées dans les communes où les taches urbaines sont peu denses et peu compactes (classes A, B) comme Villefrançon, Chargey-lès-Gray, Bouhans-et-Feurg, ... A contrario, les communes dont la tache urbaine est déjà dense et compacte ont des surfaces plus faibles de lacunes comme Dampierre-sur-Salon, Membrey ou Vars (classes D, E).

Par ailleurs, une dizaine de communes ne présente aucune lacune du fait de la morphologie (village-rue) ou de la taille de la tache urbaine comme Brotte-lès-Ray, Ferrière-lès-Ray, Sainte-Reine, Saint-Gand, Lieffrans, Vellemoz, ...



Cette analyse permet d'évaluer les potentiels de densification théoriques (lacunes de plus de 2000 m²) des communes du Pays Graylois afin de déterminer ensuite les secteurs préférentiels de densification à l'échelle du SCoT.

4.3.3 Proposition de qualification des lacunes

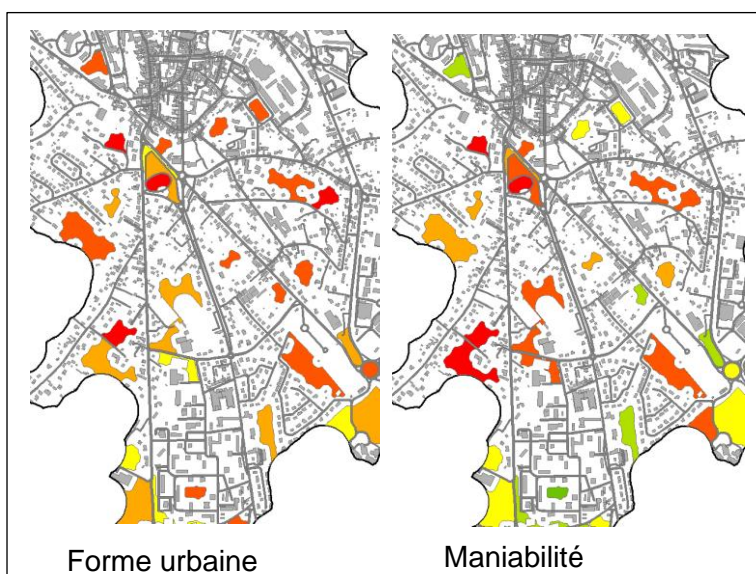
Le laboratoire Théma a proposé une approche qui consiste à caractériser les différentes lacunes selon une série de critères pour déterminer le degré de faisabilité théorique de l'urbanisation de ces lacunes :

- La distance à la route la plus proche : est-ce facilement accessible de la route ou son aménagement nécessite d'inscrire un emplacement réservé dans le document d'urbanisme ?
- La densité du bâti voisin : est-ce dans un environnement dense et quelle densité appliquer à cette lacune ?
- La densité du bâti d'activités à proximité : est-ce dans le voisinage d'activités ? une activité agricole est-elle présente à proximité, limitant son urbanisation ?
- Les lacunes situées en bordures de taches urbaines (se rapprochant davantage de l'extension que de la densification) : est-ce en bord de tache ? Doit-elle être considérée comme une lacune ou une extension de la tache urbaine ?
- La pente moyenne de chaque lacune : est-ce en pente ? la pente remet-elle en question l'urbanisation de ce secteur ?
- La forme plus ou moins compacte (forme circulaire) de la lacune : est-ce compact ? la lacune présente-t-elle une forme qui permet un aménagement optimal ?
- La superficie de la lacune : est-ce grand ? est-ce assez grand pour rendre l'opération viable ?

Pour aller plus loin dans l'analyse, ces critères sont pondérés, en une unité commune (critère d'aptitude), ce qui permet de classer chaque lacune selon leur pertinence d'aménagement. En se basant sur une approche relative à la forme urbaine, sont pris en compte le positionnement, la forme et la taille de la lacune. La maniabilité comprend plutôt des critères techniques pour aménager les lacunes comme l'accès aux routes, la proximité d'activités ou la pente.

Le tableau ci-dessous indique la pondération des critères selon les approches relatives à la forme urbaine et à la maniabilité. Ces différents critères permettent de déterminer les lacunes plus facilement mobilisables.

Facteur (lacunes)	Forme urbaine	Maniabilité de la lacune
Distance aux routes	5%	20%
Densité bâti voisin	5%	5%
Densité activités voisines	5%	30%
Bord de tache (ratio baie)	40%	5%
Compacité	30%	10%
Pente	5%	20%
Superficie	10%	10%



4.3.4 Définition du potentiel de densification

Le potentiel de densification tient compte :

- des lacunes ayant aucun contact avec le bord de la tache urbaine ;
- des lacunes ayant un contact avec le bord de la tache urbaine inférieur à 30 % du périmètre de la lacune (ratio < 0,3). Ces dernières sont nommées « baies ». Les baies sont des espaces insérées dans la tache urbaine. Mais lorsqu'elles sont urbanisées, elles déplacent la limite de la tache urbaine. Leur urbanisation permet de limiter les coûts en matière d'extension de réseau (eau potable, eaux usées, ...) et les impacts sur l'activité agricole.

Il ne prend donc pas en compte les lacunes, dont le contact avec le bord de la tache est supérieur à 30 % (ratio > 0,3) puisque ces lacunes sont considérées comme étant des extensions urbaines.

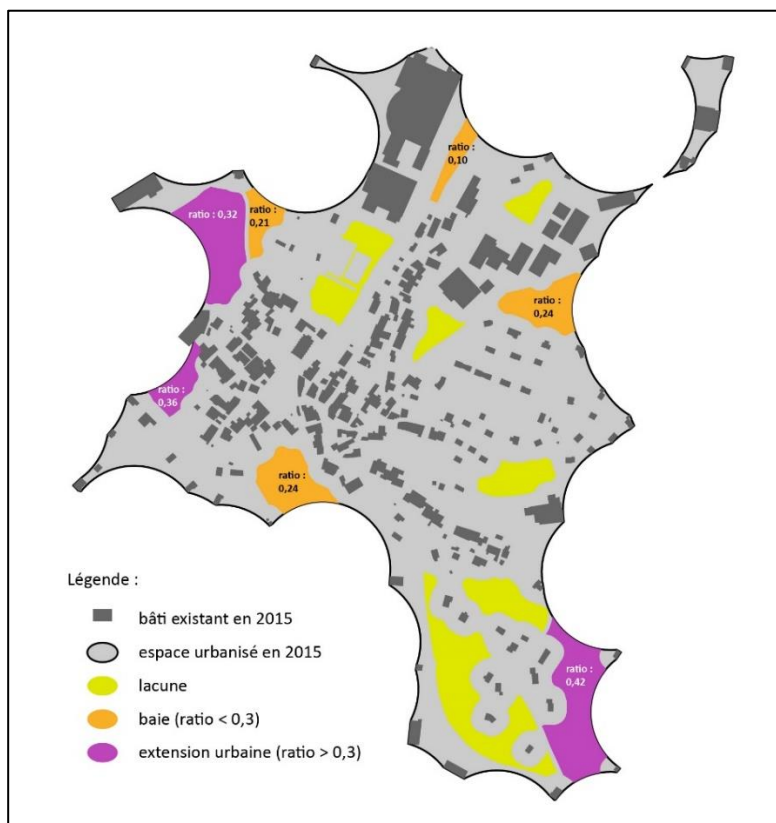


Illustration d'une lacune et d'une baie (source : AUDAB)

A partir du travail d'analyse mené par le Laboratoire Théma, le potentiel de densification (lacunes) s'élève à plus de 116,5 ha à l'échelle du SCoT Graylois, en prenant en compte que les lacunes. La moitié des lacunes (64 ha) est mobilisable sur le Val de Gray. Les baies ne représentent quant à elles 357 ha, essentiellement au sein des CC Val de Gray et 4 Rivières.

	Lacunes (surface en ha)	Baies (surface en ha)	Total lacunes + baies
CC Val de Gray	63,9	166,9	230,8
CC Quatre Rivières	31,2	130,5	161,7
CC des Monts-de-Gy	21,4	59,3	80,7
Total général	116,5	356,7	473,2

Au regard de l'armature urbaine définie dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT, le potentiel de densification (lacunes) est surtout identifié dans les villages (60 ha), le pôle urbain (environ 21 ha) puis dans les pôles d'équilibre et les bourgs-centres structurants. L'essentiel des baies est concentré dans les villages du Graylois (227 ha soit 63 %).

Armature urbaine	Capacités de densification identifiées par l'étude Théma		
	Lacunes (surface en ha)	Baies (surface en ha)	Total lacunes + baies
pôle urbain	20,9	31,8	52,7
Bourg-centre-structurant	16,7	51,3	68
Pôle d'équilibre	18,5	46,7	65,2
Village (63) et commune sous influence (36)	60,4	226,8	287,2
<i>Total général</i>	<i>116,5</i>	<i>356,7</i>	<i>473,2</i>

SYNTHESE CONSOMMATION FONCIERE ET DENSIFICATION

FORCES / OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> - Une consommation plus importante des espaces en friche et artificialisés pour les villes de Gray et Arc-lès-Gray. - Des capacités de densification identifiées : 473 ha, dont 116 ha de lacunes et 356 ha de baies
FAIBLESSES / MENACES	<ul style="list-style-type: none"> - Une hausse de près de 334 ha de terres consommées en 12 ans (entre 2003 et 2015), soit un rythme annuel de 28 ha. - 62 % des terres consommées étaient des terres agricoles. - 74 % du bâti construit en extension contre 26 % en densification. - 250 ha en extension concernant du bâti « indifférencié » à dominante d'habitat, soit un rythme de 21 ha par an. - 94 ha des terres à destination de bâtiment d'activité y compris des bâtiments agricoles soit, un rythme de 8 ha par an. - Une densité plus faible observée dans les espaces en extension urbaine. - Des extensions majoritairement linéaires, mais aussi en nappe et de manière dispersée qui contribuent à l'étalement urbain et créant des entrées de ville standardisées.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. - Lutter contre l'étalement urbain pour maintenir les espaces naturels, agricoles et forestiers. - Avoir un traitement qualitatif des entrées de ville.